This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

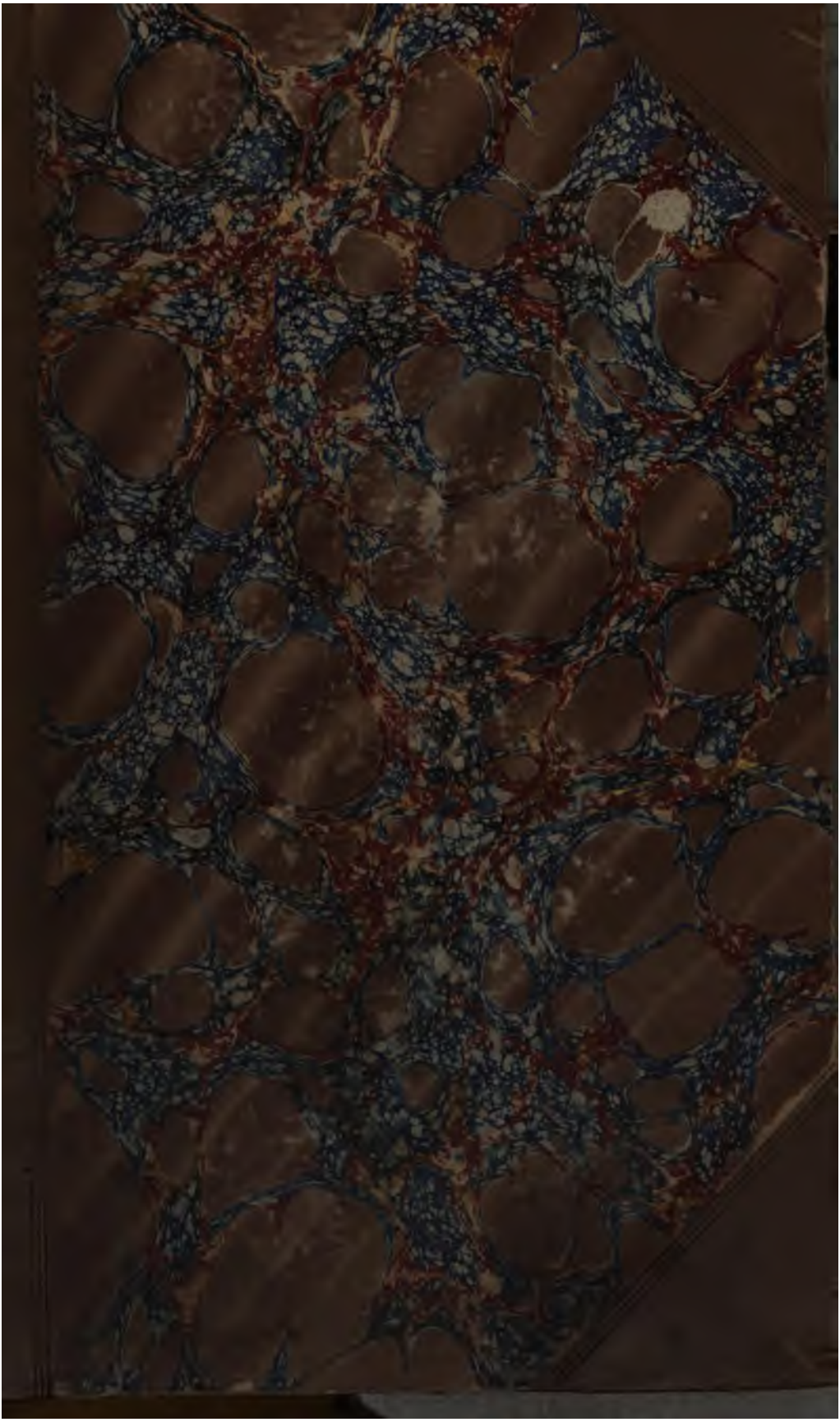

22. f. 4

UNS 108 f 23

LES FONDATEURS

DE

L'UNITÉ FRANÇAISE

I

Paris. — Imprimerie de Gustave GRATIOT, rue Mazarine, 30.

LES FONDATEURS

DE

L'UNITÉ FRANÇAISE

—

SUGER — SAINT LOUIS
DUGUESCLIN — JEANNE D'ARC — LOUIS XI — HENRI IV
RICHELIEU — MAZARIN

—

ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

M. LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

ÉDITION
considérablement augmentée

TOME PREMIER

PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35
Droit de traduction réservé
1856

OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Cet ouvrage parut quelques jours avant la révolution de février 1848. Une telle date laisse deviner que sa publication dut passer à peu près inaperçue de la masse du public qui, dans l'anxiété de ces temps, avait perdu le loisir autant que le goût de l'étude.

Cette circonstance dut rendre plus précieux encore pour l'auteur, dans la retraite que lui avaient faite les événements, les témoignages d'approbation qu'il reçut alors des maîtres de la science historique en Europe. On comprend aussi dès lors pourquoi ces monographies sont presque toujours citées d'une manière inexacte, d'après les recueils périodiques où elles parurent pour la première fois, et com-

ment il se fait que l'auteur soit journellement invité à éditer un travail que le public ne connaît guère que par fragment.

Depuis cette époque, M. de Carné a consacré tous ses soins à compléter par plusieurs grandes figures, omises dans la première publication, l'ensemble des types dans lesquels il s'est proposé de résumer toute l'histoire nationale sous des formes dramatiques et saisissantes. Ces précieuses additions font de son œuvre un livre vraiment nouveau, et nous avons la confiance qu'il sera ainsi qualifié par les lecteurs.

INTRODUCTION.

La force de la France résulte du parfait accord des éléments qui la constituent, et le dire après tant d'autres, c'est répéter un lieu commun. Toutes les nations admirent et envient cet organisme merveilleux qui fait vivre d'une vie commune trente-quatre millions d'hommes, conservant tous, dans la diversité de leurs caractères et l'infinie variété de leurs pensées, le culte d'une même patrie et le chaleureux dévouement à une même cause. La France n'est point une agglomération de provinces réunies par les caprices de la force et du hasard: c'est la nationalité la plus compacte qui soit apparue dans le monde, et elle est une comme l'homme est un.

Il y a sans doute au sein de cette grande société

des partis et des écoles qui se produisent dans la pleine liberté de leurs idées et de leurs espérances; mais la différence des intérêts, celle non moins profonde des points de vue, n'y sont point déterminées par des influences locales, et les opinions n'y connaissent pas de frontières. La Lorraine et la Bretagne, l'Artois et la Provence, n'ont pas une manière propre de juger les événements qui intéressent la nation; et, lorsque celle-ci est divisée par les factions, l'élément territorial reste étranger aux inspirations qu'elles reçoivent comme aux déterminations qu'elles peuvent prendre. C'est pour maintenir les droits sacrés de la conscience, et non pour retrouver une existence distincte, que la Vendée a livré ses héroïques combats; et si la Gironde fit appel aux départements contre Paris, ce fut pour résister à l'oppression d'un parti, non pour réveiller le souvenir d'un passé dont elle était fort ignorante et fort peu soucieuse.

Lorsque l'on compare cette situation, si fortement assise sur la conscience de tous, à celle des principaux États européens, qui ont moins à compter avec leurs voisins qu'avec eux-mêmes, on a le secret de notre ascendant sur le monde et des ombrageuses susceptibilités qu'il excite. L'Allemagne

se débat dans un travail stérile pour relier les membres épars du vaste corps au sein duquel la réforme introduisit le germe d'une division incurable. Séparée par la paix comme par la guerre, par les actes de Westphalie aussi bien que par les victoires de Frédéric II, elle n'a retrouvé, depuis 1815, une sorte d'unité dans son action extérieure que par l'effet des appréhensions qu'elle éprouve; et voici qu'après une compression de plus de trente années, l'Autriche s'émeut au réveil du génie guelfe en Italie, au spectacle d'une assemblée délibérante siégeant à Berlin; voici qu'elle entend au fond des steppes de la Hongrie et jusque dans les calmes cités de la Bohême retentir, dans un idiome longtemps étouffé sous la langue des vainqueurs, des cris de menace et d'espérance.

L'empire britannique est plus que jamais divisé contre lui-même, et l'Irlande demeure à toujours pour l'Angleterre une plaie, une expiation et un opprobre. Au nord de l'Europe la Suède n'a depuis trente ans d'autre souci que de s'assimiler la Norwége; la Russie est arrêtée dans son expansion naturelle vers le Bosphore par les convulsions de la Pologne, aussi redoutable dans ses chaînes qu'elle le fut jamais dans sa liberté. Au Midi, la péninsule

espagnole témoigne par ses efforts infructueux pour parvenir à l'unité politique des résistances que lui oppose la triple barrière élevée par les traditions, par les mœurs et par les intérêts.

Si des conjurés dans leurs *ventes* et des rêveurs dans leurs écrits célèbrent les destinées promises à la Jeune-Italie, à la Jeune-Suisse, à la Jeune-Allemagne, les populations qu'on s'efforce de rapprocher par des étreintes convulsives plutôt que par des sympathies véritables ne restent pas moins profondément divisées. Les Romagnols et les Vénitiens, les Florentins et les Lucquois, en Italie; les Rhénans et les Anséates, les naïfs chasseurs des vallées tyroliennes et les austères réformés de la vieille Prusse, dans l'ancien empire germanique, concentrent leur existence, comme s'est concentrée leur histoire, aux murs de leurs cités et aux horizons qu'ils embrassent; et si la suspicion contre l'étranger réunit parfois les cœurs dans les mêmes antipathies, la vie nationale est encore à naître au sein de ces peuples, contraints pour s'élancer dans l'avenir auquel on les convie, de sauter à pieds joints par-dessus tout leur passé. La Suisse, malgré les violences d'un parti aussi étranger à son histoire qu'aux principes de la sociabilité, reste ce que Dieu l'a faite, une collection de grandes mu-

nicipalités séparées par leurs croyances plus profondément encore que par leurs montagnes. L'Allemagne elle-même est une grande Suisse, où de faibles souverainetés luttent au hasard contre une opinion publique qui ne sait malheureusement quel cours se donner à elle-même. Partout enfin l'incertitude du but à atteindre et l'absence de direction pour y marcher attestent le vice originaire de ces sociétés, qui ne sont pas développées comme la nôtre d'après un plan naturel et uniforme.

Il n'est pas plus donné aux chancelleries qu'aux factions de corriger la nature et de suppléer au temps. C'est en vain qu'on proclame avec éclat l'unité primitive des races allemandes, qu'on lui élève des temples et qu'on prononce sur ce thème de solennelles harangues. L'archéologie ne saurait faire les miracles qu'on lui demande; une nationalité ne se compose pas comme un mémoire à l'Académie des Inscriptions à coups de textes pédantesquement colligés; il n'est pas donné aux plus grands hommes, même aux plus grands princes, de suppléer aux réalités par des formules, pas plus qu'aux libertés constitutionnelles par des théories historiques.

Il suffit de mettre en regard de ces créations artificielles de la force et de la politique cette indivi-

dualité française, au sein de laquelle la vie circule incessamment du centre aux extrémités, pour faire comprendre son ascendant moral sur l'Europe dont elle est l'âme. La formation de cette grande unité nationale, le travail des hommes convergeant vers le même but que celui des siècles, pour commencer par les mains de Louis-le-Gros l'œuvre qui s'achève sous Louis XIV, sans qu'aucune vicissitude ait jamais détourné la France du but assigné à ses efforts et à sa fortune, c'est là un des plus imposants spectacles qu'ait jamais présenté l'histoire. Il constitue à lui seul l'intérêt principal de nos annales; c'est par là que celles-ci se transforment en une vaste épopée, qui enlace dans le cadre d'un plan divin tous les caprices des hommes et tous les accidents des choses.

Pour atteindre un tel but, la Providence a donné à la nation choisie par elle une succession de souverains et de ministres, tous dévoués à la même pensée, et qui tous ont cherché leur grandeur au service de la même cause. Si d'autres carrières ont été plus éclatantes, si d'autres contrées ont vu passer sur le trône de plus grands princes, on peut affirmer qu'en aucun pays les princes n'ont été plus utiles aux peuples, et ne se sont dévoués avec une telle obsti-

nation à poursuivre les mêmes desseins et à triompher des mêmes obstacles. Les Hohenstauffen étaient de plus puissants esprits que les Capétiens ; la maison de Plantagenet a produit de plus grands capitaines que la race des Valois ; Charles-Quint exerça sur le monde un prestige d'autorité auquel fut bien loin d'atteindre François Ier ; et pourtant la France doit plus de reconnaissance à ses rois que l'Empire, l'Angleterre et l'Espagne n'en doivent aux leurs. C'est que jamais princes n'ont aussi efficacement servi une nation et n'ont aussi nettement deviné son avenir. Les rois ont pétri la France comme l'abeille pétrit son miel ; le temps a fait le reste ; chaque génération, dans son passage, a laissé tomber sa goutte d'eau pour la formation de ce cristal magnifique, qui défie les siècles parce qu'il est leur ouvrage.

Ce n'est ni par la configuration géologique, comme l'ont voulu les uns, ni par la nature des éléments primordiaux de la nation, comme d'autres l'ont prétendu, qu'il est possible d'expliquer cette assimilation générale et cette tendance à la concentration du pouvoir, qui se produisit en France dès la première race, et qui trouva dans Napoléon son expression la plus formidable en même temps que la

plus complète. Si le périmètre du vaste bassin qui s'étend des Pyrénées à l'Océan, au Rhin et au Rhône, suffisait pour expliquer la formation d'une grande unité politique, pourquoi ce phénomène ne se serait-il pas également produit dans les deux péninsules voisines, placées, par leur isolement même, dans des conditions plus favorables peut-être à la réalisation de ce phénomène? Pourquoi la riche Italie, baignée par deux mers, a-t-elle vécu d'une vie purement municipale? Pourquoi l'Espagne, séparée de l'Europe par une infranchissable barrière, est-elle demeurée divisée en royaumes que quarante années de révolutions et de douleurs n'ont pu confondre encore sous une législation commune? D'ailleurs, au point de vue géographique, l'Allemagne, délimitée par le Rhin, arrosée par tant de cours d'eau navigables, vers lesquels ses plateaux s'abaissent en pentes insensibles, ne semblait-elle pas convier les populations à des communications faciles et à la plus étroite intimité? N'en est-il pas ainsi de ces immenses espaces, où la race slave vit dans des plaines fertilisées par les plus grands fleuves de l'Europe, sans être jamais parvenue à s'appartenir à elle-même et à compter parmi les nations?

L'œuvre à laquelle ont travaillé nos pères pendant six siècles, et dont nous jouissons pleinement depuis Richelieu, ne s'explique pas davantage par la nature des éléments dont l'agglomération a formé notre nationalité, car, si jamais pays semblait voué à une division éternelle, c'était assurément la Gaule.

Personne n'ignore qu'avant la conquête romaine cette contrée était habitée par des peuples d'origine diverse, étrangers les uns aux autres par leurs mœurs comme par leurs langues et leurs lois [1]. En portant ses colonies et ses habitudes élégantes au milieu des barbares qui lui avaient héroïquement résisté, Rome sut se venger de ces résistances mêmes et en prévenir le retour. Les Gaules fléchirent sous l'Italie, les vieilles mœurs sous les nouvelles; et, selon leur admirable politique, les vainqueurs se mêlèrent aux vaincus en élevant ceux-ci jusqu'à eux. Arles, Nîmes, Narbonne devinrent de riches cités romaines; et, pendant que les chefs des Aquitains et des Celtes entraient au sénat et formaient la garde des empereurs, les colons de la Ligurie et les vétérans du Latium

[1] Gallia est omnis divisa in tres partes, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt. *Cæsaris Commentarii*, lib. I.

cultivaient les vineuses campagnes de la Bourgogne. Depuis la cité grecque de Marseille jusqu'aux remparts de Lutèce, la ville chérie de Julien, tout porta l'empreinte du génie étranger, et les races étaient confondues comme les mœurs et les idiomes, au moment marqué par la Providence pour renouveler la face du monde.

Dans les jours d'expiation, une nuée de barbares s'abattit des quatre vents du ciel sur ce sol devenu le rendez-vous de peuples inconnus. Pendant que les Visigoths formaient au Midi un vaste royaume, les Burgondes s'établissaient à l'Est, du Rhône au Jura; les Francs attirés vers une contrée qu'ils embrassèrent longtemps du regard avant d'y fixer leurs tentes, faisant enfin succéder de durables établissements à des incursions stériles, s'établissaient au delà de la Meuse; puis, ressuscitant ce fantôme de l'unité romaine qu'un souffle de leurs fortes poitrines avait fait disparaître, et se parant de cette pourpre impériale qu'ils avaient mise en lambeaux, leurs chefs se mirent en demeure d'appliquer à de plus vastes territoires le droit étrange de succession dont ils s'étaient fait un titre. Celtes aborigènes dans toutes les provinces, Celtes renforcés par de nombreuses émigrations bretonnes en Armorique, sang

norwégien mêlé au sang indigène en Neustrie ; à l'Est, Romains, Gallo-Romains et Burgondes ; Visigoths au Midi ; au Nord, des Francs et des Germains de souches diverses et le plus souvent ennemies ; tels étaient, aux premiers siècles de la monarchie qui succédait à la puissance impériale, les éléments divers épars dans cette contrée, destinée à s'appeler bientôt la France.

Entre les agglomérations de peuplades conquérantes et voyageuses qui se partagèrent l'Europe après le grand cataclysme, celle qui s'était établie du Rhin aux Pyrénées semblait assurément moins prédestinée que toutes les autres à devenir le noyau d'une vaste unité politique. L'Italie était restée plus compacte que la Gaule sous le torrent de l'invasion lombarde, et n'avait pas tardé à s'assimiler les Barbares inclinés devant le prestige de ses grandeurs immortelles. L'Allemagne, bien que sillonnée par des peuples d'origine asiatique, s'était, du moins dans les provinces du Nord et du Centre, maintenue en pleine possession de son caractère, de sa langue et de son génie ; la race germanique, peu entamée par l'influence romaine, n'avait cédé au fléau de Dieu ni le sol ni l'empire ; elle était sortie de ses forêts pour devenir conquérante sans avoir été subjuguée ; et

pourtant on vit bientôt cette race, dont la nature et les événements semblaient avoir préparé l'assimilation, donner le spectacle d'une division et d'une impuissance qui se sont prolongées jusqu'à nous.

La science, décorée de nos jours du nom pompeux de philosophie de l'histoire, a, pour expliquer les destinées différentes réservées aux peuples, des procédés très-simples et des arguments péremptoires : résolue de trouver la raison de tout et de vaticiner sur le passé comme les prophètes sur l'avenir, une certaine école signale tantôt dans les accidents du sol ou les influences atmosphériques, tantôt dans le caractère et le tempérament des peuples, parfois dans l'émail des yeux, la couleur de la chevelure et jusque dans la coupe des vêtements, les causes des plus grands phénomènes de l'histoire, les symptômes anticipés de leurs destinées. Pour elle les faits usuels, les naïfs détails de la vie domestique ont mille significations symboliques qui vous échappent et vous confondent ; chaque terroir a sa vertu, chaque race a sa mission, chaque costume a sa portée philosophique, et le tailleur travaille en vertu d'un *fiat* d'en haut. C'est le côté hiératique de la nature qui échappe au vulgaire, et dont les arcanes s'entr'ouvrent devant les seuls initiés. Telle province doit fournir

des philosophes; telle autre des jurisconsultes; une troisième est la patrie prédestinée des poëtes ou des orateurs; il suffit d'observer la forme de certaines montagnes ou de suivre en rêvant le cours de certains fleuves, pour avoir la perception distincte des grandes scènes du passé; et, pour peu qu'on observe avec attention, par exemple, la coiffure des Caucboises, il est impossible de ne pas deviner la conquête de l'Angleterre par les Normands [1].

La France, pays du bon sens, a fait trop d'honneur à ces ingénieuses pauvretés en leur permettant de s'étaler devant elle avec leurs garnitures de clinquant, au temps même où les études historiques prenaient, dans les écrits d'historiens publicistes et d'écrivains hommes d'état, des proportions qu'elles n'avaient pas atteintes jusqu'alors.

En prêtant l'oreille à ces puériles affirmations, aussi bien qu'en accoutumant ses yeux à l'éclat facile des œuvres pittoresques et brillantées, elle a rendu ingrate et presque impossible la tâche des écrivains qui respectent encore la conscience publique. Il est devenu difficile de prendre beaucoup de peine pour un public résolu à en prendre si peu lui-même; il est

[1] M. Michelet, *Hist. de France*, t. II.

plus difficile encore, en présence des assertions tranchantes et des solutions systématiques, de ne dire que ce qu'on sait, de confesser ce qu'on ignore, et de chercher dans des causes primordiales et multiples l'engendrement d'effets multiples eux-mêmes et souvent contradictoires entre eux; il est enfin souverainement délicat et presque ridicule, en face d'un siècle auquel on a donné des explications pour toutes choses, de reconnaître qu'après tout il n'y a que la volonté de Dieu et les vues de sa providence pour expliquer les principaux accidents de l'histoire. Telle est pourtant la vérité; et l'on n'est un historien qu'à condition de le croire, de le dire et de le prouver.

Le principal titre d'honneur des lettres françaises dans notre siècle est assurément le progrès des sciences historiques, provoqué par l'association de l'esprit politique à l'esprit d'investigation. On a observé les peuples dans l'intimité de leur existence en cessant de s'arrêter aux incidents et aux noms propres, et l'on s'est efforcé d'étudier à leurs sources même la vie des nations et le génie des races, afin d'en signaler les lointains écoulements; de grands esprits sont parvenus à appliquer avec bonheur l'expérience, acquise au prix des révolutions, au discernement des faits dont la signification avait échappé à nos pères.

Pour nous, l'histoire est donc devenue plus pratique et plus transparente. Mais, à côté de ces avantages, cette méthode politique n'a pu manquer de présenter aussi ses inconvénients : le côté divin des choses s'est en quelque sorte dérobé aux regards, et l'action de la Providence a cessé d'être sensible. Remettre Dieu en pleine possession de l'histoire sera désormais la grande tâche dévolue au génie ; et c'est surtout dans nos glorieuses annales que sa pensée resplendit toujours visible et toujours présente.

Si, contrairement à toutes les vraisemblances humaines, il est sorti de la vaste confédération des Gaules transformée par Rome et bouleversée par les Barbares, une monarchie plus compacte et plus forte que les autres États continentaux, c'est que la Providence a voulu qu'il en fût ainsi et que Dieu avait besoin de la France. Pour la suite de ses desseins sur le monde, il fallait un peuple au bras fort, à l'esprit logique et résolu, qui vécût d'une même pensée et s'inspirât aux mêmes sources d'enthousiasme et de dévouement ; il fallait au centre de l'Europe une nation capable d'accepter avec entraînement et d'accomplir avec persévérance la grande mission sociale réservée à son initiative. Dieu a donc marqué la France d'un sceau d'élection qui brille à son front

aux jours mêmes où elle le répudie ; il lui a prodigué moins encore les grands hommes que les hommes utiles ; il a mis dans l'esprit de la race royale appelée à la gouverner depuis huit siècles une unité de vues sans exemple dans les autres monarchies ; il l'a enfin dotée de la sainte faculté de croire et de se dévouer pour ses croyances. Qu'en se plaçant à ce point de vue, le seul véritable, s'il est une Providence pour l'humanité, on jette un rapide coup d'œil sur la succession de nos annales, et l'on verra les événements concorder tous vers une même fin, et chaque homme jouer à son insu sa partie dans l'immense concert qui se prolonge à travers les âges.

Lorsque Clovis et les Sicambres se fixent au centre des Gaules, une nuit profonde couvre le monde et dérobe l'avenir à tous les regards ; les flots de l'invasion se poussent les uns les autres, comme ceux d'une vaste mer dont Dieu aurait rompu les digues. Nul ne pourrait pressentir auxquels est réservée la gloire de fonder une nation entre ces nuées de Barbares, Huns, Sarmates, Avares, Lombards, Goths ou Germains, qui s'abattent comme des sauterelles sur cette civilisation qu'ils dévorent. Les frontières des peuples ont disparu sous le déluge ; et,

comme aux premiers jours du monde, une arche mystique flotte seule au-dessus des grandes eaux. Symbole de renaissance au sein de la mort universelle, la barque de Pierre porte les destinées futures des sociétés, car l'unité catholique est le seul principe de réorganisation qui apparaisse alors en Europe.

Mais ce principe est gravement menacé par la doctrine d'Arius, sorte de rationalisme philosophique qui aurait desséché dans sa fleur le germe sacré, s'il lui avait été donné de prévaloir contre Rome. Cette secte avait envahi l'Europe et l'Afrique, et les principales nations barbares, devenues les soutiens de l'Empire agonisant, avaient embrassé l'hérésie avec une ardeur fougueuse. Mais, au milieu de cette apostasie du monde chrétien, la Gaule restait catholique: inondée du sang des martyrs, catéchisée par l'éloquente parole de pieux évêques et de grands docteurs, elle était devenue le principal boulevard de l'unité religieuse. Pour la mettre en mesure de résister efficacement à l'hérésie, Dieu suscita le bras d'un peuple rude et brave qui n'avait pas encore abjuré le paganisme, mais qui, par ses antipathies contre les autres Barbares ariens, devenait l'auxiliaire naturel de l'Église catholique en Occident.

C'est à ce titre qu'on voit s'établir dans les Gaules, à la fin du cinquième siècle, cette confédération des Francs, dont la conquête fut généralement exempte des spoliations et des violences qui partout ailleurs avaient suivi les grandes invasions. Un lien commun rattacha promptement les vainqueurs aux vaincus; avant même que l'eau sainte eût coulé sur la tête de Clovis, il était, comme la plupart des chefs Francs, très-favorable au clergé catholique, très-désireux de se concilier la confiance des chrétiens[1]. Époux d'une pieuse princesse, il promet de se faire catholique, et ses enfants sont élevés dans la religion chrétienne. L'histoire du vase de Soissons constate quel respect le roi des Francs, encore païen, portait à des croyances qu'il avait, d'ailleurs, si grand intérêt à ménager. On peut en dire autant de ce que rapporte Grégoire de Tours, d'Aprunculus, évêque de Langres, chassé de son siége épiscopal par les Bourguignons, à cause de son dévouement pour les Francs[2]. Les vives sympathies de cet historien pour le peuple dont les succès se confondent toujours à ses yeux avec le triomphe de

[1] Voyez la lettre de saint Remi à Clovis dans Duchesne, *Histor. Francorum Scriptores*, t. I, p. 849.

[2] S. Gregor. Turon., *Histor. Eccles.*, lib. II.

la religion catholique, font comprendre les moyens par lesquels Clovis sut associer étroitement sa cause à celle des populations au milieu desquelles il établit son armée. Ce fut dans le *champ arien,* rougi du sang des soldats d'Alaric, que fut scellée l'union des Gaules avec la race destinée à donner son nom à ces contrées. La plupart des expéditions de Clovis eurent un caractère religieux : entreprises contre les peuples ariens établis au delà de la Loire et sur les bords de la Saône, elles furent presque toutes provoquées par le clergé ; et la légende, venant dorer de ses rayons ces événements lointains et obscurs, nous montre, dans les pages naïves du saint évêque, les soldats Francs dirigés par des anges, et suivant de blanches biches sorties du fond des forêts pour indiquer aux vengeurs de l'Eglise le gué des rivières et les sentiers cachés des montagnes inaccessibles.

De la lutte armée contre l'arianisme est donc sorti le germe de la monarchie, puisque cette lutte a commencé le rapprochement des populations et donné aux évêques des Gaules les mêmes ennemis et les mêmes défenseurs. L'identité de l'intérêt religieux fonda l'unité morale, par l'action de l'épiscopat, bien avant que l'unité monarchique fût parvenue à s'établir par l'ascendant de la royauté. L'idée même

de la royauté, telle qu'elle s'est produite plus tard en Europe, était alors fort étrangère aux races germaniques, car celles-ci n'avaient pas apporté de leurs forêts l'usage du droit d'aînesse, dont la pratique héréditaire peut seule fonder la monarchie. Si certaines familles étaient spécialement préposées à la conduite des expéditions dans ces tribus si longtemps errantes, de tels commandements ne représentaient ni la personnalité, ni l'unité de la nation : aussi, pendant tout le cours de la première race, cette unité, exprimée par le clergé seul, résista-t-elle à ces partages incessants, qui apparaissent comme des déchirements de la monarchie, quoiqu'ils ne fussent, en réalité, que la division naturelle du commandement militaire et des pays conquis par les armes. Ce ne fut que beaucoup plus tard et dans les désordres qui signalèrent la fin de la deuxième race, que l'on vit se perdre les dernières notions de l'unité primitive du royaume des Francs, tel qu'il avait été constitué par la résistance aux peuples Ariens, et par l'autorité qu'exerçait sur les vainqueurs un épiscopat au sein duquel dominait l'esprit gallo-romain.

On avait vu les successeurs de Mérovée, sans répudier aucune des rudes traditions léguées par

leurs ancêtres, jeter les fondements d'une sorte d'organisation régulière, dans laquelle l'élément romain se maintenait dans son individualité propre, grâce à l'influence du sacerdoce, à côté de l'élément germanique en possession de toute la force militaire. Cette société franco-romaine de la première race, dans laquelle une civilisation expirante coexistait avec une civilisation à son aurore, voyait les mœurs élégantes de l'Italie et les institutions du municipe subsister concurremment avec les habitudes sauvages des forêts d'où ses chefs étaient sortis. Cependant on pouvait suivre de génération en génération l'altération graduelle de ces éléments primitifs, et il n'était pas impossible d'entrevoir au sein de cette confusion générale l'embryon d'une unité nouvelle. Lorsque la vénération païenne pour le sang des princes mérovingiens se fut affaiblie sous l'influence chaque jour croissante de l'Église catholique, on vit disparaître le fantôme d'une royauté qui ne correspondait plus ni aux croyances ni aux souvenirs. La résurrection de l'empire d'Occident, avec son unité et ses pompes, vint signaler le triomphe éclatant de l'idée romaine exprimée par le clergé.

A partir de ce jour, ce fut contre les souvenirs paternels et contre la domination exercée par l'élément

germanique dans les conseils des rois de la deuxième race que se dirigèrent et l'action de l'opinion publique et les efforts des peuples. Les successeurs immédiats de Charlemagne, pour maintenir leur domination impériale, se trouvèrent dans le cas de s'appuyer sur les princes allemands, sortis d'une souche commune, et qui représentaient la même cause et les mêmes intérêts. L'intervention des empereurs germaniques dans les affaires du royaume fut le motif véritable de la rapide impopularité des princes carlovingiens. Il était déjà facile de voir qu'entre la Loire et la Meuse commençait à s'élever une jeune nation qui n'avait plus rien de commun avec ses pères d'au delà du Rhin, et l'on pouvait s'assurer que cette nation se sentait au cœur une vie propre, dont un idiome nouveau, dérivé du mélange de la langue paternelle avec la langue gallo-romaine, était devenu la rude mais indestructible expression.

L'expulsion de Charles de Lorraine, le protégé des empereurs allemands, l'élévation de Hugues, duc de France, le vrai et naturel seigneur de Paris, constatent le triomphe du génie indigène sur tous les éléments étrangers. Le jour où la troisième race est appelée à la souveraineté, il demeure évident que le cours des antiques traditions est interrompu, que

tous les souvenirs de la patrie primitive sont répudiés, et que le Franc est enfin et à toujours devenu Français. Alors commence notre véritable histoire aux donjons des châteaux que baignent la Somme, l'Oise et la Seine ; aux parvis des églises, dont les larges dalles recouvrent les restes des hauts barons ; aux maisons de ville, où l'on se réunit pour organiser la défense contre les brigands et les pirates, et pour jurer de maintenir la commune contre l'oppression du seigneur. La nation grandit dès lors avec la race qui la gouverne : jamais identification ne fut plus étroite, et rarement l'élévation d'une dynastie s'est expliquée d'une manière plus naturelle par la puissance de faits nouveaux et par l'influence d'idées nouvelles.

La nationalité française dut se développer sur un petit théâtre, car elle laissa d'abord en dehors d'elle toute la portion des Gaules dans laquelle n'avait pu se consommer aussi complétement que dans l'Ile de France l'union du peuple conquis et de la race conquérante, celle de l'idiome germanique avec l'idiome roman. Entre les bords de la Loire et les rivages de la Méditerranée, l'invasion franque avait à peine pénétré, et les mœurs lui avaient résisté aussi bien que le langage. Il en était de même dans l'Ouest, où do-

minait la race armoricaine, et dans la plus belle des provinces du Nord, que les rois eux-mêmes avaient livrée aux enfants de la Norwége pour payer en quelque sorte la rançon du royaume.

A la fin du onzième siècle, la puissance de Philippe Ier ne s'exerçait encore que sur l'Ile de France et une partie de l'Orléanais, dans une étendue correspondante à cinq de nos départements actuels. Les ducs de Normandie et leurs redoutables successeurs les rois d'Angleterre possédaient, dès cette époque, sur le sol français des domaines au moins égaux en étendue. La Bretagne, dans sa pleine indépendance, représentait aussi cinq de nos départements; le comté d'Anjou avec le Maine en couvrait plus de trois; le comté de Flandre en comprenait quatre; la maison de Champagne, dont une branche occupait le comté de Chartres et celui de Blois, resserrait le royaume à ses deux extrémités, vers la Marne et vers la Loire, dans une ceinture de domaines plus étendus que ceux de la couronne. La Lorraine, la Bourgogne et la Provence relevaient du Saint-Empire; enfin, au delà de la Loire, le Poitou, la Guienne, l'Aquitaine et le comté de Toulouse comprenaient plus du tiers de la France. Là, sur un sol plus fertile et sous un plus brillant soleil, vivait une

population supérieure par ses richesses et par son développement intellectuel à la race rude et pauvre qui guerroyait depuis deux siècles aux bords de la Seine pour défendre ses églises et ses moûtiers, ses villes closes et ses châteaux, contre le pillage des Normands et le brigandage des barons.

C'était sur ce territoire appauvri par la guerre qu'avait été planté par la main du grand Hugues l'arbre à l'ombre duquel tant de peuples d'origine diverse allaient se reposer et se confondre. Les souvenirs de l'antique unité romaine, ceux plus vivants encore de l'empire de Charlemagne, furent les principaux moyens d'influence et d'assimilation employés par les rois de la troisième race pour accomplir cette œuvre d'un succès si improbable. La grande unité monarchique des âges passés avait répandu sur le monde un éclat dont la lueur fascinait les imaginations populaires, même à travers les ténèbres de la barbarie et des siècles. Quoique les rois capétiens eussent renversé les descendants de Charlemagne, leur présence au siége de la domination carlovingienne, le concours que leur prêtait le clergé, et la persévérance de l'Église à les présenter comme les successeurs des empereurs, avaient eu pour effet d'assigner aux fils de Hugues Capet

une place à part au milieu des dynasties princières sorties des ruines de l'empire d'Occident et qui s'étaient partagé la France.

La féodalité proprement dite n'eut qu'une part secondaire dans la fondation de cette hiérarchie toute d'opinion, qui s'explique beaucoup plus par l'effet de vagues souvenirs que par des obligations d'une nature précise et définie. C'est par les impressions ineffaçables qu'avait laissées l'Empire plutôt que par la dépendance féodale qu'il est possible de se rendre compte de cette subordination morale de chefs indépendants à des rois qui disposaient souvent d'une moindre puissance militaire, et dont l'action ne pouvait s'étendre jusqu'à eux. Philippe Ier n'avait donné à fief ni la Guienne, ni la Bretagne; Guillaume d'Aquitaine, non plus qu'Alain Fergent, n'entendaient subordonner leur droit au bon plaisir d'aucun suzerain. Cependant il est incontestable qu'il n'y a pas un seul moment où ces puissants chefs féodaux n'aient, au fond de leur conscience, envisagé les rois établis dans le vieux palais de Paris comme investis d'un titre supérieur et d'une puissance plus élevée que celle qu'ils possédaient eux-mêmes.

Le sacrement de la royauté a exercé durant le

cours de ces temps obscurs une fascination dont l'effet n'a pas été calculé par les historiens. La basilique de Reims a été le véritable Capitole de la France. La sainte ampoule a grandi et transformé l'autorité royale; et c'est comme oints du Seigneur plus encore que comme chefs de la hiérarchie territoriale que les rois sont parvenus à rattacher à la couronne des provinces qui en seraient à jamais demeurées séparées, si, à des droits contestés ou prescrits, les princes capétiens n'avaient été en mesure de joindre le prestige d'une puissance qui semblait consacrée par le Ciel même. Si c'est en invoquant leur droit de suzeraineté que les rois de France ont conquis pièce à pièce leur beau royaume, c'est dans un ordre d'idées supérieures à celui-là qu'ils ont puisé la force nécessaire pour faire valoir un pareil titre; et l'étude attentive de l'histoire constate que les prestigieux souvenirs laissés par Charlemagne et par la seconde race ont été le principal instrument de l'agrandissement de la troisième.

L'œuvre la plus ardue n'était pas pour celle-ci de s'étendre au delà des limites où la nationalité française se trouvait alors circonscrite : la difficulté pour la monarchie naissante consistait à devenir maîtresse du pouvoir et du terrain dans l'intérieur

même de ces limites. Le territoire de la France au commencement du douzième siècle était divisé en domaine de la couronne et en fiefs qui relevaient immédiatement de celle-ci, mais où elle n'était représentée par aucuns officiers royaux. On sait que les rois étaient bloqués dans leur ville de Paris par les puissants comtes de Montlhéry, qui, à l'aide de leur forteresse, coupaient toute communication avec l'Orléanais, et que les sires de Montfort l'Amaury leur barraient également le passage vers le pays chartrain. Personne n'ignore que la possession de Corbeil rendait les seigneurs de cette place maîtres du cours de la Seine et des abords immédiats de la capitale. Les châtelains du Puiset dominaient les plaines de la Beauce et en pillaient les moissons. Aux portes de Paris, les seigneurs de Montmorency, lorsqu'ils faisaient trêve à leurs déprédations contre l'abbaye de Saint-Denis, menaçaient la couronne et la contraignaient à compter avec eux; plus loin, au nord, s'étendaient les vastes seigneuries de la maison de Coucy; enfin la présence des rois d'Angleterre dans le Vexin Normand, sur la frontière même du Parisis, était un encouragement pour toutes les trahisons, une garantie assurée après toutes les défaites.

A ce point apparaît le premier personnage qui ait nettement dessiné la politique de la France. Louis-le-Gros commence son œuvre de redressement et de haute justice ; il fait la guerre à la féodalité au nom d'un droit supérieur à celui des barons féodaux ; il oppose l'action générale de la royauté aux tyrannies locales qu'il se donne la mission de contenir et de renverser. Pendant que tel seigneur défend sa ville fermée, tel autre son donjon, pendant que les communes s'agitent ici pour suivre l'impulsion du seigneur ou celle du clergé, là, pour vivre de leur vie propre, en conquérant ou en achetant une charte, Louis-le-Gros défend la France, ne guerroie qu'en son nom et n'agit que pour elle.

Ce prince fut inspiré par un homme d'un esprit plus cultivé que le sien, et qui poursuivait par système ce que le vaillant roi faisait par instinct. Cet homme fut le ministre qui, en appliquant les mêmes maximes, eut la gloire de préserver l'intégrité du royaume au milieu des désastres du règne suivant. L'abbé Suger s'était fait sur la royauté une théorie empruntée aux saintes Écritures ; il en avait étendu les droits et l'exercice en la faisant émaner d'une source divine. Aussi ses actes comme ses écrits rendent-

ils témoignage de ses constants efforts pour sceller une étroite alliance entre la monarchie et l'Église par l'action de la papauté. C'était rentrer, en les élargissant, dans les voies où avaient marché les fondateurs de la monarchie. Pepin avait ainsi terminé son œuvre, et ce fut sa hardiesse à l'accomplir qui lui mit la couronne au front. Cette politique hébraïque et impériale, dans laquelle se confondaient les sacrés souvenirs de Sion et les glorieux souvenirs de Rome, cette politique, qui avait trouvé dans le grand Charles sa personnification la plus auguste, était devenue plus nécessaire encore à la race capétienne, contrainte de résister à l'ascendant de l'empire germanique en même temps qu'aux formidables vassaux de la couronne, et qui, pour accomplir cette double entreprise, n'avait qu'une seule force, l'autorité morale, qu'un seul auxiliaire, la papauté.

Ainsi fut fondée, par la nature même des choses, la doctrine permanente qui unit les destinées de la royauté française à celles du seul pouvoir par qui fût représentée dans le monde, à cette époque, l'idée de la liberté et de la résistance à l'oppression. Cette association intime de la couronne capétienne et du Saint-Siége imprima à la

noble nation des Francs sa physionomie propre; elle fit de ce peuple le redresseur des torts, le bouclier vivant de la justice et du droit. Il porta ce caractère dans ses luttes européennes comme dans ses expéditions d'outre-mer, et ses mœurs s'en imprégnèrent aussi profondément que ses lois. Les violences de Philippe-le-Bel contre la papauté, les entreprises des légistes qui tentèrent, sous les Valois, de rompre, au profit du despotisme royal, le bon accord des deux puissances, ne parvinrent point à altérer d'une manière sensible l'esprit de cette société assise sur l'Église comme sur le roc : aussi, après avoir assuré l'indépendance politique des papes contre les empereurs, dompté dans son sein l'hérésie albigeoise, rempli l'Asie musulmane de terreur et d'admiration, et pris, pendant trois siècles, la cour de Rome pour conseil et pour auxiliaire dans ses entreprises comme dans ses négociations, la France se retrouva-t-elle forte et compacte devant Luther comme elle l'avait été, dix siècles auparavant, devant Arius.

L'œuvre entreprise par Suger, sous Louis-le-Gros et sous Louis-le-Jeune, se développa sous Philippe-Auguste dans de plus vastes proportions et avec un éclat inconnu jusqu'alors. Profitant avec une habileté

peu scrupuleuse des divisions qui troublaient la maison royale d'Angleterre, ce prince étendit les limites du royaume et trouva dans cette extension territoriale un moyen de faire revivre, au milieu de l'anarchie féodale, quelques souvenirs de Charlemagne. Il réunit à la monarchie, par voie de succession ou de conquête, le Vermandois, la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou, ne laissant guère en dehors de ses frontières que les riches provinces méridionales, séparées du royaume franc par le divorce d'Éléonore d'Aquitaine et l'imprévoyance de Louis VII.

Mais Philippe-Auguste, homme d'expédients plutôt que d'organisation, contraint, d'ailleurs, de lutter contre l'Angleterre et contre l'Allemagne, étendit trop la sphère de son action pour qu'il pût la rendre partout efficace ; il ne sut pas préparer l'assimilation à sa monarchie des provinces arrachées par lui à Jean-sans-Terre. Une grande partie de ces vastes territoires resta anglaise d'inclination, et les barons continuèrent de préférer le sang d'Anjou au sang de Capet, aimant mieux dépendre d'un suzerain résidant à Londres que d'un monarque demeurant à Paris.

Cependant, si le vainqueur de Bouvines n'avança

pas d'une manière notable la constitution intérieure de la monarchie française, il assura son avenir en contribuant à étouffer de la Loire aux Pyrénées l'hérésie formidable dont le triomphe aurait placé les pays de la Langue d'Oc en dehors de la civilisation occidentale et du progrès général des sociétés chrétiennes. Si les doctrines albigeoises avaient prévalu, elles auraient été, au treizième siècle, pour l'unité de la France un obstacle plus invincible que le protestantisme ne l'est devenu au seizième pour l'unité de l'Allemagne; car cette hérésie n'était pas un schisme seulement, c'était au fond la négation même du Christianisme en tant que culte et en tant qu'Église, c'était une doctrine philosophique substituée à une croyance : or, si le rationalisme est un germe mortel jusqu'au sein de la civilisation la plus avancée, que peut-il advenir du rationalisme implanté au cœur de la barbarie?

Dans la poursuite où s'engagea Louis VIII contre l'hérésie albigeoise et la noble maison qui représenta si longtemps cette cause, d'odieuses spoliations et d'horribles cruautés furent, sans nul doute, commises. Mais les violences suscitées par la passion ou par l'intérêt ne légitiment pas plus les causes vaincues qu'elles n'infirment la valeur mo-

rale des principes au nom desquels elles sont commises. C'est là la part de la liberté, le compte courant que le Créateur ouvre à chaque créature, et qu'il règle au jour de la justice finale. La révolution française est demeurée légitime dans ses motifs et salutaire dans ses résultats, malgré la sanglante responsabilité imposée à ses auteurs devant Dieu et devant l'histoire; la soumission des pays Albigeois à l'unité catholique reste également un grand service rendu à la civilisation chrétienne et à la France; la victoire de Simon de Montfort sur le comte de Saint-Gilles fut, en effet, l'expression de l'ascendant conquis pour jamais par la race franque sur les populations méridionales. Du jour où l'hérésie fut étouffée et où le comté de Toulouse passa dans la maison de Capet, on vit tomber la principale barrière entre le nord et le midi de la monarchie.

Mais c'était le petit-fils de Philippe-Auguste qui, entre tous les princes de sa maison, était surtout appelé à consolider, en les développant, les conquêtes territoriales et les progrès politiques de la royauté. Ce prince comprit le premier avec une sagacité merveilleuse l'influence que des institutions civiles habilement combinées ne pouvaient manquer d'exercer à la fois et dans les domaines de la cou-

ronne, et dans les provinces qui, ne relevant pas immédiatement du monarque, restaient soumises à la domination directe des grands vassaux.

Louis IX fit de la justice le principal moyen d'accroissement de sa puissance, se fiant pour faire accepter les innovations les plus hardies, à cet instinct inné de l'ordre et du droit qui vit au fond de toutes les sociétés comme de toutes les consciences. S'il n'obtint pas chez les grands vassaux indépendants l'application immédiate des réformes introduites par lui dans les domaines de la couronne, il sut conquérir par l'influence ce que la constitution sociale lui interdisait d'exiger par la force. L'extension de la juridiction royale fut peu contestée sous son règne; et sa sainteté devint, comme sa justice, un instrument de son pouvoir. Créateur de la science du droit écrit, il fonda l'importance politique et personnelle des hommes qui avaient fait de cette science l'objet spécial de leurs études. Appelés d'abord pour seconder les barons, les légistes les remplacèrent bientôt sur les siéges des cours de justice, et la bourgeoisie naissante se glissa dans les vides que les croisades avaient faits au sein de la hiérarchie seigneuriale.

Plein de foi dans la source divine de son pou-

voir, nourri des traditions bibliques, le cœur brûlant de charité pour les pauvres et pour les petits, saint Louis fut l'adversaire naturel et nécessaire de la société féodale; il l'affaiblit par le prestige de ses malheurs autant et plus que par celui de sa gloire; et, lorsqu'elle plaça son image sur les autels, l'Église parut donner à l'œuvre politique du prince martyr la consécration du ciel. En allant mourir sur la cendre, à Carthage, le fondateur de la monarchie judiciaire imprima à ses institutions un sceau plus inviolable que ne l'avait fait Lycurgue en s'exilant de Sparte, car le culte pour sa mémoire devint une partie de la foi dans un siècle où la foi était la respiration même de la société.

Philippe-le-Bel appela dans les grands conseils de la nation les représentants de cette bourgeoisie dont saint Louis avait préparé l'avénement. Louis-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel héritèrent, avec la couronne paternelle, d'une politique qui devint, dès cette époque, une tradition nationale et comme le patrimoine de la royauté. Cette politique consistait à faire pénétrer de plus en plus l'esprit juriste dans la constitution de la monarchie, en substituant les magistrats aux barons, le droit romain au droit féodal et les parlements aux États-généraux du royaume.

L'élément judiciaire se produisit avec son caractère propre : il s'efforça de se créer une place à part entre les deux puissances existantes avant lui, l'aristocratie et le clergé, contre lesquelles il engagea une lutte persévérante, tantôt ouverte, tantôt latente. Faire prédominer le droit écrit sur le droit coutumier, l'idée de l'Etat sur celle de l'Eglise, absorber dans la puissance royale toutes les forces indépendantes, telle fut la politique des légistes auxquels les derniers Capétiens ouvrirent l'accès des affaires, et qui devinrent, sous les Valois, les maîtres du gouvernement et les dominateurs de l'esprit public.

Ces hommes se vouèrent avec une obstination passionnée au triomphe du pouvoir absolu ; ils rendirent avec usure à la royauté l'appui qu'ils en avaient reçu. Peu préparés à la vie publique par l'obscurité de leur origine et par la dépendance dont ils étaient à peine relevés, ils s'attachèrent à étouffer les résistances plutôt qu'à en régulariser l'exercice ; et pour arracher la France à l'oppression féodale, ils la précipitèrent dans la servitude.

Ce fut un malheur, sans nul doute ; mais ce fut aussi la suprême nécessité des temps et des choses. La prédominance du pouvoir royal pouvait seule

préparer en France et l'égalité civile et l'unité territoriale. Or, il semble qu'à ce double but la Providence ait dans notre patrie subordonné tous les autres. L'égalité des conditions a été provoquée chez nous par des causes qui ont rendu plus difficile l'établissement de la liberté politique; et l'organisation toute militaire imposée à la nation par le soin de sa propre sûreté n'a pu avoir pour pivot que l'omnipotence royale.

Si, du quatorzième au seizième siècle, la France n'était pas devenue le plus compacte des peuples et la plus vigoureusement constituée des monarchies, si le pouvoir ne s'y était point centralisé au point d'absorber tous les intérêts et toutes les forces, elle aurait disparu du nombre des grands États, et n'aurait laissé dans le monde aucune trace lumineuse de son passage. Placée au cœur même du continent, entre l'Empire, l'Angleterre et l'Espagne, il fallait, pour garder ce poste périlleux et résister à une telle pression, un tempérament de soldat et une liberté de mouvements incompatible avec la division des pouvoirs et les résistances de l'esprit provincial.

L'extinction des Capétiens directs dans la personne de Charles-le-Bel posa pour la première fois, devant la France, le problème de vie ou de mort.

La question qui se trouva élevée entre Édouard III et Philippe-de-Valois, comme une question d'hérédité et d'interprétation de la loi successoriale, avait en réalité une tout autre portée; il s'agissait de savoir à qui resterait la prépondérance de la race franque ou de la race normande, à qui des vieux conquérants des Gaules ou des récents conquérants de l'Angleterre appartiendraient et ces vastes provinces étendues de la Loire aux Pyrénées, et cette suzeraineté féodale qui était alors le signe même de la suprématie des races. Les pays d'outre-Loire, dont l'accession à la France était nécessaire pour constituer une grande monarchie, flottaient incertains entre les deux influences et les deux maisons royales qui se disputaient l'empire. Le duché d'Aquitaine, avec ses nombreuses dépendances, formerait-il au sein des Gaules un État dépendant de la maison d'Anjou, qui régnait en Angleterre, ou serait-il incorporé dans la monarchie française; la France enfin deviendrait-elle un grand État ou une puissance de second ordre? Tel était le débat que cinq règnes pleins d'événements furent consacrés à vider.

De l'an 1328, date de l'avénement de la branche collatérale de Valois, à l'an 1429, date du sacre de

Charles VII à Reims, trois générations donnèrent leur sang pour arracher la France à la suprématie de l'Angleterre et pour élever entre les deux contrées une barrière insurmontable. Des noms éclatants et d'héroïques personnages remplissent toute cette période. Le roi Jean, frappant d'estoc et de taille aux champs de Poitiers ; son fils, au milieu des factions complices de l'étranger, réparant à force de sagesse les calamités provoquées par l'imprévoyance de son père et de son aïeul ; la raison de Charles VI s'abîmant sous le poids des malheurs publics et cette démence royale arrachant à la nation sa dernière espérance ; puis, au milieu de chevaliers intrépides au corps bardé d'acier, une forme lumineuse qui traverse la nuit des temps comme une céleste apparition pour s'évanouir dans les flammes d'un bûcher : ce sont là des tableaux d'une variété sans exemple et d'un pathétique sans égal.

Toutefois, parmi les innombrables figures qui attirent l'attention et commandent les respects publics, il en est une qui se détache d'une manière plus ferme et plus éclatante à la fois ; entre tous les guerriers tombant tour à tour sur ce vaste champ de carnage dans cette bataille d'un siècle de durée, il en est un qui domine la scène et semble la rem-

plir tout entière. Duguesclin fut durant sa longue vie militaire le centre de toutes les grandes opérations, l'âme de la résistance à l'Anglais, l'expression la plus élevée de toutes les antipathies nationales, et son nom devint après sa mort le mot d'ordre de la patrie et comme le cri de guerre de la France. Il conquit le royaume pied à pied, rattacha les provinces d'outre-Loire à la nationalité française, et sur le sol délivré par son bras il força plus de donjons et rasa plus de places fortes que les âges antérieurs n'en avaient abattus. Penseur profond autant que guerrier intrépide, il renouvela la face de la guerre, substituant la puissance de la discipline à celle du nombre et la stratégie à la force ; animé contre l'Angleterre d'une passion inextinguible, il parvint le premier à la faire partager à la France ; dévoué avec exaltation à l'autorité royale, inséparable dans sa pensée de l'unité nationale dont il professait le culte, il alla jusqu'à sacrifier à la France la Bretagne, sa chère patrie, quoiqu'il fût breton de sang et de cœur. Le grand connétable eut tous les instincts de l'avenir, tous les pressentiments de l'organisation politique destinée à remplacer cette société féodale à laquelle il porta de si rudes coups ; il fut le premier centralisateur militaire du moyen

âge et le serviteur-type de la monarchie et de la France.

Le vainqueur de Cocherel avait accompli sous Charles V la libération presque complète du territoire. Cette œuvre faillit sans doute être anéantie au règne suivant, et jamais la France ne parut plus près de l'abîme : toutefois, une distinction est nécessaire entre la crise qui suivit l'avénement de Philippe de Valois et se termina, en 1370, sous Charles V, par la conquête de toutes les provinces méridionales, et celle qui commença sous Charles VI pour ne finir qu'en 1453, à la dernière expédition de Charles VII contre les Anglais en Guienne. Dans la première période dont Duguesclin est le centre, c'est la nationalité française elle-même qui est encore en question, car les provinces hésitent entre les deux couronnes comme entre deux pôles qui les attirent presque également ; dans la seconde période, où resplendit le dévouement de Jeanne d'Arc, la France existe et l'on sent fortement battre son cœur, des bords de la Meuse au pied des Pyrénées. Une jeune fille du peuple devient l'expression de la haine à l'étranger et comme l'holocauste de la patrie. Les grands périls qui menacèrent la France durant le long règne d'un roi en démence furent amenés par des intrigues prin-

cières, par des révoltes de famille et des amours adultères, et non plus par l'hésitation des populations elles-mêmes, alors chaleureusement dévouées à cette royauté si indignement trahie par ses soutiens naturels. Les longues rivalités des oncles du roi, les désordres d'une épouse criminelle, la lutte des Bourguignons et des Armagnacs, la funeste prépondérance acquise par une branche de la maison de Valois établie en Bourgogne et devenue à la troisième génération aussi puissante que la branche régnante elle-même, telles furent les causes de l'effroyable crise qui provoqua l'expulsion de l'héritier de la couronne par un ordre arraché à son père et à son roi. Envahie par l'Anglais, trahie et vendue par ses princes, déshonorée par sa reine, la France sentait l'oppression et préparait sa délivrance. Aussi, lorsque Dieu eut suscité la bergère de Domremy pour l'accomplissement de sa mission, cette jeune fille résuma-t-elle en sa personne toutes les forces vives de ce peuple, réagissant contre les factions et contre l'étranger avec une irrésistible puissance.

Il était facile d'entrevoir dès cette époque les nouveaux périls que la royauté s'était suscités à elle-même. Les princes du sang royal avaient fini par acquérir sur toute la seigneurie du royaume une

prépondérance incontestée. Presque toutes les dynasties provinciales avaient disparu, soit par les réunions à la couronne, soit par l'effet d'alliances habilement ménagées ; aussi la royauté n'eut-elle plus guères pour ennemis que les membres de la famille régnante, et la France assista-t-elle au commencement du quinzième siècle à la transformation de l'antique féodalité en une sorte de féodalité monarchique, assise sur un système d'apanages héréditaires qui transformait en ennemis de la royauté ses appuis naturels.

La création du duché de Bourgogne, donné par le roi Jean à son quatrième fils, après la mort de Philippe de Rouvre en 1363, avait signalé un pas décisif dans la voie nouvelle où la monarchie s'était engagée avec tant d'imprévoyance. Il fallut près d'un siècle de luttes, de machinations et de crimes pour détruire ces hautes situations princières élevées à côté des rois et par leurs propres mains ; et cette épreuve dans laquelle la royauté se trouva engagée contre son propre sang ne lui fut pas moins redoutable que ne l'avait été sa lutte contre le baronnage et contre l'Angleterre.

Un homme naquit alors qui, par ses qualités comme par ses vices, parut prédestiné à ces guerres

domestiques et à ces conjurations de palais dont la France emprunta le triste secret à l'Italie. Louis XI attaqua la nouvelle féodalité par l'astuce et par le crime, comme Louis IX avait attaqué la primitive féodalité territoriale par l'autorité de ses lois et par celle de sa sainteté. L'un triompha de ses ennemis par son habileté, l'autre par le prestige de sa grandeur morale, et l'espace qui sépare ces deux êtres suffit pour embrasser d'un seul coup d'œil tous les progrès de la corruption publique depuis le commencement du treizième jusqu'à la fin du quinzième siècle.

Ce qui distingue le fils de Charles VII de tous les rois qui l'ont précédé et de tous ceux qui l'ont suivi, ce qui le distingue surtout des princes de cette maison de Valois si peu politiques, mais si brillants dans leur légèreté même, c'est qu'il semble aussi étranger à sa famille qu'à sa patrie ; c'est une figure sans expression, un roi sans entrailles, dans la poitrine duquel rien de français et, pour ainsi dire, rien d'humain ne semble battre. Son règne est une longue partie d'échecs dirigée par un joueur impassible : il poursuit le succès par toutes les voies avec une sorte d'affreuse innocence, parce que son âme est comme pétrifiée dans une seule pensée et dans une seule espérance.

Louis XI commit le crime le plus grand dont il soit donné à un roi de se rendre coupable, il altéra le génie national dans sa source, et c'est pour cela que sa mémoire demeure flétrie. Mais il brisa les mailles dans lesquelles l'imprévoyance de ses prédécesseurs avait enlacé la royauté, il porta au système des apanages princiers des coups dont il ne se releva plus. L'habile rival de Charles-le-Téméraire entama ce duché de Bourgogne devenu sous une dynastie française l'ennemi le plus redoutable de la France; il prépara la chute prochaine de la Bretagne où régnait, sous l'influence anglaise, une autre branche de la maison de Capet; il hérita des princes d'Anjou, autre rameau de la même tige; enfin, après vingt-deux années de guerre et de manœuvre, après avoir triomphé des libertés publiques par les mêmes moyens qu'il avait employés contre les princes de son sang, ce redoutable personnage domina seul et presque solitaire dans ce royaume, rasé comme un ponton par la tempête, et put pressentir le moment où l'héritier de son absolu pouvoir s'écrierait : *L'Etat, c'est moi!*

En créant l'homme libre, Dieu a dû se servir, pour les fins de sa providence, de ses vices comme de ses vertus : aussi permit-il que Louis XI, qui

sépara la politique de la morale, vînt en aide à la même œuvre que Louis IX, dont l'honneur est de les avoir identifiées. Aux dernières années du quinzième siècle, la concentration du pouvoir était devenue une nécessité, regrettable sans doute, mais évidente, et la monarchie ne pouvait être sauvée qu'en prenant un caractère tout militaire. Des débris de la puissance bourguignonne et des hasards de la succession féminine allait sortir la puissance la plus redoutable qu'eut vue l'Europe depuis les jours de Charlemagne. Pendant que la France, sous Charles VIII et sous Louis XII, épuisait ses forces dans de vaines tentatives sur l'Italie, comme pour laver par le sang des champs de bataille les traces du sang que le précédent règne avait fait couler sur l'échafaud, les Pays-Bas étaient réunis à la monarchie espagnole, et la couronne impériale venait se poser sur le front de l'héritier de Philippe-le-Beau et de Jeanne-la-Folle. L'unité territoriale de la monarchie, consommée désormais par la réunion du duché de Bretagne, et la concentration de tous les pouvoirs politiques aux mains de son roi, permirent seules à la France de supporter sans péril la pression exercée sur elle par Charles-Quint, dans le duel terrible où l'inégalité des deux puissances était

rendue plus sensible encore par l'inégalité politique des deux rivaux. Si François Ier put résister à Charles d'Autriche, s'il fut même donné à son successeur de l'emporter sur Philippe II, ce fut uniquement parce que ces princes eurent la pleine disponibilité de toutes les ressources de la monarchie.

Plus soucieuse du sort de sa nationalité compromise que du développement de son organisation intérieure, incapable, d'ailleurs, de se passionner pour deux idées à la fois, la France avait laissé ses rois absorber presque tous les pouvoirs précédemment revendiqués par les États-généraux de la nation, et le caractère équivoque des parlements avait servi merveilleusement la politique royale sur ce point comme sur tous les autres. Appuyée sur de grands corps, judiciaires par leur nature mais législatifs par leurs prétentions, qui revêtaient d'une sorte de sanction les actes du bon plaisir, la royauté trouvait là un auxiliaire dévoué jusqu'au fanatisme. Le concordat conclu par François Ier avec Léon X, en donnant à la couronne une action directe et continue sur le personnel de l'Église, préparait le triste régime d'un clergé de cour; et le développement de la richesse publique mit bientôt le pouvoir en mesure d'étendre ses moyens d'influence et d'action sur toutes les

classes de la société. Ainsi tombèrent successivement toutes les résistances avec toutes les forces indépendantes; et le trône étayé sur une bourgeoisie qui grandissait à son ombre, n'eut plus guère en face de lui, dès l'ouverture du seizième siècle, que les seigneurs élevés par la faveur royale, à l'aide des grandes charges de la couronne et des commandements militaires.

On pouvait donc d'âge en âge et presque de règne en règne suivre et constater l'affaiblissement progressif du principe féodal reculant devant l'esprit monarchique. Ce sont d'abord les populations elles-mêmes, étrangères les unes aux autres par le sang, par les croyances et par la langue, qui répugnent à l'unité politique; c'est ensuite la ligue de tous les chefs, entre lesquels fut partagée la terre conquise, qui opposent aux premiers Capétiens une résistance énergique; puis la royauté, maîtresse du sol de la patrie, se trouve contrainte de lutter contre les princes apanagés par elle avec autant de vigueur qu'elle l'avait fait d'abord contre les barons; enfin lorsque la hache a frappé les plus hautes têtes et fait couler le sang royal comme un sang vulgaire, une dernière lutte s'engage contre les créatures de la royauté qui aspirent à reconstituer l'ancien système au moyen des grands gouvernements provinciaux. Aux guerres de race à race, aux guerres de suzerain contre vassal

succèdent alors les intrigues de palais, le règne des favoris et des favorites; et un violent combat entre des influences toutes personnelles se livre autour du trône aux pieds duquel apparaît Richelieu comme l'inflexible génie de la monarchie.

Mais avant qu'il ne succombât sous les coups du grand cardinal, une éclatante tentative fut faite pour sauver l'intérêt féodal prêt à périr. L'aristocratie française eut assez de sens politique, aux jours de sa décadence, pour rattacher sa cause à une cause plus vivante, à un principe plus énergique que le sien. Elle s'associa étroitement à la réforme protestante, et cette union nuisit beaucoup aux développements du protestantisme parmi les populations françaises. La réforme avait été dans toute l'Europe septentrionale la cause des rois et des grands : elle avait fait son chemin en délivrant les premiers du frein du pouvoir religieux, en distribuant aux seconds les dépouilles opimes de l'Église; et l'austérité de ses dogmes avait habilement couvert ces larges concessions faites aux convoitises des uns, aux cupidités des autres. L'exemple des rois d'Angleterre, de Suède, de Danemark et de la plupart des princes du Nord n'ayant pas été suivi par les rois très-chrétiens, la réforme dut prendre en France des allures moins serviles que dans ces contrées mises au pillage, et le calvinisme tenta de s'y montrer

sous des formes fières, indépendantes et quasi-républicaines.

Mais l'esprit démocratique qu'il affectait dans quelques communes importantes ne l'empêchait pas de s'allier étroitement aux grandes factions de cour, de telle sorte qu'en s'attaquant à lui, la royauté rencontrait en même temps devant elle, et les passions populaires dans ce qu'elles ont de plus ardent, et les intérêts aristocratiques dans ce qu'ils ont de plus immuable. L'affaiblissement de la monarchie, la rupture de cette unité si laborieusement poursuivie, une sorte de fédération municipale sous le protectorat seigneurial, tel fut le projet poursuivi en commun par les ministres du saint Évangile et par les brillants courtisans du Louvre. La maison de Condé, la maison de Rohan, la maison de Châtillon confondirent leurs haines avec celles qui animaient les bourgeois de quelques grandes villes et les rudes prédicants des montagnes. Si la réforme eût triomphé sous les derniers Valois ou sous les premiers princes de la maison de Bourbon, c'en était fait de l'œuvre poursuivie au prix du sang de vingt générations : le cours des destinées de la France était radicalement changé, et le problème de son avenir aurait reçu une solution toute différente.

Ce fut à un prince réformé qu'il fut donné d'arrêter

le cours de la réforme, et d'étendre la puissance royale dans les circonstances même qui semblaient devoir en amener, sinon la chute, du moins l'affaiblissement inévitable. Henri IV accomplit avec bonheur l'œuvre la plus ardue qui soit imposée aux hommes politiques, il se servit de son parti pour le combat et le répudia après la victoire, sans perdre son honneur dans cette double entreprise. Il accomplit sous les plus séduisants dehors la tâche la moins chevaleresque qu'un prince soit en mesure de poursuivre, celle d'user sans scrupule du dévouement des autres pour atteindre un but qu'on leur cache et dont on a seul la pleine conscience. Héros sans enthousiasme et sectaire sans croyance, calculateur profond, sous des formes naïves le plus souvent calculées elles-mêmes, Henri de Béarn escamota la réforme à son profit, et trouve devant l'histoire la justification de sa conduite dans l'immense service rendu à l'indivisibilité de la monarchie française.

Celle-ci était en effet menacée des deux côtés à la fois. La victoire des réformés aurait amené, avec la prépondérance de l'Angleterre protestante, une sorte de fractionnement territorial sous forme fédérale; et si la maison de Guise était parvenue à supplanter celle de Bourbon, elle se fût trouvée placée, en montant sur le trône, dans l'impérieuse nécessité de faire d'immenses

concessions à l'Espagne catholique. C'est le propre des guerres civiles où la conscience est engagée, de laisser les combattants sans nul scrupule en ce qui concerne l'intervention de l'étranger. Une transaction entre les partis pouvait seule préserver la France de cette extrémité funeste; et après vingt années d'épreuves, Henri IV se sentit assez habile pour la combiner, assez fort pour l'imposer à tous.

Le vaillant chef de la maison de Bourbon laissa donc la France plus compacte et la royauté plus puissante qu'elle ne l'avait été sous les règnes précédents. Ce progrès était d'autant plus sensible que le protestantisme avait fort affaibli les grands États qui jusqu'à la fin du seizième siècle avaient formé pour la France un contre-poids redoutable. L'Allemagne, livrée à la guerre et à l'anarchie pour près d'un siècle, ne pesait plus sur les destinées de l'Europe. A peine la réforme avait-elle arboré son drapeau à Smalkalde, que du vivant même de Charles-Quint il devenait possible de pressentir les longues humiliations auxquelles la couronne du saint Empire serait exposée dans l'avenir, avant d'être atteinte par l'épée de Frédéric II et de disparaître sous la botte de Napoléon. L'Angleterre se trouvait, après Élisabeth, épuisée par les efforts de la royauté pour résister aux factions et pour maintenir un lien que chaque jour relà-

chait davantage entre les trois parties de la monarchie. L'Angleterre épiscopale, l'Écosse presbytérienne et l'Irlande catholique se livraient un combat terrible, et la Grande-Bretagne commençait contre l'île voisine, cette œuvre de destruction dont les dernières conséquences épouvantent encore le monde. L'Espagne, de son côté, avait perdu les Pays-Bas; et les états-généraux de Hollande, en même temps que les braves cantons de la Suisse, offraient à la France une nouvelle et précieuse alliance. Pendant ce temps, la cour de l'Escurial, endormie dans une mortelle torpeur, allait chercher au bout du monde des richesses métalliques pour masquer sa misère chaque jour croissante, descendant majestueusement dans son sépulcre comme une momie recouverte de lames d'or.

Ce fut au moment précis où la France avait ainsi l'entière disposition de ses forces que parut, à la tête de son gouvernement, l'homme dont on serait tenté d'inscrire le nom dans la chronologie des rois. Richelieu exploita, avec une rare sagacité et une habileté incomparable, toutes les chances qu'offrait à la fortune de sa patrie l'état de l'Europe coupée en deux par la réforme. Mais, avant d'en profiter pour assurer sa prépondérance au dehors, il prit soin d'achever au dedans l'œuvre des grands esprits qui l'avaient précédé; il triompha, non

sans peine et sans péril, dans la dernière lutte engagée contre le trône par les princes du sang et par les favoris pour arracher à la faiblesse d'une femme l'hérédité des grandes charges et des grands gouvernements provinciaux. Henri IV n'avait été contraint de frapper qu'une tête illustre, celle de Biron, parce qu'étant roi, une révolution seule pouvait le renverser, et que les partis, même au plus haut paroxysme de leurs violences, hésitent à aller jusqu'à l'extrémité d'une révolution. Simple ministre de Louis XIII, Richelieu dut en faire tomber un plus grand nombre, parce qu'une intrigue aurait suffi pour l'abattre, et que la modération est l'attribut exclusif de la force.

En même temps qu'il décapitait les partis, qu'il rasait leurs villes ou qu'il y mettait garnison, le cardinal imprimait une impulsion uniforme à l'organisation de la marine et de l'armée, à l'administration des provinces et à celle des finances, faisant partout prévaloir cette centralisation dont le germe avait été déposé sous le trône même des Capétiens; il lui sacrifiait, sans hésitation comme sans scrupule, et les intérêts locaux et les stipulations particulières aux provinces, lors même que ces stipulations étaient consignées dans les contrats qui avaient réglé les conditions de leur accession à la monarchie. Les cours de justice avaient subi le niveau d'un commun asservissement, car la royauté

avait cessé de ménager les légistes, du moment où ceux-ci ne lui avaient plus été nécessaires. Enfin, lorsque Richelieu mourut, léguant à Mazarin le soin de continuer son œuvre et de l'achever, il n'était plus donné qu'aux femmes et aux chansonniers de s'élever contre cet absolu pouvoir, qu'il avait rendu inexpugnable au dedans en abaissant toutes les têtes, au dehors, en donnant à la France l'Artois et le Roussillon pour boulevards.

Louis XIV rendit sans doute plus éclatant le régime politique fondé par le cardinal, et donna plus de relief encore aux principes d'omnipotence déjà proclamés; mais il n'ajouta rien au programme tracé par Richelieu. A celui-ci s'arrête donc l'œuvre de la constitution territoriale et monarchique. La sévère figure du cardinal apparaît à la limite de deux sociétés comme le géant du Camoëns à la limite de deux mondes.

Mazarin fut le continuateur d'une politique dont le succès était déjà certain, mais au service de laquelle il mit une persévérance qui ne fut égalée que par sa souplesse. Ce ministre était moins propre à triompher de ses ennemis par ses propres efforts qu'à les conduire à leur perte par l'effet de leurs propres fautes. Mazarin sut rendre évidente pour le pays tout entier une défaite dont celui-ci aurait douté longtemps encore, sans

les miracles de son habileté et le bonheur de sa fortune.

En même temps que le résultat de la Fronde constatait la prééminence désormais incontestable de l'autorité royale, il faisait toucher au doigt le défaut absolu d'esprit politique dans les grands corps qui s'étaient efforcés de lui résister. Le parlement fut à la fois violent et timide, et aussi peu mesuré dans sa soumission qu'il l'avait été dans sa révolte; la noblesse ne songea qu'à ses propres intérêts et ne s'éleva pas un moment jusqu'à la hauteur d'une pensée nationale. La vie publique n'existait donc nulle part, même en germe, et la royauté seule planait au-dessus de cette société égoïste et frivole.

L'œuvre des siècles était accomplie, et la nation avait consommé l'unité territoriale de la France par l'unité politique du pouvoir. Cette forme sociale ayant atteint son apogée, ne pouvait manquer de briller du plus vif éclat. Toutes les classes confondues dans l'unanime adoration d'une puissance unique, toutes les pensées convergeant vers un même but, s'inspirant à une même source, tel fut le spectacle que la France donna au monde pendant le règne de Louis XIV, et qui imprima à cette époque son caractère d'harmonieuse grandeur.

Rien, en effet, n'était plus vivant et plus magni-

fique qu'une telle unité : c'était l'accord spontané de toutes les forces sous la suprématie d'une force supérieure acceptée par la conscience de tous. La France n'avait point subi la domination de la royauté, elle l'avait voulue avec résolution et persévérance; elle avait travaillé huit siècles à la réaliser dans les institutions comme dans les mœurs; et la monarchie, dans ses efforts constants pour agrandir ses prérogatives, bien loin d'avoir la nation pour adversaire, l'avait toujours eue pour complice.

L'unité, garantie par la prépondérance du pouvoir royal, l'était encore davantage par le triomphe du principe catholique, qui, malgré les efforts de la réforme, était resté le régulateur suprême de la société française. En demeurant catholique, la nation conserva, même au milieu des manifestations les plus hardies de sa pensée et dans toute l'exubérance de son génie, la régularité des formes et la gravité mesurée, inséparables d'une croyance fixe dans ses dogmes, immuable dans sa hiérarchie. Il en fut de son principe religieux comme de son principe politique : la France avait fait d'énergiques et constants efforts pour le maintenir, et c'était en pleine connaissance de cause qu'elle était restée fidèle à la foi de ses pères.

Le pays avait été, depuis Henri II jusqu'à Louis XIII,

profondément remué par le protestantisme, et celui-ci jouissait alors, en France, contrairement à ce qui avait lieu dans le reste de l'Europe, de la pleine liberté du culte et de la controverse. Si la réforme n'était plus, au commencement du règne de Louis XIV, assez menaçante pour compromettre l'intégrité de l'État, elle l'était donc assez pour tenir constamment le génie catholique en haleine. De son côté, le jansénisme, ce frère bâtard du calvinisme, avait engagé contre l'orthodoxie romaine une lutte des plus dangereuses, et Bossuet écrivait entre Arnauld et Jurieu. Ainsi l'Église avait une position assez forte pour maintenir l'ordre dans les intelligences, sans que cette position la dispensât du soin de combattre chaque jour et de triompher laborieusement.

De là cette activité continue, mais calme, cette sobriété forte qui est le propre de la littérature comme de la philosophie de ce temps. Les vastes études classiques qui avaient signalé le seizième siècle et les agitations qui avaient rempli la période écoulée depuis la Ligue jusqu'à la Fronde, avaient donné à l'esprit national toute sa maturité, et le triomphe de l'idée monarchique lui avait imprimé ces allures hautes et sereines, cet esprit des convenances et du convenu qu'entretenaient les habitudes compassées de la vie de cour.

Après son triomphe sur les barbares et avant la domination macédonienne, la Grèce atteignit sous Périclès l'apogée de sa fortune et de son génie ; Rome, maîtresse du monde au lendemain des guerres civiles et à la veille des grandes invasions, donna sous Auguste la plus haute expression d'elle-même ; l'Italie catholique brilla sous Léon X de son plus vif éclat au moment où la nuit de la réforme était prête à envelopper l'Église et le monde : des causes analogues expliquent l'épanouissement du génie français après Richelieu et avant Louis XV, au point intermédiaire et trop rapide qui sépare la constitution définitive de la monarchie absolue de sa soudaine décadence.

Tout secondait en Europe sous Louis XIV les progrès politiques de la nation aussi bien que ses développements intellectuels. Après le règne de Philippe IV, l'Espagne avait vu commencer celui de Charles II, et tombait de la faiblesse dans le rachitisme. Le sang autrichien était appauvri à Vienne comme à Madrid, et l'Empire voyait s'élever déjà l'étoile de la Prusse à l'horizon de l'Allemagne protestante. Charles Stuart en Angleterre, assis sur un trône chancelant, recevait des mains de Louis XIV ses maîtresses et ses subsides, et le cabinet de Versailles fomentait l'impuissance et le déshonneur de cette maison, sans prévoir Guillaume III, et sans

pressentir la réaction qu'il préparait contre lui-même. La plupart des princes de l'Europe étaient pensionnaires de la France, et celle-ci avait reçu de Mazarin mourant un legs qui assurait son avenir.

Ce cardinal avait, en effet, donné à son roi trois hommes élevés en quelque sorte dans sa maison et à son service personnel, Colbert, Lyonne, Letellier : Colbert, esprit fécond et prudent, non moins habile à augmenter la richesse publique qu'à en régulariser l'emploi; Letellier, le plus grand organisateur militaire que possédât l'Europe; Lyonne, ministre persévérant et souple, qui savait à la fois former des projets à longue échéance et en préparer la réalisation par des pratiques journalières. Un roi jeune, plein d'une foi fervente dans la royauté et dans la France, servi par de tels ministres dans ses conseils, et par les premiers généraux du monde dans ses armées, ne pouvait manquer, dans la décadence universelle des hommes et des choses en Europe, de conquérir promptement une position prépondérante. Louis XIV posséda dans toute sa plénitude cette suprématie des armes et de la politique, à laquelle un cortége de grands esprits vint imprimer le dernier sceau. Le cours de tous les événements et celui de toutes les idées avait déterminé un tel résultat, et ce règne, préparé par les épreuves de tant de générations mortes pour fonder

la suprématie royale, fut en quelque sorte le point culminant de l'histoire.

Toutefois, de ce sommet de gloire il était facile de discerner les germes de la décadence, et jamais on ne put avec plus d'assurance prédire les désastres d'un prochain avenir. Hors de la royauté il n'y avait de forces constituées nulle part; les parlements avaient perdu leur puissance politique et leur crédit dans l'opinion; les pays d'États n'avaient aucune garantie contre le bon plaisir; en Languedoc, en Bourgogne et en Bretagne, on avait fini par professer, comme à Paris, la maxime : *Si veut le roi, si veut la loi;* la noblesse ne connaissait d'autre devoir envers la patrie que de se faire tuer à la première sommation du souverain; l'Église courbait la tête sous l'omnipotence royale, et le système des *libertés gallicanes* venait ajouter l'ironie à la servitude. Les classes étaient devenues des castes, et la naissance séparait les citoyens par une barrière infranchissable, au moment même où les doctrines philosophiques, non moins que les changements apportés dans la condition des personnes par les progrès de l'industrie et la constitution du crédit, tendaient à confondre les rangs comme les fortunes. Jamais les tabourets de Versailles n'avaient été plus enviés, jamais ses antichambres n'avaient été mieux défendues qu'à l'heure où la tempête s'élevait à l'ho-

rizon pour balayer cet amas de frivolités sérieuses et de niaiseries insolentes, dont le recueil codifié était devenu la constitution même de l'État.

Les prérogatives de la noblesse n'étant justifiées par aucun service public, ni par l'exercice d'aucun droit, durent apparaître à la nation comme une anomalie monstrueuse, et l'on arriva vite à cet étrange résultat que l'aristocratie, destinée, selon les publicistes, à renforcer la royauté, ne tira désormais que de cette royauté son autorité et sa force; au lieu de couvrir le trône, elle dut se faire couvrir par lui, et la couronne eut bien plus à faire pour la protéger que pour se défendre.

Rien ne vivait en France que par le pouvoir du monarque. Les périls de cette situation avaient été masqués durant un demi-siècle par les qualités éminentes de l'homme le plus naturellement roi qui fût jamais : mais lorsqu'à ce vieux souverain, qui avait rempli le monde du bruit de son nom, et que ses revers n'avaient pas laissé moins grand que ses triomphes, eût succédé le gouvernement d'un prince pourvu d'un titre passager au pouvoir, lorsque la régence, contrainte de lutter à la fois contre Philippe V et contre les princes légitimés eût payé de ses déférences l'appui des ennemis de la France, il devint facile de prévoir que l'action de la monarchie serait désormais inégale à sa tâche.

La régence déchira d'une main cynique le voile qui enveloppait depuis si longtemps les faiblesses du pouvoir et les misères des peuples. A la suite de cette orgie, la nation s'endormit, honteuse et lassée, tombée trop bas dans sa propre estime pour se dévouer à autre chose qu'au soin de ses plaisirs et de sa fortune. La puissance héréditaire, symbole de toutes les traditions comme de toutes les croyances, et dans laquelle s'étaient concentrées les forces vives de la nation, fut atteinte alors à ses sources mêmes, car l'opinion qui l'avait élevée se retira d'elle, et on la vit marcher elle-même, avec une sorte de résolution désespérée, au devant des mépris publics. La royauté réclama pour ses faiblesses personnelles l'inviolabilité qui lui avait été conférée à titre de magistrature sociale. Elle se crut placée au-dessus des prescriptions de la morale usuelle, et se fit sous la couronne un front qui ne rougit plus. Un tel spectacle ne pouvait être donné impunément, même dans le siècle le plus corrompu; personne n'ignore d'ailleurs que les temps de corruption ne sont pas ceux où l'on exige le moins du pouvoir.

La logique inflexible de l'esprit français ne tarda pas à poursuivre les institutions dans les hommes qui en étaient devenus les indignes représentants. Le niveau des personnes en s'abaissant fit baisser chaque jour le

niveau des choses; et quoique la monarchie de Louis XV fût identiquement semblable à celle de Louis XIV, chacun comprenait qu'il y avait entre elle toute la distance qui sépare la jeunesse de la caducité, la maturité du fruit de sa corruption. Rien n'était changé aux chasses et aux levers du roi; c'étaient à la cour les mêmes habitudes, dans le gouvernement les mêmes maximes : mais le prince de Soubise commandait les armées qui avaient vu à leur tête Condé, Turenne et Luxembourg; la magistrature avait pour chef René de Maupeou au lieu de Mathieu Molé; le duc d'Aiguillon tenait le portefeuille de Lyonne; l'abbé Terray remplaçait Colbert, et la royauté était descendue dans ses vices de madame de Montespan à madame du Barry. Par une juste conséquence de cet abaissement universel, le pays, qui avait entendu Bossuet, s'inclinait devant Voltaire, et l'opposition, qui avait pris pour drapeau le *Télémaque*, s'inspirait alors du *Contrat social.*

Les idées avaient donc parcouru un chemin immense dans l'immobilité des institutions, et jamais contraste ne fut plus éclatant qu'au dix-huitième siècle entre les opinions et les faits, entre les théories philosophiques et les réalités sociales. Dans le domaine des spéculations intellectuelles, le protestantisme avait porté ses fruits : en rejetant l'autorité interprétative de la parole divine,

la réforme était conduite, par une conséquence lointaine peut-être, mais à coup sûr inévitable, à dénier le caractère divin de cette parole elle-même, désormais livrée comme un jouet à toutes les aberrations de l'esprit, à tous les caprices de la volonté. Cette diminution des vérités surnaturelles parmi les hommes avait pour effet nécessaire, quoique éloigné, de transformer le christianisme en philosophie, et de donner pour base à l'entendement humain un autre principe que la foi. Chez les croyants les plus sincères du dix-septième siècle, l'influence rationaliste était déjà sensible : Pascal la subissait en lui disant anathème ; Descartes était sorti de Luther, bien qu'il le répudiât, comme Locke sortit plus tard de Descartes, malgré le profond désaccord de leurs doctrines.

Ce fut en Angleterre que la filiation logique des idées fut la plus rapide. En publiant le *Christianisme raisonnable*, Locke fraya la voie à Tindal, à Collins et à Bolingbroke, et Voltaire n'eut qu'à aller quérir à Londres des arguments tout préparés pour sa polémique contre l'*infâme*. Héritier et plagiaire des libres penseurs qu'il traduisit sans les citer, l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs des nations* ajouta à cette philosophie britannique un élément nouveau ; il l'emprunta à la société dissolue dont il fut à la fois le maître et le flatteur. Il associa le

libertinage au rationalisme, la sensualité à l'orgueil, pour enfanter des œuvres auxquelles nul déréglement de l'esprit humain n'avait encore préparé le monde.

Mais durant cette apostasie de la foi et de la pudeur par les classes élevées de la nation, un autre travail s'opérait concurremment avec ce travail déplorable. Dans cet abaissement de tous les pouvoirs établis, l'idée d'une souveraineté nationale imprescriptible reprenait possession de la conscience publique. La notion d'un droit abstrait, la croyance en une suprême vérité sociale se révélaient avec un caractère de généralité qu'elles n'avaient pas encore possédé dans le monde.

Après le laborieux enfantement de sa propre unité nationale, la France s'armait pour l'apostolat de l'unité humaine, et brûlait de verser son sang pour féconder les semences qu'elle jetait par ses écrits à tous vents du ciel. Jamais pareil travail d'intelligence ne remua tout un peuple; jamais de plus vastes horizons ne se déroulèrent devant ses regards; jamais, dans sa confiance enthousiaste, il ne s'inquiéta moins des objections et des obstacles. Il s'emparait de l'avenir au moment même où le présent lui échappait. Pendant que des courtisanes changeaient Versailles en mauvais lieu, et qu'un vieux roi cachait ses cheveux blancs dans l'ombre du Parc-aux-Cerfs, au moment où Louis XV laissait expirer la

Pologne, livrait le Canada et les Indes à l'Angleterre, et semblait se désintéresser du sort du monde comme de son propre honneur, la France saluait de loin l'avénement de tous les principes régénérateurs et l'ère de tous les progrès.

Mesmer et Montgolfier ne paraissaient pas moins assurés de dompter la nature physique et de lui dérober ses arcanes, que ne l'étaient les économistes qui déterminaient les lois de la richesse, et les publicistes qui dissertaient sur l'origine de la souveraineté et sur l'équilibre des pouvoirs. Ce qui caractérise cette époque de fermentation universelle, c'est la ferme confiance dans un avenir obscur encore, mais certain, avenir pour lequel on aspire à se dévouer. De déplorables doctrines avaient fait le vide dans les âmes; mais, pour combler ce vide immense, l'esprit s'agitait dans tous les sens et remuait tous les problèmes, mêlant les erreurs aux vérités, les germes de mort aux germes de vie, produisant enfin cette œuvre puissante autant que confuse, où le bien et le mal furent si étroitement enlacés dès l'origine, qu'un demi-siècle de douleurs et d'épreuves n'a pas suffi pour les séparer.

Ce mouvement ne fut pas moins remarquable par l'universalité des convictions que par l'ardeur des dévouements : aucune portion de la société française n'y

demeura étrangère, et la classe privilégiée, dont il avait pour conséquence nécessaire d'anéantir les prérogatives, ne fut pas assurément celle qui l'embrassa avec le moins de chaleur.

La noblesse se prit enfin à regretter d'avoir été si longtemps inutile aux progrès politiques de la France, et ce fut par elle que l'esprit nouveau descendit dans la nation. La cour, lasse de ramper devant des maîtresses, et dévorée du besoin de se relever à ses propres yeux, fut le plus grand conducteur du fluide révolutionnaire dans ce pays qui allait bientôt la rejeter de son sein. Sous Louis XVI, la France s'élançait dans la révolution avec l'entraînement qui la poussait à la croisade sous Louis le Jeune : mouvement sublime dans son désintéressement et sa sincérité, et qui suffit pour expliquer toutes les illusions, comme pour expier toutes les fautes.

Ni les partis, ni l'histoire contemporaine, n'ont rendu justice suffisante à la généreuse impulsion imprimée par l'aristocratie française aux réformes destinées à la frapper. Elle livra ses priviléges comme elle avait en d'autres temps aliéné ses fiefs pour passer outre-mer, ou coupé ses hautes futaies pour accompagner le roi allant en guerre. Les plus grands noms de la monarchie figurèrent parmi les promoteurs de la réformation politique. Pour peu qu'on lise avec impartialité le compte-rendu

des assemblées d'État, les remontrances des parlements aux temps qui précédèrent la crise, les procès-verbaux des bailliages, et surtout les cahiers rédigés pour les membres des états généraux, on voit qu'au début de la révolution, les deux ordres privilégiés n'étaient ni les moins énergiques, ni les moins passionnés pour le redressement des griefs et la conquête de droits constitutionnels nettement définis.

Le clergé acceptait pleinement le principe de la liberté des cultes; la noblesse n'élevait aucune objection contre l'égale répartition des charges publiques et l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois; elle ne réclamait pas moins vivement que la bourgeoisie la rigoureuse limitation de l'autorité royale par des assemblées participant à la souveraineté nationale; en un mot, elle acceptait le droit commun, et s'efforçait de constituer la nation sur la base de l'équilibre des pouvoirs. Elle approuva sans hésiter le doublement de représentation accordé au tiers, et se montra, dès l'ouverture des états généraux, résolue à marcher au but malgré les résistances. Elle ne céda sans doute sur le principe de la division des ordres qu'après des résistances trop expliquées par les faits de notre histoire; mais l'esprit nouveau soufflait si énergiquement dans ses rangs que ses représentants furent bientôt conduits à dépasser les plus

hardis réformateurs par l'initiative de leurs propositions : les témérités généreuses de la nuit du 4 août sont là pour le prouver.

Le mouvement de 1789, dans la mesure de ses développements légitimes, était le fruit mûri par le temps, la conséquence nécessaire du principe qui avait constitué la France dans la fondation de son unité. Il tendait à maintenir le pouvoir royal comme la base même d'une société façonnée par lui, en même temps qu'on aurait appliqué le principe d'unité à la condition des personnes, à l'administration territoriale et au pouvoir judiciaire; ce mouvement était en un mot monarchique et centralisateur, il sortait du cœur même de notre histoire.

Ce qu'il importe de constater pour la réhabilitation d'une époque dont la gloire est plus compromise par ses apologistes que par ses détracteurs, c'est qu'aucun des principes libéraux proclamés au début de la révolution ne rencontra nulle part de résistance systématique. Ce ne fut ni le dogme de la souveraineté nationale solennellement accepté par Cazalès lui-même, ni les articles de la déclaration des droits, ni le bouleversement radical de la législation civile et de l'administration tout entière qui provoquèrent les résistances et préparèrent la guerre civile. La portion de la noblesse demeurée étran-

gère au mouvement contemporain subissait en murmurant les réformes qu'elle ne pouvait empêcher et que consacrait à ses yeux la sanction du monarque. Nulle part on ne songea à se défendre qu'après qu'on eut été menacé dans ses propriétés, dans sa personne et surtout dans sa conscience. Le pillage et l'incendie des châteaux, les insurrections des soldats contre leurs officiers dans la marine et dans l'armée, amenèrent l'émigration, comme la proclamation de la constitution civile du clergé détermina la guerre civile.

Si le mouvement de 89 était resté fidèle à lui-même, s'il n'avait été brusquement détourné de son cours, d'une part par les ambitieux qui se disputaient la conquête du pouvoir, de l'autre par la coalition des haines jansénistes et philosophiques qui organisèrent systématiquement la persécution religieuse, jamais la régénération d'un grand peuple n'aurait été opérée avec un accord plus magnifique et dans un esprit plus conforme à celui de son histoire. La révolution française n'a guère eu à combattre que les ennemis qu'elle s'est créés, et c'est de sa propre main qu'elle a élevé sur sa route tous les obstacles[1].

[1] Depuis la publication de cet ouvrage, l'auteur s'est trouvé dans le cas de donner à cette pensée des développements complets dans ses *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France de 1789 à 1848.*

La révolution française ne se résume point dans un homme comme les grandes crises antérieures, que j'ai cru pouvoir personnifier dans quelques noms propres. Nul ne saurait réclamer l'honneur d'en être ni le symbole ni le héros. Mirabeau passa comme un ouragan et ne systématisa pas ses pensées plus que la tempête ne systématise la destruction. Necker fut un banquier égaré dans la politique; Bailly, un astronome qui calculait une révolution comme une éclipse, et dont la mort a grandi la vie. Barnave était un noble cœur dans un esprit médiocre, et madame Roland une âme étroite dans un grand esprit: celle-ci se fit républicaine par dépit, comme ses amis politiques devinrent régicides par lâcheté. La Gironde fut un parti de jeunes gens jetés subitement de la barre d'un tribunal à celle de la France, et qui prirent les échasses de Plutarque pour monter à la hauteur d'un rôle d'emprunt. Robespierre, entêté comme tous les esprits faux, orgueilleux comme toutes les natures solitaires, s'avança dans les voies du crime et de la mort d'un pas plus solennel et plus imperturbable que ses ennemis, et n'eut sur eux que l'avantage d'être guillotiné le dernier.

Rarement on vit apparaître au premier plan de la scène politique des natures moins éminentes et des esprits plus vulgaires.

Aussi, quelques efforts qu'ait tenté la corruption de l'esprit et du cœur pour relever ces mémoires, elles sont demeurées en suspicion à ce peuple dans ses instincts confus, mais honnêtes. De tous les noms issus de la Révolution française, un seul est descendu dans l'obscurité de toutes les chaumières, et a conquis une autorité irrésistible par une conspiration sans exemple dans laquelle sont entrés, durant trente ans, les publicistes de tous les partis, les hommes influents dans toutes les conditions, les chantres des cabarets et les chantres des salons.

C'est dans une sorte d'adoration pour le fondateur de l'empire qu'est venu s'achever pour la France nouvelle le long travail des âges. Rien ne constate mieux qu'un tel résultat ce que ce travail-là avait eu de grand, et en même temps de déplorable. Les périls extérieurs contre lesquels la France eut à se défendre depuis son berceau, sous Hugues Capet, jusqu'aux jours de ses plus glorieux triomphes, sous Louis XIV, ont donné à ses enfants des mœurs toutes militaires; il suffit que l'ombre du drapeau passe sur leur front pour les transfigurer en admirables soldats. Mais si le mode d'après lequel s'est constituée la nation l'avait prédestinée à la gloire des armes, il était malheureusement bien loin de l'avoir préparée à la pratique de la liberté, car la guerre, déclarée durant

tant de siècles à toutes les existences indépendantes par les grands hommes qui ont façonné la France, en avait ôté à tout le monde et le goût et l'habitude.

En recevant de Dieu l'énergie nécessaire pour résister à l'Europe qui la pressait dans un cercle de fer, la France n'a pas manqué d'acquérir une grande force d'expansion extérieure pour ses idées, car la puissance de dilatation est toujours proportionnelle à l'énergie centrale; elle a dû contracter des habitudes intellectuelles analogues à la loi en vertu de laquelle elle s'est trouvée constituée, et son esprit logique s'est façonné par l'élément générateur de son histoire. Marchant droit à son but sans plus se préoccuper des objections que des obstacles, elle s'est efforcée de réaliser ses idées aussitôt qu'elle les a conçues; et, ne séparant jamais la théorie de l'application, elle est devenue le plus logique et dès lors le plus naturellement révolutionnaire des peuples.

En Angleterre, le pays avait fait un long apprentissage des institutions libres; il avait combattu à Runnimeade pour la cause que fit triompher le stathouder de Hollande; aussi sa constitution parlementaire se confond-elle aujourd'hui avec sa vie historique. Mais, spectacle remarquable et digne des plus sérieuses méditations! l'Angleterre reste, de nos jours, aussi étrangère au sentiment de l'égalité civile et de

l'unité administrative que la France de la révolution l'est de son côté à celui de la liberté politique : l'une, préparée par l'influence de l'aristocratie au rôle qu'elle remplit dans le monde avec tant d'éclat, n'a pu conquérir encore ni l'habitude ni le goût de la vie démocratique, et le droit d'aînesse, par exemple, est demeuré aussi populaire dans ses chaumières que dans ses châteaux; l'autre, façonnée par la main du pouvoir à sa mission de nivellement social, n'acquiert qu'à grand'-peine et au prix de longs efforts le respect du droit d'autrui et cette religion de la loi par laquelle grandissent les peuples libres. L'Angleterre, dotée de la plus vigoureuse constitution de l'Europe, n'a pu parvenir à se donner un système de procédure raisonnable et une administration quelque peu régulière. De son côté, la France, qui a inauguré la démocratie dans la famille comme dans l'État, et subi avec un rare bonheur les expériences les plus audacieuses, depuis l'unité des départements jusqu'à celle des poids et mesures, la France des rois absolus et des parlements a terminé la plus complète révolution qu'ait vue l'histoire en se jetant dans les bras d'un général de trente ans. Voilà ce que l'esprit aristocratique a produit d'un côté du détroit, et ce que la suprématie royale a préparé de l'autre; voilà l'œuvre des principes rendue sensible par leurs conséquences,

et les infirmités du présent éclairées par la lumière que le passé projette sur elles.

J'ai pensé qu'il y avait quelque avantage pour tout le monde, et qu'il pouvait surtout y avoir grand profit pour la jeunesse à donner un corps à l'idée qui a constitué la nation en suivant le mouvement de cette idée dans la vie des hommes qui en ont été les principaux instigateurs. Ce livre n'a pas un autre but. J'ai montré dans l'abbé Suger le représentant du pouvoir royal au moment où, par son association avec l'idée cléricale, celui-ci acquiert l'entière conscience de sa mission politique, et dans saint Louis, la plus haute expression de la royauté conçue dans le sens chrétien. J'ai fait voir comment le connétable Duguesclin, aussi grand organisateur que grand guerrier, avait ouvert avec son épée les entrailles de la patrie pour en faire sortir un long cri de délivrance, et par quelles voies Jeanne d'Arc avait reçu pour sauver la France une mission qu'on ne saurait contester sans répudier toutes les règles de la certitude historique. J'ai montré Louis XI accomplissant contre la féodalité apanagère le même travail que Louis IX contre la féodalité baronniale, et Henri IV conservant tous ces grands résultats par la plus habile des conduites; j'ai étudié enfin, avec les développements plus complets que comporte et qu'impose l'ap-

proche des temps modernes, les cardinaux de Richelieu et Mazarin mettant, l'un par son génie, l'autre par sa souplesse, la royauté française en mesure d'hériter du long travail des âges.

En groupant ainsi l'histoire autour des noms qui l'expriment et la résument, je me suis moins proposé de rechercher des faits nouveaux que de montrer les personnes sous leur jour véritable. Je me suis efforcé d'aspirer l'air des siècles et d'y vivre moi-même avec ceux dont j'y cherchais les traces, et je n'ai emprunté à notre société nouvelle que l'expérience acquise par les révolutions, flambeau qui n'éclaire pas moins le passé que l'avenir. J'ai voulu rendre sensible la grande loi organique selon laquelle mon pays a été constitué, et, sans assurer que j'aie atteint ce but, j'affirme du moins qu'il méritait d'être poursuivi.

L'ABBÉ SUGER.

I

Dans le courant de l'année 1091, un homme, auquel on donne sans preuve le nom de Hélimand, vint à l'abbaye de Saint-Denis, et offrit à l'autel de l'apôtre des Gaules un enfant alors âgé d'une dizaine d'années. Cet enfant était d'une complexion chétive, d'une petite taille, d'une figure anguleuse et sans grâce, et la vivacité de son regard révélait seule sa précoce intelligence.

Il venait de Toury en Beauce, selon D. Félibien[1];

[1] *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis*, liv. IV.

du territoire de Saint-Omer, selon d'autres biographes[1]; il était né à Saint-Denis même, d'après D. Gervaise[2]. Les historiens ne concordent, en effet, ni sur la patrie de Suger, ni sur la date précise de sa naissance, que les uns placent en l'an 1080, et que les autres reculent jusqu'à 1083; mais tous s'accordent pour reconnaître qu'il sortait du peuple et qu'il était né dans la pauvreté. Conformément à une coutume alors existante, Hélimand enveloppa la main de son fils dans la nappe de l'autel pendant la célébration du saint sacrifice et fit donation de l'enfant au monastère. Cette cérémonie se nommait oblation. Elle avait pour effet de vouer l'enfant à la vie monastique par la suprême volonté de ses parents, de briser pour lui tous les liens de la famille et de le rendre étranger au monde. Il n'avait plus pour patrie que l'abbaye destinée à voir s'écouler ses jours, et pour mère que la Vierge sainte, dont le doux visage souriait à son enfance abandonnée au milieu des fêtes et sous ses ornements d'or.

Cette coutume, autorisée dans le septième siècle par le quatrième concile de Tolède, donnait lieu à des abus fréquents[3] : aussi l'Église, avec sa sagesse ordinaire,

[1] Notice sur Suger, par M. Guizot. *Collect. des Mém. sur l'Hist. de France*, t. VIII.

[2] *Hist. de Suger, abbé de Saint-Denis et régent du royaume sous Louis-le-Jeune*, par D. Gervaise, liv. I.

[3] Si quos gibbosos, deformes, stupidos et sæculo ineptos habebant filios, eos monasteriis includebant, injusta quasi in eorum collum oblationis catena. Mabillon, *Analect.*, t. III, p. 467.

ne tarda-t-elle pas à modifier les conséquences abusives qui résultaient de l'oblation, et supprima-t-elle cette pratique, au concile de Trente, comme attentatoire à la liberté humaine dans ce qu'elle a de plus inviolable. Il faut bien reconnaître cependant qu'une telle coutume présentait au onzième siècle moins d'inconvénients que d'avantages. Procurer à des fils de serfs l'accès du cloître, c'était les arracher aux misères de leur condition, et leur assurer un abri contre les tempêtes de ces sombres années durant lesquelles la société semblait sur le point de se dissoudre par les invasions des Barbares, les abus de la force, les périodiques assauts de la famine. Placer un enfant à l'ombre de l'autel, c'était l'associer aux classes libres et respectées, lui ouvrir la carrière des études, et le mettre en mesure de s'élever par la seule voie alors ouverte à l'intelligence.

II

Saint-Denis était le centre et comme le cœur même de la jeune monarchie, qui, assise aux rives de la Seine, commençait à s'étendre sur les provinces voisines. Catulla, une noble Romaine, avait dérobé les corps sanglants de l'évangélisateur des Gaules et de ses com-

pagnons martyrisés, et sur le champ même où ce précieux dépôt avait été enfoui s'était élevée une chapelle détruite par les Barbares durant les grandes invasions. Elle fut remplacée par une église érigée, dit-on, par sainte Geneviève. Dagobert, fuyant la colère de Clotaire II, s'était réfugié dans cette enceinte consacrée, et avait fondé le monastère, d'où une perpétuelle psalmodie montait jour et nuit vers le ciel.

Les princes mérovingiens couvrirent d'or et incrustèrent de pierreries les tombeaux des martyrs. Mais il fallut bientôt ou cacher ces richesses, ou les épuiser pour faire face aux nécessités de ces déplorables temps. L'abbé Louis, le successeur d'Hilduin, l'un des réformateurs de la discipline, fut pris par les Normands, et racheté au prix des dépouilles de l'abbaye. Plus tard, en 865, le monastère lui-même fut ravagé par les païens, qui vinrent profaner la tombe où reposait Charles-Martel. Aussi Charles le Chauve entoura-t-il l'église et les cellules d'une enceinte fortifiée, dominée par deux tours massives encore debout lorsque le jeune Suger fut admis dans le monastère.

Au commencement de la troisième race, les richesses des moines étaient devenues immenses; les vertes prairies de l'abbaye, ses forêts giboyeuses, ses fermes sans nombre et ses fiefs fortifiés s'étendaient à perte de vue, de la Seine à la Marne, dans toute la plaine du Parisis. Hugues Capet et Robert, son fils, avaient doté l'abbaye de terres considérables dans les provinces les plus éloi-

gnées du royaume : aussi, sous l'administration de l'abbé Adam, le prédécesseur de Suger, les biens de Saint-Denis étaient-ils estimés suffisants pour nourrir cent mille hommes[1]. Il n'y a donc pas à s'étonner si, sous l'administration de Suger lui-même, il fut possible à l'abbaye d'équiper un corps d'armée tout entier durant la guerre contre l'empereur Henri V.

Il était impossible qu'une telle accumulation de richesses n'amenât pas un relâchement dans la discipline monastique. Les moines de Saint-Benoît, qui occupaient Saint-Denis, avaient déjà subi plusieurs réformes. Odilon, moine de Cluny, avait fait refleurir pendant quelques années l'austérité de la règle dans cette communauté, entourée de la vénération des peuples, et à laquelle les rois confiaient leurs restes. Mais, soustraite depuis longtemps à la juridiction de l'évêque de Paris, l'abbaye de Saint-Denis ne relevait que d'elle-même, et avait pour vassaux, dans l'ordre féodal, les plus grands seigneurs du royaume. Aussi les causes de relâchement agissaient-elles avec une intensité toujours croissante sur des natures rudes et sensuelles, et rendaient-elles inutiles tous les efforts des réformateurs. Depuis plus d'un siècle, l'usage de la psalmodie avait cessé; l'abbé s'occupait plus d'administrer ses domaines et de les défendre contre les seigneurs voisins

[1] On peut consulter, sur les propriétés de l'abbaye, D. Félibien, *Hist. de Saint-Denis; Recueil des pièces justificat.*, p. 49, et l'*Hist. de Suger*, par D. Gervaise, t. I, p. 28.

que de surveiller la stricte observance, et l'on était bien moins exact à l'office qu'au réfectoire. Le désordre était devenu si grand vers le onzième siècle, que les moines avaient cessé de porter l'habit de leur ordre, et qu'on voyait les disciples de Saint-Benoît, l'éperon au talon et le faucon sur le poing, parcourir, à la suite des meutes bruyantes, les vastes forêts de l'abbaye, pendant que les voix de l'orgie retentissaient dans les salles et dans les cellules profanées.

On voulut soustraire à ce spectacle peu édifiant et à ces distractions fréquentes le jeune enfant, dont l'abbé avait remarqué l'heureux naturel. Suger fut conduit à quelque distance de l'abbaye, dans le petit prieuré de Saint-Martin-de-Lettré, et fut envoyé plus tard compléter ses études dans une école alors fameuse, située près de Poitiers, afin d'être instruit dans toutes les sciences divines et humaines. Sachant écrire et parler en latin d'une manière facile, quoique assez peu correcte, il aimait le commerce des poëtes de l'antiquité, et particulièrement celui d'Horace; il avait surtout, selon l'humble biographe, témoin et confident de toute sa vie, un goût, rare à cette époque chez les clercs, pour l'histoire nationale. Il la cultivait avec prédilection, en même temps que son esprit s'exerçait à toutes les subtilités de la dialectique et aux plus hautes contemplations de la théologie [1].

[1] Scripturæ divinæ ita erat lectione plenissimus, ut undecumque interrogatus fuisset, paratum haberet competens absque dilatione responsum.

Rentré au monastère de Saint-Denis à l'âge de dix-huit ans, il se fit remarquer de tous par les éminentes qualités de son esprit et par l'habile discrétion de sa conduite.

A l'époque où le jeune Suger se conciliait les bonnes grâces de l'abbé Adam, Louis, fils aîné du roi Philippe Ier, était confié aux soins des moines de l'abbaye pour être formé aux doubles devoirs d'un pieux chrétien et d'un puissant chef féodal. L'arrière-petit-fils de Hugues Capet et le descendant des serfs furent élevés dans cette égalité chrétienne que la religion rendait seule possible entre des êtres séparés par une telle distance. Ils grandirent ensemble dans la vieille abbaye, suivant les mêmes exercices, écoutant les mêmes leçons, échangeant, au milieu des bouleversements dont le bruit venait troubler leur solitude, de communes pensées d'ordre et de discipline sociale.

Gentilium vero poetarum ob tenacem memoriam oblivisci usquequaque non poterat, ut versus horatianos utile aliquid continenter usque ad vicenas; sæpe etiam ad tricenas memoriter nobis recitaret. Ita perspicacii ingenio et felici memoria quidquid semel apprehenderat, elabi illi ultra non poterat. Quod cuncti norunt quid memorem, hunc videlicet summum oratorem claruisse temporibus? Re etenim vera, juxta illud Marii Catonis, erat vir bonus dicendi peritus. Tantam si quid in utraque lingua, materna scilicet et latina, facundiæ possidebat gratiam, ut quidquid ex illius ore audisset non eum loqui, sed legi crederes. Erat illi historiarum summa notitia, ut quemcumque illi nominasses Francorum regem, vel principem, statim ejus gesta inoffensa velocitate percurreret. (*Vita Sugerii*, auctore Willelmo ejusdem cœnobii monaco et Sugerii contubernali, lib. I, 5.)

III

C'était de l'union de l'idée cléricale et de l'idée monarchique qu'allait sortir la société nouvelle, et il y a moins à s'étonner à cette époque qu'à toute autre de l'association intime qui s'établissait naturellement entre un jeune lévite et un jeune prince. Quelles émotions ne durent pas traverser ces deux intelligences au début de leur vie! Que d'événements et de merveilles ne vinrent pas les saisir et les dominer! Aux brûlantes paroles de Pierre l'Ermite, aux pontificales allocutions d'Urbain II, avaient succédé des expéditions gigantesques. C'étaient des bandes enivrées d'enthousiasme qui se dirigeaient vers le Bosphore comme des nuées d'oiseaux voyageurs et qui allaient couvrir de morts innombrables les campagnes de l'Asie-Mineure. Plus tard c'était la puissante chevalerie qui, après le flot populaire, s'acheminait à son tour. Un jour on apprenait que l'empereur Manuel avait reçu les guerriers d'Occident dans des palais de marbre et d'or. Un autre jour, on savait que les croisés, échappés aux embûches des Grecs, avaient franchi le bras de Saint-Georges et se trouvaient en face des Turcs. Puis, à de longs intervalles et entourées de toutes sortes d'incertitudes et de mystères, arrivaient dans les abbayes et dans les châteaux des rumeurs tantôt désastreuses.

tantôt consolantes, jusqu'à ce qu'enfin un immense cri de joie eut annoncé à l'univers que la croix flottait au Saint-Sépulcre, et que les guerriers Francs avaient donné un successeur aux rois d'Israël.

Pendant que ces grandes scènes se passaient en Asie, l'Europe faisait silence. Elle avait vu naguère l'Angleterre conquise dans une bataille, et de simples chevaliers fonder un trône à l'extrémité de l'Italie dans une course héroïque; elle avait commencé la lutte sanglante du sacerdoce et de l'empire, destinée à reprendre bientôt, et la Normandie était déjà devenue, entre les rois des Francs et ceux des Anglo-Normands, le théâtre d'une rivalité qui devait dominer le cours des siècles : mais durant la crise orientale, la génération à laquelle appartenaient le prince Louis et le jeune Suger se reposait un moment pour suivre de loin le gigantesque duel de deux religions et de deux mondes.

Philippe Ier, tout entier à ses scandaleuses amours avec Bertrade, qu'il avait enlevée au comte d'Anjou, son époux, occupé d'ailleurs à se défendre contre les anathèmes de l'Église, laissait passer, sans y mêler sa vie, le flot des événements. De plus, la France traversait à cette époque une crise difficile, et l'indolence que l'histoire reproche à ce monarque tenait moins encore au caractère du prince qu'à la force même des choses.

Au moment où le jeune Louis sortait de Saint-

Denis pour commencer sa laborieuse carrière, la désolation régnait par tout le royaume. Les Montmorency, associés aux sires de Mouchy-le-Chatel et de Beaumont, menaçaient l'asile où s'était écoulée son enfance ; Ebble de Roussy ravageait l'évêché de Reims ; celui d'Orléans était en proie aux exactions du seigneur de Meun ; le farouche Thomas de Marle, devenu possesseur du fort château de Montaigu, portait la ruine et le désespoir dans tout le pays de Laon ; il n'y avait pas un canton où les cultivateurs pussent espérer de recueillir le fruit de leurs travaux, pas une ville qui ne redoutât d'être mise à rançon, pas un monastère qui ne fût exposé à voir profaner son enceinte et enlever ses ornements sacrés.

Pendant les dernières années de Philippe Ier, qui, selon l'usage des princes Capétiens, avait associé son successeur à la couronne, surtout à partir de l'année 1108, date de son avénement, Louis VI se voua à la tâche de ramener l'ordre au sein de cette société déréglée et confuse. Dominé par une grande pensée d'avenir sans en avoir pleine conscience, il résolut de s'armer pour la justice dans un temps où la force étouffait jusqu'à l'idée du droit, et de fonder le progrès de sa puissance sur le succès de cette dangereuse tentative.

« Avec Louis-le-Gros, dit le plus sagace des his-
« toriens modernes, une nouvelle ère commence.
« La portée de sa puissance, la sphère même de son
« activité, sont encore bien restreintes ; les résultats

« de ses efforts sont, dans le présent du moins, de « bien peu de valeur. C'est presque toujours aux en- « virons de Paris, contre de simples châtelains, « pour assurer une route, pour protéger des mar- « chands, que s'exercent son courage et sa pru- « dence. Cependant, dans ces petites entreprises et « dans quelques autres plus lointaines, quelque in- « tention d'un gouvernement central et régulier se « laisse entrevoir; la royauté se sépare de la suze- « raineté, et réclame en son propre nom, bien que « timidement, des droits d'une autre nature. Elle « se présente comme un pouvoir public appelé à « maintenir, au profit de tous et contre tous, la « justice et l'ordre : pouvoir trop faible pour suf- « fire à cette tâche, mais en qui s'éveille le senti- « ment de sa dignité, de sa mission, et qui la voit « poindre aussi dans l'esprit des sujets. Tel est le « caractère du règne de Louis-le-Gros. Il a peu fait « pour les libertés publiques, beaucoup pour la for- « mation de l'Etat et du gouvernement national; il « a fait faire à la royauté ses premiers pas hors du « régime féodal, lui a donné un autre principe, une « autre attitude; et c'est à cette œuvre, dont le dé- « veloppement a décidé du sort de la France, que, « pendant une administration de vingt-cinq années, « Suger a puissamment concouru[1]. »

[1] Notice sur Suger, par M. Guizot. *Collect. des Mém. relatifs à l'Hist. de France*, t. VIII.

S'il y a dans l'histoire de plus grandes choses, il n'y en a pas assurément de plus belles. On est saisi d'un profond respect en suivant, dans la sphère étroite où elle s'écoule, la vie de cet infatigable justicier royal, qui, pendant trente années, court de repaire en repaire, de forteresse en forteresse, prenant les unes d'assaut, incendiant les autres, sur les supplications des serfs et sur l'invitation des communes, ou bien à la prière de quelques moines et de pauvres prêtres désarmés. On sent qu'il y a un grand avenir dans la royauté si faible encore qui se donne une pareille mission en un pareil temps, et qui la poursuit avec une persévérance indomptable. Louis-le-Gros est le chevalier errant de la royauté.

Ce prince entend sa mission royale dans un sens plus élevé que son père et son aïeul. Il est manifeste qu'à Saint-Denis on lui a fait pour son usage une théorie de la royauté, et qu'il se croit des droits en même temps que des devoirs nouveaux. Il n'est pas un acte important de sa vie où l'on ne sente l'influence d'une pensée cléricale, toujours présente et toujours consultée. S'il vit à cheval avec toute la rudesse des mœurs féodales, toutes ses entreprises constatent un système et font ressortir une prévoyance étrangère aux idées de son temps. La *Vie de Louis-le-Gros*, par l'abbé Suger, est, sous ce rapport, un monument unique à consulter. Jamais écrivain n'a plus complétement raconté l'histoire de ses propres

pensées en écrivant celle de son héros. Il règne d'un bout à l'autre de cet ouvrage un dévouement sans bornes à la royauté, une sorte de religieux respect pour cette grande institution ; sentiment étranger à la société féodale, et qui constate l'influence des études classiques sur les opinions du clergé et des classes lettrées. Mais Louis VI n'est pas seulement pour Suger un souverain, c'est encore un ami : aussi décrit-il avec bonheur et sa jeunesse, et sa force corporelle, et sa beauté, et son courage. Son style s'épanouit par moment pour peindre « le jeune « héros, gai, se conciliant tous les cœurs, et d'une « bonté qui le faisait regarder par certaines gens « comme un homme simple. Prince courageux, qui, « à peine sorti de l'adolescence, pourvoyait, ce à « quoi on n'était pas accoutumé, aux besoins des « églises, veillant en même temps à la tranquillité « des pauvres laboureurs et des ouvriers [1]. »

L'ouvrage de Suger est la première œuvre nationale qu'on puisse signaler comme animée d'un souffle véritablement patriotique. Lorsqu'il raconte les expéditions de Louis-le-Gros dans le Vexin contre le roi d'Angleterre ; lorsqu'il décrit surtout les préparatifs formidables que fit la France pour résister à

[1] Ludovicus, famosus juvenis, jocondus, gratus et benevolus, quo etiam a quibusdam simplex reputabatur, jam adultus, illuster et animosus regni paterni defensor, ecclesiarum utilitatibus providebat, laboratorum et pauperum, quo diu insolitum fuerat, quieti studebat. (Sugerii in Vita Ludv. Grossi, cap. II, au vol. IV des *Historiæ francor. Scriptor.* de Duchesne.)

l'invasion dont le royaume fut menacé par l'empereur Henri V après le concile de Reims, où l'excommunication de ce prince avait été prononcée, Suger s'échauffe jusqu'au lyrisme, et célèbre avec exaltation la défaite des *étrangers*, la honte des *barbares* et la gloire immortelle de cette France *devant laquelle la terre se tait*[1].

IV

Pendant que le prince Louis, du vivant du roi son père, faisait la chasse aux vautours perchés dans les aires féodales, le jeune Suger avançait sa fortune. On le voit, à peine âgé de vingt-deux ans, assister, avec l'abbé de Saint-Denis, dont il avait déjà la confiance, au concile convoqué à Paris, en 1104, pour relever le roi Philippe de l'excommunication prononcée contre lui pour son union avec Bertrade. L'année suivante, il prend part à une négociation fort importante pour le royaume, puisqu'il s'agissait d'assurer à la couronne les domaines des puissants seigneurs de Montlhéry, en faisant épouser au jeune Philippe, l'un des fils que le roi avait eus de la comtesse d'Anjou, la fille unique du comte de Montlhéry. Ce dernier, ayant lâchement déserté l'armée chrétienne assiégée dans Antioche

[1] Ex quo quidem suffocata hostium superbia, siluit terra in conspectu ejus. (Suger. *in Vita Lud. Grossi*, dans Duchesne, t. IV, p. 313.)

pour rentrer en Europe, vivait solitaire dans sa tour, abandonné de Dieu et des hommes, et voyant avec effroi s'avancer l'heure de la mort qui livrerait son âme à l'éternelle justice, et ses domaines aux agressions de ses voisins. Il désirait ardemment pour sa fille, incapable de défendre son héritage, un mariage avec l'un des fils adultérins du roi Philippe. Suger, appelé à la discussion de cette grande affaire, moins sans doute à titre officiel que comme ami du prince associé à la couronne, donna, d'après D. Gervaise[1], le conseil de profiter de la position dangereuse où se trouvait le vieux baron pour lui imposer des conditions sévères et pour assurer immédiatement à la couronne la possession de ses meilleurs châteaux.

Nous n'avons trouvé dans les monuments contemporains recueillis par Duchesne aucune preuve d'un conseil de cette nature, quoiqu'il soit assez conforme à l'esprit prévoyant de Suger; mais sa participation à la négociation est établie par le long exposé qu'il en fait lui-même. On peut aussi juger quel grand événement ce fut pour la royauté française au douzième siècle que la conquête de la forteresse de Montlhéry, lorsqu'on lit dans l'ouvrage de Suger le discours qu'il déclare avoir entendu tenir au roi Philippe lui-même, s'adressant au prince son fils :

[1] *Hist. de Suger*, liv. I, p. 77, édit. de 1721.

« Allons, mon fils Louis, sois attentif à bien con-
« server cette tour d'où sont parties tant de vexa-
« tions qui ont hâté le terme de ma vieillesse, tant
« de ruses et de fraudes coupables qui ne m'ont
« laissé ni paix ni repos[1]. »

Suger nous fait assister à la mort de Philippe, qui, « s'abandonnant à la volupté plus qu'il ne con-
« venait, ne faisait rien de digne de la majesté
« royale, et allait s'abaissant dans le respect des
« peuples à mesure que son fils s'élevait chaque
« jour. » Il nous montre ensuite le nouveau roi suivant, entouré d'un nombreux baronnage, les restes de son père jusqu'au monastère de la Charité-sur-Loire, où ils furent inhumés. L'historien paraît avoir entendu dire au roi Philippe lui-même que, n'ayant fait aucun bien à l'église de Saint-Denis, et craignant d'ailleurs que ses restes fussent peu considérés auprès de ceux de tant de nobles princes, il désirait ne pas reposer dans la sépulture ordinaire des rois ses prédécesseurs[2].

Immédiatement après, le jeune religieux assiste, non à Reims, mais à Orléans, au sacre de son royal ami, « ce généreux défenseur de l'Eglise, qui, ap-

[1] Testabatur quippe pater filio Ludovico nobis audientibus, ejus defatigatione acerbissime gravatum. « Age, inquiens, fili Ludovice, serva ex-
« cubans turrim, cujus de vexatione pene consenui, cujus dolo et fraudu-
« lenta nequitia nunquam pacem bonam et quietem habere potui. (Liv. VIII, ibid., p. 287.)

[2] Suger, chap. XII, p. 293.

« pelé au rang suprême, avec l'assentiment de Dieu « et par le vœu de tous les gens de bien, allait « soutenir la cause des pauvres et des orphelins, « et dompter par son courage les oppresseurs du « peuple. »

Suger, à peine âgé de vingt-huit ans, fut peu après cette cérémonie appelé à une fonction du monastère qui avait un caractère plus politique que religieux. Il fut nommé prévôt de Berneval et de Toury, terres appartenant à l'abbaye, la première située au pays de Caux, l'autre au centre de la Beauce. Les prévôtés ou obédiences étaient de vastes proprietés rurales, où, depuis le relâchement de l'ordre de Saint-Benoît, les délégués de l'abbé menaient large et joyeuse vie, n'y conservant presque aucune trace des pratiques régulières, et astreints par la force même des choses à toutes les obligations de la vie seigneuriale. « Dans ces lieux, disait Abé- « lard[1], vers le même temps, l'on vit en dehors de « toute règle et de toute obéissance, quoique, par « un indigne abus du langage, ils soient appelés « obédiences. Là, ajoute le fondateur du Paraclet, « avec sa vivacité, pour ne pas dire avec son injustice « ordinaire, on obéit seulement à son ventre et à sa « chair. On y fait venir parents et parentes, amis et « amies. avec lesquels on passe le temps d'autant

[1] Petrus Abelardus, *Regul. ad monial. Paracleti.*

« plus librement qu'on n'a rien à appréhender de la « vue de ses supérieurs. »

V

Mais des périls d'une tout autre nature étaient attachés au poste que l'abbé Adam confiait à Suger. La prévôté de Toury était située non loin du château du Puiset, dont le seigneur venait fréquemment dévaster et le bourg de Toury, alors ouvert à tout venant, et toutes les fermes de l'abbaye, hors d'état d'opposer aucune résistance à la rapine. Ce brigand se montrait depuis longtemps redoutable à ses voisins, particulièrement à l'évêque d'Orléans et à la comtesse de Chartres, sur les terres desquels on ne pouvait plus récolter en sûreté un muid de blé ou de vin. Eberard, père de Hugues, alors vivant, avait mis en déroute un corps d'armée envoyé par le roi Philippe, et avait enfermé dans les souterrains de son château le comte de Nevers et le seigneur de Beaugency, faits prisonniers par ses gens après la levée du siége. Son successeur n'était ni moins puissant ni moins farouche. Mais Suger était plus habile que les rudes chevaliers contre lesquels le baron du Puiset s'était mesuré jusqu'alors. A peine arrivé dans sa prévôté de Toury, il devint le négociateur et l'âme d'une ligue dans laquelle il parvint à faire entrer tous les seigneurs des provinces environnan-

tes, en y comprenant le comte de Blois. Puis il vint à Paris s'entendre secrètement avec le roi pour tous les préparatifs d'une campagne destinée à écraser le féodal. Celui-ci, ayant refusé sur sommation de comparaître en la cour du roi son seigneur, vit, au moment où il ne s'y attendait point, entrer sur ses terres une armée pour laquelle Suger avait fait préparer de longue main des provisions, tant à Toury que dans les environs de sa prévôté. Quantité de mangonneaux, de tortues, de balistes, de dondaines, toutes les machines de guerre du temps furent amenées à grand renfort de bras devant l'inaccessible château, du haut duquel le baron Hugues défiait toutes les forces de la monarchie, tant l'art des siéges était alors peu avancé, tant il était facile, à l'aide d'une forte position naturelle et avec des vivres assurés, de prolonger indéfiniment la résistance contre des forces très-supérieures!

Durant toute la campagne contre le Puiset, conduite par Louis-le-Gros en personne, et reprise deux années plus tard par suite de nouveaux attentats du baron, on voit Suger diriger des opérations militaires, et marcher en armes à la tête de détachements comme un vaillant capitaine. Pendant qu'il traite avec les différents seigneurs ligués, il veille aux approvisionnements et à la confection des machines, il fortifie Toury et trace des plans pour assiéger le Puiset. Il combine longuement le jeu d'une mine et

l'effet d'un formidable incendie qu'une pluie torrentielle vient seule arrêter. Mais tout devenait inutile devant la résolution du baron de s'ensevelir sous ses murailles. Déjà deux assauts avaient été repoussés, une autre tentative aurait eu probablement le même sort, sans l'héroïque audace d'un vieux curé venu à la tête des communes du pays, qui, ayant découvert un secret passage, s'élança dans l'enceinte, portant devant lui pour toute défense une mauvaise planche, et fut bientôt suivi du gros de l'armée.

L'expédition ayant été terminée par la prise de Hugues et l'occupation du Puiset, Suger fit construire à Toury de puissantes fortifications aux frais de la couronne et il obtint les provisions de gouverneur. C'était ainsi que le caractère monacal allait s'effaçant de plus en plus chez lui devant les agitations et les devoirs de cette vie toute militaire. Mais néanmoins, fidèle à cette époque, comme dans tout le reste de sa vie, à sauvegarder les intérêts de son monastère et à en accroître les richesses, il fit, par un acte en bonne forme revêtu du scel royal, décharger les terres dont il avait la prévôté, de tous droits et redevances, profitant dans ce but et des services qu'il venait de rendre à la monarchie et de la faveur personnelle du monarque.

VI

Cette victoire ne fut que le premier pas dans la rude carrière où Louis était engagé. Le comte Thibaut de Champagne, qui lui avait servi d'auxiliaire dans l'expédition contre le Puiset, fort des promesses et des secours de son oncle le roi d'Angleterre, se mit à ravager le royaume de l'une à l'autre extrémité, et Louis VI fut contraint de s'engager au delà de la Marne dans une expédition aventureuse. Selon la pittoresque expression de son historien, il rebaptisa ses ennemis dans le fleuve où roulèrent leurs cadavres. Thibaut s'était ligué avec les principaux barons ; il avait donné sa sœur en mariage à Tristan-de-Montlhéry, auquel le roi, dans sa généreuse imprévoyance, avait rendu la forteresse de ce nom ; et cette circonstance, jointe à l'hostilité des seigneurs de Chateaufort et de Rochefort, livrait à l'ennemi tout le pays de Paris à Étampes ; de sorte que le blocus de la ville royale était sur le point de recommencer comme aux plus mauvais jours du roi Philippe. « Mais Louis, s'écrie Suger, ne se laissait pas « plus abattre par toutes ces défections que ne ferait « la mer si tous les fleuves menaçaient de lui retirer « leurs eaux[1]. »

[1] Rex qui tantum his percellebatur, quantum si flumina cuncta minentur pelago subducere fontes. (Cap. XVIII, p. 302.)

Pendant que Louis-le-Gros usait sa vie dans l'étroite enceinte de ses États contre des ennemis domestiques qui faisaient tous leurs efforts pour *arracher les entrailles mêmes du royaume*[1], Suger s'était trouvé placé sur un plus vaste théâtre, le seul d'où l'on pût alors embrasser la politique de l'Europe et les grands intérêts de l'humanité.

VII

La guerre du sacerdoce et de l'Empire, suspendue après les combats de géant livrés par Grégoire VII, s'était rallumée sous Pascal II, et le monde était attentif à l'issue de la lutte éternelle engagée entre la parole et le glaive, entre la conscience et la force. De quels attributs les princes temporels se serviraient-ils pour conférer l'investiture des fiefs et des domaines attachés aux évêchés par la munificence des souverains? C'était sous cette forme que se présentait alors une question qui sera posée dans toutes les sociétés humaines, tant que se maintiendra la distinction de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, et que les gouvernements aspireront à pénétrer dans le domaine des âmes.

On était au fond beaucoup plus loin de s'entendre qu'on ne voulait en convenir. En retenant l'investi-

[1] Omnimodo dabant operam ut regnum eviscerarent. (Cap. XIX.)

ture par la crosse et l'anneau, les empereurs prétendaient rester étrangers à toutes les attributions spirituelles de l'épiscopat et ne revendiquer qu'un droit purement politique. Mais, s'il en avait été ainsi, ils auraient mis moins d'obstination à user de symboles et à employer des formes qui impliquaient, malgré leur dénégation, une participation évidente à la puissance religieuse. L'Empire voulait dominer le sacerdoce en ménageant assez la conscience publique pour ne pas soulever de résistances trop redoutables. Les peuples ne versent pas leur sang pendant plusieurs générations pour des subtilités et des équivoques, et il y a toujours un grand intérêt caché dans les questions qui bouleversent le monde. Ici, c'étaient les droits de l'intelligence dans ce qu'ils ont de plus sacré qui s'élevaient contre les prétentions du pouvoir dans ce qu'elles ont de plus sauvage. La querelle du douzième siècle était le commencement de celle qui continue de nos jours, et les maisons de Franconie et de Hohenstauffen ne défendaient pas une autre cause que la maison de Romanow. L'intérêt du débat était alors d'autant plus grand et les résistances devaient être d'autant plus vives qu'il n'existait point, comme de nos jours, une sorte de distinction entre la liberté politique et la liberté religieuse, et que celle-ci embrassait dans leur vague immensité tous les droits, toutes les espérances et tout l'avenir de l'homme.

VIII

La race franque, avec le merveilleux instinct qui lui est propre et qui constitue son génie même, avait adopté d'entraînement la cause de l'émancipation des peuples, sous la seule forme qu'elle pût revêtir alors, la liberté du sacerdoce et l'indépendance de la Papauté. La France avait été depuis Pepin le bras droit des souverains Pontifes, un refuge assuré dans leur fuite, une force et un soutien dans leur meilleure fortune.

A l'exemple de son prédécesseur, Pascal II était venu chercher sur la terre des Gaules un appui contre l'empereur Henri V, et il avait été reçu avec pompe et avec joie par la nation, accoutumée depuis longtemps à résister aux tyrans et aux ennemis de l'Église[1]. Après avoir visité les principaux monastères du royaume, accompagné du roi et de son fils, le Pape avait convoqué à Troyes un concile dans lequel il se proposait de régler, de concert avec les envoyés de l'empereur d'Allemagne, tout ce qui se rapportait aux investitures et aux nominations épiscopales. Suger, envoyé au devant du Saint-Père, n'avait pas tardé à s'en faire remarquer. Il avait été admis à discuter devant le Pape, contradictoirement avec Galon, évêque de Paris, les matières concernant

[1] Voyez dans Suger tout le chap. XI.

les priviléges et exemptions de l'abbaye de Saint-Denis, et Pascal avait admiré l'art avec lequel l'habile religieux repoussait les reproches d'irrégularité adressées à sa maison, tout bien fondés qu'ils pussent être. Aussi le Pape invita-t-il Suger à le suivre à Rome, où il retourna bientôt après dans l'espérance de résoudre toutes les difficultés qui divisaient depuis longtemps l'Église et l'Empire.

On sait comment cette espérance fut déçue. L'empereur prétendait ressentir l'ardent désir d'une conciliation pacifique; mais il s'avança vers l'Italie avec une puissante armée, en s'efforçant de donner le change sur ses véritables intentions. Il prétendit n'avoir passé les monts que pour visiter les lieux saints et recevoir la couronne impériale des mains du Pape dans la basilique de Saint-Pierre. A peine fut-il entré dans la capitale du monde chrétien que son langage changea, comme son attitude; et au moment même où se consommait, dans l'éclat de toutes les pompes romaines, la cérémonie du couronnement, un tumulte soudain, dont il est demeuré difficile de déterminer la cause première, devint dans Saint-Pierre et dans Rome le signal d'un effroyable massacre. Vaincue par les Allemands, la population romaine se vit arracher, malgré d'héroïques efforts pour le défendre, le vieux Pontife, qu'une dure captivité fit bientôt condescendre à un acte de faiblesse. Pour éviter de plus grands mal-

heurs, Pascal II consentit, par un traité, à reconnaître aux empereurs le droit contre lequel ses prédécesseurs avaient si souvent protesté. Il rentra dans Rome esclave du tyran qui le traînait à sa suite, et il dut achever la cérémonie qu'un si terrible événement avait suspendue.

Mais en apprenant les scandales de cette journée, la chrétienté s'était émue tout entière; et pendant que les membres du sacré collége, rendus à la liberté par le départ de l'empereur, se réunissaient pour protester contre la violence et contre l'acte qui l'avait suivie, les nonces apostoliques dans toutes les cours de l'Europe convoquaient des conciles, et de tous les points du monde chrétien l'excommunication était fulminée contre le profanateur. La France prit avec ardeur l'initiative de ce mouvement : à Reims, à Beauvais, à Châlons, à Vienne, l'anathème fondit sur la tête de Henri, qu'un concile rassemblé à Jérusalem retranchait en même temps du nombre des membres vivants de l'Église. Pascal fit peu d'efforts pour arrêter ces éclatantes manifestations, quoiqu'elles impliquassent la condamnation de sa conduite. Il avait cédé, en signant un regrettable traité, à la crainte d'attirer les plus grands maux sur Rome et sur les cardinaux détenus avec lui ; il retrouva sa force en reprenant sa liberté, et fit usage du seul moyen qu'il lui fût donné d'employer pour calmer les esprits et ramener l'ordre et la discipline au sein

de l'Église, si cruellement bouleversée. Il convoqua à Rome un concile pour décider les principales questions pendantes, et appela tous les pasteurs chrétiens à ces augustes assises.

IX

Suger alla prendre place dans cette assemblée, muni des instructions du roi. Ce fut son premier voyage en Italie, où il fut appelé quatre fois dans le cours de sa carrière pour le règlement des grands intérêts auxquels était alors attaché le sort de la chrétienté tout entière.

Ce concile eut les résultats qu'il était facile de pressentir. Les décrets rendus sous Grégoire VII et sous Urbain II, pour interdire aux puissances temporelles toute investiture par la crosse et l'anneau, furent remis en vigueur avec une énergie nouvelle ; et Pascal, ballotté entre les exigences chaque jour plus vives de l'opinion et les embarras qu'il s'était créés à lui-même, disparut en quelque sorte de la scène du monde. L'empereur rentra en Italie, et s'assura dans l'aristocratie romaine un parti assez puissant pour contraindre le vieux Pontife à passer hors de sa capitale les dernières années d'une vie encore plus troublée par sa propre faiblesse que par la haine de ses ennemis. Il expira au mois de janvier 1118 ; et trois jours après, dans les ténèbres d'une nuit

profonde, cinquante cardinaux, au milieu des périls et des menaces, donnaient Gélase II pour chef au monde chrétien. Le nom vénéré du nouveau Pontife était à peine connu qu'une émeute effroyable, excitée par la faction impériale, venait l'arracher aux respects de ses frères prosternés à ses pieds. Le vicaire de Jésus-Christ, couvert de sang et d'outrages, monta au trône pontifical comme sur un calvaire : traîné par les cheveux dans les rues de Rome, souffleté et dépouillé de ses vêtements, à l'exemple de son divin Maître, Gélase n'échappa que par miracle à la rage de ses ennemis. Un antipape fut placé dans la chaire de saint Pierre et soutenu par toute la puissance de l'Empire. Gélase essaya d'organiser en Italie une résistance à la tête de laquelle se trouvaient placés les princes normands de la Pouille, qui étaient alors au delà des monts les seuls ennemis redoutables des empereurs. Mais les factions romaines, soudoyées par les Barbares, ne permirent pas au Pontife de prier un seul jour en paix sur le tombeau des apôtres ; il fallut quitter Rome et l'Italie pour se réfugier dans cette France, lieu d'asile de toutes les infortunes et de toutes les libertés opprimées.

La confiance du roi avait remis, dès cette époque, la conduite des grandes affaires de l'Église à Suger, pendant que la direction de celles de l'État était confiée au grand sénéchal de Garlande. Aussi l'habile religieux fut-il chargé d'aller recevoir le vieux

Pontife, et de lui porter, avec les respects et les vœux de la France, tous les secours dont il avait besoin dans sa détresse. Mais, à peine installé à Cluny, Gélase mourut après un pontificat d'une année, pouvant compter, comme saint Paul, entre les marques de son apostolat, les trahisons, les chaînes, les plaies, la fuite et l'exil. Gui, archevêque de Vienne, issu du sang royal de France, homme vénérable entre tous, dit Suger, fut élu, sous le nom de Calixte II, dans le monastère de Cluny, par les cardinaux que le vent des persécutions avait réunis dans ce pieux asile.

Le nouveau Pape essaya, par les mêmes voies que ses prédécesseurs, et sans plus de succès qu'eux, de hâter le terme des funestes divisions qui agitaient l'Europe. Il assembla à Reims, sous la protection de la France, un concile solennel où l'empereur Henri prit l'engagement de se rendre en personne.

X

Louis-le-Gros partagea avec le souverain Pontife la direction des travaux de cette assemblée, qui participait, comme la société dont elle était la plus haute expression, d'un caractère à la fois politique et religieux. L'on peut lire aux actes de ce concile un discours prononcé par Louis, et que les historiens attribuent avec vraisemblance à Suger,

qui ne quitta pas le monarque pendant la tenue de cette assemblée. Les paroles et la conduite du roi furent visiblement inspirées par son conseiller habituel ; celui-ci ne manqua pas, avec la souplesse d'un esprit que le côté politique des choses dominait presque toujours, de profiter d'une occasion si opportune pour faire régler à l'avantage de l'autorité royale plusieurs points relatifs aux élections ecclésiastiques et aux régales.

L'autorité morale de la papauté fut également invoquée par Louis-le-Gros contre le roi d'Angleterre, accusé d'avoir usurpé, au détriment de Robert, son frère, le duché de Normandie, relevant de la couronne de France. Pendant que le fils de ce malheureux prince, encore dans l'enfance, se présentait à la barre de ce grand conseil des peuples pour réclamer les droits de son père, une noble femme délaissée venait demander justice contre le comte de Poitiers qui l'avait répudiée, et le fier baron, cité au concile, recevait, sous peine de perdition de son âme, l'ordre de reprendre son épouse. Ainsi tous les intérêts politiques des nations et tous les intérêts moraux de l'humanité étaient, d'un consentement unanime, remis au jugement d'une autorité reconnue de tous, et Notre-Dame de Reims, où les rois s'asseyaient à côté des pontifes, où toutes les puissances du ciel et de la terre étaient confondues, voyait s'agiter dans son enceinte des questions dont

il n'est donné désormais à aucune assemblée délibérante d'atteindre la majesté.

Henri V ne se présenta point au jour marqué. Venu sur la frontière de la Champagne, il attendit dans son camp la visite du Pontife. Celui-ci s'achemina pour la lui rendre; mais trouvant l'empereur environné d'une armée formidable et d'un menaçant appareil, il reprit en toute hâte le chemin de Reims, sans que des négociations suivies quelque temps encore entre les évêques français et les prélats d'Allemagne amenassent autre chose que des complications nouvelles. L'heure d'un arrangement n'avait pas sonné, et tous les efforts tentés pour le hâter avaient un résultat contraire. Les Pères du concile, Français pour le plus grand nombre, renouvelèrent alors, avec la sombre solennité en usage dans ces grandes circonstances, l'excommunication portée contre le chef de l'Empire. Au moment où Henri fut déclaré retranché de l'Église de Jésus-Christ, cinq cents cierges s'éteignirent comme la lumière de l'âme sous une condamnation éternelle, et les ténèbres se répandirent dans la vaste basilique.

Mais des cris de rage répondirent bientôt dans l'armée impériale aux chants de mort qui avaient retenti sur le sol de la France, et qui allaient se prolongeant, comme un écho funèbre, de diocèse en diocèse. Henri rentra en Allemagne la vengeance dans le cœur, et résolu d'attaquer désormais la pa-

pauté sur le terrain même qui faisait sa force, et où il venait de subir ce qu'il considérait comme le dernier outrage. Ce prince retourna en Allemagne pour rasseoir dans l'Empire son autorité ébranlée par une aussi longue lutte, et pour y faire les préparatifs d'une invasion, la plus formidable que la race germanique eût depuis longtemps essayée contre la France.

XI

Pendant ce temps le Pape passait les monts; et à la suite d'un de ces revirements si communs dans les discordes civiles et si naturels aux races méridionales, il était reçu avec transport dans Rome, et voyait succomber presque sans défense l'antipape qui avait aspiré à partager avec lui l'obéissance de la chrétienté. Suger fut de nouveau envoyé par le roi vers Calixte dans un but qu'il n'explique pas. L'auteur de la *Vie de Louis-le-Gros* garde en général une grande réserve sur les négociations dont il est chargé, lorsque celles-ci touchent aux intérêts de l'Église; mais il n'est pas difficile de deviner, malgré le silence de Suger et de Guillaume-le-Moine, son seul biographe contemporain, que ce voyage d'Italie se rapportait aux affaires d'Allemagne, puisque, depuis l'issue du concile de Reims, une guerre religieuse était imminente entre la France et l'Em-

pire. On peut aussi admettre avec D. Gervaise [1], quoique cet écrivain n'apporte aucune preuve à l'appui de son opinion, que la mission de Suger avait été déterminée par le différend élevé pour la primatie des Gaules entre l'Église de Sens et celle de Lyon; difficulté d'une nature fort sérieuse, puisque Lyon ne dépendait pas alors du royaume.

Ce fut pendant le cours de ce voyage que les moines de Saint-Denis choisirent le fils d'Helimand pour remplacer l'abbé Adam qui venait de mourir. Suger raconte avec une naïveté touchante l'émotion que lui causa cette nouvelle, à laquelle un songe récent l'avait préparé durant une nuit d'orage, dans une auberge isolée des Apennins. Il rentra aussitôt en France, et fut reçu au monastère, dont la direction suprême allait lui être confiée, par le roi entouré de tous les grands du royaume. A cette époque, Saint-Denis était moins un établissement monastique que l'une des institutions de la monarchie, comme le fait avec raison remarquer l'historien moderne d'Abélard [2]. En succédant à l'abbé Adam, Suger se trouvait donc placé dans une position politique conforme au rôle qu'il jouait auprès du monarque; et l'importance de ses fonctions allait le mettre en mesure de contrebalancer avec plus d'avantage la

[1] *Hist. de Suger*, liv. III, t. II, p. 170.
[2] *Abélard*, par M. Charles de Rémusat, liv. I.

faveur des Garlande, qui partageaient avec lui la confiance royale.

XII

Il n'était encore que diacre, et il fut ordonné prêtre avant de ceindre la mitre épiscopale, attribut de sa haute dignité. Mais durant quelques années encore, le nouvel abbé continua d'appartenir sans partage aux bruyantes distractions et aux grandes affaires d'un siècle qui voyait se dérouler à la fois trois choses immenses, les croisades en Asie, la guerre des investitures en Europe, et le mouvement des communes au centre de la monarchie française. Cette première période de ses fonctions abbatiales ne nous est guère connue qu'à raison de l'arrangement conclu avec Abélard par l'intervention d'Étienne de Garlande, sénéchal de l'hôtel. Le grand disputeur sollicitait alors avec ardeur et insistance le droit de quitter le monastère de Saint-Denis, où il avait abrité quelque temps son existence orageuse; il espérait trouver ailleurs une paix toujours refusée aux esprits turbulents entés sur des caractères irrésolus. L'abbé Adam avait opposé à ce vœu, qu'il considérait comme injurieux pour le couvent, une résistance invincible. Dans les conseils du roi, on se montra moins jaloux de l'honneur de Saint-Denis ou plus disposé à complaire à l'homme qui, malgré

ses torts et ses malheurs, exerçait encore dans le domaine des idées une puissance comparable à celle que possédait saint Bernard dans le domaine des consciences.

Suger ne s'opposa point aux vues de la royauté, et se borna à demander qu'Abélard ne cessât pas d'appartenir au monastère de Saint-Denis, tout en allant vivre à son gré dans une retraite de son choix: condition acceptée comme une délivrance par le philosophe, qui ne comprit pas que, s'il était libre, cette liberté ne le délivrait pas de lui-même.

Peu après son élévation, nous retrouvons Suger en Italie, assistant, en 1123, au grand concile de Latran, le neuvième concile œcuménique de l'Église. Cette assemblée, où près de mille évêques ou abbés des principaux monastères se trouvaient réunis, avait été convoquée par Calixte II, dans le double but de sanctionner l'arrangement pacifique conclu avec l'empereur à la diète de Worms, et de rendre force et vigueur à la réforme disciplinaire entreprise par Grégoire VII. Les ordonnances du grand pontife sur le célibat ecclésiastique, ses prescriptions contre la simonie furent rappelées et confirmées d'un consentement unanime. En même temps, la querelle entre l'Église et l'Empire s'assoupissait un moment pour renaître plus tard sous des formes nouvelles. La révolte de la Saxe, qui menaçait de s'étendre, avait rendu Henri V plus traitable; et un accord avait été

signé par les légats du Saint-Père et les envoyés impériaux, aux termes duquel l'empereur consentait à la libre élection des évêques et des abbés par le clergé, moyennant des garanties déterminées, et substituait l'investiture des fiefs par le sceptre à l'investiture par la crosse et l'anneau, attributs exclusifs de la juridiction ecclésiastique.

Ces conditions furent agréées par le chef de l'Église et par le chef du Saint-Empire. Le premier désirait sincèrement la paix, l'autre avait au moins besoin d'une trève. A peine Henri fut-il réintégré dans la communion des fidèles, qu'il reprit avec sa persévérance accoutumée le projet d'attaquer la France, contre laquelle il se considérait comme en guerre depuis l'excommunication fulminée au grand concile de Reims. L'apaisement des révoltes suscitées sur plusieurs points de l'Allemagne lui permettait de disposer de forces immenses, et il crut que le plus sûr moyen de rétablir l'harmonie entre les princes allemands était d'engager la race germanique dans une expédition contre la monarchie française, inébranlable alliée du Saint-Siége, et qui, seule, pouvait opposer en Europe une résistance sérieuse à la suprématie de l'Empire. Le moment paraissait des plus favorables, car la France était en guerre pour le duché de Normandie avec le roi Henri d'Angleterre. Ce prince s'engagea, par une convention secrète, à pénétrer dans le Vexin français, pen-

dant qu'à la tête de plus de deux cent mille Bavarois, Saxons et Souabes, l'empereur se préparait à envahir la Champagne pour attaquer Reims, qu'il avait voué à une éclatante destruction.

XIII

Cette ligue fut l'un des plus sérieux dangers que la dynastie capétienne eût courus depuis son avénement, et la manière dont un si grand péril fut dissipé constate les éclatants progrès qu'avait faits, dès cette époque, la nationalité française. Sous la menace d'une invasion germanique dirigée par un prince si souvent frappé des foudres de l'Église, le sentiment religieux et patriotique s'éveilla et enfanta des prodiges. En quelques semaines, Louis-le-Gros se trouva à la tête de plus de 300,000 combattants réunis « comme un épais nuage de sauterelles qui couvrait les rives des fleuves, les montagnes et les plaines [1]. » Les hommes de Reims et de Châlons étaient au nombre de 60,000; les gens de Laon et de Soissons ne présentaient pas un moindre effectif; un nombre plus considérable encore d'Orléanais et de Parisiens, joints aux 10,000 vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, formaient le troisième corps: c'était l'armée royale proprement dite, et aucune ne l'éga-

[1] *Hist. franc. Script.*, t. IV, p. 312.

lait en dévouement à la couronne et au sang de Hugues Capet [1]. L'abbé Suger commandait en personne ce corps d'élite, au milieu duquel Louis-le-Gros voulut se placer : « Dans les rangs des soldats « de Saint-Denis je combattrai, disait-il, avec au- « tant de confiance que de courage ; car, outre la « protection des saints martyrs, j'y serai au milieu « de ceux avec lesquels s'est écoulée ma jeunesse, « et qui me protégeront vivant ou me rapporteront « mort [2]. »

Avant de quitter la France, Louis se rendit à Saint-Denis. Il descendit sur ses épaules les restes sacrés du patron des Gaules pour les exposer sur l'autel à la vénération des fidèles, et, tant que dura la guerre sainte, les flots du peuple emplirent la basilique. Il reçut des mains de Suger la bannière de l'abbaye, portée par les rois comme vassaux du monastère depuis la réunion du Vexin à la couronne, et il s'achemina au milieu des prières publiques vers la frontière, où semblait devoir se décider l'existence de la monarchie.

Les grands vassaux, jusqu'alors étrangers aux querelles et aux intérêts des princes capétiens, vin-

[1] Aurelianensium, Parisianensium et beati Dionysii copioso exercitu, et coronæ devotissimo. (Ibid.)

[2] Hac, inquit, acie, tam securè quam strenuè dimicabo, cum præter sanctorum dominorum suorum protectionem, etiam qui me compatriotæ familiarius educaverunt, aut vivum juvabunt, aut mortuum conservantes reportabunt. (Ibid.)

rent rejoindre l'armée royale avec un empressement qui constatait pour toute la race conquérante des Gaules l'existence d'un danger commun. Le comte de Flandre, le duc d'Aquitaine, le comte de Bretagne, le comte d'Anjou, firent diligence pour arriver au rendez-vous. Mais, au moment où les deux armées n'étaient plus séparées que par quelques lieues, celle des Français, portée à près de 400,000 hommes, avait sur l'autre une supériorité si manifeste, que l'ennemi, désespérant de la victoire, dut se retirer sans combattre. L'empereur apprit pour la première fois l'étendue des ressources de la monarchie voisine et se vit tout à coup en présence de si grandes masses conduites par leurs prêtres [1], qu'il n'osa point affronter l'élan de tout un peuple inspiré par une même pensée. A peine eut-il repassé le Rhin que les Français voulurent s'élancer sur ses pas et profiter d'une occasion aussi légitime pour soumettre la Germanie; mais les excellentes raisons exposées par Suger prévalurent contre cet entraînement, et les nobles, aussi bien que les hommes des communes, rentrèrent chez eux plus fiers d'avoir fait fuir l'ennemi que de l'avoir vaincu.

Au même moment, un seul baron, Amaury de

[1] L'intervention active du clergé et même sa participation directe aux opérations militaires durant cette guerre de religion sont constatées par Auteuil, *Hist. des Ministres d'État* (Éloge de Suger), et par Mézerai au règne de Louis-le-Gros.

Montfort, repoussait les Anglais sur l'autre frontière, et cette double victoire était accueillie par tout le royaume avec des transports de joie qui attestaient l'énergie du sentiment national. Suger s'en rend l'interprète avec une exagération qui rappelle parfois l'enflure patriotique de notre siècle plutôt que la rude simplicité du sien [1]. Mais ces hyperboles ne sont pas moins curieuses pour le moraliste que pour l'historien; car elles révèlent, d'une part, le génie naissant de la nation, et constatent, de l'autre, le véritable caractère de cette lutte, où la France combattait à la fois pour sa propre indépendance et pour la liberté morale du monde, s'éveillant ainsi à la vie nationale par une première résistance au despotisme !

XIV

L'énergie déployée par la nation pour résister à l'invasion germanique eut le double effet de révéler à la France ses propres forces et de contribuer à les augmenter. Ce fut un événement important pour l'avenir de la monarchie capétienne que l'union des grands vassaux marchant à la suite des suzerains aux plaines de la Champagne.

Pour que rien ne manquât aux succès de Louis-le-Gros, l'empereur Henri V ne put survivre à l'hu-

[1] *De Vitâ Ludov. Grossi*, Duchesne, t. IV, p. 373.

miliation de sa fuite ; il mourut peu de mois après avoir repassé la frontière, confirmant par la promptitude de sa fin cette croyance populaire, que quiconque contraint un roi de France à déplacer les reliques de Saint-Denis doit expirer dans l'année [1].

XV

Pendant cette crise, Suger n'avait pas quitté le roi et lui avait donné de sages conseils, en même temps qu'il avait mis avec abnégation au service de la France menacée les ressources immenses de l'abbaye. La confiance du prince dans l'ami de son enfance, devenu le conseiller de son âge mûr, allait s'affermissant chaque jour, et l'histoire nous montre l'abbé de Saint-Denis employé dès cette époque aux affaires les plus délicates et les plus diverses. C'est ainsi que nous le voyons appelé de nouveau en Italie par le pape Calixte II, et assistant bientôt après à la Diète de Mayence, réunie en 1125 pour donner un nouveau chef à l'Empire.

Rien ne constate précisément, quoi qu'en puisse dire Auteuil et D. Gervaise, qu'il faille regarder comme son ouvrage l'élection de Lothaire de Saxe, faite contrairement aux prétentions des neveux du

[1] Antiquorum verificavit sententiam : neminem regni aut Ecclesiæ turbatorem, cujus causâ sanctorum corpora subleventur, anno fore superstitem : sed ità vel intrà deperire. (Suger, *Hist. franc. Script.*, t. IV, p. 313.)

dernier empereur : cependant les efforts de Suger auraient été bien grands, si l'on en jugeait par l'appareil qui l'entourait en Allemagne et par la pompe quasi royale qu'y déployait le fier religieux. Une charte de Saint-Denis prouve, en effet, que l'abbé fut accompagné dans cette mission par un nombre considérable de chapelains, d'aumôniers et de seigneurs vassaux de l'abbaye; et c'était sans doute à l'occasion de ce train magnifique, qui seyait mieux à un prince de la terre qu'à un humble fils de saint Benoît, que saint Bernard faisait tomber sur sa tête les foudres de son éloquence apostolique.

Suger aimait alors le faste et les bruyants éclats des fêtes féodales. Sous aucun de ses prédécesseurs, les nobles hommes conviés à l'opulente abbaye n'avaient fait si grande chère, monté des coursiers si magnifiques et vu des meutes aussi nombreuses suivre dans les bois le cerf haletant et rendu. Le produit de ces chasses gigantesques, auxquelles étaient invités les premiers seigneurs du royaume, nourrissait et le monastère, et le village, et les troupes qui y étaient cantonnées [1]. Aux somptueux plaisirs succédaient les grandes affaires; et l'antique abbaye, entourée de chevaliers aux lourdes armures, envahie par les baillis et par les plaideurs, avait pris

[1] Singulis diebus, cervorum copiam fratribus infirmis, et hospitibus, necnon et militibus per villam distribui fecimus. (Suger, *Lib. de Rebus in Admin. sua gestis*, cap. 10; dans Duchesne, t. IV, p. 335.)

l'aspect d'une cour seigneuriale où rien ne rappelait la vanité des choses humaines et n'invitait à les mépriser.

Un tel spectacle n'était pas pour cette époque un objet de scandale. La confusion qui s'était opérée entre l'élément féodal et l'élément ecclésiastique avait eu pour effet d'altérer le caractère extérieur du Catholicisme par cette épreuve de la richesse et de la puissance, qui fut toujours la plus redoutable pour lui. La main d'Hildebrand avait cessé de diriger l'Église, que saint Bernard purifiait seul au feu de son ardente parole.

XVI

Ce fut durant cette période de relâchement que Dieu, qui mesure toujours les secours aux périls, suscita dans l'esprit de l'abbé de Saint-Denis la pensée d'une réforme monastique. Suger venait d'accompagner le roi dans une expédition lointaine, entreprise à la prière de l'évêque de Clermont pour délivrer l'Église et les populations de l'Auvergne de l'oppression du comte Guillaume. Durant cette difficile campagne où il avait marché à la tête des vassaux de l'abbaye, Suger avait couru de grands dangers personnels, et la vue de la mort s'était offerte à lui pendant que, le casque en tête, il remplissait un rôle si différent de celui auquel il avait été voué par

la consécration sacerdotale. De ce jour, la pensée de l'éternité lui devint plus présente au milieu des soucis et des affaires, et il résolut d'introduire dans le monastère dont il était le chef une réforme dont l'influence ne pouvait manquer de s'étendre à toutes les maisons religieuses du royaume. Sans négliger aucun des devoirs politiques que la volonté de Dieu et celle de son roi lui imposaient, il parvint à les concilier avec l'austérité des prescriptions de la vie monastique. Il commença la réforme des couvents par sa réforme personnelle; et, jusqu'à son dernier jour, il ne manqua plus à une seule des prescriptions de la règle, quelque difficiles qu'elles fussent à concilier avec ses autres occupations. C'est dans les humbles pages tracées par le moine Guillaume qu'il faut lire les détails de cette vie partagée entre la solitude et le monde, sans que les devoirs du moine nuisissent à ceux du ministre. Nous y voyons Suger chaque jour levé avec l'aurore, quittant l'autel pour passer aux affaires, sans que rien dans la simplicité de sa vie révèle la grandeur de son rôle, au jour même où la régence du royaume lui est confiée. Au plus haut point de sa fortune, une humble cellule cache le religieux, qui jusqu'alors n'avait jamais marché, si l'on en croit saint Bernard, qu'avec une suite de soixante chevaux et l'appareil d'un prince souverain.

Rien n'indique d'ailleurs que la première période

de l'existence de Suger ait été traversée par aucune passion qui ait pu susciter en son âme ou des regrets ou des remords. Ce qu'on appelle improprement sa conversion fut bien moins un retour à la vie chrétienne, dont il ne s'était jamais départi, qu'un retour à la vie monastique, négligée dans ses observances par la plupart de ses contemporains. Nous disons ceci, afin de ne pas exposer Suger à tomber aux mains des gens qui recherchent avec complaisance les grands désordres aboutissant aux dramatiques expiations, et aux yeux desquels toute cellule est un enfer au petit pied où l'on ne se confine volontairement que si l'on y est poussé par le désespoir.

Suger n'appartient pas à l'intéressante famille des grands coupables : c'est une nature calme et modérée, calculatrice et perspicace, qui n'a d'autre passion au cœur que le double agrandissement de la monarchie et de son couvent; et, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie, il règne un accord parfait, sinon dans toutes ses habitudes extérieures, du moins dans ses sentiments et dans ses idées. Il embrasse les intérêts les plus divers et les suit avec une égale attention. C'est ainsi que, chargé du poids de toute l'autorité royale, ayant mission de faire vivre une armée française au fond des déserts de l'Asie-Mineure, il écrit le traité de son administration abbatiale, admirable compte-rendu qu'on dirait avoir été dressé par un intendant émérite.

XVII

Le soin des plus grandes affaires n'empêche pas l'abbé de suivre avec une sorte d'âpreté tous les litiges qui peuvent étendre les possessions de Saint-Denis ; et peut-être lui arrive-t-il parfois, comme dans l'affaire d'Argenteuil, d'abuser de son influence aux dépens de l'équité. Jamais il n'abandonne ni l'intérêt de son ordre, dont il veut augmenter les richesses, ni l'intérêt de la couronne, dont il veut augmenter la puissance. Sa vie se concentre sur ces deux pensées, qui ont dans son esprit une importance égale, et qui sont également transparentes dans ses actions et dans ses écrits.

Entre ses illustres contemporains, Yves de Chartres, le grand évêque ; Abélard, l'argumentateur inépuisable ; Pierre de Cluny, vase de science et de sainteté ; Bernard de Clairvaux, dictateur de l'univers chrétien, Suger n'est pas, sans doute, celui qui a laissé dans le monde la trace la plus lumineuse de son passage. Mais pendant cinquante ans, et durant le cours de deux règnes, il a travaillé avec persévérance et succès à transformer une royauté toute militaire en une magistrature de redressement et de justice ; c'est pour cela que, malgré des défauts qui furent plutôt ceux de son siècle que les siens, son nom demeurera indissolublement associé à cette

grande révolution communale qu'il ne provoqua point, mais que l'esprit de son administration avait singulièrement facilitée.

La réforme monastique consommée par Suger augmenta son influence en rehaussant son caractère. Saint Bernard, qui avait publiquement condamné sa vie mondaine, comparait, depuis lors, sa sagesse à celle de Salomon ; et, quelques années plus tard, dans sa lettre au pape Eugène III, il l'appelait le plus précieux vase de l'Église de France et le plus bel ornement du palais des rois[1]. Il était devenu d'autant plus nécessaire à Louis-le-Gros qu'Etienne de Garlande, à la suite de machinations avec le roi d'Angleterre, avait encouru sa disgrâce, et que le roi de France, épuisé par une vie de fatigue et de combats, que son obésité rendait encore plus pénible, éprouvait chaque jour davantage le besoin d'être conseillé et soutenu.

XVIII

Un grand malheur avait frappé Louis VI dans ses affections les plus chères : Philippe, l'aîné de ses fils, prince d'une grande espérance, était mort d'une

[1] Si quod magnæ domus magni regis vas in honorem apud nostram habetur Ecclesiam gallicanam; si quis, ut David, fidelis ad imperium Domini egrediens et ingrediens, meo quidem judicio ipse est venerabilis abbas sancti Dionysi. (*Epist. prima abbati Clarev. ad pap. Eugenium*, dans Duchesne, t. IV, p. 493.)

chute de cheval. Suger crut qu'il était nécessaire de faire procéder sans nul retard au couronnement de Louis, son fils puîné, malgré l'extrême jeunesse de ce prince.

On sait que l'usage de couronner leur successeur de leur vivant fut suivi par tous les rois de la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste; et ce n'était pas durant la vieillesse de Louis-le-Gros, lorsqu'il était naturel d'appréhender une vive réaction contre l'autorité royale de la part des barons, si souvent vaincus, qu'il aurait été prudent de renoncer à cette précaution tutélaire. Suger ne détermina pas sans peine le monarque à faire trève à la douleur qui l'accablait pour ordonner la solennité d'un sacre. Cette cérémonie eut lieu à Reims, dans un concile général convoqué par Innocent II, que, par la puissance de sa seule parole, saint Bernard avait fait accepter pour pape à la France et à la moitié de l'Europe. Ce Pontife, battu par la tourmente, s'était réfugié sur la terre dont l'abri n'avait manqué à aucun de ses prédécesseurs; et ce fut au milieu de trois cents évêques qu'il versa l'huile sainte sur le front du prince qui devait bientôt s'appeler Louis-le-Jeune.

Depuis la mort cruelle de son fils chéri, la santé du roi allait déclinant chaque jour. Mais avant que Dieu rappelât à lui le monarque qui avait si noblement porté le sceptre et la main de justice, une

nouvelle perspective de grandeur s'ouvrit soudainement devant son successeur et devant la France. Un jour, pendant que Louis le-Gros se reposait au château de Béthisy de ses fatigues et de ses longues souffrances, on vit survenir un messager pour annoncer au roi que Guillaume, duc d'Aquitaine, qui l'avait combattu pendant presque tout le cours de sa vie, venait, par testament, de destiner à son jeune fils l'héritière de ses vastes États.

Guillaume avait mené une vie étrange qu'il venait de couronner par une fin plus étrange encore. Sa jeunesse s'était écoulée dans les violences et dans les désordres; d'ardentes passions avaient échauffé son sang et troublé son intelligence. Ce ne fut qu'à la voix souveraine de l'abbé de Clairvaux, l'apostrophant en public, le corps du Sauveur à la main, qu'il retrouva la foi de son enfance et qu'il mesura l'abîme. Mais il ne put pas le contempler d'un œil ferme, et les terreurs de l'éternité vinrent peser sur lui d'un poids terrible. Après avoir rédigé l'acte dont on vient de voir la disposition principale[1], il quitta tout à coup son palais et sa famille, et, sous l'habit d'un obscur pèlerin, s'achemina vers Saint-Jacques de Compostelle pour finir ses jours dans la

[1] Une chronique contemporaine prétend qu'avant de partir pour son pèlerinage, le duc d'Aquitaine aurait fait promettre par serment à ses barons de ne pas s'opposer à ce mariage. (Voyez *Chronic. mauriniacense*. dans Duchesne, t. IV, p. 381.)

pénitence. C'est tout ce que l'histoire dit du dernier duc d'Aquitaine, dont la mort est restée problématique comme la vie.

XIX

L'union du jeune roi avec Éléonore avait pour résultat de doubler la puissance du royaume; mais il allait imposer à la monarchie la tâche difficile de faire vivre sous les mêmes lois des populations antipathiques les unes aux autres. La race méridionale, aux vives allures, aux mœurs faciles et polies, était l'objet d'un repoussement général de la part de la race austère et belliqueuse des vieux Francs. Constance, la seconde femme du roi Robert, l'avait cruellement éprouvé. Lorsque, élégante et légère, elle parut avec sa suite de chanteurs et de poëtes dans les sombres châteaux de la langue d'oïl, on avait, au siècle précédent, entendu un long cri d'étonnement et d'indignation, et la chronique de Raoul Glaber nous en a conservé la mémoire.

On pouvait appréhender des dissentiments de même nature, et ces prévisions ne furent que trop justifiées par l'événement. Mais le mariage était trop avantageux pour qu'on hésitât à accepter le testament du duc d'Aquitaine. Suger, chaque jour plus alarmé de l'état de Louis-le-Gros, poussa vivement à une prompte conclusion, et fut chargé d'aller con-

duire le jeune roi à sa nouvelle épouse, avec une suite qui était presque une armée. En quittant son fils, qu'il ne devait plus revoir, le monarque lui adressa des adieux dans lesquels éclatent d'une façon touchante et sa tendresse pour son fils et son vieil attachement pour les conseillers auxquels il le confiait[1]. Les rudes barons de l'Ile de France passèrent la Loire et arrivèrent à Bordeaux. Dans cette capitale de la seconde Aquitaine furent célébrées des noces magnifiques, dont il faudrait, dit une naïve chronique, pour retracer toutes les splendeurs, l'éloquence de Cicéron et la mémoire de Sénèque[2].

XX

Pendant ces jours d'allégresse, Louis-le-Gros expirait[3], laissant son royaume aux mains d'un enfant de dix-sept ans. Il avait accompli de grandes choses sur un étroit théâtre, et avait préparé tous les progrès de l'avenir. Ce prince est demeuré célèbre moins par l'œuvre opérée par ses propres efforts qu'à raison de celle qui s'est développée vers le même temps et sur laquelle il n'a exercé qu'une in-

[1] Protegat te, et tuos, fili charissime, omnipotentia Dei, per quem reges regnant, validissima dextera, quia si te, et quos tecum transmitto, quocumque infortunio amitterem, nec me præsentialiter nec regnum curarem. (Suger, dans Duchesne, t. IV, p. 321.)

[2] *Chronicon mauriniac.*, lib. III.

[3] Le 1er août 1137.

fluence indirecte. L'éveil de l'esprit d'association au sein de la bourgeoisie naissante, et la lutte de quelques grandes communes contre leurs seigneurs féodaux, ont pris, l'esprit de système aidant, une plus grande place dans l'histoire de ce règne qu'ils n'en ont occupé dans la réalité des choses.

Le mouvement communal se développa, en effet, avec plus de suite et d'énergie dans les domaines lointains des grands vassaux que dans ceux de la couronne; et la principale mission de celle-ci fut, dans la suite des temps, de reconnaître des faits accomplis en dehors de son initiative. Pendant que le nom de Louis-le-Gros figure dans sept ou huit chartes d'émancipation, on trouve déjà dans les parties de la France qui ne relevaient qu'indirectement de la couronne, et dans celles qui dépendaient alors de l'Empire, un grand nombre de communes constituées, soit de temps immémorial, soit par transactions récentes à prix d'argent, soit par suite d'insurrections triomphantes. Le nom de commune ne se rencontre pas une seule fois dans le livre de Suger : toutefois il est vrai de dire que cet ouvrage respire, d'un bout à l'autre, un esprit analogue à celui qui soulevait alors les bourgeois contre les seigneurs, et qu'il contient des incitations perpétuelles à la révolte. En montrant les barons enfumés par la main royale dans leurs tanières, comme le sire de Meun, ou précipités du haut de leurs rocs

dans les flots, comme le monstre de La Roche-Guyon, il constate que ces petits tyrans ont cessé d'être invincibles et que la justice humaine peut enfin les atteindre. Louis-le-Gros et Suger appartiennent donc à la cause qui triomphait bruyamment au son du beffroi municipal ; mais, au lieu de fractionner le territoire par la commune, comme elle l'était par le castel féodal, ils aspiraient tous les deux à en constituer l'unité à l'aide de l'influence combinée de la monarchie et de l'Église, et c'est là leur œuvre capitale.

XXI

En apprenant la mort du vieux monarque, les prudents conseillers de Louis-le-Jeune se hâtèrent de le ramener dans son royaume. Il conduisait avec lui Éléonore, gage de la douteuse fidélité de ses sujets aquitains. Raoul, comte de Vermandois, proche parent du roi, qui allait bientôt devenir son beau-frère en répudiant sa femme légitime pour épouser Alix, sœur de la reine, avait alors la plus grande part dans sa confiance et dans ses affections. Il écoutait aussi les avis de Suger, qu'on lui avait appris dès son enfance « à honorer comme un guide et à chérir comme un père[1]. » Mais les vues froides et suivies de l'abbé de Saint-Denis ne concordaient pas avec

[1] Guill. monach., *Vita Sugerii*, lib. II.

les bouillants entraînements du jeune roi. Violent et faible, aussi plein d'ardeur que dépourvu de prévoyance, Louis VII ne pouvait manquer de commettre des fautes nombreuses, et la nouvelle mission de Suger fut moins de les prévenir que de les réparer.

Avant de faire dans Paris son entrée solennelle, le roi se porta sur Orléans, où il réprima avec une cruauté alarmante dans un aussi jeune prince une insurrection populaire suscitée par le grand mouvement communal qui était alors dans toute sa force[1]. Peu après, il se laissa engager, à l'insistance de la reine Éléonore et de ses conseillers méridionaux, dans une expédition malheureuse contre le comté de Toulouse, expédition sans intérêt véritable pour la monarchie française, et à laquelle s'opposa Suger avec une grande force de raison, mais sans succès.

Ce n'est pas la seule circonstance d'où l'on puisse inférer le mépris de ses conseils durant les premiers temps du nouveau règne. Pendant quelques années le nom de Suger disparaît des chroniques contemporaines, où il est remplacé par celui de l'évêque de Soissons, quelques efforts que fassent pour

[1] Aurelianis veniens, seditionem quorumdam civium composuit, et superbiam eorum viriliter degradavit, qui sub obtentu communitatis suæ in tantam præsumptiam elati, quasi contra regem insurgere videbantur. (*Gesta Ludov. VII, Hist. franc. Scriptores*, t. IV, p. 390.)

le rattacher à tous les événements les biographes, auxquels il répugne de voir s'effacer leur héros, même dans des jours de calamité. Les lettres collectives adressées par saint Bernard à Suger et à l'évêque de Soissons pendant la guerre contre le comte de Champagne et après le sac de Vitry, ne permettent pas de douter que l'abbé de Saint-Denis ne siégeât encore dans le conseil royal; mais aucun document ne constate sa participation directe aux affaires, et la tournure véhémente et saccadée imprimée à celles-ci suffirait d'ailleurs pour prouver que la direction en avait échappé à l'homme de tempérament et d'expérience destiné à la reprendre bientôt avec un titre plus éclatant.

XXII

Dans les six premières années de son règne, Louis VII se suscita à lui-même plus de difficultés et de périls que son père n'en avait rencontré pendant le cours de sa longue carrière. Malgré une ardente piété, il débuta par rompre avec le Pape à l'occasion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II avait, de son autorité, nommé un prélat autre que celui sur lequel étaient tombés l'élection du clergé et le choix de la couronne. Dans la vivacité d'une lutte qu'il ne sut ni modérer ni conduire, le roi alla jusqu'à s'attirer une excommunication que son père n'avait vu fulminer que contre les ennemis de la France. Mal-

gré la moralité irréprochable de sa vie, Louis-le-Jeune se fit, par faiblesse pour la reine et pour le comte de Vermandois, le défenseur chaleureux d'un adultère public, ce seigneur ayant brutalement répudié la princesse de Champagne, sa femme, pour épouser Alix d'Aquitaine. Pendant qu'il brisait les liens traditionnels qui faisaient en Europe la force de la papauté et celle de la France, Louis VII rompait avec les plus fidèles vassaux de sa couronne pour servir des ressentiments qui n'étaient pas les siens, et s'engageait contre la Champagne dans une guerre d'extermination; il terminait enfin cette longue série de fautes par le massacre de Vitry, où ce prince religieux égorgea après la victoire plus de trois mille pauvres bourgeois réfugiés dans une église incendiée par ses ordres.

De tels excès ne pouvaient manquer de provoquer de cuisants remords et de terribles agitations : aussi faible qu'emporté, aussi peu maître de lui-même dans sa repentance que dans sa colère, ce monarque oublia tous ses devoirs pour ne plus songer qu'à son crime. « Il quitta non-seulement tous ses passe-temps, « mais encore toutes les affaires de son État, et en- « tra, dit un historien, en une telle appréhension, « que ses yeux, se fondant continuellement en eau, « ne voyaient plus rien qui ne leur déplût[1]. » Ce fut dans cet état de prostration et d'abaissement que

[1] Mezerai.

Louis-le-Jeune attendit l'heure d'une expiation éclatante.

Peu d'années avaient suffi pour bouleverser le royaume et le faire singulièrement déchoir dans l'opinion des pays voisins. Si les chroniques des monastères dépendant de la couronne passent légèrement sur cette période de désordre et de mauvais gouvernement, les étrangers ne conservent pas envers le jeune monarque les mêmes ménagements, et leurs écrits constatent que la France semblait alors toucher à une catastrophe [1].

XXIII

Renfermé dans la direction de son abbaye, Suger voyait se consommer, sans pouvoir les empêcher, des actes dont il avait cessé d'être responsable. Aucune des lettres que lui écrit saint Bernard ne constate la participation personnelle de l'abbé de Saint-Denis aux mesures si énergiquement réprouvées par l'abbé de Clairvaux; le témoignage formel du moine Guillaume atteste au contraire que Suger, affectionné dans tous les temps au comte de Champagne, avait joué auprès du roi, pendant cette funeste querelle,

[1] Francia, rege suo amisso, sub illius filio Ludovico qui adhuc superstes est, ob ipsius et Theobaldi comitis guerram tot præliis ac incendiis perpessa est discrimina, quod nisi religiosorum, qui ibidem commorabantur, meritis et orationibus nuper protecta fuisset, usque ad internecionem delata putaretur. (Otto de Freisingen, *Chron.*, VII, ch. XXI.)

un rôle de conciliation demeuré malheureusement sans résultat [1].

Une preuve plus irréfragable encore du rôle passif que les circonstances lui imposèrent à cette époque, ce fut la reconstruction de l'église de Saint-Denis, entreprise colossale conçue et achevée en moins de quatre ans, et qui, comme il l'atteste lui-même dans un écrit qu'il nous a laissé, absorba tout son temps, tous ses soins et toutes ses pensées [2]. Pendant que l'interdit pesait sur la France et que le roi saccageait sans motif une des plus belles provinces de la monarchie, Suger, à l'aide des seules ressources de l'abbaye, augmentées par son habile administration, réalisait l'œuvre qu'il nous est donné d'admirer encore.

Aux massives constructions de Dagobert, agrandies par les Carlovingiens, il substitua ces voûtes élancées sous lesquelles se sont abrités les restes de tant de rois. Tous les arts furent conviés à l'ornement du temple qu'un grand royaume élevait aux humbles martyrs dont le sang avait cimenté sa foi. Les architectes, les fondeurs, les peintres et les orfèvres affluèrent à Saint-Denis, l'imagination frappée des merveilles de l'Orient qui commençaient à

[1] Hunc (Sugerium) cultor religionis comes Theobaldus modis omnibus honorabat, hunc apud regem Francorum *advocatum producebat unicum*. (Lib. I, ch. IX.)

[2] Sugerii, abb. sanct. Dionys., *de Consecratione ecclesiæ a se ædificatæ*. Anno M.C.XL. (*Hist. franc. Script.*, t. IV, 350.)

se dérouler devant l'Europe. L'or ruissela sur les larges portes battantes; il se coula en plaques solides aux parois des autels de porphyre, et les rubis, les émeraudes et les topazes employés à l'ornement du tabernacle unirent leur éclat à celui que reflétaient dans le saint lieu les verrières aux miraculeuses légendes. Le pauvre oblat de l'abbaye avait maintes fois, dans sa jeunesse, dessiné sur le sable des cloîtres la sainte basilique telle qu'il la concevait dans toute sa majesté. Il put réaliser le rêve le plus cher de son cœur, et diriger vers le culte divin ce goût inné du luxe et de la spendeur dont, depuis sa réforme, il s'interdisait avec la dernière rigueur toute application à sa personne et à sa vie.

A côté de cette église éblouissante, dont la description ne se lit pas sans étonnement, Suger se réserva une cellule de quelques pieds, sans feu, où il n'avait pour se coucher, au lieu de plume, que de la paille, sur laquelle était étendue une couverture de simple laine, que recouvraient pendant le jour des tapis décents [1]. Ce fut là que son roi, atteint par le malheur, après avoir payé si cher l'oubli de ses conseils, alla le chercher, pour lui mettre en quelque sorte sa couronne sur la tête.

[1] Guill. monach., lib. II, ch. X

XXIV

Il est sans intérêt de rechercher quel fut le motif véritable qui détermina Louis-le-Jeune à prendre la croix, et il serait difficile de décider entre Otton de Freisingen, qui voit dans les résolutions du roi l'effet d'un vœu fait depuis longtemps, et les historiens français, à peu près unanimes pour l'expliquer par ses remords et par l'influence de saint Bernard. Disons seulement, parce que cette vérité ressort avec évidence des témoignages contemporains, que si l'abbé de Clairvaux, par la miraculeuse puissance de sa parole, développa le mouvement populaire de 1146 dans des proportions jusqu'alors inconnues parmi les nations de la terre, il n'en prit pas l'initiative et la responsabilité aussi témérairement qu'on s'est complu à le dire, et rappelons qu'il ne commença sa grande prédication qu'avec des pouvoirs spéciaux de la papauté, et qu'après que la croisade eut été décidée à Rome, où il conseilla toujours d'en référer [1]. Ce fut également l'avis qu'il donna à Louis-le-Jeune, lorsque ce monarque fit connaître sa résolution de partir pour aller se mettre en personne à la tête de ses barons. Saint Bernard paraît avoir éprouvé quelques-unes des appréhen-

[1] S. Bernardi Claravall. *Epist. CCCLXIII, CCCCXXIII.*

sions qui dominèrent alors l'esprit de Suger, et le pape Eugène III confesse les avoir ressenties lui-même avec une très-grande vivacité [1].

Personne n'ignore que l'un des plus grands titres de gloire de l'abbé Suger est de s'être opposé au dessein du monarque, et d'avoir fait les plus grands efforts auprès du Pape et auprès du roi lui-même pour détourner ce prince d'une résolution qui faillit lui être si funeste. Les objections élevées par Suger contre le projet de Louis-le-Jeune ne sont pas moins constatées par les réponses du souverain Pontife aux communications que l'abbé de Saint-Denis lui adressait en secret, que par les déclarations des écrivains contemporains [2]. Mais il faut se hâter de le dire, au risque d'affaiblir dans certains esprits le respect qu'on porte à la mémoire de Suger : aucune des objections du pieux ministre ne portait sur la croisade elle-même, dont il fut l'un des plus ardents promoteurs. Elles se concentraient toutes sur les conjonctures périlleuses où le départ du roi pour un si long voyage allait jeter

[1] Immensum pietatis opus, quod carissimo filio nostro Ludovico illustri Francorum regi divina misericordia inspiravit, nos plurimum anxios reddit, etc. (Eugen. Papæ, *Epist. histor. CXLIV.*)

[2] Verum nemo æstimet ipsius voluntate vel consilio regem iter peregrinationis agressum. Providens hic et prescius futurorum nec illud principi suggessit, nec auditum approbavit. Quin potius cum inter ipsa statim initia obviare frustra conatus, regium cohibere non posset impetum, tempori cedendum adjudicavit, ne vel regiæ devotioni inferre videretur injuriam, vel fautorum offensam inutiliter incurreret. (Guill. monach., lib. III, cap. I.)

le royaume, lorsque la succession au trône n'y était point garantie [1], et que tant de révoltes appuyées par l'Angleterre pouvaient ébranler la couronne encore mal affermie sur la tête des princes capétiens.

Comment aurait-il été systématiquement opposé aux croisades, l'homme qui, sitôt après le retour de son roi, consacra tout son temps et toutes ses pensées à préparer à ses propres frais une expédition d'outre-mer dont il se réserva la suprême direction? Un prêtre pouvait-il condamner une tentative que l'imminent péril des jeunes chrétientés de Syrie imposait à l'Europe comme un devoir de conscience et comme une garantie pour sa propre sûreté? Le ministre intelligent d'une royauté si faible encore pouvait-il s'effrayer d'une entreprise dont le résultat certain, quel qu'en dût être le succès, était d'émanciper le monarque et d'ébranler la puissance de tous ses vassaux? Est-il enfin possible d'admettre qu'un moine du douzième siècle, élevé à l'ombre des autels, restât seul étranger à l'émotion que le sac d'Edesse et les dangers de Jérusalem avaient répandue dans toutes les âmes? Celui qui allait gouverner le royaume avec tant de bonheur ne s'était pas excommunié à ce point de la vie nationale. On ne dirige une société qu'à condition d'en partager les croyances et les

[1] Louis VII n'avait, à cette époque, qu'une fille âgée d'environ quatre ans.

nobles entraînements. L'esprit politique de Suger pouvait bien s'alarmer, pour la monarchie française, du vide qu'allait y laisser le départ du souverain, et il était naturel qu'il s'efforçât de l'empêcher; mais que l'abbé de Saint-Denis se soit placé pour juger les croisades au point de vue de l'*Essai sur les Mœurs des nations,* il est impertinent de le prétendre, et par trop niais de le croire.

XXV

Ce qui fait la grandeur de cette époque, malgré la rudesse des institutions et des mœurs, c'est l'unité qui régnait dans tous les sentiments, l'on pourrait dire dans toutes les idées. Saint Bernard parcourait l'Europe, et du fond de la Bretagne aux bords du Danube, il soulevait toutes les nations aux tempêtes de sa parole : à Vézelay, l'on n'entendit qu'un seul cri sortir du sein d'une multitude; dans l'assemblée d'Etampes une grande résolution politique fut sanctionnée par un assentiment unanime.

Les barons et les prélats du royaume étaient venus dans cette ville à la convocation de la couronne, pour y tenir l'un de ces parlements périodiques où les chefs de la race franque, en délibérant sur les intérêts communs, conservaient les libres allures de leurs ancêtres. Il s'agissait cette fois d'organiser le départ d'une armée qui était un peuple, et de pour-

voir au gouvernement de la monarchie, puisque le noble roi, au grand contentement de ses fidèles, s'était résolu à marcher à leur tête.

Peut-être aurait-on délibéré longtemps, si saint Bernard ne s'était levé, et, montrant le pieux comte de Nevers et l'abbé de Saint-Denis, ne s'était écrié de sa voix souveraine : *Voici deux glaives; cela suffit!* La sainteté de Guillaume de Nevers était connue de toute la France; la sagesse de Suger ne l'était pas moins; et les fautes commises depuis qu'il avait cessé de prendre une part aussi active à la direction des affaires avaient encore rehaussé sa renommée.

Suger lutta plusieurs mois, avec une persistance constatée par tous les contemporains, contre la volonté du roi, qui avait applaudi plus que personne au choix de l'assemblée; il résista à saint Bernard lui-même, auquel les empereurs ne résistaient pas, et ce ne fut que sur l'ordre formel du pape Eugène que le religieux accepta les pouvoirs royaux qui lui furent délégués dans toute leur plénitude [1]. Le comte de Nevers avait repoussé le lourd fardeau qu'on avait songé à lui faire partager avec Suger. Il déclara aux barons qu'il avait fait vœu d'entrer dans une chartreuse, et nul n'aurait osé conseiller de l'enfreindre. Tel était l'esprit de ce siècle qu'on ne s'étonnait pas plus en voyant un moine quitter son cloître pour

[1] Guill. monach., lib. III, cap. I.

gouverner un royaume, qu'en voyant un prince sortir du monde pour aller s'ensevelir sous le sac de la pénitence.

XXVI

Suger était alors âgé de soixante-cinq ans. Il avait vu naître Louis-le-Jeune, il avait présidé à son éducation et à son mariage, et il le voyait s'éloigner le cœur plein des plus tristes pressentiments. Le roi se rendit à Saint-Denis avec le Pape, chassé encore une fois de l'Italie; il descendit au caveau des martyrs et en referma de sa main la porte d'or; puis il reçut, selon l'usage, l'oriflamme et les insignes des pèlerins; et après avoir versé d'abondantes larmes dans la modeste cellule où le dépositaire de son autorité lui prodiguait ses bénédictions paternelles, il s'achemina avec la reine, par l'Allemagne et la Hongrie, vers Constantinople, première étape du périlleux voyage.

L'abbé de Saint-Denis avait donné au roi, pour chapelain et pour secrétaire, un jeune religieux en possession de toute sa confiance. Odon de Deuil suivit Louis VII dans les palais et sous la tente, au milieu des pompes de Constantinople et dans les désastres d'une campagne où s'abîmèrent les deux armées de l'Empire et de la France. C'est dans la relation qu'il dédie *à Suger, son père*, en la lui en-

voyant d'Antioche, qu'il faut lire ces grandes scènes d'héroïque imprudence et de désolation sans exemple [1]. C'est là qu'éclatent dans toute leur vérité l'étonnement des Occidentaux à la vue des merveilles de Byzance, l'invincible antipathie du sang franc pour la race grecque, et le courage de ces hommes de fer aux prises, au milieu des montagnes de la Cappadoce, avec la trahison, la famine et la mort.

Pendant que Louis VII combattait contre les infidèles avec aussi peu de succès, mais avec autant de courage que son petit-fils à Mansourah, et tandis qu'échappé au fer des Turcs il se reposait à Antioche, où l'attendaient d'autres épreuves et d'autres douleurs, l'abbé Suger gouvernait le royaume. Grâce aux divisions domestiques de la famille de Guillaume-le-Bâtard, qui interdisaient à l'Angleterre de rien entreprendre en ce moment contre la France, grâce surtout au concours vigilant que lui donna la Papauté, protectrice naturelle de tous les princes croisés, le régent rencontra d'abord moins de difficultés qu'il ne l'avait appréhendé. L'excommunication fulminée d'avance contre quiconque attenterait à la paix publique durant l'absence du roi, arrêtait tous les complots et prévalait contre tous les mauvais

[1] L'ouvrage d'Odon de Deuil se trouve en tête du livre du P. Chifflet : *S. Bernardi genus nobile assertum*, et est analysé dans la *Bibliothèque des Croisades* de M. Michaud, 1re partie.

vouloirs. Les bourgeois des communes et les barons restés dans leurs manoirs, qui, pour profiter de l'absence du roi, n'auraient peut-être pas reculé devant la révolte, reculaient tous devant le sacrilége. Tel était enfin le triomphe de la force morale sur la force militaire, au sein de cette société si voisine encore de la barbarie, qu'un moine de basse extraction put du fond de sa cellule régner sur la France, et la pressurer d'impôts pendant près de trois années, en n'y soulevant que des résistances facilement comprimées.

XXVII

Pourvoir le roi d'argent, lui en expédier assez pour nourrir l'armée et pour défrayer la cour, telle devint pour Suger l'idée fixe de ses jours et de ses nuits. Dans les onze lettres de Louis VII au régent, insérées dans la collection de Duchesne, il ne s'en trouve pas une où le monarque n'insiste sur ses pressants besoins, en suppliant son ministre de l'assister par tous les moyens, afin de l'aider à sauver les restes de l'armée. Tantôt il réclame du numéraire, qu'il prie de lui expédier sans retard par des agents sûrs, tantôt il prescrit d'acquitter aux mains des chevaliers du Temple les obligations pécuniaires qu'il a contractées envers cet ordre, si ardemment dévoué aux intérêts de la France. Si Louis, pour

ne pas jeter trop d'épouvante dans les esprits, dissimule parfois une partie des périls qui le menacent, il ne manque jamais de faire connaître son dénûment et ses misères, et il invite Suger à lui venir en aide, soit avec les revenus du royaume, soit sur les biens de son abbaye, s'en remettant à sa fidélité et à son vieil attachement avec une sorte d'abandon filial [1].

Suger sut pourvoir à tout avec une activité et un dévouement admirables. Il porta dans le maniement des finances du royaume le même esprit d'ordre et d'économie qu'il avait appliqué à l'administration des biens de son riche monastère, et il ne tarda pas à en augmenter les produits. On sait que les revenus royaux, dans le cours du douzième siècle, ne se composaient guère que de tailles directement perçues sur les manants et du prix des terres afféagées par la couronne. Or, nul ne s'entendait mieux que l'abbé de Saint-Denis à tirer bon parti des fermes et domaines. Mais s'il passa aux yeux de ses contempo-

[1] Modo vero quotidiana gravia impensa sustinentes, ad vestram recurrimus probatam fidelitatem : ut eo, quo totus in nobis ad honorem nostrum caritatis affectu semper ardetis necessitates nostras subsequenti auxilio sublevetis. Quomodo vero id faciatis, si de nostro seu de vestro pecuniam sumptam nobis mittatis, melius novit, melius sapit et facere et discernere prudentia vestra, quam providentia nostra. In manu quippe vestra sunt omnia, quæ tanquam vestra dispositioni vestræ atque sollicitudini per totum regnum providenda commisimus, atque ideo tam de nostro quam de vestro quod petimus facere poterit opportune dilectio vestra, quoniam ita exigit necessitas nostra. (*Ludov. regis ad abb. Sugerium Epist. VI.*)

rains pour un ministre fiscal, la postérité s'incline avec respect au souvenir de cette administration vigilante qui sauva l'honneur d'un roi et les restes d'une grande armée.

« La faveur du ciel, dit le même confident de « toutes ses pensées, accompagna si constamment « toutes les démarches de l'illustre Suger, qu'il « écrasa les ennemis de l'État sans répandre une « goutte de sang, et que l'intégralité du royaume « ne fut pas même entamée... Faisant plus qu'un « bon père de famille, il améliora ce qu'il n'était « chargé que de conserver, car il restaura les maisons « royales en ruines, les tours et les murailles. Quel « est le palais, quel est l'édifice royal, que le prince « à son retour n'ait trouvé dans un meilleur état « qu'à son départ? Et afin que la dignité du royaume « ne souffrît pas de l'absence du roi, on payait ré- « gulièrement les troupes, et à certains jours on dis- « tribuait aux hommes d'armes et des habits et de « royales largesses. Il est constant d'ailleurs qu'il « pourvoyait à toutes les dépenses plutôt sur ses « propres ressources qu'à l'aide des revenus du tré- « sor; car tout l'argent qui entrait dans les coffres « royaux fut, ou envoyé au roi pour l'aider dans son « expédition, ou réservé comme une ressource qui « lui serait très-utile à son retour [1]. »

[1] Guill. monach., *de Vita Sugerii*, lib. III, ch. III.

Le moine obscur qui nous fournit ces détails semble tout ébloui de l'éclat de cette cellule où de tous les points du monde chrétien arrivaient les correspondances des papes et des rois. Il rappelle le respectueux attachement dont Henri, roi d'Angleterre, faisait profession pour l'abbé de Saint-Denis; il décrit avec complaisance les sauvages présents que David, roi d'Écosse, adressait au chef du monastère, et insiste avec la fierté d'un témoin oculaire sur les fréquentes conférences durant lesquelles il vit « le « roi des Français, au milieu du cercle des premiers « de l'État, se tenir avec respect devant ce grand « homme, assis sur un marche-pied, lui leur dic- « tant d'utiles préceptes comme à des inférieurs, et « eux suspendus aux lèvres de Suger, écoutant toutes « ses paroles avec une attention profonde. »

XXVIII

Cependant le respect qu'inspirait le régent, et dont témoigne la longue correspondance de saint Bernard, ne put empêcher le contre-coup des nouvelles désastreuses arrivées d'Asie. L'effet en fut terrible, quelque soin que prît Suger pour en dissimuler le véritable caractère. Cent mille hommes avaient péri, et la fleur de la noblesse française était moissonnée. Au bruit de ces calamités, que la renommée ne pouvait pas même grossir tant elles étaient acca-

blantes, l'agitation devint générale, et sans les prédications et les efforts prodigieux du pape, de saint Bernard et des évêques, on aurait pu tout appréhender du désespoir d'un peuple auquel la Providence venait d'envoyer une épreuve si redoutable pour sa foi.

Louis VII, avec son imprudence ordinaire, faillit aggraver une situation déjà si difficile. Il s'était séparé avec éclat, à Antioche, de la reine Éléonore, dont les déréglements trop constatés avaient dû blesser le monarque de la manière la plus pénible, mais que la politique aurait commandé de ménager, et envers laquelle Suger, par ce motif, suppliait le roi d'user d'une grande réserve [1]. Cette princesse disposait, en effet, comme souveraine de la Guïenne, de l'Aquitaine et du Poitou, de la moitié des forces de la monarchie, et les principautés françaises de Syrie étaient presque toutes gouvernées par des princes de son sang. Au tort d'une rupture avec la reine, qui annonçait une répudiation prochaine, Louis-le-Jeune joignit celui de renvoyer en France, pour des mécontentements sur la nature desquels les écrivains du temps ne s'expliquent point, Robert, comte de Dreux, son frère, héritier présomptif du trône, puisque le

[1] De regina conjuge vestra audemus vobis dicere, si tamen placet, quatenus rancorem animi vestri, si est, operiatis donec Deo volente ad proprium reversus regnum, super his et super aliis provideatis. (*Sugerii ad Ludov. reg. Epist. LVII.*)

roi n'avait pas encore d'enfant mâle, et que les deux autres fils de Louis-le-Gros avaient embrassé la vie religieuse. C'était donner un chef aux mécontents et affaiblir l'autorité de la régence au moment où elle avait à lutter contre le plus d'obstacles. A peine le comte Robert fut-il entré sur les terres du royaume, confirmant les nouvelles des malheurs survenus en Asie, que son nom devint un mot de ralliement pour les adversaires de Suger, et pour tous ceux qui considéraient Louis VII comme perdu sans ressources.

Le régent luttait alors contre quelques évêques pour le maintien des droits de la couronne, et il avait entrepris, concurremment avec la Papauté, de réformer de puissantes maisons religieuses. Tous les intérêts menacés se liguèrent avec ceux de la démocratie communale, à laquelle des insurrections heureuses sur plusieurs points de la France avaient imprimé une vive excitation. Déjà des hommes du peuple, toujours si facile, dit Guillaume le moine, à entraîner vers les nouveautés, couraient sur le passage du prince Robert, « lui souhaitant longue vie et le pouvoir suprême. » Une portion du clergé prêtait force à ces mouvements tumultueux ; et le pouvoir du régent eût été fort compromis « s'il n'avait ré-« primé l'audace de Robert, et contraint celui-ci de « donner une juste satisfaction pour sa faute [1]. »

[1] Guill. monach., lib. III.

Ni ce biographe, ni les auteurs anonymes des vies de Louis-le-Jeune, insérées dans la collection de Duchesne, n'exposent les moyens mis en œuvre par Suger pour triompher de désordres dont le caractère même est très-vaguement indiqué. On sait seulement par la correspondance du régent avec le Pape et avec l'abbé de Clairvaux, qu'il convoqua en parlement les prélats et les barons du royaume, et cette assemblée paraît avoir eu lieu à Soissons.

Ce silence n'a pas empêché les écrivains des deux derniers siècles de donner, selon leur usage [1], un long exposé des faits qui se seraient passés dans cette réunion, dont pas un souvenir authentique n'est arrivé jusqu'à nous. La seule chose que nous sachions avec certitude, c'est que Suger ne triompha que par la puissance de la Papauté des obstacles qui s'élevaient contre lui du sein même du clergé. Saint Bernard prodigua les trésors de son ardente parole pour rappeler à la fidélité des sujets qui menaçaient de trahir un roi martyr de la cause de l'Église; Eugène III, dans une encyclique adressée à tous les évêques du royaume, et qui nous a été conservée, fait ressortir l'énormité d'un tel crime; il prescrit à ses frères dans l'épiscopat de veiller nuit et jour à la garde du troupeau, et il prononce de terribles anathèmes contre quiconque oserait, soit attenter

[1] D. Gervaise, Auteuil, Duploix, *Vie de Louis VII, etc.*

aux droits du prince couvert du signe des croisés, soit à l'autorité déléguée aux mains du régent du royaume [1]. Dans cette crise, l'Église sauva la royauté, et Suger triompha du clergé, de la démocratie et de la féodalité, qui avaient mis en commun leurs ressentiments, par la puissance de la Papauté, la seule force qui dominât toutes les autres.

XXIX

Mais les forces du noble vieillard s'épuisaient dans cette lutte; il redoutait chaque jour davantage de n'y pouvoir suffire jusqu'au retour de son roi. *Senex eram, sed in his majus consenui,* s'écrie-t-il dans une lettre touchante [2] où éclatent et ses appréhensions, et sa lassitude, et son dévouement résigné. Il expédie en Orient message sur message pour hâter le retour du monarque, le suppliant de prendre en pitié et son royaume et l'homme auquel il en a commis le gouvernement. De longs mois s'écoulent dans l'incertitude, car les distances sont longues et les communications périlleuses. Enfin Suger apprend que le roi est débarqué en Calabre, et une dernière lettre de Louis à son fidèle ministre l'invite à venir seul au devant de lui, en devançant la cour, afin que rien

[1] Voyez surtout la lettre CCCLXXVII^e de saint Bernard à Suger, et la lettre d'Eugène III à l'archevêque de Sens et à ses suffragants.

[2] *Sug. ad Ludov. regem Epist. LVII.*

ne gêne leurs épanchements et leurs communications intimes

XXX

Au retour de Louis-le-Jeune finit, à vrai dire, l'existence politique de Suger. Comme le vieillard de l'Écriture, il ne demanda plus à Dieu que de le rappeler à lui du jour où il eut revu son seigneur. Ce n'est que dans quelques correspondances tronquées de saint Bernard et de Pierre-le-Vénérable qu'il est possible de trouver des indications sur les événements qui remplirent les deux dernières années de sa vie. La réforme des grandes abbayes du royaume paraît avoir été l'objet principal de ses efforts et de ses soins persévérants, et le silence complet gardé par les auteurs anonymes des deux chroniques contemporaines sur la vie et les gestes de Louis VII ne permet pas de déterminer quel fut son rôle dans les conseils de la couronne. Une grande question y était cependant agitée depuis le jour où le roi avait touché la terre de France. Ce prince persistait à répudier Éléonore. Sa résolution était fondée sur l'éclat des désordres où se laissait aller la fille dissolue de Guillaume d'Aquitaine, et peut-être aussi sur ce que, près d'attcindre un âge où la fécondité touche ordinairement à son terme, cette princesse ne lui avait pas encore donné d'héritier mâle. La succession aux

duchés d'Aquitaine, de Guïenne et de Poitou lui paraissait d'ailleurs assurée par la naissance des deux princesses issues de son mariage avec Éléonore, et qui succédaient naturellement à leur mère. Avec son imprévoyance habituelle, Louis se refusait même à discuter la chance d'un nouveau mariage pour cette princesse, sa femme étant, disait-il, trop publiquement déshonorée pour que le dernier gentilhomme de l'Europe consentît à l'épouser. On sait que le comte d'Anjou, appelé plus tard au trône d'Angleterre, ne se montra pas si scrupuleux, et personne n'ignore les conséquences désastreuses d'une union que le peu de sympathie des Aquitains pour la monarchie franque rendit très-populaire au delà de la Loire.

Il est impossible de déterminer avec exactitude le rôle de Suger dans cette importante conjoncture. Ses lettres à Louis VII durant le pèlerinage d'Orient constatent les sages conseils qu'il lui adressait pour prévenir une rupture. Persista-t-il à les donner après que la rupture fut devenue un fait accompli ? C'est ce qu'aucun document n'établit, quoique les historiens modernes n'aient pas hésité à suppléer au silence de l'histoire contemporaine. La séparation pour cause prétendue d'affinité fut, pendant plus d'une année, l'objet d'une négociation difficile avec Rome. Elle fut prononcée à l'assemblée de Beaugency, que la mort de Suger avait précédée de quel-

ques mois. Lorsque, l'année suivante, Éléonore eut repris possession de ses vastes domaines, et après qu'elle les eut apportés au comte d'Anjou, l'on ne manqua pas de dire que, si l'habile ministre avait vécu, la France n'aurait pas perdu l'Aquitaine, et la gloire de Suger grandit à la suite des malheurs publics et par l'effet de ces malheurs mêmes [1].

XXXI

En racontant les deux dernières années de Suger, une seule pensée a frappé le religieux qui s'est fait son historien, et cette pensée ne caractérise pas moins le siècle où elle se produisit que l'homme qui osa la concevoir. Suger mourut en achevant les préparatifs d'une expédition militaire qu'il se proposait de conduire lui-même en Syrie, et à laquelle il s'était fait autoriser par le Pape, après qu'Eugène lui eut adressé de paternelles observations sur son grand âge et sur l'état de sa santé [2].

Sauver le royaume de Jérusalem, de plus en plus

[1] Ex eo si quidem tempore, quo primum regiis est adhibitus consiliis usque ad vitæ illius terminum, constat regnum semper floruisse, et in melius atque amplius dilatatis terminis, et hostibus subjugatis fuisse provectum. — Quo sublato de medio, statim sceptrum regni gravem ex illius absentia sentit jacturam : utpote quod non minima sui portione, Aquitaniæ videlicet ducatu, deficiente consilio noscitur mutilatum. (Guill. monach., *Vita Sug.*, lib. I, cap. V.)

[2] *Eugen. pap. ad Dom. abb. Suger. Epist. CLVI.*

pressé par les Turcs, telle était devenue la pensée de la génération tout entière; car Jérusalem était pour tous la patrie même dans son expression la plus haute. A peine rentré en Europe, après des périls et des malheurs sans nombre, Louis VII annonçait à Rome son intention de retourner en Asie. Suger, soit qu'il cédât au même entraînement, soit, ce qui paraît plus vraisemblable, qu'il espérât atteindre le même but en épargnant de grands périls au roi et au royaume, résolut de venir lui-même en aide aux principautés chrétiennes, et de consacrer à ce grand intérêt de sûreté et d'honneur les richesses presque royales amassées durant une longue administration. L'historien de sa vie nous apprend d'ailleurs qu'il avait reçu des lettres du roi de Jérusalem et du patriarche d'Antioche, qui le suppliaient l'un et l'autre de mettre tout en œuvre pour secourir Antioche, principal boulevard de la chrétienté en Asie. Son bon esprit avait souvent été frappé des deux causes principales qui avaient fait avorter la croisade de Louis VII et de l'empereur Conrad, le trop grand nombre des pèlerins et le long trajet à travers l'empire grec. Il comprit que la première condition du succès était de substituer la voie de mer à une pérégrination non moins longue que dangereuse, et d'aborder directement aux côtes de Syrie pour n'avoir plus rien à démêler avec les Grecs; il crut enfin qu'un corps d'une douzaine de mille hommes, sou-

mis à une discipline sévère, bien pourvus d'armes et d'argent, rendraient aux villes françaises menacées par les Turcs de plus grands services que des armées innombrables. Son biographe nous le montre déjà épuisé par la maladie, composant lui-même ce corps d'élite, engageant pour cette sainte expédition les hommes les plus sûrs et les chevaliers les plus expérimentés ; et c'est un magnifique spectacle que de voir le vieux moine, déjà couché sur la cendre, appelant autour de lui ces soldats et ces chefs investis de sa confiance, et leur donnant des instructions suprêmes pour un voyage dont sa mort arrêta les apprêts, malgré le serment solennel qu'il leur fit prêter de l'accomplir.

Le reste de ses forces s'épuisa dans un pèlerinage au tombeau de saint Martin, qui partageait avec saint Denis la glorieuse tutelle des Gaules. Suger mourut âgé de plus de soixante-dix ans, après avoir pendant un demi-siècle exercé sur les destinées de la France une influence continue et toujours heureuse, après avoir fait des dépenses et réalisé des projets qui auraient fait reculer des rois. L'orphelin abandonné devint, par la seule droiture de son esprit et la seule autorité de son caractère, le premier homme d'une monarchie féodale : merveilleux hommage rendu par la force matérielle à la force morale, preuve éclatante de cette supériorité que chaque société constate à sa manière et que tous les siècles

proclament à leur tour. Suger inspira Louis-le-Gros dans sa mission de haute justice ; il sauva la France sous Louis-le-Jeune en fondant l'étroite alliance de la royauté et de l'Église ; enfin, pour résumer en un mot tous ses titres, il pressentit de loin la pensée de saint Louis et prépara ce grand règne.

SAINT LOUIS.

I

Le règne de Louis IX a été le point de rencontre de la royauté moderne à son aurore et de la féodalité à son déclin ; c'est alors que se sont équilibrées pour un moment les deux forces opposées dont le balancement constitue notre histoire.

Après la conquête, tous les efforts des chefs qui l'avaient consommée avaient tendu au morcellement du territoire et à la confusion de la puissance politique avec la propriété du sol acquis et partagé par leur épée. Paralyser le centre au profit des extrémités, substituer la domination baronniale à l'unité

suprême que Charlemagne était parvenu à rasseoir pour un moment sur des bases vénérées, tel fut le travail de ces générations énergiques, peu soucieuses de la grandeur d'une patrie qui n'existait pas encore pour elles.

Deux dynasties s'efforcèrent vainement d'opposer aux efforts des chefs territoriaux et militaires le prestige de la royauté du pavois et celui des pompes impériales ressuscitées. A mesure que s'effaçaient les souvenirs des forêts germaniques, les rois chevelus perdaient leur prestige; et le glorieux règne de Charlemagne, incident sans lendemain, ne pouvait pas empêcher le triomphe de l'aristocratie territoriale, plus que celui de Napoléon n'est parvenu à suspendre le cours du flot démocratique qui entraîne l'Europe. Emportés par une force irrésistible, les fils du grand Charles, comme les fils de Mérovée, furent remplacés par une autre race dont l'avénement devint pour le principe seigneurial le gage et la garantie de son triomphe.

Les successeurs immédiats du duc de France, appelé au trône par ses égaux, laissèrent consommer sans résistance le démembrement de la monarchie carlovingienne, à laquelle l'élévation du chef de leur race avait porté le dernier coup. Mais bientôt un esprit nouveau souffla sur les peuples et sur les rois, et du sein des ruines qui entouraient le trône des premiers Capétiens sortirent les germes d'une

unité plus puissante et d'une organisation plus énergique.

La position centrale du duché de France et la loi salique, qui en garantissait la transmission au sein d'une même maison souveraine, assurèrent aux suzerains, malgré l'infériorité de leurs ressources et la moindre étendue de leurs domaines, une situation d'autant plus avantageuse que le principe de la succession féminine laissait la plupart des grands fiefs exposés à toutes les chances des héritages et à toutes les ambitions étrangères. Le concours prêté par la puissance religieuse à la reconstitution d'un grand pouvoir politique, nécessaire au développement des destinées de la chrétienté, contribua surtout au mouvement de concentration dont on entrevoit les premières traces vers la fin du onzième siècle. Bientôt après, la confédération des communes, alliées nécessaires de la royauté, et la grande révolution des croisades, qui mobilisa un pouvoir jusqu'alors immuable comme le sol même, vinrent inspirer à la royauté des prétentions plus hautes et des espérances plus hardies. Ces causes simultanées ou successives mirent celle-ci en mesure de reconquérir, au bout de deux siècles, plus de terrain qu'elle n'en avait perdu depuis Charlemagne.

Pendant qu'en Angleterre toutes les tentatives des partis, tous les calculs des ambitions princières con-

couraient à former la constitution politique et à lui assurer des garanties, un travail d'une autre nature se poursuivait en France et laissait déjà pressentir pour les deux contrées des destinées très-différentes. A partir de Louis-le-Gros, toute l'histoire de la monarchie capétienne se résume dans un persévérant effort de la royauté, associée à l'épiscopat et aux classes émancipées, pour constituer l'unité territoriale et monarchique au détriment de la puissance des barons. La formation de cette double unité devient le pivot de tous les événements, le dernier mot de toutes les révolutions, et l'on peut déjà deviner que dans ce pays les questions d'organisation politique seront toujours sacrifiées aux questions nationales.

II

Au douzième siècle, la lutte est engagée avec violence; mais le résultat définitif de ce grand combat semble encore plus incertain que jamais. Si la pensée se reporte, en effet, vers ces jours d'orage, en faisant abstraction des événements qui les ont suivis, on reconnaîtra que, de toutes les hypothèses, la moins vraisemblable à cette époque était assurément le triomphe du principe monarchique, quoique sa victoire fût très-prochaine. C'était surtout en France qu'il était impossible de le pressentir.

Partagée, depuis la dissolution du second empire d'Occident, en souverainetés non moins distinctes par les intérêts des dynasties que par l'origine, la langue et les mœurs des populations elles-mêmes, la France était peut-être de toutes les grandes nations de l'Europe celle qui paraissait alors la plus éloignée d'une unité compacte et puissante. La Loire séparait deux nationalités étrangères l'une à l'autre, et qui, à l'occasion de l'hérésie albigeoise, allaient bientôt se livrer un combat à mort. La maison d'Anjou, appelée à la couronne d'Angleterre, avait rattaché, par hérédité ou par mariage, au trône de Guillaume-le-Conquérant les provinces méridionales et les plus riches fiefs du royaume. L'élément romain dominait le midi des Gaules avec les lois et les traditions de l'empire; l'élément germain régnait au Nord avec le droit salique; l'idiome variait avec la nationalité, et la justice avec la condition des personnes. Les invasions normandes avaient introduit aux portes mêmes de la capitale une race d'étrangers entreprenants, et l'Armorique indomptée protestait dans ses bruyères contre une suzeraineté nominale. Pendant que la race féodale des Plantagenets marchait, à la tête du baronnage de Normandie et d'Aquitaine, vers une fortune qui éclipsait de plus en plus celle des rois capétiens et semblait en marquer le terme, ceux-ci, confinés dans leurs étroits domaines, épuisaient leurs res-

sources contre les seigneurs de Montlhéry et de Corbeil; et, du haut de la montagne Sainte-Geneviève, l'œil pouvait presque embrasser ce qui subsistait encore de l'empire de Charlemagne.

Le principe féodal paraissait doué, à cette époque, d'une vitalité énergique que le principe de l'autorité royale était bien loin de posséder au même degré. Des bords du Tage à ceux de la mer Noire, on vit l'Europe se façonner sur ce type puissant. Emporté dans le grand mouvement chrétien, l'Orient subit à son tour la loi des fiefs. A Chypre, à Jérusalem, à Antioche, à Edesse, bientôt après à Constantinople, à Salonique et dans la Grèce tout entière, l'inféodation territoriale fut établie avec sa hiérarchie personnelle et militaire. On eût dit que la société chrétienne avait enfin rencontré sa forme définitive et qu'elle était jetée dans un moule d'airain.

III

Pendant ce grand travail dont la France était le centre, il n'y avait guère à parier en faveur de la prépondérance de la couronne; et, de toutes les forces en présence dans cette arène, la royauté était, à l'origine du conflit, celle qui paraissait avoir le moins de chances pour triompher. Depuis l'avénement de la troisième race jusqu'au commencement du règne de Philippe-Auguste, la puissance féodale

dominait à peu près sans contrepoids, et s'il y avait espérance de la contenir, c'était plutôt par l'autorité morale de l'Église que par celle d'une royauté réduite à invoquer des droits qu'elle était sans moyen de faire respecter.

Pour la génération qui avait vu Urbain II soulever à Clermont le flot des croisades, un haut baron fonder à Jérusalem ses assises féodales, et le front du vainqueur de Bouvines courbé sous l'anathème du Saint-Siége, il n'y avait vraiment, en face l'une de l'autre, que deux forces dignes d'être comptées, la féodalité et l'Église : l'une représentant tous les intérêts politiques, l'autre résumant toutes les idées morales du temps. Si l'on avait annoncé aux esprits sagaces de ce siècle la défaite et l'anéantissement de la première, ils auraient été conduits à penser qu'elle ne pouvait tomber qu'au profit et sous les coups de la seconde. Ils n'auraient pas imaginé que l'une et l'autre, l'Eglise aussi bien que la féodalité, étaient destinées à s'éclipser devant un troisième pouvoir encore sans racine dans les intérêts et dans les consciences, et qui n'occupait, au sein de la vaste hiérarchie religieuse et féodale, qu'une place secondaire et disputée.

S'il existait une hypothèse vraisemblable sous les premiers successeurs de Hugues Capet, c'était le triomphe du principe fédératif combiné avec celui de l'omnipotence de la Papauté. L'avenir de l'Eu-

rope, en France aussi bien que dans le Saint-Empire, semblait devoir appartenir à l'aristocratie féodale contenue et tempérée par la suprématie pontificale, admise alors par les nations comme par les rois. Depuis longtemps Rome avait, avec l'assentiment des peuples, rendu des trônes vacants et brisé des dynasties, en usant, pour un but politique, de l'excommunication religieuse. Le royaume d'Angleterre, après avoir été attribué au fils de Philippe-Auguste par le chef suprême de la chrétienté, était devenu, sous Jean-sans-Terre, fief direct et dépendance temporelle du Saint-Siége. Les couronnes du Nord étaient sous sa main; un roi d'Aragon sollicitait le titre de vassal de l'Église; le royaume de Naples allait bientôt, sur la sentence fulminée par Urbain IV, passer à une dynastie française, et l'anathème qui poursuivait depuis si longtemps les Hohenstauffen était sur le point de s'éteindre dans le sang du dernier d'entre eux. Les entreprises les plus audacieuses succédaient aux Souverains-Pontifes; et, dans ces jours de violence et d'anarchie, la force des choses les rendait naturelles et le plus souvent légitimes.

IV

En tenant compte des circonstances et de la disposition générale des esprits à cette époque, l'une

des choses qui m'ont le plus surpris dans l'histoire du moyen âge, c'est que la théorie de Grégoire VII, si hardiment appliquée par Innocent III, n'ai pas triomphé, du moins pour un temps, en Europe. Lorsqu'on songe, en effet, à l'immense autorité alors exercée par le Saint-Siége sur les convictions et sur les consciences, et qu'on apprécie la supériorité intellectuelle et morale des Pontifes romains sur la plupart des princes contemporains, on ne s'explique pas que, contrairement à ce qui est advenu pour toutes les grandes doctrines sociales proclamées dans le monde, celle de la suprématie temporelle de la Papauté se soit tout à coup brisée contre une idée qu'on pouvait croire beaucoup moins puissante qu'elle. Comment cette doctrine, qui semblait avoir déjà vaincu les plus grandes résistances par l'issue de la lutte engagée contre la maison de Souabe, s'est-elle arrêtée après Innocent et Grégoire IX devant un roi croisé qui fut l'homme le plus pieux de son siècle et que l'Église a placé au rang des saints? Comment un petit-fils de Louis IX, si peu de temps après la mort et la canonisation de son aïeul, a-t-il pu se montrer assez audacieux et se trouver assez fort pour attaquer en face la Papauté, au point de compromettre l'indépendance du pouvoir spirituel et l'honneur même du vicaire de Jésus-Christ? Cette substitution d'une puissance nouvelle à la grande autorité morale qui régissait l'Europe

d'une manière souveraine est, ce me semble, l'un des plus sérieux problèmes de l'histoire, et l'étude du règne de saint Louis peut seule en préparer la solution.

Ce fut au roi le plus vénéré de la chrétienté que la Providence commit le soin de séparer nettement la puissance religieuse de la puissance temporelle, en maintenant à l'une et à l'autre leur entière indépendance. Ce prince préserva la religion du péril que ne pouvait manquer de créer à la pureté de sa discipline et de son dogme l'alliance trop étroite des intérêts du monde avec la foi, et l'identification absolue de deux pouvoirs dont l'un règle les choses de la terre et l'autre ouvre les portes du ciel. Mais, bien loin d'être le père de la doctrine née deux siècles après lui des conflits du greffe avec la sacristie, et qui, faussant la nature des deux puissances, les confond l'une et l'autre dans une unité factice, nous montrerons que Louis IX eut la gloire de constituer la monarchie française dans la plénitude de son indépendance temporelle, en présence d'une papauté demeurée, par ses efforts, arbitre des consciences et régulatrice souveraine de la discipline ecclésiastique. Il nous sera facile de constater que, s'il fut le père de la monarchie catholique, il resta jusqu'à son dernier jour étranger à la fondation d'une église gallicane, dans le sens des idées modernes.

En parcourant à grands pas le demi-siècle sur lequel il exerce une si sainte et si décisive influence, nous le verrons, dans la modération et la droiture de son esprit, se tenir à égale distance des légistes qui aspirèrent après lui à absorber la religion dans l'État, et des hardis pontifes chez lesquels les désordres de la société avaient fait naître la grande, mais dangereuse pensée d'en revendiquer la domination temporelle. Ce fut ainsi que, d'une main prudente et ferme, il assit l'édifice de la royauté très-chrétienne[1] sur la double base d'une puissante organisation administrative et judiciaire à l'intérieur, et, au dehors, sur un généreux et sympathique concours prêté à tous les grands intérêts de la chrétienté.

V

Comme toutes les choses de ce monde, l'œuvre de Louis IX avait été préparée par le temps. Les causes auxquelles nous venons d'attribuer l'extension progressive du pouvoir royal avaient agi constamment, quoique sans éclat, sous le règne de Philippe Ier; Louis-le-Gros avait tiré quelque parti de l'élément nouveau créé par la concentration des intérêts naissants de l'industrie dans certains centres

[1] J'emploie ici ce mot sans nul scrupule historique, quoique le titre de *roi très-chrétien* n'ait pas été officiellement porté par nos princes avant Louis XI.

assez populeux pour former commune; Louis-le-Jeune, servi par Suger, comme Louis XIII par Richelieu, avait su, malgré ses fautes, profiter de l'affaiblissement de ses vassaux, ruinés aux premières croisades, et contraints par l'entraînement de l'opinion à se préparer à des expéditions plus ruineuses encore. Mais ce fut surtout à Philippe-Auguste qu'il fut réservé, durant un règne de quarante ans, de frayer la voie à son petit-fils, et de préparer les progrès de l'unité monarchique par les développements de l'unité territoriale.

Servi par des événements heureux autant que par de grandes qualités politiques, ce prince profita avec plus d'adresse que de loyauté de l'épuisement de ses barons, décimés et appauvris, et des troubles provoqués en Angleterre par la captivité du roi Richard et par les actes de Jean-sans-Terre. Tirant parti des malheurs de l'héroïque croisé avec aussi peu de scrupule que des crimes de son successeur, Philippe parvint à opposer un royaume, faible encore, sans doute, mais momentanément uni, à la puissance de cette redoutable maison d'Angleterre, que tant de discordes et de si sanglants attentats avaient compromise aux yeux de ses sujets et mise au ban de l'Europe chrétienne. Le premier mariage de Philippe avec Isabelle de Hainaut avait amené la réunion de fiefs importants à la couronne; les expéditions de l'Albigeois assurèrent plus tard la su-

prématie de la race et de la royauté saliques sur les provinces gallo-romaines. Mais ce furent surtout ses agressions contre les domaines du roi Richard, durant l'éloignement de ce dernier, et l'audacieuse confiscation prononcée par la cour des Pairs de France contre le roi Jean-sans-Terre, après le meurtre d'Arthur de Bretagne, qui augmentèrent la puissance de Philippe-Auguste en le rendant maître de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou. De tous ses grands fiefs à l'intérieur du royaume, l'Angleterre ne conserva plus que l'Aquitaine; et bientôt, comme pour couronner ce grand ouvrage en le consolidant, la défaite des grands vassaux, confédérés avec le chef de l'empire germanique dans une pensée également hostile à la royauté et à l'Église, vint répandre sur le vainqueur de Bouvines un éclat dont n'avait brillé aucun des princes de sa race.

Cependant, lorsqu'on étudie cette époque avec attention, on arrive bientôt à reconnaître que la puissance du souverain était loin de s'être développée au même degré que sa gloire. La grandeur du fils de Louis VII avait quelque chose de précaire, et, en quelque sorte, de viager; rien n'était mûr, ni dans les idées, ni dans les hommes, pour l'établissement stable et définitif de la prépondérance royale. Les réunions à la couronne opérées par Philippe-Auguste étaient loin d'être toutes consacrées par

l'assentiment des populations : de l'autre côté de la Loire, celles-ci conservèrent longtemps pour la maison d'Anjou et la suzeraineté de l'Angleterre un penchant non équivoque. La féodalité était encore trop pleine de sève pour qu'il fût possible d'appliquer à l'administration de l'État et au système judiciaire des maximes contraires à celles qui prévalaient dans toute l'Europe soumise au régime des fiefs. Les communes n'avaient pas acquis assez de force propre pour exercer une action sensible dans les affaires du gouvernement, et, d'un autre côté, les théories du droit romain n'étaient pas descendues assez avant dans la conscience publique pour qu'un roi pût songer encore à substituer les maximes du code Théodosien à celles des Capitulaires.

L'opinion était d'ailleurs fort éloignée de discerner alors et les limites des divers pouvoirs, et les conditions nécessaires à l'exercice de chacun d'eux. La chrétienté venait de voir un grand pape donner à un prince français le trône d'Angleterre, et bientôt après s'efforcer de le reprendre pour lui-même; elle voyait tous les jours les évêques, enlacés dans le réseau féodal, suivre, revêtus d'armures guerrières, le gonfanon de leur suzerain et tremper dans le sang ennemi des mains qui ne devaient s'étendre que pour bénir. Tout était confus encore dans cette société en travail de son avenir. D'ailleurs, quelque éminentes que fussent les qualités de Philippe-Auguste,

ce prince, plus politique que pieux, n'exerçait pas sur elle, par l'ascendant de son caractère, une assez haute autorité pour lui tracer des voies nouvelles et la contraindre à les suivre. C'était au prisonnier de Mansourah et non pas au vainqueur de Bouvines que la Providence réservait cette gloire et cette mission.

VI

Le prince auquel celle-ci fut commise n'était pas un de ces hommes extraordinaires qui éblouissent leur siècle par l'éclat de qualités saisissantes et devant lesquels le monde tremble et se tait, comme devant Alexandre, Charlemagne ou Napoléon. D'une santé faible, d'un extérieur modeste, son noble et doux visage ne reflétait pas aux yeux des hommes cette irrésistible supériorité qui les subjugue. Doué de plus de jugement que de génie, de plus de persévérance que d'audace, il ne paraissait pas posséder les qualités indispensables pour dominer cette société guerrière et pour dompter ces mœurs barbares. S'il fut héroïque sur le champ de bataille, cet héroïsme était plus réfléchi que spontané, et prenait moins sa source dans l'ardeur de son sang que dans la pensée du devoir qui illumina toute sa vie. Malheureux dans ses plus grandes entreprises militaires, il inscrivit dans nos annales les noms de

Mansourah et de Carthage, non moins funèbres que ceux de Crécy et d'Azincourt, destinés à les suivre. Il épuisa sans succès les trésors et le sang de la France sur des plages lointaines, où il dut acheter sa liberté avant d'y laisser sa vie; et cependant, le roi qui ne conquit en Afrique que des fers et un tombeau, qui rendit à l'Angleterre, malgré l'opposition de ses barons, une notable partie des conquêtes de Philippe-Auguste, le roi qui passait son temps entre des moines et des savants, subordonnant la force à la justice, l'intérêt politique au droit strict, et la gloire à la sainteté, ce roi-là devint le législateur suprême de la France féodale, l'arbitre de ses rivaux, et, pendant les derniers temps de sa vie, l'objet d'une admiration universelle et d'un culte populaire. Chose jusque-là sans exemple! ce prince put quitter son royaume pendant six années, perdre sa flotte, son armée, et engloutir des sommes immenses, sans que son pouvoir se trouvât ébranlé ni par sa captivité, ni par la mort de sa noble mère, ni par la longue interruption de toute communication avec la France; il arriva même que la seule insurrection redoutable qui signala ces six années, celle des *Pastoureaux*, prit pour mot d'ordre la délivrance du roi et un secours à lui porter : puis la France le vit, au retour d'une expédition qu'il avait commencée entouré de quarante mille soldats, et qu'il achevait solitaire et vaincu, agir comme nul

conquérant victorieux ne l'avait osé, s'entourant d'hommes nouveaux, organisant son royaume sur des bases nouvelles, et achevant, par des dispositions législatives savamment combinées, la ruine des fidèles barons dont les sables de l'Égypte avaient bu le sang et l'or.

Comment ces choses se sont-elles trouvées possibles, et d'où vient que Louis IX ait plus consolidé la puissance royale, le lendemain de la reddition de Damiette, que son aïeul après la victoire du pont de Bouvines? C'est un fait qui ne paraît pas avoir été bien compris.

VII

Le progrès de l'autorité royale durant la régence de la reine Blanche était sans doute la conséquence naturelle de l'affaiblissement des dynasties féodales et en particulier des succès obtenus dans les provinces de la Langue-d'Oc, par Philippe-Auguste et par Louis VIII; mais ces causes générales sont loin de suffire pour expliquer l'œuvre de Louis IX, et ne sauraient faire comprendre la manière dont il parvint à l'imposer à son siècle. Les historiens n'ont pas tenu assez de compte du prestige de sa sainteté, par lequel il fascina d'autant plus son siècle qu'il songeait moins à l'exercer. Il suffit de lire les écrivains contemporains, et de remarquer l'admiration pieuse que leur inspire les actes et les moindres dé-

tails sur la vie du *benoict roi,* pour s'assurer que sa vertu personnelle exerça sur ses sujets un ascendant irrésistible, et que cet ascendant fut assez grand pour paralyser dans leur germe une foule de résistances. Sa sainteté fit sa principale force et lui fut plus utiie que n'aurait été le succès. Tous les obstacles tombèrent devant un prince dont la vie, bien connue de tous, réalisait cet idéal de la perfection chrétienne, étude constante des âmes pieuses, et vers lequel aspiraient à s'élever, malgré leur rudesse, des populations brûlantes de foi. Respectueux envers sa mère, tendre envers son épouse, doux et miséricordieux envers les pauvres et les affligés, chaste dans ses mœurs, modeste dans sa vie, juste jusqu'au scrupule et clément jusqu'à la débonnaireté, Louis était devenu par ses malheurs, héroïquement supportés pour la cause de Jésus, le modèle des plus humbles chrétiens aussi bien que celui des rois. Ce n'était pas le suzerain féodal puissant et fort, chef superbe de compagnons dévoués, mais c'était le prince selon le cœur de Dieu, le successeur de Salomon et de David, le véritable oint du Seigneur, auquel il était interdit de toucher. Cette conviction populaire devint le principal instrument de son règne, et lui permit d'accomplir des réformes devant le péril desquelles un roi moins respecté aurait infailliblement reculé. On peut dire que dans Louis IX le saint a seul rendu possible le législateur.

Je ne puis ni ne prétends retracer en quelques pages l'histoire abrégée de ce grand règne, et mon but est plutôt de faire ressortir les idées qu'il exprime que de rappeler des faits qui ont place dans toutes les mémoires.

VIII

Le fils de Blanche de Castille monta sur le trône dans la situation la plus critique. Des bruits sinistres, universellement répandus, avaient laissé croire aux peuples que, durant l'expédition dans laquelle s'était engagé son père pour achever l'extirpation de l'hérésie albigeoise et la conquête du comté de Toulouse, ce prince avait été frappé par une main invisible; on prononçait le nom de Thibaut VI, comte de Champagne, et la haine des barons se complaisait à faire remarquer la bienveillance, sinon l'intimité, qu'il rencontrait près de la reine. La fille d'Alphonse IX, princesse espagnole par nature et par caractère, était, au début de sa régence, peu populaire dans le royaume : mère d'un roi de douze ans, elle ne comptait guère que des ennemis au sein de la maison royale, et à la tête des mécontents marchait le frère même de Louis VIII, Philippe, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste et de la malheureuse Agnès de Méranie. Le doute qui planait sur la légitimité de sa naissance affaiblissait, il est vrai, l'au-

torité morale de ce compétiteur et servit singulièrement les intérêts de la royauté et du jeune roi. Le comte de Boulogne n'était pas un chef de faction redoutable, et le rang qu'il tenait près du trône empêchait un autre seigneur de le devenir.

Néanmoins, lorsqu'au 29 novembre 1226 le baronnage de France se trouva réuni dans la basilique de Reims pour le sacre de Louis IX, entre tous les seigneurs présents à cette cérémonie, il y en avait bien peu qui n'entretinssent dans leur cœur des pensées de trahison et de félonie. La royauté n'était pas encore devenue un pouvoir d'un ordre supérieur aux yeux de tous. Son titre n'était point encore assez sacré pour qu'il fût interdit de l'attaquer les armes à la main, et pour qu'il y eût du déshonneur à lui engager une fidélité menteuse. La force constituait le droit; seule elle décidait entre le titre du souverain et la prétention du vassal. De là les variations qui nous étonnent et qui sont pourtant fort naturelles. Thibaut de Champagne change trois fois de parti en deux ans; Pierre de Dreux, comte de Bretagne, d'ennemi acharné de la reine, devint plus tard le serviteur dévoué de Louis IX; il le précède et le suit en Terre-Sainte, et mesure sa fidélité au chef de sa maison sur les conditions qu'on lui fait et sur celles qu'il se sent capable d'imposer.

Le roi d'Angleterre était le soutien naturel de la ligue où s'étaient engagés, avec les chefs des di-

verses branches capétiennes, les Lusignan, les Coucy, les Châtillon, puissants seigneurs qui fondaient alors sur de lointains rivages une France nouvelle arrosée de leur noble sang. Les démêlés de Henri III avec le duc d'Aquitaine, son frère, en paralysant les forces de la maison de Plantagenet, ne contribuèrent pas peu aux succès de la régente. Blanche profita de cette circonstance, comme de toutes celles qui paraissaient pouvoir diviser les coalisés, avec une habileté incomparable : elle traita séparément avec chacun d'eux, comme fit Louis XI deux siècles plus tard, lors de la guerre du *bien public,* et elle les battit l'un après l'autre, et le plus souvent l'un par l'autre.

Dans ce conflit, la bourgeoisie naissante prit, comme il fallait s'y attendre, le parti de la royauté, car les barons n'étaient pas moins redoutables à la commune qu'au trône. Aussi vit-on les Parisiens sortir en masse de leur bonne ville pour aller à Montlhéry protéger le retour du seigneur-roi, et lui faire une escorte triomphale. Des intrigues obscures, rendues plus obscures encore par le laconisme des chroniqueurs contemporains, remplissent la première période de ce règne : elles se nouent principalement autour du comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, homme remuant et inventif, mais dont l'activité d'esprit vient échouer constamment contre la prudence et l'impassibilité de la reine et de son

jeune fils, formé de bonne heure à cette école périlleuse. L'influence directe de Blanche sur les barons est manifeste dans toutes les transactions, et son ascendant personnel sur Thibaut VI n'est pas plus contestable que sa bonne renommée[1]. Elle tira de sa vertu un meilleur parti que d'autres femmes n'auraient tiré de leurs faiblesses, sachant concilier habilement la coquetterie avec le devoir, et faisant de sa beauté l'instrument de sa politique. Le roi Henri III, appelé en Normandie par les barons, partisans des Anglais, soutenu dans le Poitou, le Maine et l'Anjou, par les vives sympathies des populations dévouées aux intérêts de la maison de Plantagenet, manqua constamment à sa fortune, et ne sut pas profiter des circonstances dangereuses où se trouvait alors la monarchie française. D'ailleurs les seigneurs se détestaient plus entre eux qu'ils ne haïssaient le roi; et à mesure que ce prince avançait en âge, il acquérait par la droiture de son esprit et de son

[1] Tout le monde connaît le passage du chroniqueur de Saint-Denis, dans lequel est racontée l'entrevue de Thibaut avec la reine, après l'injonction que lui fit cette princesse de renoncer à la main de la jeune Iolande de Bretagne. « Or donc le comte regardant la reine, qui tant étoit « belle et sage, s'écria tout ébahi de sa grande beauté : Par ma foi, Ma- « dame, mon cœur et toute ma terre sont à votre commandement, car « n'est rien qui vous put plaire, si que ne fisse volontiers; et jamais, si « Dieu plaît, contre vous ni les vôtres rien iront. D'illec se partit tout pen- « sif, et lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la reine et « sa belle contenance. Hors si entroit en son cœur la douceur amoureuse : « mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit si haute dame et de si bonne « renommée, et de si bonne vie et nette, si muoit sa douce pensée en « grande tristesse. »

cœur un ascendant qui croissait chaque jour sur cette société tumultueuse.

Cet ascendant était dans toute sa force, et exerçait tout son prestige, lorsque Louis descendit en Poitou pour engager aux bords de la Charente une lutte décisive contre les seigneurs et les Anglais leurs alliés. Il fut à Taillebourg aussi grand que Clovis à Tolbiac et que Philippe-Auguste à Bouvines. Puis au lendemain de cette crise, où le devoir avait transformé l'humble chrétien en héros, il reprit ses habitudes de modération et de douceur, offrant paix et merci à ses ennemis en déroute, refusant de profiter de sa victoire au delà des strictes limites des traités et du droit, se laissant toucher par les prières des hommes qui l'avaient le plus souvent trahi; enfin, sentant toujours en lui-même, comme dit l'annaliste anonyme de son règne, *que nul de dur cœur n'acquit oncque salut*[1].

Cette campagne de 1242 laisse pressentir tous les miracles d'héroïsme et de charité de la croisade de 1249, dont le roi couva la première pensée dans son âme en présence de la mort. A partir de cette époque, on devine déjà dans Louis IX l'homme extraordinaire qui va gouverner son siècle en s'élevant au-dessus de lui, et en pratiquant la politique qui lui était la plus étrangère.

[1] *Annales du règne de saint Louis*, à la suite de la Chronique de Joinville. Édition royale de 1761, p. 187.

Si le fils de Blanche de Castille, par la nouveauté de ses idées et l'adorable douceur de son caractère, était en désaccord avec les mœurs d'une société toute militaire, il se retrouva en communion avec celle-ci par des vertus surnaturelles, qui ne s'étaient jamais épanouies dans le monde avec autant d'éclat et de fécondité qu'au treizième siècle. Rappeler quel fut cet âge au point de vue religieux, montrer quel irrésistible ascendant la haute mysticité exerçait sur lui, c'est donc la seule manière de faire comprendre l'autorité de saint Louis sur la société dont il allait changer la face, et de donner le secret de sa vie et de sa puissance.

X

Grâce à la perpétuité qui lui est promise, le Christianisme se révèle dans l'histoire sous des aspects divers, selon le cours des civilisations et des temps. Sans modifier jamais son immuable essence, il s'approprie aux âges successifs de l'humanité, à l'exemple de la parole que l'enfant recueille en se jouant sur les genoux de sa mère, qui devient la nourriture de son âge viril, et la suprême consolation de sa vieillesse dans les angoisses de la mort. La religion de notre siècle n'a pas cessé d'être la religion de Bossuet et de Pascal, comme de Louis IX et de François d'Assise : c'est la même foi, le même

amour, la même espérance. Mais, de nos jours, le Christianisme est appelé à guérir des douleurs inconnues à l'homme aux époques de foi naïve et profonde. Aussi les saisit-il d'une autre manière, et ses enseignements ont-ils quelque chose de plus austère et de plus mélancolique. Pour les hommes de ce siècle, bercés au vent des doctrines les plus contraires, la foi est un port où l'âme s'abrite après les stériles agitations de la vie et les amères déceptions de l'intelligence; c'est le seul rayon par où le ciel se révèle encore à l'humanité lassée d'elle-même. Le Christianisme du dix-septième siècle avait une tout autre physionomie : c'était l'harmonie de toutes les vérités dans la société aussi bien que dans la science; on l'embrassait d'un regard net et serein, car il était le centre de gravité autour duquel tournait le monde. La religion de ce siècle, commentée par de grands esprits, avait surtout son siége dans l'intelligence dont elle était la règle; elle agissait sans doute fortement sur le cœur, mais sans en sortir, ainsi qu'il arrive aujourd'hui, comme un long cri de détresse. Le Christianisme plus coloré du moyen âge n'avait ni cette grandeur sévère ni cette régularité magnifique.

L'arbre de la croix avait alors poussé de si profondes racines que son tronc disparaissait en quelque sorte sous l'exubérante végétation dont il était couvert. A des sociétés tumultueuses et mal assises,

à des populations rudes et sensuelles, le type austère de la vérité chrétienne n'aurait pu suffire. Il fallait que la religion se mêlât, pour les sanctifier, à tous les actes de la vie, à tous les rêves de l'imagination, à toutes les aspirations du cœur; il fallait qu'elle saisît l'homme par tous ses sens, car les sens étaient alors, pour parler la langue de Montaigne, les seules anses par lesquelles il fût possible de le prendre. De là ces nombreuses manifestations surnaturelles, cette multitude de faits miraculeux, multipliés sans doute par la crédulité populaire, mais sans lesquels la Providence serait restée sans aucune action sur les peuples.

Alors la vie matérielle était dure et mal assurée : il suffisait du débordement d'une rivière pour isoler tout une province, de la querelle de deux châtelains pour la ravager. Les famines étaient fréquentes, les guerres plus fréquentes encore. Ces populations malheureuses, adossées aux fossés des manoirs ou groupées près des tourelles du monastère, auraient succombé sous la disette et le servage, si l'imagination humaine, illuminée d'en haut, n'avait agrandi cet horizon désolé, et souvent transfiguré, par la vision des splendeurs du ciel, cette vie de pauvreté et de souffrance. Ces êtres dégradés, auxquels l'infériorité de leur condition laissait à peine le nom d'hommes, se relevaient à la hauteur de leurs maîtres par la foi. Visités dans leurs douleurs par les saints

et par les anges, ils vivaient dans un commerce fortifiant et continu avec le monde invisible; cette sauvage nature, sanctifiée par la présence de Dieu ou la miraculeuse intervention de la Vierge-Mère, avait pour eux des consolations ineffables et des harmonies inconnues, et si le pain du corps n'était pas assuré, celui de l'âme ne manquait jamais.

XI

Dans les légendes du onzième au douzième siècle on est partout frappé de la présence simultanée de ce double élément: d'un côté, l'abaissement des masses et la misère matérielle; de l'autre, la plénitude de la vie religieuse jusque dans ses plus délirantes exaltations. Que l'on combine ces deux choses et l'on comprendra la tempête sociale qui, au concile de Clermont, reçut une forme régulière et s'appela la Croisade. Échapper aux horribles souffrances constatées et décrites par Robert le moine, l'abbé Guibert, Foucher de Chartres et tous les historiens de la première expédition, satisfaire en même temps cet irrésistible besoin d'émotion et de sacrifice qui faisait alors comme le fond de la nature humaine, tels furent les deux mobiles mis en action par Pierre l'Hermite, et qui soulevèrent les peuples comme les sables du désert au souffle de la tempête.

Les souverains Pontifes, dont l'âme concentrait alors tous les rayons de la vie populaire, cédèrent eux-mêmes, sans trop s'en rendre compte, et à la sainte folie de la croix qui s'était emparée des peuples dans leurs souffrances, et au vague espoir de changer par le déplacement de toutes les bases de la société une condition devenue insupportable. Si le motif déterminant d'Urbain II fut l'urgence d'arracher la ville sainte, récemment conquise par les infidèles, à d'horribles profanations, l'état intérieur de l'Europe rendit seul à ses yeux cette expédition possible et nécessaire [1].

XII

Si l'on veut se rendre compte de ce que peut l'extrême exaltation pour triompher de l'extrême misère, il faut se reporter à ces combats gigantesques et à ces

[1] « Urbain, dit Foucher de Chartres au début de son récit, voyant que « les princes de la terre étaient sans cesse en guerre les uns avec les autres, « qu'on violait partout les lois de la paix, que les campagnes étaient rava- « gées et pillées, que plusieurs étaient injurieusement traînés en captivité « et cruellement maltraités dans leur prison, ou ne se rachetaient qu'à un « prix exorbitant, ou périssaient de besoin, de soif, de froid ou par une « mort secrète; que les églises étaient souillées, les monastères et les ha- « bitations livrées aux flammes, que personne n'était épargné, qu'on se « faisait un jeu des choses divines et humaines; apprenant en outre que les » provinces intérieures de la Romanie avaient subi l'invasion de ces Turcs et « que les chrétiens y étaient victimes de la férocité des Barbares, touché « de pitié (*pietate compatiens*) et plein de l'amour de Dieu, passa les « Alpes et vint tenir un concile à Clermont. » D. Martene, *Thesaur. anecd.*, t. I, p. 369, et *Bibliothèque des Croisades*, Ire part., p. 83.

longues pérégrinations à travers des contrées inconnues ; il faut songer à ces famines qui anéantissaient des armées, à ces batailles où s'abîmaient des populations tout entières. Une force mystérieuse ébranlait la terre d'Occident et en faisait jaillir des flots de peuples, comme elle avait ouvert, quelques siècles auparavant, les cataractes du Nord pour inonder l'Europe. Les femmes et les vieillards s'élançaient au delà des mers avec autant d'ardeur que d'imprévoyance, et l'on vit des armées d'enfants courir sans pain et sans chaussure vers Jérusalem, devenue l'idée fixe et la fébrile espérance de cent millions d'hommes. Dieu le voulait et manifestait sa volonté par des signes visibles : ces myriades de pèlerins croyaient voir des anges marcher à leur tête et dissiper l'ennemi par l'éclat flamboyant de leur glaive. Il n'est pas un historien des croisades, depuis Guillaume de Tyr jusqu'à Joinville, dont le récit ne soit mêlé d'une quantité innombrable de faits merveilleux, tant l'intervention divine était un ressort usuel dans les événements de chaque jour !

Lorsque cette intervention miraculeuse était mise en doute, on n'hésitait pas à jouer sa vie pour en attester la vérité. Qu'on lise, par exemple, dans Raymond d'Agiles, la grande scène du bûcher triomphalement traversé devant quarante mille spectateurs par Pierre Barthélemy, pour constater l'authenticité de la sainte lance et la réalité du prodige

à l'aide duquel le lieu du dépôt de cette relique lui avait été révélé[1]. Dans cet âge de foi, où l'homme voyait partout la main de Dieu, les reliques, qui étaient le moyen le plus habituel de communiquer avec le monde supérieur, avaient acquis aux yeux des peuples un prix inestimable. Les villes se les disputaient par la guerre, elles étaient acquises et cédées par des traités solennels. Lorsqu'au début du règne de Louis IX le trésor de Saint-Denis eut perdu l'un des clous qui passaient pour avoir servi au crucifiement du Sauveur, il y eut dans tout le royaume une agitation qui faillit compromettre la paix publique.

« Le sainct roy dit qu'il auroit aimé mieux que « la meilleure cité de son royaume fust fondue en « terre et périe. L'angoisse et la tristesse furent si « granz par tous lieux que à peine seroient racon- « tées. Hommes et femmes, enfants et clercs et « escholiers commencèrent à braire et à crier, et « chacun ploroit ainsi cette perte comme si ce feust « leur propre chause. Paris ne ploroit pas tant seu- « lement, mès toutes gens ploroient parmi le païs « de France, et des sages hommes estoient en dou- « tance que, pour ce que cette crueuse perte estoit « advenue au chief du règne, n'advinst aucun « greindre, meschef ou pestilence à tout li corps « deu royaume[2]. »

[1] *Bibliothèque des Croisades. Chron. de France*, 1re partie, p. 35.
[2] *Annales du règne de saint Louis*, édition royale de 1761, p. 170.

Que l'on mette en regard de ce tableau de deuil, tracé par un écrivain du treizième siècle, celui de la délirante allégresse avec laquelle le peuple à genoux reçut la couronne d'épines, achetée plus tard par le même prince à l'empereur de Constantinople; qu'on s'associe aux émotions de tout un grand royaume qui passait ainsi, et pour de telles causes, du désespoir à l'enthousiasme, et l'on aura une idée plus vraie du génie de cette époque qu'en se livrant à une minutieuse analyse des monuments qu'elle nous a laissés.

Cette société souffrit beaucoup sans doute, car, pendant près de deux siècles, le plus pur de son sang alla se perdre sur des plages étrangères; et presque toujours la guerre, la famine ou l'anarchie vinrent ajouter des horreurs nouvelles à celles qu'on allait chercher au delà des mers. Mais quelle plénitude de vie circulait dans ce grand corps de la chrétienté! quelle harmonie dans les croyances! quel besoin de se dévouer pour elles! Vit-on jamais d'ailleurs un travail de reconstitution s'opérer avec plus d'ensemble qu'à partir du treizième siècle, et la pensée dominante d'une époque s'emparer d'une façon plus irrésistible des institutions et des arts, des mœurs et des lois, de la vie publique et privée?

XIII

Pendant que l'Europe refoule le mahométisme en Asie et que la France étouffe dans l'albigeois l'une des hérésies les plus menaçantes pour l'unité catholique, tandis que la lutte de la Papauté contre la suprématie impériale ensanglante l'Italie, et que l'Espagne fait un pas de plus chaque année dans la voie de sa délivrance, on voit des ordres nouveaux, sortis d'une inspiration pacifique et populaire, se substituer, pour hâter le travail qui se prépare, à ces grandes compagnies de chevaliers qui veillent, la hache d'armes à la main, aux portes du Saint-Sépulcre, ou qui achèvent, au profit de la civilisation chrétienne, la conquête de l'Europe.

Les Dominicains et les Franciscains, nés le même jour, d'une même pensée et pour la même fin, se jettent avec transport dans les plus profonds abîmes de la pauvreté. Les fils de Dominique de Guzman et de François d'Assise, le corps ceint d'une corde et les pieds déchaux, parcourent l'Europe féodale pour y prêcher l'humiliation des superbes, l'exaltation des humbles, l'égalité des hommes rachetés au même prix, la vanité des choses de la terre et le danger des richesses pour le salut. Ces instituts, qu'on dirait nés du commerce de quelques âmes solitaires avec les anges, participent promptement de l'accroisse-

ment réservé aux choses divines : pendant que les ordres militaires sont devenus des puissances contre lesquelles s'armeront bientôt les rois, les ordres mendiants embrassent l'univers dans leur incommensurable charité ; et, vingt années après leur fondation, Innocent IV envoie ses ordres et sa bénédiction apostolique « à ses chers fils les Frères « Prêcheurs qui sont aux terres des Cumans, des « Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, « des Arméniens, des Indiens, des Hongrois, et « autres nations infidèles de l'Orient. ».

Le moine Rubruiquis, par l'ordre de Louis IX, pénétrait au fond de la Tartarie ; André de Lucimel évangélisait le Mogol ; Venise envoyait Marc et Nicolas Paul parler du Dieu des chrétiens au successeur de Gengis-Khan, maître de la Chine. Tandis que les bornes du monde connu reculaient ainsi devant le zèle apostolique, une diffusion nouvelle de l'esprit chrétien s'opérait visiblement au sein de la chrétienté elle-même. La source d'amour ouverte sur le Calvaire semblait couler avec plus d'abondance : toutes les misères de l'âme étaient comprises, toutes les misères du corps soulagées. Les Hôtels-Dieu et les maladreries élevaient partout leur toiture hospitalière à côté des cathédrales resplendissantes, et d'innombrables asiles de vierges consacrées au Christ donnaient à cette société, fondée par la guerre, une physionomie de charité pacifique qu'elle n'avait pas

eue jusqu'alors, « et comme l'escrivain qui a fait son livre, s'écrie Joinville à l'aspect de ces fondations magnifiques, l'enlumine d'or et d'azur, ainsi enlumina le sainct roi son royaulme de tant de belles abbaies, de mansions-Dieu, de Prescheurs, de Cordeliers et autres religieux sans nombre. »

Il n'avait pas été donné aux rudes compagnons du Sicambre de pénétrer, sitôt leur conversion à la foi chrétienne, dans l'essence de ce culte profond et de s'assimiler cette religion d'amour. Si d'innombrables fondations pieuses avaient été faites, dans les temps mérovingiens, en vue d'une éternité menaçante et sous la crainte des terribles jugements de Dieu, peu d'établissements d'une utilité pratique et populaire avaient été, avant le commencement du treizième siècle, inspirés par la pensée du soulagement de l'humanité souffrante. Mais à partir de cette époque, les fondations chrétiennes revêtirent principalement ce caractère. Relevées dans l'échelle sociale par le culte chaque jour plus éclatant rendu à Marie, les femmes entrèrent en foule dans ces religions nouvelles que de pieuses fondatrices élevaient de toutes parts, et dont l'établissement était l'une des plus grandes affaires du siècle.

Comme, au sein des cathédrales nouvelles, les rayons du jour pénétraient plus mystérieux et plus doux à travers les hautes ogives et les vitraux coloriés, il semblait aussi que la sainte parole, propa-

gée dans le monde par des légions de vierges et méditée dans la solitude du cloître, pénétrât plus doucement au cœur de l'homme et berçât son oreille d'harmonies plus irrésistibles. Les arts s'inspiraient de la pensée commune et la reflétaient dans son originalité féconde. Elle était gravée au front de Notre-Dame de Paris et se jouait dans les ciselures de la Sainte-Chapelle. Ces ouvriers inconnus, dont la foi fécondait le génie mieux que n'aurait pu faire la science, n'étaient pas réduits à invoquer les procédés d'une habileté technique et d'une imitation stérile, seule ressource des civilisations sceptiques dont les œuvres sont sans caractère comme les mœurs, et où l'on bâtit sans édifier.

XIV

Les nombreux chefs-d'œuvre des *maîtres en pierres vives* resteront comme les témoignages immortels de ce mouvement d'esprit si profond dans ses sources, si populaire dans ses effets. Tout s'opérait par des efforts communs, et l'harmonie des sentiments préparait l'égalité sociale. La commune émancipée préludait aux joies de sa liberté récemment conquise en élevant au cœur de la cité un temple à son patron ou bien une chapelle à Marie, la patronne de tous. Les léproseries étaient construites au sein des forêts que les princes réservaient naguère aux éclats de

leurs bruyantes chasses. Les rois y servaient les pauvres, membres sacrés de Jésus-Christ, et leurs mains touchaient des plaies qui avaient été jusqu'alors pour le monde un objet de repoussement et d'horreur. La communauté d'habitudes résultait de la communauté des croyances, et, malgré l'immense distance qui séparait les diverses classes de la société, celles-ci étaient en communion beaucoup plus étroite que de nos jours. Lors de la fondation de Royaumont, cette œuvre chérie de saint Louis, on voyait les moines confondus avec les ouvriers, suivant la règle de Cîteaux, voiturer la chaux et porter les pierres. Une tradition touchante nous représente aussi le jeune roi venant, dans la compagnie de ses trois frères, se reposer au naissant monastère. Elle nous le montre mêlé aux travailleurs qui en construisaient les vastes cloîtres, et, après avoir chanté Matines avec les moines, s'emparant du marteau pour tailler la pierre symbolique, et s'attelant au palan destiné à l'élever jusqu'à la région des nuages [1].

Le Christianisme appliqué à la pratique de la vie avait fait descendre au plus profond du cœur le sentiment de la fraternité religieuse, et les rois, abîmés dans la contemplation du néant des choses humaines, abaissaient leur couronne d'or devant le Dieu couronné d'épines. Des saints, sortis de toutes

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, t. III, ch. 116.

les conditions et confondus sur la terre comme ils l'étaient dans la gloire céleste, venaient en foule prendre place sur les autels, et partager l'amour et la vénération des peuples. Pendant que les républiques italiennes, édifiées par les vertus de sainte Zite, élevaient, au milieu de leurs luttes sanglantes, de magnifiques chapelles à la pauvre servante du mont Sagrati, tandis qu'une courtisane repentante devenait la protectrice de Cortone, et une fille du peuple le génie tutélaire de Viterbe [1], sainte Élisabeth de Hongrie remplissait le monde du bruit de ses douces vertus, sainte Agnès de Bohême et Isabelle de France refusaient la couronne impériale pour s'enfermer dans un cloître, et l'ordre de Saint-François recevait dans son sein une reine de Portugal, une reine de Gallicie et une reine de Pologne. Le Christ avait enfin vaincu le monde, et les races royales, travaillées par un irrésistible besoin d'humilité, semblaient mal à l'aise sur le trône et aspiraient à en descendre.

XV

Dans un siècle auquel étaient donnés de tels spectacles, y a-t-il à s'étonner qu'un prince acquît plus de puissance, plus de popularité, pour parler la langue moderne, par ses vertus que par ses succès,

[1] Sainte Marguerite de Cortone, sainte Rose de Viterbe.

et qu'il fût alors plus avantageux de passer pour un saint que d'avoir la réputation d'un habile homme? Nous avons dit que Louis IX puisa principalement sa force dans l'opinion qu'avaient conçue ses sujets de la pureté de sa vie et de l'ardeur de sa foi, et nous maintenons qu'il est impossible d'expliquer autrement l'autorité morale à l'aide de laquelle il contint tant de résistances.

L'on vit aujourd'hui dans un milieu tellement différent de celui-là qu'on a quelque peine à comprendre une telle influence, conquise par de tels moyens. Aussi dépense-t-on parfois beaucoup d'esprit pour expliquer par de savants commentaires et d'ingénieuses combinaisons l'action toute naturelle d'un roi faisant, au milieu des épreuves de son règne, des choses qui n'étaient possibles que pour lui. L'embarras est d'autant plus grand pour les hommes politiques, que ce roi, qui avait très-sérieusement songé à déposer la couronne pour revêtir l'habit de Frère Prêcheur, consacrait plus de la moitié de ses jours et de ses nuits aux pratiques d'une dévotion claustrale; qu'il s'était décidé à restituer des provinces par scrupule, et qu'il s'était croisé deux fois par suite d'un vœu. Comme ce ne sont pas dans ce temps-ci les procédés ordinaires des hommes d'État, et qu'avec de tels moyens les princes seraient à peu près certains de perdre leur couronne, bien loin de parvenir à en rehausser l'éclat, on ne

sait trop comment confesser, même pour des temps réputés barbares, l'inutilité de la science que nous appelons aujourd'hui, par excellence, la politique. Avouer qu'on a pu s'en passer pour faire de grandes choses et pour devenir un grand homme est une extrémité à laquelle on se résout difficilement. Il faut bien pourtant arriver là sous peine de ne rien comprendre à saint Louis et de faire grimacer cette sainte et noble figure.

Il suffit d'ouvrir les écrivains contemporains, en y comprenant les historiens arabes, pour acquérir la preuve du prestige qu'exerça constamment autour de lui le pieux monarque, depuis les premiers temps de sa jeunesse jusqu'au jour solennel où il mourut sur la cendre, au milieu de son armée à genoux.

« Par les choses dessus dictes, on pourra veoir « tout cler, s'écrie le sire de Joinville au début de « son histoire, que oncques homme lay de nostre « temps ne vesquit si sainctement ès le commence- « ment de son reigne jusques à la fin de sa vie. « Diex, qui mit sa fiance en lui, li garda touzjours « dès son enfance jusques à sa fin, espécialement « par les bons enseignements de sa mère, qui l'en- « seigna à Diex croire et à aimer, et li attraït au « cœur de lui toutes genres de religion, et li fesoit, « si enfant come il estoit, oyr touts ses heures et « sermons. Il recordoit que sa mère li avoit fait au-

« cunes foiz à entendre que elle aimeroit miex qu'il « feust mort que il feist un péché mortel. »

XVI

Le livre du sénéchal de Champagne respire d'un bout à l'autre une admiration qu'aucun mortel n'a jamais inspirée à un autre à un tel degré par des vertus purement humaines. Le preux chevalier voit dans son roi le miroir vivant de toute sainteté; il recueille toutes ses paroles comme un testament sacré, et décrit comme des reliques jusqu'aux humbles vêtements par lesquels Louis s'efforçait de tempérer l'éclat du rang suprême. Sa nature bonne et croyante, mais sensuelle et hautaine, est à chaque instant soumise et transformée par l'être extraordinaire qu'il lui est donné de contempler d'aussi près. C'est cette naïve confession, adressée à son siècle et à la postérité, qui fait de cet écrit un monument unique et immortel. Du vivant même de son royal maître, le fidèle serviteur semble le voir déjà la tête ceinte de l'auréole. Lorsque la canonisation de Louis IX, prononcée en 1297 par Boniface VIII, lui eut permis d'ériger dans son beau château de Joinville un autel à celui qu'il avait tant aimé, il ne fit que continuer en public le culte qu'il célébrait dans son cœur depuis le jour où il avait vu le radieux visage du prisonnier de Mansourah s'éclairer d'une joie céleste au milieu

des horreurs de la captivité et sous la menace de la mort.

Le long séjour de Louis en Palestine, aux portes même de cette Jérusalem, objet de tous ses vœux, où il refusa pourtant d'entrer en pèlerin, pour ne pas accoutumer les rois chrétiens à la pensée de substituer un voyage à une conquête, cette poésie des lieux saints dont il marchait environné, et que rehaussait encore le sang d'un frère martyr, tant de malheurs enfin héroïquement supportés avaient marqué ce prince, aux yeux de ses contemporains, du signe visible de la prédestination. Louis IX était devenu, depuis la croisade de 1249, et il resta jusqu'à sa mort, survenue vingt ans après, la plus haute expression de la vie chrétienne et nationale, telle qu'elle était comprise au treizième siècle. Ce fut à son retour de la Terre-Sainte qu'il se sentit assez fort pour entamer ces grandes réformes qui allaient substituer le droit romain au droit féodal, l'instruction criminelle au combat judiciaire, et le pouvoir politique des légistes à celui des barons.

« Après que li roy fu retournez d'outre mer en « France, dit un annaliste qui écrivait probablement « quelques années avant Joinville, il se contint si « dévotement envers Nostre-Seigneur, si droicturie- « ment à ses subjets, si doucement et piteusement à « ceus qui estoient en tribulation, et proufita en « toutes manières de vertus, que, comme l'or est

« plus précieux que l'argent, ainsi la conversation « du bon roy fut plus saincte et plus pure, depuis « son retour d'outre mer, jà soit qu'il eust esté dès « son enfance nez bon, innocens et plein de bonnes « mœurs, et li roy entendit premièrement amender « l'estat de son royaume à la correction de ses « subjets [1]. »

S'il était nécessaire d'apporter d'autres preuves pour constater la pieuse vénération qui environnait le roi deux fois croisé, il suffirait de rappeler les faits dont abonde l'ouvrage du confesseur de la reine Marguerite et les curieux documents fournis au procès de sa canonisation. A peine Philippe III avait-il rapporté dans sa patrie les restes du saint corps, que le peuple se précipitait en foule sur son tombeau et qu'il invoquait avec confiance le nom du martyr. Qu'un homme se trouvât en soudain péril de mort, qu'une mère vît son enfant emporté au courant d'un fleuve, ce nom était le premier sorti de leur cœur et de leur bouche [2].

[1] *Annales du règne de saint Louis*, en français; édit. de 1761, p. 229. Joinville, comme il nous l'apprend lui-même, termine sa Chronique en 1309, sous le règne de Philippe-le-Bel. L'œuvre de l'annaliste anonyme, publié par erreur comme le texte français de Guillaume de Nangis par les éditeurs de 1761, est, selon toutes les vraisemblances, antérieur à la canonisation du saint roi, prononcée en 1297, et même à l'ouverture de l'enquête qui se poursuivit, par ordre du pape Martin IV, depuis le mois de mars 1282 jusqu'au mois de mars 1283. Voyez la préface des *Annales* et l'édition latine de Guillaume de Nangis, publiée par M. H. Géraud. Chez J. Renouard, 1843.

[2] Voyez le prologue des *Miracles de saint Louis*, édition royale, p. 391. L'enquête porte sur soixante-cinq miracles principaux accomplis de 1270

Tel fut saint Louis, tel fut son siècle. Ce prince en devint le maître et le régulateur, parce qu'il concentra dans une âme forte et un esprit droit les pensées et les passions qui circulaient autour de lui. Il succéda à la puissance désordonnée de Pierre-l'Ermite, comme Napoléon hérita de celle de Mirabeau. Le fils de Blanche de Castille fut l'organisateur tout-puissant d'une société dont la crise révolutionnaire des croisades avait déplacé les bases; il sema dans une terre que la tempête avait bouleversée, et le respect qui entourait sa vie servit à protéger son ouvrage. Il me reste à montrer quelle fut l'œuvre législative de saint Louis, quel usage ce prince fit, pour le bonheur des hommes, de l'ascendant qu'il exerçait sur eux, et quelle opinion il avait conçue des devoirs de la royauté en face de la puissance féodale.

XVII

L'auteur des *Établissements*, par la suppression du combat judiciaire, l'institution des cas royaux et de l'appel direct en sa cour, frappa d'un coup mortel les justices seigneuriales; il fonda la monarchie nouvelle en faisant du Parlement une pure magis-

à 1281, et fut suivie avec les formalités ordinaires. Le sire de Joinville y fut appelé avec de nombreux témoins pris dans toutes les classes de la société.

trature, étrangère à l'autorité législative exercée sous les deux premières races par les rois et par leurs barons. Le prince qui a fait de telles choses et jeté dans la législation des idées aussi nouvelles peut, à bon droit, être considéré comme l'auteur de la révolution monarchique qui a suivi. L'œuvre entamée par les légistes de Louis IX fut continuée par ceux de Philippe-le-Bel, qui y introduisirent un élément étranger à la pensée du saint roi, et les vertus de l'aïeul la protégèrent contre les vices du petit-fils. Les Capétiens directs, en s'éteignant, léguèrent cette grande entreprise à la branche de Valois; celle-ci la transmit à la maison de Bourbon, comme le mot d'ordre de la royauté française; et jusque dans ses plus audacieuses tentatives, cette royauté a pu s'abriter sous l'exemple et sous la mémoire de saint Louis.

Je crois qu'en agissant ainsi ce prince fut poussé par la force des choses, et qu'il céda à une inspiration chrétienne et légitime; je pense de plus qu'il lui était impossible de comprendre autrement son devoir et sa mission.

Un roi doux et pieux comme l'était Louis IX ne pouvait manquer d'être profondément ému du spectacle de violence et d'anarchie que présentait la société féodale au début de son règne. La force avait présidé à la conquête et maintenait seule l'état de choses constitué par celle-ci. Il n'avait pas fallu moins

que le mouvement extraordinaire dont nous avons signalé le caractère et les effets pour faire rentrer dans le monde l'idée de la fraternité chrétienne et de l'égalité des êtres devant Dieu. Les mœurs de cette société barbare, où l'astuce seule tempérait la force, avaient soulevé, dès son plus jeune âge, chez le fils de Blanche de Castille, les plus vives répugnances et les appréhensions les plus naturelles. En butte à d'odieuses agressions, il s'était vu traqué avec sa mère de forteresse en forteresse par les grands vassaux, qui ne respectaient pas plus la faiblesse d'une femme que la sainteté de leurs serments. Les comtes de Bretagne, de Champagne et de la Marche, auxiliaires ou instruments de la maison de Plantagenet, avaient, pendant vingt années, semé sous ses pas les trahisons et les embûches, et le vainqueur de Taillebourg avait compris de bonne heure que la royauté française, pressée entre l'Angleterre et l'Empire, était placée dans l'alternative de ruiner la féodalité ou de périr bientôt sous ses coups.

XVIII

En parcourant les provinces de son royaume, ravagées par les entreprises des grands feudataires contre la couronne et par le fléau des guerres privées, Louis IX avait vu de près les misères des peuples et s'était cru appelé à les adoucir.

D'ailleurs le jeune prince avait plus étudié le caractère de la royauté dans la Bible que dans les rares monuments écrits de la législation féodale. Ceux-ci étaient aussi étrangers aux savants et aux clercs chargés d'enseigner son enfance que les souvenirs de la royauté juive et de l'empire romain leur étaient chers et familiers. Lorsque les maximes les plus absurdes, depuis le combat par champion jusqu'à l'épreuve par l'eau bouillante, dominaient la société, un monarque éclairé ne pouvait manquer de considérer cette brutale et ruineuse justice comme fort inférieure à celle qui était rendue, sans acception de personnes, à toutes les classes de ses sujets, dans les tribunaux ecclésiastiques de son royaume; et quand les beaux monuments de la sagesse romaine, élevés par d'illustres et pieux empereurs, étaient remis en lumière, il était impossible que cette ordonnance magnifique n'excitât pas en lui l'admiration fort naturelle chez tout prince chrétien. Dans ses conversations avec les lumières de l'école, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, dans ses entretiens plus intimes avec Vincent de Beauvais, Robert Sorbon ou Geoffroy de Beaulieu, saint Louis s'était nourri de pensées étrangères à la société au sein de laquelle la Providence l'avait fait naître; et pour les savants docteurs avec lesquels il aimait tant à deviser dans la bibliothèque de la Sainte-Chapelle, le roi de France était bien moins le successeur de Clovis

et de Hugues-Capet que l'imitateur de Salomon et l'héritier de Théodose.

Si l'application de la jurisprudence impériale à la France du treizième siècle a eu l'inconvénient réel de jeter dans les mœurs et dans les lois des semences de despotisme, il ne faut pas oublier que c'est de ces fécondes maximes que sont aussi sorties l'égalité civile et la soumission au droit commun. Lorsqu'en comparant les petitesses du temps présent à *cette gloire de la vieille Europe éteinte pour jamais* [1], on se prend à déplorer la chute de la puissante organisation qui produisit tant de grandes choses, il est une distinction qu'il faudrait faire sous peine de calomnier avec saint Louis tous les héritiers de sa pensée réformatrice.

Ce n'est pas la guerre à l'organisation féodale qui a jamais été coupable, c'est la guerre au sentiment chrétien qui transformait en la pénétrant cette organisation elle-même; ce n'est pas le divorce avec l'aristocratie militaire et la proclamation de l'égalité politique qui ont été funestes, c'est le divorce avec la pensée religieuse qui inspirait tant et de si héroïques dévouements. Si la société nouvelle est égoïste dans ses œuvres, incertaine de ses destinées, ce n'est pas parce qu'elle a brisé le vieux moule, c'est parce qu'elle a comprimé le germe de vie.

[1] Edm. Burke.

L'organisation féodale devait nécessairement succomber devant le progrès naturel des conditions et le nivellement des forces amené par celui des lumières et des richesses. Elle n'a su d'ailleurs se défendre avec éclat ni contre la force ni contre la ruse, et n'a guère plus résisté aux armées des rois qu'aux séductions de leurs cours.

Toujours vaincue depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, la puissance féodale n'a laissé rien de grand dans le souvenir des hommes, et ne peut guère revendiquer comme inspiré par elle que le sentiment de l'honneur, cette fausse monnaie de la vertu, et que la sauvage habitude du duel, cette parodie des guerres privées. Ce qui a fait la grandeur incomparable du moyen âge, c'est la pensée catholique qui circulait dans la chrétienté comme un sang généreux dans un corps plein de jeunesse. Cette pensée a seule inspiré les trois plus grandes choses de l'histoire de la vieille France : les croisades à son origine, la Ligue à sa maturité, la Vendée au jour de sa chute. Le génie féodal est resté complétement étranger à ces développements magnifiques du sentiment chrétien et populaire. Bien loin d'avoir inspiré ces glorieuses épopées, il leur aurait été plutôt contraire. Le peuple entraîna les rois dans la croisade, il organisa la Ligue contre l'aristocratie, et la Vendée, par une inspiration sublime, avait choisi pour chef su-

prême le paysan qu'elle saluait du nom de Saint de l'Anjou.

Ne laissons donc pas s'accréditer des erreurs et des injustices, faute d'une distinction nécessaire. Flétrissons comme iniques et comme désastreuses toutes les tentatives de la royauté pour fausser la pensée religieuse par laquelle vivait la France, soit que de telles tentatives aient eu pour but d'affaiblir l'unité catholique, ou de diriger vers le trône le respect et le culte qui ne sont dus qu'à Dieu. Mais, en même temps, faisons remonter notre reconnaissance vers les rois émancipateurs qui, à l'exemple de saint Louis, ont su distinguer dans cette civilisation l'esprit féodal de l'esprit chrétien, et s'inspirer du second pour dompter le premier.

XIX

Une grande division partageait la France du treizième siècle : d'une part étaient les terres placées dans le domaine royal, sur lesquelles le monarque exerçait une action immédiate et directe ; de l'autre étaient les provinces qui ne tenaient à la couronne que par le lien du vasselage, dépendance rarement contestée en principe, mais dont le droit féodal ne déterminait pas plus clairement la nature que les limites. La distinction entre l'hommage simple et l'hommage lige, les devoirs du vavasseur placé entre son sei-

gneur direct et le suzerain de celui-ci, la participation des grands barons à la puissance législative et judiciaire exercée par le suzerain siégeant en sa cour, enfin l'origine de la distinction établie entre les pairs et les autres vassaux immédiats de la couronne, tous ces problèmes n'étaient pas moins obscurs pour les chancelleries du moyen âge que pour les sociétés savantes de notre temps. La limite si incertaine de ses droits permit donc à la royauté de les étendre dans la mesure de ses progrès et de sa force.

Le seul moyen qu'elle put employer pour modifier le régime féodal, au sein des grands fiefs non réunis à la couronne, ce fut l'exemple des améliorations appliquées dans ses propres domaines. Ceux-ci avaient pris depuis les conquêtes de Philippe-Auguste une extension assez notable pour qu'aucune partie du vaste territoire des Gaules ne restât désormais étrangère à ce qui se pratiquait dans les terres de la couronne. Pendant sa difficile et glorieuse régence, Blanche de Castille y avait ajouté une portion considérable des domaines des comtes de Toulouse ; et, durant tout le cours de son règne, la principale préoccupation de son fils fut d'acheter à prix d'argent les terres de ses vassaux ruinés par les croisades. Le roi acquit ainsi, jusque dans les parties les plus reculées du royaume, et quelquefois au centre même des grands fiefs séparés de la couronne, des villes et des seigneuries nombreuses,

qui se trouvèrent soumises au régime des édits et des établissements royaux. L'héritier des Saint-Gilles, écrasé par les malheurs de sa race; Thibaut de Champagne, roi de Navarre, obéré par l'éclat de sa double couronne; Pierre de Dreux, duc de Bretagne, que le Nil avait vu accourir par deux fois sur ses rives, entouré d'un baronnage nombreux; le roi d'Aragon, suzerain direct des villes principales et des plus belles terres du Languedoc, figurent au nombre des cessionnaires qui vinrent servir la politique de Louis IX, moins encore en ajoutant à l'étendue de ses domaines qu'en lui permettant d'étendre la sphère de l'action et de l'autorité royale.

XX

Dans les provinces dépendantes de la couronne, le pouvoir des princes s'exerçait par des baillis, des prévôts et d'autres officiers inférieurs. Chargés de percevoir les tailles, le cens dû par les vavasseurs à raison de leurs tenures, et les aides que les coutumes féodales attribuaient, en certaines circonstances, aux seigneurs suzerains, ces magistrats exerçaient des fonctions fiscales. Procureurs du roi près les communes qui possédaient des chartes, ou dont les priviléges étaient placés sous la garantie de la couronne, ils concentraient entre leurs mains le peu d'autorité administrative qui n'était pas exercée

par les seigneurs ou par les villes ; enfin les baillis avaient un caractère encore plus élevé, puisqu'ils présidaient à la distribution de la justice au nom du roi, et que Louis IX les appela au sein de son Parlement pour éclairer les nombreuses affaires dont sa Cour se trouvait saisie par l'effet des appels.

L'ordonnance rendue par ce prince à son retour de la première croisade, et dont Joinville atteste que l'effet fut si grand, atteignit le double but que s'était proposé le monarque. D'une part, elle étendit, en les définissant avec plus de précision, les attributions des officiers royaux ; de l'autre, elle assura toute la faveur de l'opinion à des magistrats de la personne desquels le roi se montrait jaloux d'écarter jusqu'à l'ombre d'un soupçon [1]. Serment prêté *en plainne assise* de rendre bonne justice à tous, de ne recevoir aucun présent des parties, de n'en jamais faire aux membres du conseil du roi ni aux personnes de leur famille ; interdiction d'acquérir aucune propriété dans l'étendue du ressort qu'ils administraient, d'y contracter des emprunts, d'y marier leurs enfants, de les pourvoir de bénéfices ecclésiastiques ; injonction de rester au lieu de leurs fonctions durant quarante jours après qu'il aura

[1] Voyez le texte de cette ordonnance de 1254 dans l'édition latine de Guillaume de Nangis, par Duchesne, p. 67, et dans Joinville, édition de 1761, p. 69, au passage : *Comment le roy corrigea ses baillis, sa prévosté et ses mayeurs, et comment il establit noviaux establissements.*

été pourvu à leur remplacement, « pour ce qu'ils « puissent répondre devant les noviaux baillis à « ceus qui se vouldroient plaindre de euls; » telles furent les précautions multipliées que suggéra à saint Louis la ferme volonté de relever dans l'estime des peuples l'autorité morale de ses agents, à laquelle les désordres du temps et la vénalité des offices avaient porté de profondes atteintes.

Pour corriger l'effet de cette vénalité qu'il ne se crut pas assez fort pour attaquer directement, ce prince ajouta à la magistrature permanente des commissaires enquesteurs chargés de parcourir les provinces, et, comme leur nom l'indique assez, de s'enquérir des dénis de justice commis au préjudice de ses sujets. Les personnages les plus considérables de ce règne, guerriers, savants, prêtres ou moines, figurent au nombre de ces agents royaux dont l'intervention fréquente et inattendue avait pour effet de réparer de nombreuses injustices, particulièrement dans la perception des tailles, et de rattacher tous les intérêts comme toutes les espérances à la couronne.

Fidèles à l'esprit de leur institution, et pour la plupart disciples enthousiastes des lois romaines et des Décrétales, les magistrats choisis par saint Louis se ruèrent de toutes parts sur l'établissement féodal avec une ardeur que le monarque fut contraint de refréner souvent, car cette ardeur compromettait

sa politique en éveillant des susceptibilités qu'il faisait de si grands efforts pour endormir.

XXI

Le droit de justice était le premier attribut de la puissance féodale ; mais, quelque étroitement lié que fût ce droit avec celui de propriété, selon les maximes du temps, l'exercice en était souvent onéreux et difficile. Depuis la multiplication des baronnies et l'appauvrissement des seigneurs, ceux-ci éprouvaient un embarras réel pour constituer leurs cours de justice. Ils se trouvaient fréquemment dans l'impossibilité de les garnir d'un nombre de pairs suffisant pour assurer à l'accusé un jugement régulier. Ils étaient alors contraints d'emprunter des juges au seigneur dont ils relevaient, et de reconnaître ainsi la supériorité de sa juridiction. Mais, tant que s'était maintenu l'usage du combat judiciaire, qui était ordonné entre les parties et pouvait l'être dans certaines circonstances entre l'accusé et les juges, comme entre lui et les témoins, les chances et les périls inhérents à cette manière de procéder faisaient déserter les cours seigneuriales. Les barons hésitaient à tenir leurs assises ; les propriétaires d'arrière-fiefs éludaient autant qu'ils le pouvaient l'onéreuse obligation d'y paraître, et de toutes parts la justice manquait à la société. Louis IX profita

avec habileté de cette opposition des intérêts aux maximes du gouvernement, opposition qui précède toutes les révolutions, et qui seule les rend possibles. Il attaqua les justices seigneuriales par trois moyens principaux : l'établissement des cas royaux, la création des appels et l'abolition du combat judiciaire.

En s'appuyant sur des précédents aussi obscurs que les principes eux-mêmes, les baillis parvinrent à réserver à la justice directe du roi un certain nombre de cas privilégiés, et les barons ne s'opposèrent pas à l'établissement de cette jurisprudence, soit qu'ils ne comprissent pas d'abord toute la portée des innovations tentées par la couronne, soit qu'ils éprouvassent pour administrer la justice des difficultés d'une telle nature qu'on servait leurs intérêts en restreignant leurs prérogatives. Les cas royaux finirent par comprendre toutes les affaires personnelles et toutes celles dans lesquelles le seigneur pouvait avoir un intérêt particulier, de telle sorte que la justice baronniale ne connut plus que des causes purement territoriales [1]. Enfin, moins d'un demi-siècle après saint Louis, la couronne était parvenue à faire de l'exception la règle, et l'un des successeurs de ce prince définissait les cas royaux *toutes les causes qui, par le droit ou l'usage, appartiennent exclusivement au souverain* [2].

[1] *De la Féodalité et des Institutions de saint Louis*, par M. Mignet. 1822. Part. II, ch. VII.

[2] Lettres-patentes de Louis Hutin, 1er septembre 1315.

XXII

Mais Louis IX ne se borna pas à limiter les juridictions seigneuriales ; il ôta toute autorité à leurs décisions en introduisant l'usage de l'appel en sa cour et en provoquant les arrière-vassaux à *fausser* jugement dans la cour de leur seigneur et à en appeler au roi pour mal jugé et *défaute de droit*. Les barons, séduits par la perspective des fortes amendes stipulées à leur profit en cas de rejet de l'appel, ne déployèrent pas plus d'énergie pour résister à cette innovation qu'ils n'en avaient montré pour s'opposer à l'extension donnée à la doctrine des cas royaux. La juridiction se trouva alors régulièrement constituée, depuis la dernière tenure féodale, jouissant du droit de basse justice, jusqu'à la cour suprême du royaume, et la hiérarchie sociale sortit de la hiérarchie judiciaire.

Une grande révolution dans le mode du jugement pouvait seule rendre possible l'appel en la cour du roi. Il fallait évidemment supprimer le combat en champ clos, que la partie était autorisée à engager contre ses adversaires pour constater la fausseté de leurs allégations, et même contre ses juges pour établir l'injustice de leur arrêt. Tant que l'issue d'un duel décidait souverainement du droit et de la vérité, on ne pouvait pas même concevoir la pensée

d'un recours à une juridiction supérieure. Saint Louis n'hésita pas à attaquer un usage que les races germaines conservaient comme un souvenir de leur liberté sauvage et de leur égalité primitive, et à substituer à la preuve par le combat la preuve testimoniale et le débat contradictoire. Quelques années plus tard il complétait cette grande réforme en consignant, dans ses *Établissements,* les règles d'une procédure civile et criminelle empruntées, pour la plupart, aux dispositions combinées du droit romain et du droit canonique.

Remplacer par l'autorité de règles inflexibles le droit de maintenir à main armée son innocence et son honneur, ce n'était rien moins que substituer la souveraineté de la société et de la loi au régime qui n'envisageait la dispensation de la justice que comme une simple réparation des dommages privés. Selon les mœurs et les idées du moyen âge, le combat judiciaire n'était pas seulement un recours à Dieu et un acte de fol abandon aux arrêts de sa providence, c'était la conséquence naturelle d'un état de chose dans lequel les cours féodales exerçaient plutôt un arbitrage qu'une magistrature, et d'un régime qui plaçait un tribunal dans l'impossibilité de prononcer lorsqu'il se trouvait en présence de deux allégations d'égale valeur à ses yeux, lorsqu'elles émanaient d'hommes occupant un rang égal dans la hiérarchie sociale.

On n'allait pas en champ clos pour donner au Ciel le moyen d'intervenir miraculeusement en faveur de l'innocence ; on y descendait devant ses pairs pour venger son honneur compromis par un démenti, pour maintenir la vérité de sa parole et la sainteté de son serment. Le combat était moins une épreuve mystique qu'un acte rendu nécessaire par l'idée fort restreinte qu'on se faisait alors du droit et du pouvoir de la loi.

En élevant au-dessus des affirmations individuelles une puissance supérieure chargée de les contrôler, saint Louis modifia profondément le caractère même de la justice. Il prépara les voies à la grande institution du ministère public, et celle-ci peut figurer à bon droit parmi les titres d'honneur qui s'attachent à sa mémoire. Un écrivain qui, dès sa première jeunesse, a consacré à l'étude des monuments du treizième siècle une érudition non moins remarquable que sa sagacité politique, a solidement établi que les baillis, appelés par les Établissements du saint roi à poursuivre d'office certains délits dans le seul intérêt de la société, exerçaient une véritable mission publique comme procureurs de la couronne[1].

[1] « Les Établissements défendent les transactions pour tous les crimes « qui entraînent *peine de sanc;* bien plus, ce code décide que, si personne « ne se présente pour accuser un voleur arrêté, *la justice le porroit bien « retenir pour le souspeçon.* Il y a donc un autre intérêt que celui de la « partie lésée, qui s'oppose soit à la transaction sur les crimes, soit à l'é- « largissement d'un voleur que personne ne poursuit. Cet intérêt ne peut

Le droit de venger son injure par la force était, comme le combat judiciaire, la conséquence de cette vaste anarchie fédérative que nous appelons improprement le gouvernement féodal. Saint Louis attaqua avec non moins de résolution que de succès le droit sauvage des guerres privées contre lequel avaient échoué jusqu'à lui tous les efforts de l'Église. Par l'ordonnance fameuse connue sous le nom de *quarantaine-le-roi*, il fut interdit, sous peine de mort, aux parents d'une partie, de lui prêter assistance à main armée dans une guerre particulière, à moins qu'un intervalle de quarante jours ne fût écoulé entre l'injure et la vengeance. Ce délai, combiné avec la faculté de réclamer l'*assurement*, c'est-à-dire la protection et le jugement du seigneur suzerain, arrêta presque toutes les luttes de seigneur à seigneur et de famille à famille, car ces luttes ne s'engagèrent désormais qu'après mûres réflexions, et entre des parties qui conservaient l'une et l'autre la faculté de s'y dérober en se réfugiant sous l'abri tutélaire de la puissance royale. C'était ainsi que la royauté légitimait chaque jour l'extension de ses prérogatives par l'extension de ses services.

« être que l'intérêt général; or, quand il apparaît dans les poursuites des « délits, on peut avancer que le principe d'où dérive le ministère public « existe déjà. » (Arthur Beugnot, *Essai sur les Institutions de saint Louis*, ch. IV, p. 139. Paris, 1821.)

XXIII

Codifier toutes les coutumes afin de substituer l'autorité précise de lois écrites à celle de vieux usages, attirer vers un centre commun tous les intérêts et toutes les espérances, telle fut la double pensée dont Louis IX marqua tous les monuments de son règne et tous les actes de sa vie. Il appliqua cette idée au pouvoir de la bourgeoisie naissante comme il l'avait fait à la féodalité sur son déclin, et, s'il ne crut pas prudent d'attaquer directement la vénalité des charges et l'omnipotence exercée par certaines corporations, il détermina les conditions de la transmission des offices, et réglementa sévèrement les priviléges des compagnies commerciales et des confréries d'arts et métiers.

A son retour de la Terre-Sainte, au moment où, comme Napoléon après Marengo, saint Louis se sentait assez fort pour réaliser toutes les pensées qu'il avait conçues, il abolit la ferme dans laquelle était tenue la prévôté de Paris, la plus importante magistrature de ce temps. En lui enlevant les attributions fiscales qu'elle avait exercées jusqu'alors, le roi doubla la considération de cette grande charge judiciaire, et on le vit plus d'une fois venir s'asseoir au tribunal du Châtelet à côté du digne prud'homme qu'il en avait revêtu. Personne n'ignore,

qu'inspiré par la pensée du monarque, Etienne Boileau, prévôt de Paris, réunit, pour les soumettre à sa sanction, les statuts et coutumes de toutes les industries alors exercées en corps d'états, et que *le Livre des Métiers* peut être considéré comme l'un des plus précieux monuments du droit administratif en France.

Les communes, jouissant de chartes octroyées par la couronne ou placées sous sa garantie, étaient en même temps l'objet de l'attention de Louis IX, et deux ordonnances, à la sagesse desquelles nos lois modernes ont emprunté d'importantes dispositions, réglèrent les formes des administrations locales et la participation du roi au choix des agents municipaux nommés par lui sur une quadruple liste de candidats dressée par les bourgeois notables [1].

Une impulsion aussi vive imprimée aux idées nouvelles ne pouvait manquer d'exercer sur les mœurs une influence sensible. Lorsqu'au lieu du bruit des haches d'armes et des cris des combattants on entendit les cours de justice retentir de citations empruntées aux jurisconsultes de Justinien, la nation comprit qu'elle vivait sur un fonds de traditions barbares, et se rejeta sur l'imitation du passé pour fonder son avenir. L'importance politique des légistes naquit avec celle du droit écrit dont ils étaient

[1] Ordonnances de 1256. *Recueil des Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 82 et *Essai sur les Institutions de saint Louis*, p. 92.

les seuls interprètes; ils entrèrent dans les tribunaux comme procureurs et comme avocats, et les *Établissements* de saint Louis rendent déjà leur intervention obligatoire pour les parties[1]. Afin de préparer ses ordonnances, le roi s'entoura de savants hommes; il les préposa à l'administration de ses provinces comme enquesteurs, et par une conséquence nécessaire il dut leur ouvrir les portes de sa cour. Admis d'abord dans les Parlements du monarque à titre de simples rapporteurs pour préparer les affaires sur lesquelles les barons, conseillers nés de la couronne, étaient appelés à statuer de concert avec elle, ces légistes s'y établirent d'autant plus vite que leur présence et la supériorité de leurs lumières eurent pour effet d'en éloigner les seigneurs. Ceux-ci exercèrent avec une répugnance et une apathie toujours croissantes des fonctions dont le caractère avait été si profondément modifié, et leur droit de siéger dans la cour du suzerain cessa d'avoir du prix à leurs yeux depuis que des clercs d'Église et d'Université y faisaient entendre un langage si différent de celui qu'avaient parlé leurs fiers ancêtres.

[1] *Établissements*, liv. II, ch. XIV.

XXIV

Ce conseil suprême de la royauté et de la nation avait subi de nombreuses vicissitudes et était destiné à en traverser de plus étranges encore. Formé après la conquête des nombreux vassaux du suzerain, qui délibéraient avec lui sur toutes les affaires intéressant la confédération militaire dont il était le chef, il avait vu, vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, le nombre de ses membres se restreindre par des causes que l'histoire n'éclaircit pas complétement. Une confusion singulière était venue d'ailleurs après Hugues Capet en changer la composition. Les grands vassaux de la couronne et les vassaux immédiats du petit duché de France se trouvèrent siéger ensemble et sur un pied d'égalité dans la cour féodale des ducs de France devenus rois, et l'on vit de simples gentilshommes des bords de la Seine et de la Marne partager les prérogatives souveraines d'un duc d'Aquitaine et d'un comte de Flandre. Il arriva bientôt que ces grands barons, dont la puissance surpassait parfois celle du suzerain, et qui étaient en guerre avec lui, négligèrent l'exercice d'une prérogative incompatible avec un état d'hostilité, et que la cour, dégarnie des Pairs de France, se trouva exclusivement composée de ces seigneurs de second ordre et d'é-

vêques du domaine royal, auxquels l'usage finit par faire adjoindre les grands officiers attachés à la personne du monarque. Le connétable, le grand-sénéchal, le grand-bouteiller siégèrent donc concurremment avec les Pairs au sein des Parlements et les y remplacèrent presque toujours.

Sous saint Louis, une autre révolution se prépare. D'anciens baillis de province, des commissaires royaux, au retour de leur mission, des prud'hommes, savants dans l'un et l'autre droit, sont admis aux Parlements du monarque et prennent part à ses délibérations périodiques. La présence de ces nombreux jurisconsultes a pour effet d'imprimer à cette cour un caractère plus judiciaire que politique, et la multitude d'appels qui y affluent de toutes parts, depuis l'introduction des lois nouvelles, la transforme graduellement en un véritable tribunal et en prépare la permanence. La puissance législative est exercée par saint Louis avec l'énergique assentiment de l'opinion, et le prestige de ses vertus fait tomber presque toutes les résistances. Alors les jurisconsultes, grandis par les efforts des rois et inspirés par les traditions impériales, proclament à l'envi dans leurs écrits et au barreau l'omnipotence de la royauté qui combat avec eux contre l'ennemi commun; ils en font la source unique du droit, la vivante image de la Divinité sur la terre. Ainsi le pouvoir absolu de la couronne s'établit avec l'influence de la bourgeoisie

et par cette influence même ; le régime de la magistrature détruit le régime féodal, et les vieux champs de Mars viennent finir où les Parlements commencent.

XXV

Les communes, qui commençaient à grandir, ne pouvaient résister aux influences féodales qu'en rendant l'autorité royale inviolable. Que l'absolutisme, élevé par leurs propres mains, dût un jour peser lourdement sur la tête de leurs fils, c'est ce dont ne s'inquiétaient guère les Beaumanoir, les Fontaine, les Boutillier, et tant d'autres juristes tout entiers au labeur d'une vaste transformation sociale. Les partis songent rarement à l'avenir, et n'ont jamais deux pensées ni deux passions à la fois. Avant d'aspirer à la liberté politique, il faut être et avoir conquis son importance civile. Il n'y a donc pas à s'étonner si les mêmes intérêts qui poussaient à la révolution à la fin du dix-huitième siècle poussaient à la servilité monarchique dans le courant du quatorzième. Les parlementaires que faisait emprisonner Louis XV étaient les successeurs naturels des parlementaires qui servaient le despotisme et l'avarice de Philippe-le-Bel, et les circonstances avaient plus changé que les hommes. Les jurisconsultes de l'*Hôtel-le-Roy* ne furent donc et ne purent être dominés que par une

seule pensée, celle d'attribuer à la royauté des princes Francs l'omnipotence prétendue par les empereurs, en vertu de l'abdication faite par le peuple romain aux mains des premiers Césars.

Il n'est pas plus difficile de remonter à la source des graves erreurs auxquelles ils se laissèrent bientôt entraîner en matière de discipline ecclésiastique. Les magistrats nourris des souvenirs classiques comprenaient peu la distinction des deux puissances, quoiqu'ils l'invoquassent fréquemment. Cette distinction n'existait pas dans l'antiquité, où le culte des dieux se confondait avec celui de la patrie, et où la puissance impériale reposait sur la même tête que le grand pontificat. Une doctrine religieuse interprétée par une autorité complétement étrangère à la hiérarchie civile, c'était là une idée qui répugnait souverainement à la civilisation dont ils s'étaient inspirés, et ils seraient allés plus volontiers jusqu'à l'apothéose que jusqu'à cette indépendance. C'est ainsi que, des souvenirs confus de la Judée et de l'Empire, du livre des Rois et du Code théodosien, les parlementaires clercs et laïques appelés à siéger ensemble sur les fleurs de lis firent sortir les deux idées qui ont le plus faussé le cours de notre histoire et la pente du caractère national, le droit divin en politique et le gallicanisme en religion.

L'influence exercée par les jurisconsultes sur les opinions du temps nous conduit naturellement à

l'examen de l'une des questions les plus graves qui se rattachent au règne de saint Louis : je veux parler des rapports de ce prince avec le clergé et avec la cour de Rome. En l'étudiant à la seule lumière des documents fournis par l'histoire, on verra que, dans cette partie si délicate de ses fonctions royales, il fut constamment semblable à lui-même : s'il fit des efforts persévérants pour consolider sa puissance, et l'étendre sur le clergé aussi bien que sur l'aristocratie féodale, ce fut dans le but de servir des intérêts plus vastes encore que ceux de la nationalité française, les intérêts de la chrétienté tout entière. Aussi, bien loin de se mettre en collision avec Rome, gardienne suprême de ces intérêts, Louis IX fit-il constamment du Saint-Siége l'instrument et le point d'appui de sa politique, principalement dans toutes les discussions engagées entre le clergé national et la royauté.

XXVI

On a fait de grands efforts pour rattacher à ce prince le mouvement qui a abouti à la déclaration de 1682, mouvement qu'une école aimerait à continuer de nos jours, malgré les conquêtes de la liberté, et, qu'il soit permis d'ajouter, malgré les conquêtes de l'histoire. Cela a semblé nón moins piquant qu'utile. On comprend, en effet, que la papauté aurait eu mauvaise grâce à se plaindre des quatre articles

de Louis XIV et de la Pragmatique de Charles VII, si, deux siècles avant celle-ci, elle avait laissé passer, sans une résistance et sans une plainte, un acte semblable émané d'un roi auquel elle a consacré des autels. Mais je ne crois pas que de pareilles assertions, tant accréditées qu'elles puissent être, soient de nature à résister à une critique éclairée et sincère.

Avant de rappeler l'état actuel de la controverse engagée sur l'authenticité de la Pragmatique attribuée à saint Louis, j'essaierai de constater la nature des rapports entretenus par ce prince avec le Saint-Siége depuis son avénement, en 1226, jusqu'à 1270, date de sa mort. C'est, en effet, par l'esprit général de ses actes et de ses transactions avec Rome, plutôt que par la discussion de quelques textes, que les questions d'une importance véritable peuvent être résolues.

Deux choses sont à distinguer dans les attributions de la puissance pontificale au moyen âge : d'abord la direction suprême de l'Église, à laquelle venait se joindre, par une conséquence nécessaire, la mission de provoquer les peuples chrétiens à la défense de leur foi menacée et à l'union qui seule rendait alors cette défense possible ; puis le droit à peu près incontesté que s'étaient attribué les souverains Pontifes de disposer des couronnes, droit qu'ils prétendaient appliquer dans le seul intérêt de l'Église, mais dont le résultat infaillible aurait été de transformer l'Eu-

rope en une vaste féodalité relevant du Siége apostolique, au même titre que les fiefs relevaient des trônes.

Les attributions exercées par les papes comme conservateurs souverains de la discipline ecclésiastique se confondent quelquefois sans doute avec celles qu'ils revendiquaient à un autre titre, car c'était toujours en faisant appel à un intérêt religieux, réel ou supposé, qu'ils déliaient les sujets du serment de fidélité et frappaient les rois d'interdit. Néanmoins, ces deux droits, distincts en principe, étaient le plus souvent aussi distincts en fait; et quand Innocent III, par exemple, excommuniait Philippe-Auguste pour le contraindre à reprendre sa femme légitime, il faisait un acte d'une tout autre nature que lorsqu'il consacrait ses efforts à réduire le royaume d'Angleterre en fief du Saint-Siége. On peut admirer la papauté durant le cours de la lutte héroïque si longtemps soutenue pour sauver la chrétienté menacée par l'islamisme, et la sainteté du mariage menacée par les passions, sans pour cela fermer les yeux sur les périls qu'aurait entraînés pour l'Église et pour le sacerdoce la réalisation d'une pensée gigantesque, plus conforme au génie des sociétés antiques qu'à celui de la civilisation chrétienne. Je ne sais rien de plus malhabile que de confondre dans une approbation absolue les choses les plus dissemblables, et de tomber dans l'absurde faute d'une distinction.

Celle-ci n'échappa pas au sens droit de Louis IX. Devançant son siècle sur ce point comme sur tant d'autres, on le vit opposer la froideur et la réserve aux projets politiques du Saint-Siége qui lui semblaient inspirés par l'intérêt ou par la passion, en même temps qu'il se montra le prince le plus dévoué à la papauté, le plus favorable à l'extension de ses droits sur la discipline ecclésiastique, le plus disposé à suivre son impulsion dans tout ce qui se rapportait aux intérêts généraux de la communauté chrétienne.

Au commencement de son règne, saint Louis refusa pour son frère, Robert d'Artois, la couronne impériale que lui offrait Grégoire IX. Il tenta de longs et infructueux efforts pour concilier Frédéric III et Innocent IV. On le vit se rendre lui-même près du Pontife et redoubler ses instances avant le concile de Lyon, où l'excommunication de l'empereur fut prononcée. Le refus persévérant du roi de France de rien entreprendre contre un prince dont il ne se dissimulait pourtant aucun des torts constate à la fois en quelle estime était à ses yeux la puissance impériale, et quels regrets lui faisait éprouver une lutte aussi funeste pour les malheureux chrétiens d'Orient que dangereuse pour l'Europe. Lorsque plus tard, et vers la fin de la vie du monarque, Urbain IV octroya à Charles, son frère, le royaume de Sicile, Louis reçut cette faveur avec une répugnance trop justifiée par l'événement; et l'on peut

croire que, s'il ne la repoussa pas, c'est que le comte d'Anjou et de Provence était un homme trop résolu et un prince trop puissant pour qu'il fût possible de l'empêcher d'aller conquérir la sanglante couronne qui tombait sur son front. Les feux de joie par lesquels plus d'une cité de l'Italie avaient, au rapport de Villani, célébré la captivité de l'héroïque vaincu de Mansourah et de Minieh, prouvent que, dans ce siècle de haines furieuses et de vengeances implacables, la modération de son caractère et la prudence de sa conduite lui firent de nombreux ennemis; inimitiés glorieuses qui sont le sceau de sa gloire, puisqu'elles constatent qu'il fut assez fort pour rester étranger à toutes les mauvaises passions de son temps.

XXVII

Mais si saint Louis refusa d'engager sa responsabilité dans la terrible guerre du Saint-Siége et de l'Empire, avec quelle ardeur n'entra-t-il pas dans tous les projets conçus par les chefs de l'Église pour la gloire de Dieu et le salut des jeunes colonies chrétiennes! Quel empressement filial et quel dévouement surhumain! Les préparatifs de la première croisade avaient été minutieusement combinés avec Innocent IV; ceux de la dernière le furent d'une manière plus secrète et plus intime encore avec Clé-

ment IV, cet ancien conseiller du roi de France, appelé au Vatican, et qui conserva jusqu'à son dernier jour pour le roi, qui, après avoir été son maître, était devenu son ami, une admiration et un dévouement inaltérables.

La même pensée unissait la royauté et le Saint-Siége. Aussi fut-ce en commun, quoique avec mystère, que se firent dès le commencement de 1267 les préparatifs financiers et militaires de la dernière expédition. Le clergé français résista avec une énergie peu honorable à la perception du subside concédé au roi par le chef de l'Église sur tous les revenus ecclésiastiques. Pour triompher de cette résistance, saint Louis employa le seul moyen dont il eût usé jusqu'alors dans des circonstances semblables : il s'adressa à Rome, où des délégués du clergé s'étaient également rendus de leur côté. La décision du Pape ne trompa pas la confiance royale. Il reprocha amèrement au clergé l'avarice sordide qui le poussait à refuser un peu d'or à son roi, lorsque celui-ci venait de se résoudre à prodiguer de nouveau ses trésors et son sang pour le service du Christ, et il ajouta que, si les prêtres français ne craignaient plus Dieu, il saurait bien les punir de leur égoïsme en les déclarant incapables de posséder des bénéfices, et en faisant exécuter ses ordres par le bras séculier[1].

[1] *Annales ecclésiastiques* de Raynaldi, année 1267.

Le clergé n'avait pas résisté à l'effet naturel et presque nécessaire d'une grande puissance unie à de grandes richesses. Ce grand corps, que le bras vigoureux de Grégoire VII avait seul retenu sur la pente qui l'entraînait vers les mœurs féodales, élevait sans cesse contre le pieux réformateur du royaume plus de difficultés et de résistances qu'il n'en rencontrait même dans l'aristocratie territoriale. De là une lutte continue dont le caractère a été singulièrement altéré par les écrivains modernes, puisqu'il n'est pas un moment, durant le cours de ses démêlés avec les clercs de son royaume, où saint Louis n'ait eu la cour de Rome pour auxiliaire, bien loin de l'avoir pour ennemie, et où cette cour ne lui ait prêté toute sa force pour ramener le clergé gallican au droit commun de la monarchie et à la stricte observance des lois de l'Église.

Cette lutte s'engagea dès les premières années de son règne. En 1235, le roi, d'accord avec ses barons pour combattre l'abus qui était fait des armes spirituelles dans des intérêts temporels, avait promulgué une série d'articles qui donnaient à la puissance civile les moyens de résister aux excommunications lancées par les évêques pour d'autres motifs que les causes vraiment canoniques. Ces principes furent pleinement consacrés, sur la demande du roi, par le pape Grégoire IX. Plus tard, Innocent IV, son successeur sur le Siége apostolique, dispensa de la juridic-

tion ordinaire et réserva à la juridiction spéciale du souverain Pontife la personne du roi de France, celle de la reine et de l'héritier présomptif du trône. Le même Pape, sur la prière du monarque, réforma par sa pleine puissance de nombreux abus introduits au sein de l'Église de France, spécialement ceux qui se rapportaient à l'extension démesurée du droit d'asile et à la compétence des tribunaux ecclésiastiques. Urbain IV étendit encore la mesure des faveurs et priviléges spirituels prodigués à saint Louis, jusqu'à ce qu'enfin Clément IV, poussant à ses dernières limites le système de concessions suivi par tous ses prédécesseurs, finit par placer la couronne de France dans une situation de complète indépendance vis-à-vis du clergé national[1].

Changer en fondateur du *gallicanisme* moderne un prince auquel Rome accorda avec prodigalité des faveurs et des dispenses aussi *ultramontaines*, c'est là un véritable tour de force. D'un autre côté, asseoir son jugement sur quelques phrases de Matthieu Paris, ennemi acharné de la papauté et de la France, lorsqu'on a sous les yeux les témoignages concordants de Joinville, du confesseur de la reine Marguerite et de Guillaume de Nangis, et qu'on peut opposer aux assertions du chroniqueur anglais les bulles pontificales et la correspondance même de

[1] Bulles des 20 et 29 avril 1265, du 1er et du 4 mai 1265, du 13 mars 1265.

Clément IV, c'est là une méthode bien difficile à qualifier. Pour moi, je ne fais aucun doute que quiconque étudiera cette époque sans parti pris arrivera à cette conviction que tous les soins de Louis IX ont tendu à limiter les prérogatives du clergé gallican, bien loin de les étendre, et que la cour de Rome a été à tous les moments de son règne le plus puissant instrument de sa politique, son point d'appui dans toutes ses difficultés et l'inspiratrice de ses principaux desseins.

Cette intimité est peut-être l'un des faits les plus avérés de l'histoire. Elle imposait assurément à la critique le devoir de ne pas admettre sans preuves un acte qui n'a été cité par aucun écrivain du siècle, et qui, contrariant les faits les mieux connus de ce règne, semble venir en changer tout à coup la physionomie par une péripétie inexplicable : on comprend qu'il s'agit de la Pragmatique fameuse attribuée à saint Louis.

XXVIII

Cette Pragmatique se compose de six articles, dont les deux premiers ont pour objet de maintenir le droit des collateurs de bénéfices et la liberté des élections ecclésiastiques. Le troisième article est une énergique protestation contre la simonie qui souille l'Église; le quatrième prescrit que la collation et la

disposition des bénéfices s'opéreront conformément aux règles du droit canonique; le cinquième, dont la rédaction est empreinte d'une hostilité presque injurieuse, a pour but d'empêcher « les exactions « pécuniaires et autres charges très-pesantes impo- « sées par la cour de Rome, et par lesquelles le « royaume est misérablement appauvri. » Enfin un dernier article maintient et confirme les autres libertés, franchises et immunités précédemment attribuées à l'Église gallicane. La date de cette Pragmatique, sur laquelle on a souvent varié, est aujourd'hui fixée par les écrivains qui l'admettent au mois de mars 1268.

Depuis Bossuet jusqu'à ce jour, la controverse est ouverte sur l'authenticité de cet acte. Ce serait sortir du cadre où j'entends me renfermer que d'aborder à fond et pièces en main ce grand débat. Dans le tableau que j'essaie d'esquisser, je dois me borner à rappeler très-sommairement les arguments qu'on oppose à la Pragmatique, et à dire par quels moyens on s'efforce d'en établir l'authenticité [1].

On se demande d'abord à quelle occasion et pour

[1] Il pourrait suffire de renvoyer le lecteur à l'excellent travail inséré par M. Thomassy dans *le Correspondant* (numéro du 10 octobre 1844). Le jeune et savant critique a complété par des aperçus nouveaux, et, selon moi, décisifs, les preuves depuis longtemps réunies par des controversistes du dix-septième siècle et que n'a pas détruites Bossuet. M. l'archevêque de Paris, dans son livre sur l'*Appel comme d'abus* (ch. II, art. 2), est venu ajouter une force nouvelle à ma conviction touchant la fausseté de la Pragmatique.

quel but un acte semblable aurait été promulgué; quelles soudaines circonstances l'avaient rendu nécessaire au milieu des grands embarras inséparables du départ pour la dernière croisade; on veut savoir enfin quels débats et quelles négociations l'ont précédé. Aucun des points sur lesquels cet acte statue ne préoccupait l'opinion du temps de saint Louis, et, comme je viens de le rappeler, ce prince songeait plus à réprimer les entreprises des clercs et à triompher de leur mauvais vouloir qu'à étendre les priviléges du clergé français en relâchant le lien qui l'attachait au Saint-Siége. La seule difficulté survenue entre Louis IX et Clément IV, difficulté passagère et sans grande importance, avait été celle des régales, à l'occasion de la vacance de l'archevêché de Sens en 1266; et le droit de régale, si important au treizième siècle, est précisément le point que la prétendue Pragmatique omet de toucher. Accuser le Saint-Siége d'appauvrir le royaume par des exactions pécuniaires, au moment même où, à l'aide de son énergique intervention, saint Louis triomphait à grand'peine de la résistance du clergé au paiement du subside accordé pour la croisade, c'est lui imputer une contradiction non moins évidente qu'impolitique : il répugne au bon sens d'admettre que, sans nul motif connu, et à la veille de s'embarquer pour l'Afrique, le roi ait rompu, comme à plaisir, la longue amitié qui l'unissait au Pape, lorsque

celle-ci venait de se signaler par des faveurs éclatantes, et qu'elle devenait plus précieuse encore pour la monarchie à raison de l'absence prolongée du monarque.

Que si du silence très-significatif gardé par la Pragmatique sur les régales, on passe à l'appréciation des griefs signalés par elle, on acquiert des preuves encore plus irréfragables de la fausseté de cet acte, et l'on pénètre facilement l'intérêt auquel ont cédé les faussaires.

Si la collation irrégulière des bénéfices et les exactions pontificales n'avaient soulevé du temps de saint Louis aucun embarras d'une nature grave, ces griefs étaient devenus l'affaire principale au siècle suivant, pendant le gouvernement rapace et besogneux des papes d'Avignon. En présence de ces faits nouveaux, la Pragmatique de saint Louis avait un sens et une portée véritables, et ses articles s'appliquaient à des abus réels auxquels les gouvernemens s'efforçaient de résister en usant de toutes les armes. Le mal augmenta toujours, même après la fin du grand schisme, et l'énergie avec laquelle il fut combattu par les magistrats et par quelques princes fit passer trop souvent sur la délicatesse des moyens. C'est à la veille de la Pragmatique de Charles VII, et comme la préface de celle-ci, qu'apparaît pour la première fois la Pragmatique de saint Louis, sans date certaine, sans nulle indication de la source d'où elle est exhu-

mée, sans texte précis, et avec des variantes de rédaction qui se sont prolongées jusqu'aujourd'hui; personne n'ignore en effet que Fleury semble présenter le cinquième article, c'est-à-dire le plus important, comme très-contestable [1], et que Bossuet hésite à le citer intégralement [2]. Étienne Pasquier va plus loin, et déclare que cet article a été ajouté à la Pragmatique par Nicolas Gilles dans la vie de saint Louis [3].

La fabrication de décrétales et d'ordonnances royales falsifiées était au commencement du quinzième siècle un fait si commun qu'il n'a pas de quoi étonner; et lorsqu'on réfléchit au grand intérêt qu'avaient les légistes de Charles VII et du règne suivant à mettre sous la protection d'une mémoire consacrée par l'Eglise et par la vénération publique l'acte récent contre lequel réclamait alors la papauté, on comprend fort bien que la première Pragmatique ait été déterrée pour servir de piédestal à la seconde.

Est-il croyable, en effet, qu'un acte de cette importance, s'il avait été publié du vivant de saint Louis, n'aurait été mentionné ni par Joinville, ni par Guillaume de Nangis, qui survécurent l'un et l'autre au monarque, ni par un seul des écrivains et compilateurs de l'Italie ou de l'Allemagne? Peut-

[1] *Hist. ecclés.*, liv. XXVI, § I.
[2] *Defensio declar. cleri Gallicani*, lib. XI, ch. IX.
[3] *Des Recherches de la France*, liv. III, ch. XVI.

on comprendre surtout que Gerson, si versé dans le droit canonique, et que la Pragmatique aurait particulièrement frappé, n'en ait pas dit un seul mot dans les longs écrits apologétiques composés par lui sur saint Louis, un siècle seulement après sa mort? Un tel silence serait-il explicable si la prétendue Pragmatique avait été de leur temps connue et appliquée?

Comment une loi qui aurait touché à tous les intérêts du Saint-Siége, des évêques et des bénéficiers, et de leurs patrons laïques, serait-elle demeurée inconnue ou ignorée, lorsqu'il n'est pas un acte administratif du règne de saint Louis dont nous n'ayons et la date et le texte scrupuleusement cités par plusieurs écrivains contemporains? Pourquoi l'application d'une pareille loi n'aurait-elle laissé aucune trace dans la jurisprudence? Comment son existence ne serait-elle pas même mentionnée dans les innombrable arrêts consignés aux registres des *Olim?* Quelle explication donner du silence des Parlements jusqu'à Louis XI, lorsque ce silence vient confirmer celui des historiens?

C'est en présence du concile de Bourges qu'une première allusion fut faite, en 1438, à l'existence d'une pragmatique attribuée à saint Louis. Jean des Ursins, archevêque de cette ville, en fait mention dans une harangue à Charles VII; puis, lorsque l'erreur est devenue générale parmi les ma-

gistrats qui la propagent, aussi bien que dans la nation qui l'accepte, Louis XI évoque les dispositions émanées de son auguste prédécesseur, avec une précision qu'elles n'avaient point eue d'abord [1]. Alors parut le texte de l'édit. Mais dans quelle forme cet édit est-il donné, et combien cette forme singulière ne révèle-t-elle pas la maladresse du faussaire! On le fait précéder de la formule pontificale : *Ad perpetuam rei memoriam*, formule étrangère à tous les actes de saint Louis, qui n'a jamais appartenu à la chancellerie de nos rois, et dont l'inhabile application suffirait seule pour signaler la fraude. Telle est l'équivoque histoire de l'acte étrange que dément le silence de tous les contemporains, et que, contrairement aux faits les plus connus de son règne, on est venu présenter au monde comme le testament de saint Louis!

Ces arguments sont forts, et, lorsqu'on en pèse la valeur en présence des monuments contemporains, j'ose dire qu'ils sont irréfutables. Fleury se borne à donner le texte de la Pragmatique et ne lui consacre que quelques chapitres. Il reconnaît que le sixième article manque dans plusieurs exemplaires, circon-

[1] Quodque anno Domini millesimo ducentesimo sexagentesimo octavo, mense martii, gloriosæ memoriæ sanctus Ludovicus, quondam rex Franciæ, predecessor noster, suo edicto perpetuo ordinavit, onera et exactiones, pecuniam per curiam Romanam Ecclesiæ regni nostri tunc..... nullatenus debere levari et colligi. (Ordonn. de 1463. Voyez *Recueil des Ordonnances du Louvre*, t. XVI.)

stance qu'il explique pur la crainte de blesser trop vivement la cour de Rome, et que d'autres défenseurs de la Pragmatique attribuent à une erreur de Margerin de la Bigne, éditeur d'une bibliothèque des Pères, erreur à laquelle ils opposent l'autorité de Pinsson et d'autres canonistes.

Bossuet s'occupe plus longuement de la Pragmatique, dont Thomassin, dans sa *Discipline de l'Église,* venait de nier l'authenticité. L'illustre évêque de Meaux fait de grands efforts pour établir que ces articles ne sont en rien contraires à la doctrine de l'Église, ce qui n'est pas la question, car il s'agit ici d'un point d'histoire et non d'un point de doctrine. Il ne se dissimule pas tout le parti qu'on peut tirer contre cet acte des intérêts mêmes de saint Louis, de la réserve constante qui signala Clément IV dans tous les actes de son pontificat et des rapports intimes qui unissaient le roi et le pape; de plus, Bossuet est trop versé dans l'histoire ecclésiastique pour ne pas voir que les dispositions énoncées dans les articles attribués à saint Louis ne s'appliquent à aucun des griefs qui pouvaient être élevés à cette époque; aussi, par une subtilité peu digne de son génie, le grand orateur insinue-t-il que cet acte a pu être dressé en vue des maux soufferts plus tard par l'Église, et va-t-il même jusqu'à conjecturer que Clément IV, cédant aux mêmes appréhensions que le pieux monarque, y a donné un acquiescement d'au-

tant plus empressé qu'aucun des reproches énoncés dans la Pragmatique ne pouvait l'atteindre [1]. Dans ce système l'édit de saint Louis serait moins une injonction pour le présent qu'une sorte de prophétie pour l'avenir.

Parmi les nombreux défenseurs de la Pragmatique, aucun n'est parvenu à affaiblir l'objection tirée d'un silence prolongé durant deux siècles. Ce n'est pas y répondre, en effet, que d'arguer, comme exemples d'un oubli longtemps prolongé, de quelques fragments d'obscurs capitulaires retrouvés après huit cents ans par l'érudition contemporaine, car ces textes appartiennent à une époque où les écrivains étaient rares et dont la physionomie complète nous est inconnue. Il n'en est pas ainsi du treizième siècle, où les monuments écrits abondent, et pour un acte qui n'aurait pas manqué d'agir fortement sur l'opinion. On découvrirait aujourd'hui des ordonnances de Charles-le-Chauve, qu'il serait absurde d'en tirer une induction en faveur de la Pragmatique.

Une tentative a été faite il y a quelques années pour rattacher cet acte à une négociation antérieure avec la cour de Rome, négociation que saint Louis

[1] Quæ (argumenta) omnia sponte concidunt, si dicamus Ludovicum non præsentibus malis, sed, quâ erat providentiâ, futuris, ac pridem expertis occurrere voluisse; Clementem vero quantum, quo erat abstinentior, eo æquiore animo tulisse prohiberi ea a quibus ipse abhorreret. (*Def. declar. cleri Gall.*)

aurait entamée vers 1247, sous le pontificat d'Innocent IV. Mais cette ambassade dont pas un écrivain du temps ne dit un mot est encore plus apocryphe que la Pragmatique qu'on voudrait appuyer sur elle : il faudrait prouver la preuve avant d'être admis à s'en servir. D'ailleurs il suffit, ce me semble, de lire les impertinences que, sur la foi d'un manuscrit de la bibliothèque Cotonienne, on suppose avoir été dites en face à un grand Pontife, par l'envoyé d'un grand roi [1], pour être conduit à croire que le prétendu continuateur de Mathieu Paris est probablement un bon chanoine de l'Église établie, accoutumé à prêcher contre la Babylone écarlate.

XXIX

J'ai cru devoir rappeler avec quelque détail les preuves d'une fraude qui a trompé nombre de bons esprits. Si, comme le fait remarquer Bossuet, les dispositions de ces articles n'ont rien en soi de contraire à la discipline de l'Église, elles ne sont pas moins un contre-sens à la date de 1268, et leur forme comminatoire et presque insultante révèlerait chez saint Louis des tendances complétement différentes de celles qui ont marqué tout le cours de sa

[1] *Monum. hist. concernant les deux Pragmatiques.* Paris, 1818. — *Essai sur les Institutions de saint Louis,* ch. VI.

vie. Le mouvement de résistance légale aux entreprises pontificales date principalement en France de la papauté d'Avignon. Organisé par Philippe-le-Bel, il se développa sous Philippe de Valois, pour prendre, sous Charles VII et sous Louis XI, la consistance d'une doctrine, et, bientôt après, toute l'âpreté d'une passion. Si Louis IX a eu la gloire de faire succéder la monarchie judiciaire à la monarchie féodale, et de préparer en France le règne de l'égalité devant la loi, il ne faut pas lui faire acheter cet honneur en attribuant à sa grande âme de mesquines jalousies et de basses rivalités, et je ne sais pas de mensonge plus grotesque que de transfigurer l'auguste martyr de Tunis en prédécesseur des Pithou et des Ellies Dupin.

Ce qui fait, en effet, la beauté incomparable de ce caractère, c'est son égalité constante, c'est la sérénité qui brille en cette âme privilégiée depuis le jour où elle s'épanouit sur la terre jusqu'au moment où elle remonte au ciel. Suivez saint Louis dans les fortunes les plus diverses et les actes les plus dissemblables, dans l'adolescence et dans la vieillesse, dans la législation et dans les arts, dans la guerre et dans la paix, vous le trouverez toujours calme, toujours confiant, toujours doux envers autrui autant qu'oublieux de lui-même. Dès son enfance il devient pour sa mère un fils chéri entre tous ses fils, un lis éclatant de pureté au milieu des lis qui l'en-

vironnent [1]. Ses premières années s'écoulent au sein des troubles, parmi les trahisons de ses proches, et le cœur de sa mère est le seul sur lequel il puisse se reposer. Cependant le jeune roi est impassible dans le péril autant que prudent dans le succès. Il ne veut jamais abuser de la fortune, et croit d'une foi profonde à l'utilité pratique de la justice. Sa préoccupation constante, au lendemain de la victoire, c'est d'enlever à ses ennemis tous leurs griefs légitimes et de ne jamais jeter aux vents pour l'avenir de nouvelles semences de discorde. Lorsqu'à la suite de la sanglante journée de Saintes il eût pu se saisir de la personne du roi d'Angleterre, Louis favorise lui-même la fuite de Henri III, parce qu'il prévoit qu'une telle humiliation de la majesté royale serait pour l'avenir « grand subject d'ire et de mal talent, » et parce que d'ailleurs « le droit de despartir est grâce que ne refusera oncques à ses ennemis. »

Devenu l'époux d'une belle et douce jeune femme, il unit, dans un mariage dont les chroniqueurs nous ont révélé les naïfs et pudiques mystères, la ten-

[1] Six princes étaient nés du mariage de Blanche de Castille avec Louis VIII. Un fils du nom de Philippe, mort dans son enfance, avait été le premier fruit de cette union. A la naissance de *Louis de Poissy*, cette princesse témoigna une joie prophétique et prodigua au nouveau-né les marques d'une tendresse de prédilection. Elle fit graver, selon la tradition, un scel sur lequel, au milieu d'un champ d'azur semé de fleurs de lis d'or, s'élevait une belle tige de lis au naturel avec ces mots : *Lilium inter lilia.* (*Vie de saint Louis*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, t. I, liv. I.)

dresse d'un amant et la continence d'un cénobite. Le même prince qui, sur les bords de la Charente, se jetait, la hache d'armes à la main, au plus épais des bataillons ennemis, devient dans la paix un homme d'études et de piété, curieux des livres et des beaux-arts, étonnant les plus grands esprits par la fécondité de ses vues réformatrices et les plus austères par des exemples d'humilité et de mortification à peine croyables, tant ils écrasent notre orgueil et confondent notre faiblesse.

Couché sur un lit de planches, le roi de France se levait régulièrement chaque nuit, « priant si « longtemps appuyé sur ses coudes que il ennuyoist « fort la maisnie de sa chambre qui l'attendoit par « dehors. » Il entendait tous les offices de l'Église, assistant aux sermons chaque fois que les affaires le permettaient. Il ne touchait sur sa table à aucun des mets qu'il affectionnait particulièrement, dissimulant son abstinence sous des motifs de santé. Ajoutons, au risque de provoquer de grossières surprises, qu'il s'imposait des flagellations, « si aspres, dit « un contemporain, que sa chair tendre en estoit « moult grevée, » et qu'en un petit coffret d'ivoire « appendu ès sa ceinture » le vainqueur de Taillebourg portait constamment sa discipline à côté de son épée !

Mais, aux approches du jour qui avait vu couler le sang du Fils de l'homme, la piété du roi pre-

nait encore quelque chose de plus hardi et de plus abandonné. On le voyait alors parcourir à jeun les rues de sa capitale, les pieds nus souillés par la boue et meurtris par les pierres. Exténué de fatigue, il rentrait de nuit au palais après avoir visité de nombreuses églises et distribué d'abondantes aumônes aux pauvres, ses frères en Jésus-Christ, qui formaient la seule escorte de sa royauté, dans ces jours où toutes les grandeurs de la terre s'abîmaient devant la croix [1]. Une tentation, la seule coupable peut-être qui ait traversé sa vie, vint le saisir un jour et peser d'un poids terrible sur son cœur. Il douta si le monde valait la peine de distraire un chrétien de la méditation des choses du salut, et songea à abandonner le gouvernement du royaume pour aller, sous le froc des Frères Prêcheurs, porter la parole de Dieu aux extrémités de la terre. Mais il vainquit bientôt ce dégoût passager de sa tâche que le Ciel lui envoyait comme une épreuve, et il reprit avec résolution sa grande œuvre commencée.

XXX

Un cri de désespoir était parvenu en Europe. Les Turcs, refoulés par les Tartares, s'étaient jetés sur la

[1] Sur les exercices de piété et les vertus religieuses de saint Louis, on peut consulter spécialement le confesseur de la reine Marguerite aux ch. VI à XVI.

Palestine, et la ville sainte nageait dans le sang. Au sortir d'une maladie réputée mortelle, Louis se croisa dans une inspiration que tout son peuple estima venir du ciel. L'exemple du populaire monarque suffit pour réveiller l'ardeur encore vivante des grandes expéditions, et le dernier jour de l'islamisme parut prêt à sonner. Une flotte magnifique, transportant la plus belle armée qu'eût vue la France, des machines de guerre innombrables, de l'or à profusion, des chefs illustres dirigés par un roi dont les vertus étaient le gage certain des bénédictions du Ciel, quelle perspective magnifique! quelle garantie des desseins de la Providence! Les premières opérations répondirent à ce qu'on attendait avec une entière confiance de tant de vertus soutenues par tant de courage. Mais tout à coup un long silence succéda à ces nouvelles favorables, et de sourdes rumeurs annonçant de grands désastres arrivèrent d'au delà des mers. Bientôt toute la vérité fut connue : on apprit que la peste, la famine et le glaive avaient anéanti l'armée; que la fleur de la noblesse avait été moissonnée, et que le plus saint des rois était au pouvoir des infidèles victorieux, terrible démenti donné à tant d'espérances, et devant lequel la foi d'un grand nombre défaillit en Europe, au rapport des historiens [1], tant l'épreuve était dure, tant les

[1] Michaud, *Hist. des Croisades*, t. IV, liv. XVI.

voies de Dieu devenaient inexplicables, tant il semblait abandonner le soin des choses humaines!

Un homme était resté calme au milieu de cette catastrophe. Seul il était demeuré maître de lui dans ce camp où l'on entendait « les plus braves crier « et brayre comme femmes travaillées de leurs en- « fants quand ils viennent sur terre. » Le plus chéri de ses frères était mort, ses meilleurs chevaliers tombaient sous ses yeux atteints par la contagion ou par le cimeterre des Baharytes, et les poissons du Nil, seule nourriture de l'armée, ne se repaissaient plus que de cadavres. A deux reprises il avait refusé de s'embarquer de sa personne pour regagner Damiette, déclarant au légat du Pape, qui l'en pressait, que « oncques on ne le verroit laissier en dan- « gier ce peuple qu'il avoit amené, voulant faire « mesme fin qu'eulx tous. »

Plusieurs jours s'écoulèrent encore à exhorter les mourants, à ensevelir les morts et à combattre jusqu'à l'entier épuisement du sang et des forces. Enfin l'instant arriva où le petit-fils de Robert-le-Fort fut contraint de tendre ses mains royales aux cordes de l'ennemi. Le peu de chevaliers qui survivaient encore versaient des larmes de désespoir et de rage à la vue d'une telle extrémité. Le roi seul ne pleurait pas, et son regard semblait plonger dans les profondeurs de l'éternité. Quel droit avait-il de se plaindre de la Providence? Avait-il donc autant souffert

que le Christ son Sauveur ? N'avait-il pas des fautes à expier, et ces fautes n'étaient-elles pas pour quelque chose peut-être dans l'épreuve envoyée à son peuple ? Telles étaient les seules pensées qui traversaient cette âme rivée à la croix de son Dieu. Impassible dans sa prison, plus impassible encore au moment où des hordes farouches délibéraient sur sa vie, il ne retrouvait l'orgueil de sa race que pour repousser les présents de ses vainqueurs. Lorsqu'un riche vêtement de la garde-robe du sultan lui était envoyé, il le refusait au péril de ses jours pour conserver le manteau déchiré qu'un Arabe obscur avait jeté par pitié sur ses épaules ; chrétien, il savait que la misère n'abaisse pas, et il se sentait aussi grand sous la livrée du pauvre que sous le diadème royal.

XXXI

Arraché à sa captivité, Louis refusa de rentrer en France, car tant d'or et tant de sang répandus devaient au moins n'être pas inutiles. Il passa quatre années en Palestine pour y consolider l'œuvre des premiers croisés, relevant des remparts, créant des places nouvelles, organisant partout la défense militaire et les institutions civiles avec une prévoyance admirable. Puis, quand cette dette eut été payée au plus grand intérêt de la France et de l'Europe, il cingla vers la terre chérie à laquelle il allait con-

sacrer vingt années du règne le plus fécond en créations immortelles. Lois civiles et criminelles, administration, industrie, finances, tous les éléments de la vie sociale furent tour à tour maniés par lui et reçurent la forte empreinte d'une même pensée. Ce roi des moines, qui passait ses nuits à lire le bréviaire, trouvait du temps pour converser avec tous les hommes et s'occuper de toutes les choses. Je viens de dessiner les lignes principales du monument élevé par Louis IX et de dire à quelle source il s'était inspiré. Une étude plus approfondie de son histoire nous l'aurait montré constamment dominé par les mêmes convictions politiques, soit qu'il fît triompher la prérogative royale dans le conflit du roi d'Angleterre avec ses barons, soit qu'il déployât une volonté inflexible pour faire fléchir ses grands vassaux sous les arrêts de sa justice suzeraine.

Ainsi s'écoula, dans le bonheur qu'il versait autour de lui et dans celui qu'une union féconde et bénie lui rendait à lui-même, la pacifique période qu'allait interrompre tout à coup une résolution inattendue autant qu'héroïque. Le flot de l'islamisme montait de plus en plus vers l'Europe. Il ne s'agissait plus désormais de sauver la ville sainte, car Dieu paraissait avoir refusé à la chrétienté cette suprême consolation. Mais était-il donc possible de ne pas tenter un dernier effort pour le salut de ces jeunes cités que la France avait jetées sur la rive asiatique,

comme les gardes avancées de la civilisation et de la foi ? Quand, aux derniers jours de 1268, Clément IV expirait à la suite de ses longs efforts pour réveiller les peuples et les rois, la *question d'Orient* avait pour la France une importance bien supérieure à celle qu'on doit encore lui reconnaître de nos jours. Lorsque trois royaumes s'étaient élevés sous des dynasties françaises, et qu'il n'était pas une des grandes maisons de la monarchie qui n'eût des intérêts directs engagés dans les principautés féodales fondées en Terre-Sainte, en Chypre, en Morée, une dernière croisade entreprise pour protéger tant de souvenirs et tant d'espérances était un acte commandé par la plus simple prévoyance politique. Il était aussi impossible à un roi de France de laisser périr sans secours ce qui restait du royaume de Jérusalem qu'il le serait au gouvernement actuel de livrer sans combat l'Algérie à Abd-el-Kader.

En 1270, au déclin d'une vie épuisée par les austérités et par les souffrances, le roi avait sans doute le droit de ne pas exposer sa personne sur des rivages qui lui avaient été si funestes. Peut-être était-ce son devoir. Il ne le crut pas ; et lorsqu'on songe, en effet, à la froideur avec laquelle la nation accueillit le projet de la dernière croisade, on est invinciblement conduit à penser que la présence du monarque était indispensable pour organiser l'expédition, quelle qu'en fût d'ailleurs la nécessité politique. Le désastre

de 1250 était présent à toutes les mémoires, et le grand rôle que la France avait pris en Orient commençait à lui peser. On sait quel silence accueillit saint Louis lorsque, dans le Parlement de ses barons extraordinairement convoqués, il parut tenant à la main la couronne d'épines, signe visible de sa résolution, gage anticipé de son martyr. Mais on s'inclina devant la volonté du monarque, et la prodigieuse puissance morale qu'il avait conquise parvint à triompher de l'hésitation et du découragement de tous.

Ainsi les croisades où les peuples avaient entraîné les princes finissaient par une entreprise où le roi parvenait seul à engager son peuple, tant les idées et les influences s'étaient déplacées depuis un siècle ! Au lieu du génie de Pierre l'Ermite qui cessait de remuer la France, celle-ci voyait grandir celui de la royauté dans tout le prestige de sa puissance. Sur un ordre du roi, soixante mille combattants s'étaient rassemblés sur les grèves d'Aigues-Mortes, et deux cents galères avaient reçu à leurs bords ces derniers croisés. La plupart des grands vassaux du royaume, les jeunes princes ses fils, le roi de Navarre son gendre, le prince d'Angleterre son neveu, le roi de Sicile son frère, arrivé quelques heures trop tard au rendez-vous funèbre, faisaient escorte au souverain languissant et vieilli, que l'énergie de sa volonté soutenait seule dans cette dernière épreuve contre la fortune : épreuve sublime, mais vaine, car il était

écrit que Louis ne ferait pas reculer la Providence qui le voulait saint et martyr, et que la France allait recevoir aux yeux du monde chrétien une gloire plus éclatante que toutes celles qu'elle avait rêvées.

XXXII

Lorsqu'en perdant de vue les derniers caps de la Sardaigne le voyageur voit se dérouler une plage ardente dont le simoun confond les sables avec les nuages dorés du ciel, dans la confusion des souvenirs que lui envoie la terre d'Afrique, un seul souvenir absorbe bientôt tous les autres. Ce n'est pas vers le berceau d'Annibal et le théâtre de la gloire des Scipions que se dirige son œil et que vont ses pensées : cette terre a vu quelque chose de plus grand que Marius assis sur des ruines, et que Caton se suicidant pour ne pas survivre à sa défaite. Un roi chrétien est mort sur ce rivage, et l'écho de ses dernières paroles se prolonge encore à travers les siècles. C'est là qu'il a dicté ce testament royal près duquel on ne saurait placer que le testament de l'autre saint Louis. Les conseils de Louis IX à Philippe III resteront comme le dernier mot et le résumé de cette grande vie; ajoutons qu'ils suffisent pour constater à quel point le fils de Blanche de Castille avait avancé son œuvre. Au milieu de ce désastre provoqué par lui, dans cet éloignement de son royaume et devant

la jeunesse de son successeur, s'il s'inquiète de faire de celui-ci un bon roi, il ne conçoit pas même un souci sur son avenir, tant le trône est désormais solide, tant sa mort a scellé pour jamais l'union de la France et de sa race! Philippe mit près d'une année avant de regagner la France; le comte et la comtesse de Toulouse, le roi et la reine de Navarre étaient morts; le jeune Tristan de Nevers, né durant les tristesses de Damiette, avait consommé sa destinée. A chaque pas qu'il faisait vers sa patrie, le nouveau roi était arrêté près d'un cercueil; enfin il y entra, échappé seul à une épreuve sans exemple, et les peuples le reçurent à genoux, car il portait dans ses bras les reliques de son père, et ces reliques allaient placer à tout jamais la couronne, dans la croyance de la nation, sous la protection directe du ciel.

LE CONNÉTABLE DU GUESCLIN.

I

Le régime sorti tout armé des ruines de l'empire de Charlemagne penchait vers son déclin, après s'être épanoui dans toute sa sève au soleil brillant des croisades. Les grands fiefs indépendants qui couvraient le sol de la France fléchissaient sous le besoin secret d'unité par lequel les peuples commençaient à se sentir travaillés; et la royauté, inaperçue pendant quatre siècles, était redevenue depuis Louis-le-Gros un refuge et une espérance pour les peuples.

Les petits-fils de Louis IX suivaient avec persévé-

rance la voie ouverte par leur saint aïeul, et le respect populaire qui entourait la mémoire du bienheureux martyr protégeait ses successeurs dans la perpétration de son œuvre. Philippe-le-Bel mit sa violence et sa cupidité au service de la cause que Louis IX avait fait triompher par ses angéliques vertus, et jamais on ne poursuivit un même but par des voies plus différentes. A peine âgé de dix-huit ans lorsqu'il monta sur le trône, Philippe rendit une succession d'ordonnances qui tendaient toutes à l'extension de son pouvoir politique et de ses ressources financières, et dont l'effet fut d'assurer de plus en plus la prépondérance des légistes sur les seigneurs et surtout sur les membres du clergé au sein des conseils de la couronne[1]. Philippe commençait par limiter la juridiction ecclésiastique avant d'attaquer l'Église dans son chef. Avare et cruel, inflexible dans sa politique autant qu'inexorable dans ses moyens, il n'hésitait pas plus à insulter la tiare et à déshonorer la mémoire d'un pape, qu'à verser à flots le sang des Templiers pour s'emparer de leurs dépouilles; et les instruments dévoués ne lui manquaient, pour cette spoliation, ni dans sa cour, peuplée d'hommes élevés par la faveur, ni dans les États-Généraux, où il appelait les représentants de la bourgeoisie naissante pour faire contre-poids aux représentants des

[1] Voyez les Ordonnances de ce prince, de 1287 à 1291, dans les *Ordonnances de France*, t. I, p. 314.

autres ordres, ni dans son Parlement de Paris, dont il régularisait les fonctions afin d'en faire le plus utile instrument de sa puissance.

Ses trois fils suivirent les mêmes traditions, perpétuées surtout dans les actes de Philippe-le-Long, qui écarta les prélats du Parlement, *se faisant conscience de les empêcher de vaquer à leurs spiritualités* [1], et qui, bien qu'il assemblât fréquemment les États du royaume, ne s'en servit que pour se faire attribuer des prérogatives qu'on n'avait pas jusqu'alors reconnues à la royauté. « Les nombreuses ordon-« nances de Philippe V, dit avec grande raison un « historien moderne, entr'autres celles qui organi-« sent le Parlement, le travail et la compétence de la « chambre des Comptes, l'administration des eaux et « forêts, l'office des receveurs, le Parlement, l'heure « des audiences, les heures du travail, et le paie-« ment des gages ou honoraires du Parlement, de la « chambre des enquêtes, de celles des requêtes et « des poursuivants du roi, indiquent le progrès de « l'ordre légal, et la substitution du despotisme « fondé par les juges au despotisme conquis par les « soldats [2]. »

[1] Le président Hénault, *Abrégé chronologique*, t. I, ann. 1319.
[2] Sismondi, *Histoire des Français*, t. IX.

II

Mais si la royauté consolidait sa puissance, la nationalité était loin de faire les mêmes progrès, et la France n'avait pas encore conscience d'elle-même. Épuisées par les exactions du despotisme et par les tyrannies seigneuriales, contraintes d'aller chaque année verser leur sang en Flandre ou en Guienne pour des intérêts qui ne les touchaient point, les populations, faibles par le nombre, décimées par la famine et par les maladies contagieuses, subissaient avec une douloureuse résignation les cruelles nécessités qui pesaient sur elles. Il ne subsistait plus rien de l'enthousiasme des croisades, et comment le faire renaître en guerroyant contre des vassaux du même royaume, ou contre le roi d'Angleterre, qui n'était lui-même qu'un prince français? Quel intérêt avait alors le manant de Paris ou le rustre de la Champagne à ce que les fils de Philippe-le-Bel remportassent des avantages sur Édouard II en Saintonge, ou à ce que le comté de Flandre fût rattaché à la couronne? La royauté avait acquis une grande puissance législative sans être parvenue à se concilier encore une grande autorité morale. Elle avait perdu depuis longtemps le prestige qui s'était attaché à la personne de saint Louis, et les malheurs domestiques qui avaient accablé ses descendants semblaient faire peser sur les

derniers Capétiens directs le poids d'une sorte de condamnation. Philippe-le-Bel était mort à la fleur de son âge ; ses trois fils, jeunes et beaux comme leur père, l'avaient suivi dans la tombe, après avoir passé tour à tour sur le trône et l'avoir vu déshonoré par les scandales d'épouses adultères. Aucun n'avait eu de postérité masculine, et Charles-le-Bel, en laissant la reine grosse, léguait à la France le germe d'une guerre de plus de cent années.

III

Lorsque Jeanne d'Évreux, veuve de ce prince, eut donné le jour à une fille, il fallut bien résoudre d'une manière définitive la question successoriale qui s'était trouvée déjà posée lorsque Philippe-le-Long succéda à Louis Hutin au détriment de la fille de son frère, et quand Charles-le-Bel monta sur le trône au préjudice de ses nièces. Dans ces deux circonstances, Philippe et Charles n'ayant en face d'eux que des orphelines en bas âge, avaient pris sans résistance possession du trône. A la mort de Charles-le-Bel il en fut tout autrement, et les prétentions très-sérieuses et très-appuyées d'Édouard III, petit-fils de Philippe-le-Bel par Isabelle sa mère, devinrent l'occasion d'un conflit, dont les éléments étaient préparés depuis plus d'un siècle, entre la race franque et la race normande, entre les vieux

conquérants des Gaules et les modernes conquérants de l'Angleterre. La lutte de Philippe de Valois et d'Édouard III, qui avait commencé par être une querelle de prétendants, finit par devenir une guerre de peuple à peuple et un gigantesque duel national.

Lorsque la branche de Valois monta sur le trône, il s'agissait déjà bien moins de savoir si le roi de France reconquerrait les attributions de sa suzeraineté sur ses vassaux affaiblis, question déjà résolue depuis saint Louis pour tous les esprits prévoyants, que de décider à quelle royauté, de la normande ou de la parisienne, appartiendrait cette suzeraineté elle-même dans toute l'étendue du royaume de France. La monarchie normande des Plantagenets n'était ni une étrangère, ni une ennemie pour ces belles provinces continentales qui furent son berceau, et qui étaient restées le point d'appui de sa puissance, l'objet de ses complaisances les plus constantes. Ces princes étaient, comme les Valois, de race, de langue et de mœurs françaises, car l'Angleterre, conquise depuis trois siècles, ne s'était pas jusqu'alors assimilé ses vainqueurs. La lutte sanglante qu'aurait tôt ou tard amenée la force des choses, et que fit éclater la succession de Charles-le-Bel, eut donc plutôt, aux yeux des populations, le caractère d'une guerre civile que celui d'une guerre étrangère. Jusqu'à l'intervention de Charles V et de

Du Guesclin, qui changèrent enfin la physionomie de cette longue querelle, elle était restée un combat d'aspirants à la couronne plutôt que la lutte de deux grandes nations combattant pour leur existence politique.

Bordeaux n'était pas moins dévoué au vainqueur de Poitiers que sa bonne ville de Londres; le Prince Noir se sentait bien plus chez lui aux bords de la Gironde qu'aux bords de la Tamise, et déclarait parfois l'intention de faire de la principale ville de Guienne la capitale de sa vaste monarchie. Le système des tenures féodales liait tellement la souveraineté aux personnes, et laissait les masses si complétement en dehors du soin de leurs destinées politiques, qu'une naissance, un mariage ou une répudiation suffisait pour changer tout à coup le sort des plus vastes provinces. La royauté capétienne de l'Ile de France étant restée durant des siècles sans action immédiate sur le sort des peuples, il n'existait aucun motif pour que la dynastie normande, glorieusement montée au trône d'Angleterre, ne ceignît pas en même temps la couronne française. Une succession inouie de désastres, de minorités et de trahisons domestiques parut, durant trois générations, préparer ce grand changement.

IV

Il est impossible de méconnaître que, dans la première moitié du quatorzième siècle, la suprématie des Plantagenets sur les Capétiens ne fût universellement reconnue par l'opinion contemporaine. La supériorité morale de la race anglo-normande sur la race française était alors avouée, et les faits semblaient justifier la prétention insolemment proclamée par les vainqueurs de Crécy et de Poitiers. Si la bravoure était égale chez tous ces hommes de fer et d'acier; si le roi Jean, sa hache d'armes à la main, était aussi grand sur un monceau de cadavres qu'Édouard III dans sa victoire, quelle immense distance ne séparait pas son courage de soldat du courage intelligent de son rival! quelle différence entre cette agression si habilement préparée dans ses moyens financiers et militaires, et cette résistance imprévoyante et désordonnée qui justifie d'avance toutes les combinaisons et tous les dédains de l'ennemi!

Quelle supériorité politique et territoriale l'élément anglais n'avait-il pas acquise, même avant que s'engageât le conflit? Les plus belles provinces du Midi étaient possédées par Édouard, sous la vaine réserve d'un hommage dont la formule même n'était pas déterminée. La Navarre appartenait à une maison devenue ennemie de la couronne, et les vastes

possessions apanagères de ses princes les rendaient maîtres de toute la Haute-Normandie, jusqu'aux portes de la capitale. Par le triomphe du comte de Montfort et l'effet de son alliance avec la famille d'Édouard III, la Bretagne était devenue une sorte de fief de l'Angleterre, qui seule semblait en mesure de protéger son indépendance. La Flandre, dont les insurrections décimaient périodiquement l'armée française, était le théâtre des plus actives intrigues d'un roi aussi habile dans la politique que dans la guerre, et que ses relations de famille rendaient maître tout-puissant dans le Hainaut comme dans le Brabant.

Édouard III et Artevelt au nord, le Prince Noir au midi, le duc de Bretagne à l'ouest, Charles-le-Mauvais, les *jacques* et les *routiers* au cœur même du royaume; la noblesse dont le sang s'épuise, et le peuple qui s'agite au premier souffle des passions révolutionnaires; la population rurale précipitée par l'excès de ses maux dans la liberté sauvage que semble lui préparer une imminente dissolution; un roi dont on paie la rançon au prix de la moitié du royaume; un régent dénué de qualités militaires, et dont les débuts à Poitiers avaient été sévèrement jugés; partout un découragement immense et une indifférence profonde qui ne laisse pendant longtemps pressentir ni une ressource cachée, ni une dernière étincelle de patriotisme : tel est le spectacle qu'offre

la France au moment où la Providence, qui fait marcher ce pays à coups de grands hommes, suscite pour l'arrêter dans sa ruine la tête de Charles V et le bras de Du Guesclin.

V

Charles V et Du Guesclin! deux noms inséparables dans la vie comme dans la mort, aux sépultures de Saint-Denis comme dans les pages de l'histoire. Charles V et Du Guesclin! deux forces au service de la même idée, double expression de cette puissance monarchique qui allait succéder à un régime épuisé, pour se précipiter à son tour vers sa ruine, en face d'une autre idée, qui, au jour marqué par la Providence, recevra aussi du ciel et sa forme et ses instruments!

La France plus qu'à moitié conquise, ensanglantée par les *jacques* dans ses campagnes, et par les *maillotins* dans sa capitale, n'ayant pas encore confiance dans son roi dont la prudence lui apparaissait sous un jour peu favorable, n'avait plus ni trésor, ni armée, ni général à opposer à l'invasion, quand un brave chevalier breton, illustre déjà dans sa patrie, mais encore peu connu en France, fut soudainement appelé au commandement des forces royales en Normandie, et fit tout à coup changer

la fortune. Peu d'hommes ont eu sur les événements de la guerre une influence plus puissante, et ont exercé, leur vie durant, une action si souveraine sur le mouvement général de l'opinion publique. A mon avis, les historiens n'ont pas donné jusqu'à ce jour un assez grand rôle politique au guerrier qui rendit à la France le sentiment de sa dignité et de sa force, et qui sut la sauver de l'étranger en l'arrachant au sommeil léthargique où elle était plongée depuis si longtemps. Aucun homme n'a tenu une plus grande place dans son siècle, et nul n'est apparu dans une époque plus décisive pour la vie ou la mort d'une nation. C'est de nos jours seulement que l'étendue de cette œuvre a été bien comprise, et que le génie comme la mission de Du Guesclin se sont révélés sous leur jour véritable. Deux publications fort différentes par leur nature, mais poursuivant un but analogue, ont peut-être contribué à ce résultat.

VI

Un écrivain auquel la Bretagne doit des recherches consciencieuses, s'est récemment dévoué à cette tâche importante. M. de Fréminville a longtemps parcouru les grèves et les bruyères bretonnes pour déchiffrer, sous le lichen qui les ronge, les blasons

seigneuriaux et les inscriptions tumulaires. Il a reconstruit par la pensée les manoirs qui s'écroulent, évoquant au milieu de ces débris les glorieux souvenirs qui les consacrent, hélas! sans les protéger. Il connaît ces ruines, que des civilisations et des siècles si divers ont entassées par couches sur un sol qui les a toutes portées sans cesser de rester lui-même; il les a dès longtemps dessinées et décrites, et nul n'a fouillé plus obstinément au pied de ces *menhirs* druidiques, mystérieux monuments semblables à ces gigantesques restes à l'aide desquels la science contemporaine s'efforce de reconstruire un monde abîmé sous un cataclysme. C'est à la suite de ces études faites en courant, le bâton de voyageur à la main, qu'il a entrepris de résumer dans sa personnification, sinon la plus vraie, du moins la plus éclatante, l'histoire de la Bretagne au quatorzième siècle. Nous comprenons que cette tentation lui soit venue. Lorsqu'on parcourt, en effet, cette vieille province, il n'est pas une porte de ville, pas un donjon encore debout, qui, du haut de ses créneaux, ne vous jette le nom de Bertrand Du Guesclin.

La Bretagne est restée comme sillonnée par les traces profondes des pas de l'homme qui, plus que tout autre cependant, avança l'heure de sa ruine et de son absorption au sein de la grande monarchie. Ici, c'est la modeste gentilhommière de la Mothe-Broons, où il naquit *camus, et noir malotru et mas-*

sant, détesté de sa famille et sans connaître les caresses de ses parents :

> Qui souvent en leurs cuers alaient désirant
> Que fust mors ou noiez en une eaue courant ;

là c'est la chapelle de Montmuran, qui garde le grand souvenir de son initiation à la vie chevaleresque. Entre ces deux points, sur une terre alors couverte de forêts, s'écoula son orageuse jeunesse, au milieu des luttes, des méchancetés et des aventures les plus suspectes. Au delà de cette zone qui encadre le roman de ses premières années, vous trouvez dans le Morbihan le théâtre de ses combats, lorsque, parvenu à l'âge d'homme, il partageait à Auray la mauvaise fortune de Charles de Blois, ce candidat et cet instrument malheureux de la France. Plus loin, à l'extrémité de la péninsule, sur les côtes abruptes du Finistère, il n'est pas un château qu'il n'ait assailli, pas une ville qu'il n'ait forcée, lorsque devenu, trente ans après, le providentiel instrument de la grande unité française, le plus formidable ennemi de l'antique organisation qui succombait sous son génie novateur, il poursuivait au nom du roi le duc de Bretagne, son seigneur, en préparant pour un prochain avenir l'anéantissement politique de sa patrie et l'avénement d'une société nouvelle. Il n'est donc pas, dans cette province, un lieu au-dessus duquel ne plane cette grande mémoire, et rien n'est plus légitime que la tentative

essayée par l'auteur des *Antiquités de la Bretagne;* rien n'est à la fois plus breton et plus français.

VII

Au moment où paraissait l'histoire de M. de Fréminville, M. Charrière mettait au jour, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France, la grande chronique en vers de Cuvelier, composée probablement du vivant même du chevalier, par un trouvère inconnu attaché à sa personne. Cette épopée de vingt-trois mille vers, reproduite presque textuellement en prose en 1387, sept années seulement après la mort du connétable, par Jean d'Estouteville, gouverneur de Vernon, est l'unique document contemporain qui ait servi de base à la multitude d'écrits historiques et légendaires qui ont inondé les âges suivants. C'est là qu'ont puisé, comme à une source commune, Duchastelet, Claude Ménard et Guyard de Berville, biographes incolores ou ampoulés, dénués de naïveté autant que de critique.

Comme poëme, la chronique de Cuvelier est loin d'être un chef-d'œuvre. On dirait une gazette rimée, où une multitude de faits merveilleux révèlent encore davantage l'absence d'inspiration idéale, et, si l'on veut, le prosaïsme de l'auteur. Comme monument historique, cette chronique est fort incomplète, et laisse regretter beaucoup de lacunes; mais elle n'en

reste pas moins, pour qui ne se rebute pas à cette lecture laborieuse, l'œuvre d'un esprit net et ferme, le jet hardi d'une pensée libre. Cuvelier conte sans entraînement, avec une sorte de froid sourire sur les lèvres; il reste toujours maître de lui-même dans les scènes émouvantes qu'il accumule, et l'on sent que sa personnalité demeure constamment distincte de celle de son héros. Il est curieux, sous ce rapport, de le comparer à Froissart, si complétement identifié avec son œuvre chevaleresque. Si la chronique du chanoine de Valenciennes est un chaleureux poëme en prose, on peut dire de celle de Cuvelier qu'elle est une froide histoire en vers. Si l'un partage toutes les émotions, toutes les croyances, tous les préjugés de son époque, l'autre semble s'en dégager, peut-être parce que sa position sociale les lui rendait plus lourds à supporter. Cette publication est un service rendu à l'histoire nationale; elle demeurera, avec l'œuvre immortelle de Froissart, le principal monument historique du quatorzième siècle.

Il est curieux d'envisager Du Guesclin sous le double reflet d'un travail tout moderne et du poëme contemporain édité pour la première fois dans son imposante intégrité. Quel est cet homme, quelle fut sa mission, quelle a été sa gloire véritable?

VIII

On n'occupe pas dans le souvenir des hommes une aussi grande place que Du Guesclin sans avoir étroitement associé son nom à une phase importante de l'histoire générale. Quelque éclat que puissent avoir des actions individuelles, quelque éminentes qualités qu'elles révèlent, ces qualités et ces actes suffisent rarement pour fonder une renommée durable, lorsqu'elles ont été stériles pour la grande œuvre que poursuit l'humanité elle-même. Ce n'est que dans les circonstances où l'avenir des nations est engagé que des renommées populaires s'imposent à la foi de la postérité. Il n'est pas de grand homme sans grande cause; il n'est pas de grande cause sans une idée qui en soit à la fois la consécration et le fruit. Ceci est vrai lors même que cette idée resterait incertaine et obscure aux yeux de ceux qui en sont les plus énergiques instruments. En menant sa longue vie de périls et d'aventures à travers la France et l'Espagne, Du Guesclin ne se rendait pas compte du travail qu'il accomplissait avec tant d'héroïsme; il ne se considérait point comme l'Attila de ce monde féodal auquel il allait porter le coup de mort : peut-être même ne comprenait-il pas toute l'importance des services qu'il rendait à la royauté en l'élevant au-dessus de tous les pouvoirs de son

temps, et à la nationalité française, dont le sentiment existait à peine avant lui. Cependant ce guerrier qui marchait en aveugle dans la grande voie frayée par son épée ne fut pas moins l'auteur principal d'une des plus importantes révolutions qui ait signalé l'histoire de la France et celle de l'Europe.

Si l'on éprouve aujourd'hui des doutes pénibles en face d'un obscur avenir, si les cœurs les plus fermes faiblissent par moments au spectacle de tant de ruines et de tant d'avortements, pareille anxiété devait aussi peser sur les âmes dans les bouleversements du quatorzième siècle; changements prodigieux, en effet, qui touchaient à la fois aux rapports des peuples comme à ceux des hommes entre eux, et dont il était si difficile de percevoir le résultat social au milieu de ces guerres sans fin et de ces dissolutions universelles.

IX

Le sentiment de la condamnation qui pèse sur la France pendant la captivité du roi Jean et la régence du duc de Normandie, le désespoir produit par cette continuité de désastres dans les rangs du pauvre peuple, se révèlent à chaque instant dans la chronique de Cuvelier, malgré la symétrique impassibilité de ses formes narratives. Au début du poëme, la France est un doux jardin; mais ce jardin est

couvert d'épines que les mains du vaillant chevalier breton sont appelées à arracher pour lui rendre sa splendeur première.

Car li plus beaux jardin qui fu soulbs firmament
Et que Dieux ama plus et aime fermement
Estoit si encombrez environnéement
De ronces et d'espines, d'ortics ensement,
C'onques mais ne fust, si ce scet-on vraiment.
Mais Bertran li gentilz, qui tant et liardement
Les aida à coper et r'oster laidement
Ainsi com vous orrez, si vous vient à talent.

L'effet du poëme, comme celui de toutes les épopées, consiste dans le contraste entre cette situation et celle qu'amènera bientôt l'intervention de l'homme prédestiné à changer le cours des choses. La foi populaire entoure sa tête d'une sorte d'auréole; sa mission lui est assignée. Dès sa plus tendre jeunesse, Merlin, le barde des deux Bretagnes, l'a prédite dans ses chants consacrés; elle est révélée à ses parents, pour lesquels il fut longtemps un objet de repoussement et de haine. Au début de l'ouvrage et à l'entrée de cette grande vie, on trouve l'épisode charmant et si connu de la religieuse apercevant Bertrand relégué à la table des domestiques, et s'arrêtant devant le petit malheureux, dont elle saisit la main pour y lire le mystère de sa destinée :

Celle percut sa chaire et ses mains regarda
Et sa phizonomie moult bien considera.
Ne sais ce qu'elle y vit, ni quelle en devisa;
Mais tout ce qu'elle en dit et qu'elle en proposa

Advint depuis ce di et depuis ce fait là.
Dame, dit-elle à lui, oez mon jugement ;
Je vous jure sur Dieu et sur mon sacrement
Que cest enfant ici que là voi a présent,
Que vous tenez ainsi maleureusement,
Si sera tant heureux et de tel hardement
C'onques si grant honneur n'orent tuit si parent,
Car je voi desur lui un tel avènement
Que j'oblige mon corps, se je vif longuement,
Que on me face ardoir en un feu justement,
Si cilz enfès ne vient à honneur grandement.
Il n'ara son parail en tout le firmament,
Et li plus honnerez et prisiez grandement
De tous ceux du royaulme de France vraiement.
Lors s'apaisa la mère à cestui parlement,
Et depuis tint l'enfant plus honnerablement.

Né en 1320, le jeune Bertrand fut longtemps à se préparer à son œuvre. Il grandit lentement, au milieu des obstacles que lui opposait la constitution d'une société qui faisait de tous les grands commandements militaires l'accessoire obligé des hautes situations féodales. C'est une chose sans exemple et qui s'explique à peine dans le cours du quatorzième siècle, que la fortune de ce pauvre gentilhomme d'une province reculée appelé à la cour de France pour y commander les armées, et voir les princes du sang et les seigneurs s'incliner sans murmure sous son épée de connétable.

Il est curieux de suivre les phases diverses de cette vie qui s'élève à coups de lance depuis la surprise du château de Fougeray où Bertrand s'introduit, sous un déguisement de bûcheron, à la tête de quelques hardis coquins qui le choisissent pour capi-

taine, jusqu'à la conquête de l'Auvergne et de la Guienne, la restauration de Henri de Transtamarre en Espagne, l'expulsion des Anglais, et la pacification de la France. La première période de cette existence est d'un charme incomparable. On dirait une sorte de chouannerie à cheval où la lance tient lieu de la carabine, où l'adresse est plus nécessaire encore que le courage, où l'aventurier se montre plus que le capitaine.

X

Alors commençait en Bretagne cette longue guerre de la succession ducale entre Charles de Châtillon et Jean de Montfort, question qui touchait moins la vieille Armorique, restée incertaine et partagée, que la France et l'Angleterre, dont la suprématie s'agitait dans cette province comme dans le reste du royaume. Bertrand, issu d'une vieille, mais pauvre maison, n'était pas un seigneur assez qualifié pour jouer un rôle important dans une telle querelle. Cependant il sentait trop sa force et son génie pour se borner à figurer dans la montre de son suzerain, monté sur un roussin, armé de sa lance, et suivi des deux archers que tout gentilhomme tenant terre à fief devait à son seigneur. Il se fit donc partisan, vécut plusieurs années comme il plut à Dieu, dans les ajoncs et les halliers, détroussant de préférence

les partisans de Montfort et des Anglais, mais n'hésitant pas à s'emparer au besoin de l'argenterie de la Mothe-Broons et de l'écrin de sa mère, après avoir fait vœu, s'il faut en croire son bienveillant chroniqueur, de lui en restituer un jour la valeur au centuple, engagement dont la bonne dame paraissait douter un peu. A cette époque de sa vie se rapportent le combat en champ clos avec Bramborough, la rencontre avec Thomas de Cantorbery, les siéges de Rennes et de Dinan aux surprises nocturnes, aux incidents pittoresques, et tous ces actes d'audace et de sang-froid par lesquels il se trempait pour son grand rôle.

La première période de cette guerre close par une amnistie, Bertrand ne put supporter le repos dont il avait perdu l'habitude; il se jeta à la tête d'une petite troupe en Normandie, où le roi de Navarre, soutenu par Édouard, faisait une rude guerre au régent de France, durant la captivité du roi son père. Froissart nous le montre assistant en volontaire au siége de Melun, dont il contribue à décider la prise après deux assauts meurtriers. Cuvelier le représente escaladant la muraille, d'où le précipite une pierre tombée sur son crâne de Breton sans le briser : on le couche dans du fumier chaud, et, guéri par ce bain de vapeur, le lendemain il apparaît le premier sur la brèche.

Ici s'ouvrent les premières relations de Du Gues-

clin avec le prince, à la vie duquel sa vie allait s'identifier si étroitement. C'est à ce moment seulement qu'il faut rapporter son entrée au service de France. Nous ne voyons pas trop sur quoi on a pu se fonder pour établir qu'il fut solennellement appelé à Paris après le siége de Dinan, à la suite d'une longue négociation et par lettre du roi Jean, qui, durant sa captivité en Angleterre, aurait entendu parler de ses exploits. La chronique contemporaine constate que ce fut sur la brèche même de Melun que le dauphin remarqua pour la première fois le brave aventurier breton, et jugea de quelle utilité un si bon chevalier pouvait être pour sa cause. Avant 1359, date du siége de cette ville, Du Guesclin n'était pas encore un personnage assez important pour que le roi de France estimât nécessaire de traiter avec lui et d'accepter ses conditions. « En ce temps, « dit Froissart, s'armoit un chevalier de Bretaigne « qui s'appeloit messire Bertrand Du Guesclin. Le « bien de lui ni sa prouesse n'estoient mie grande- « ment renommés ni connues, fors entre les cheva- « liers qui le hantoient au pays de Bretaigne, où il « avoit demeuré et tenu la guerre pour monseigneur « Charles de Blois contre le comte de Montfort. »

Dans les premiers chapitres de son livre, M. de Fréminville anticipe un peu trop sur la renommée de son héros : celle-ci s'établit lentement comme toutes les choses fortes et durables. Ce fut donc à

Melun que la France conquit le guerrier dont la renommée n'était pas encore établie, et qui devait un jour relever l'honneur de ses armes et le patriotisme de ses populations accablées. Le duc de Normandie était à peine parvenu à la couronne par la mort de son père, qu'il appliqua avec bonheur la grande science des rois. Il se souvint du chevalier breton qu'il avait vu combattre sous ses yeux quatre années auparavant, et qui continuait depuis cette époque à guerroyer contre les Navarrois à la tête de quelques routiers bretons.

XI

A peine élevé à un commandement de quelque importance, Du Guesclin se révéla tout entier : il surprit Mantes, s'empara de Meulan par une de ces ruses de guerre qu'il éleva bientôt à la hauteur d'une savante tactique. En peu de mois, le cours de la Seine fut libre, et Paris put se nourrir et respirer. Cette grande tâche accomplie, le nouveau général commença contre la nombreuse armée anglo-navarroise, qui occupait la province, cette savante campagne de Normandie, où respire quelque chose du génie moderne de la grande guerre qu'avait deviné Du Guesclin. Pour la première fois, les Français apprirent à refréner leur bouillant courage ; ils simulèrent des retraites, et surent se préparer au combat par des évolutions et des manœuvres com-

pliquées, sans se laisser détourner du but par les provocations et les insultes de l'ennemi. Crécy et Poitiers avaient enfin dompté cette fière noblesse et ces communes désordonnées. Elles commençaient à subir le joug de la discipline et du commandement; la force matérielle fléchissait sous la puissance de la pensée, et la glorieuse victoire de Cocherel venait apprendre à la France que les désastres du passé profiteraient bientôt à l'avenir.

Charles V était à Reims, se préparant à la solennité de son sacre, lorsque des nouvelles lui arrivèrent de la bataille de Cocherel, de la soumission de la Normandie et de la prise du captal de Buch, ce formidable champion de l'Angleterre. Il est beau d'entendre le jeune monarque épancher son âme en cantiques d'allégresse au pied même de l'autel où il va recevoir le sacrement de la royauté. Tout ce morceau du poëme de Cuvelier est d'une simplicité touchante et heureuse :

Et quant ly roy l'oy, si va Dieu graciant,
Et dit : Beau sire Dieux, je vous vois merciant,
Que ceste courtoisie m'avez faite si grant;
Quant au commencement que je sui roi sacrez
M'avez fait tel honnour, vous en soiez loez;
Quant je suis au jour d'hui tellement estrinez.
Ha! Bertrand Du Guesclin, tant ce brassé m'avez,
Tant vivre me laist Dieux, qui en croix fu penez,
Que li fait vous en soit encore guerredonné.

Après le service signalé que le chevalier breton venait de rendre à la France, sa position fut com-

plétement changée. Créé maréchal de Normandie, seigneur de Pontorson et comte de Longueville, il devenait le pair de ces seigneurs à la tête desquels il marcherait un jour. Ainsi tombaient devant ce général de fortune les barrières de cette société si difficile à entamer dans son immuable hiérarchie; ainsi ce glorieux parvenu s'emparait de son avenir.

La guerre était à peine terminée en Normandie, que Du Guesclin était envoyé en Bretagne à la tête des auxiliaires français qui défendaient dans cette province la cause de Charles de Blois et de la France contre Chandos et la fleur de la chevalerie anglaise. En y observant les mouvements du nouveau comte de Longueville, on voit, même sans être homme du métier, combien sa manière de comprendre la guerre contrastait avec les habitudes et le tempérament de la chevalerie de son temps. Le premier il essaie l'artillerie à feu, dont il pressent la destinée, et il range quelques méchants canons en batterie devant les murs d'un château, sous les risées de l'ennemi, qui vient essuyer avec une serviette blanche les taches que laissent aux murailles quelques boulets mal dirigés. On le voit dresser des camps retranchés, fortifier des redoutes, et tenter partout de substituer à la bravoure personnelle l'action d'une stratégie devant laquelle les forces individuelles allaient s'éclipser de plus en plus. A la bataille d'Auray, livrée contrairement à ses conseils et à ses indications, Du

Guesclin, accablé par le nombre, paya de sa liberté des fautes dont il n'était pas comptable, et qui coûtèrent la vie au malheureux Charles.

Ainsi finit par le triomphe de l'Angleterre cette lutte entre deux influences étrangères également menaçantes pour la nationalité armoricaine, lutte à laquelle la Bretagne assistait depuis si longtemps, indifférente et décimée. Le traité de Guérande assura la couronne ducale au gendre d'Édouard, et Charles V, avec son habileté ordinaire, parut se résigner à cet échec et sut composer avec la fortune, en attendant le jour prochain où les fautes du nouveau duc lui permettraient de faire appel aux vieux instincts de la province.

Cette mission était réservée à Du Guesclin. Mais avant de l'entreprendre, avant de recevoir cette épée de connétable à la pointe de laquelle il tracerait les frontières de la France, jusqu'alors incertaines et mal définies, il était appelé à l'une de ces épreuves redoutables qui préparent aux grandes destinées.

XII

Dès sa première jeunesse, Du Guesclin avait tourné ses regards vers l'Orient; son imagination s'était enflammée au souvenir récent encore des croisades, à la pensée des saints lieux profanés. Cette pensée n'était pas moins vive au quatorzième et au quinzième siècle

qu'aux jours même de Philippe-Auguste et de saint Louis, et personne n'ignore que les grands événements politiques et militaires sortis de la lutte de l'Angleterre et de la France arrêtèrent seules le cours des projets, souvent formés sous le règne des trois Charles, pour la délivrance de la Palestine. Il aurait donc suffi à Du Guesclin d'être de son temps pour aspirer de toutes les puissances de son âme à la gloire des pieux combats d'outre-mer. Combien d'ailleurs ce sentiment ne devait-il pas être plus énergique encore chez un enfant de cette Bretagne dont le sang avait coulé à grands flots dans ces expéditions héroïques, et qui avait vu une foule d'entre ses gentilshommes engagés dans les deux croisades de saint Louis! Parmi les noms de ces chevaliers recueillis dans des titres inexplorés, après six siècles d'oubli [1], on distingue au nombre des compagnons de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, à la croisade de 1249, un Glayquin ou Guesclin, qui fut probablement l'aïeul même de Bertrand. C'est là tout ce qu'on sait de cette famille, dont l'illustration ne remonte qu'au connétable, quoique les fantastiques généalogies ne lui aient pas manqué. Mais ce détail, découvert après un si long espace de temps, ne suffit-il pas pour illuminer la nuit des âges et nous initier aux influences premières qui durent planer

[1] Voyez cette liste dans l'*Armorial* des *Salles des Croisades*, au Musée historique de Versailles.

sur ce berceau? Accroupi dans la vaste cheminée de la Mothe-Broons, petite gentilhommière dont les derniers débris viennent de disparaître, l'enfant avait entendu conter à son père, si ce n'est à son aïeul lui-même, les combats de Damiette et de la Massoure, les grands coups d'épée des chevaliers, la captivité et la fin du saint roi mort sur la cendre. Quoi d'étonnant si Bertrand jura dans son cœur de prendre aussi la croix, si ses pensées se portèrent vers le grand objet des préoccupations de la chrétienté tout entière!

Nous admettons donc volontiers, avec la plupart de ses biographes, qu'après le traité de Guérande et la négociation de sa rançon, acquittée des deniers du roi de France, Du Guesclin songea sérieusement à réaliser le rêve de ses premières années, et nous croyons sans peine qu'il trouva dans ses compagnons d'armes un concours et un dévouement chaleureux à la même pensée; mais nous n'oserions ajouter, avec M. de Fréminville, qu'il était poussé vers les lieux saints par des devoirs plus étroits et des liens mystérieux, dont cet écrivain se croit en mesure de révéler le secret, enseveli jusqu'à lui dans une nuit profonde.

Du Guesclin a-t-il réellement porté le titre de grand-maître de l'ordre du Temple? C'est là un problème que ne tranche pas à nos yeux la charte de transmission publiée par M. de Fréminville. Nous ne

contestons pas l'existence d'une charte originelle, et nous accordons volontiers que Jacques de Molay, prévoyant l'issue funeste du procès où il était impliqué, ait fait tenir à Larménius, patriarche d'Orient, les archives secrètes de l'ordre du Temple, monument précieux dont les fragments mutilés ont pu parvenir jusqu'à nous. Personne n'ignore que, si un un grand nombre de templiers mourut sur les bûchers allumés par Philippe-le-Bel, la protection de Jeanne de Navarre, celle des rois d'Écosse et de Portugal, en dérobèrent beaucoup à la persécution, et que l'Ordre se maintint en France même à l'état d'association secrète. Mais cette association a-t-elle joui d'une existence régulière et non interrompue depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à nos jours, et son histoire secrète, commencée en 1313, au pied du bûcher de l'infortuné grand-maître, peut-elle être conduite jour par jour, à l'aide de documents authentiques, jusqu'au pied de l'échafaud du duc de Cossé-Brissac, le dernier de ses chefs légitimement institué ? C'est là une question qui n'est nullement éclaircie à nos yeux par le titre cité. La succession des grands-maîtres y est très-régulièrement inscrite, il est vrai, et cette régularité même semble justifier certains doutes, bien loin de les lever entièrement. Bertrand Du Guesclin y est porté pour l'acceptation du magistère suprême entre Jean de Clermont, qui y aurait été appelé en 1349, et

Jean III d'Armagnac, qui aurait succédé au connétable en 1381. Celui-ci aurait signé de son nom le titre représenté en 1357.

Il est difficile d'admettre que la haute direction d'un Ordre proscrit et surveillé pût être confiée à un jeune homme de vingt-sept ans, qui à cette date citée de 1357 n'était pas encore connu hors des limites de la Bretagne, où il préludait à sa renommée. Cette objection nous semble péremptoire, et pourrait néanmoins être appuyée par plusieurs autres. C'est à regret que nous l'adressons à M. de Fréminville : nous aimerions à pouvoir lui faire une concession qui imprimerait au front de Du Guesclin l'éclat d'une grandeur nouvelle, et nous comprenons fort bien que, portant à l'ordre du Temple un dévouement filial, M. de Fréminville attache du prix à faire intervenir la grande figure du connétable entre Jacques de Molay et M. Fabré-Palaprat.

XIII

Mais si l'histoire peut conserver quelques doutes sur la secrète pensée qui poussait Du Guesclin vers cette terre d'Orient, d'*où viennent toutes les grandes gloires*[1], elle n'en entretient aucun sur le but que se proposait Charles V en favorisant cette entreprise, et

[1] Napoléon.

en pourvoyant amplement son général des moyens de l'exécuter.

Esprit froid et tout pratique, ce prince n'aspirait point, comme la plupart de ses contemporains, à l'honneur d'une nouvelle croisade qui l'aurait détourné de la grande entreprise à laquelle il avait voué sa vie. L'on put en acquérir la preuve en le voyant substituer brusquement le plan d'une campagne toute politique au delà des Pyrénées au projet primitif d'une expédition religieuse en Chypre et en Syrie. Un seul mobile agissait sur ce monarque, une seule pensée dominait son âme : organiser la France, y fonder l'ordre matériel sur la prépondérance du pouvoir royal, absorber en celui-ci toutes les forces féodales et militaires, devenues tour à tour ou des instruments d'insurrection contre le trône, ou des instruments d'anarchie contre la société elle-même

On sait qu'au quatorzième siècle, l'état militaire du royaume se composait de deux éléments : d'une part, les gens de guerre appartenant au domaine de la couronne, et ceux que les grands vassaux étaient tenus de mener au roi sous peine de forfaiture ; de l'autre, les hommes libres pour qui la guerre était une profession, dont l'épée se vendait à qui voulait en payer l'usage, et que le souverain prenait temporairement à sa solde, sous des conditions déterminées. Ces soldoyers ou soldats s'engageaient, soit directement avec le prince lui-même, soit avec des

chevaliers auxquels on délivrait des commissions de capitaines, et qui se chargeaient eux-mêmes, moyennant un prix convenu, de l'équipement des hommes engagés au service de la couronne. Le pacte féodal, ou du moins les usages universellement consacrés, n'imposaient aux vassaux et arrière-vassaux qu'un service annuel de quarante jours, et l'on avait vu dans les circonstances les plus critiques les montres se débander parce que ce terme se trouvait outrepassé.

Pour obvier à cet inconvénient, nos rois prenaient donc à leur solde, autant que le leur permettaient leurs faibles ressources financières, de nombreuses compagnies de routiers, gens de sac et de corde, qui, ne pouvant après la paix se reclasser dans l'un des compartiments de cette société dont la puissante hiérarchie leur imposait un mur d'airain, se trouvaient, par la force des choses, en guerre ouverte avec elle. Ces bandes nombreuses de pillards et d'incendiaires allaient de province en province, détroussant les passants, rançonnant châteaux et moustiers, sous la conduite de guerriers avides et de pauvres chevaliers sans patrimoine. Ils donnaient l'assaut aux bonnes villes, ravageaient les campagnes, et commettaient des crimes dont la description ne se lit pas sans horreur dans les écrits contemporains. Appelés *Brabançons* parce qu'ils prirent naissance en Brabant, à la suite des guerres de Flandre; *coteraux,*

à raison de leur courte épée ; plus connus encore, au temps de Du Guesclin, sous le nom de *routiers* ou tard-venus, ces hommes, organisés en grandes compagnies, étaient devenus la terreur des princes et des peuples, l'obstacle insurmontable à l'établissement de tout gouvernement régulier. La longue guerre dont la France était le théâtre depuis le règne du premier Valois en avait démesurément augmenté le nombre, de telle sorte que le royaume tout entier était à leur merci.

XIV

Les chefs des compagnies, au moment où Charles V conçut la pensée d'en délivrer le royaume, n'étaient rien moins que les meilleurs gentilshommes et les plus renommés chevaliers de leur temps. C'étaient le Bègue de Vilaine, Ives de Caverley, Arnoult de Cervolles, dit l'archiprêtre ou l'archidiable, Mathieu de Gournay, Bernard de Lasalle, Gaultier Huet, le vicomte d'Auxerre, les frères de Mauny, et tant d'autres guerriers dont les exploits figurent aux grandes chroniques. Ces terribles bandes venaient de mettre en déroute une armée royale en jetant sur le carreau le duc de Bourbon et son fils. Elles avaient pris depuis lors un accroissement effrayant, et dans l'état d'affaiblissement, pour ne pas dire de dissolution, où était le royaume après les guerres de

Navarre et de Bretagne, on ne pouvait songer à engager une lutte avec elles.

Il fallait donc s'emparer des compagnies en gagnant leurs chefs, en financant avec eux ; il fallait trouver hors du royaume une œuvre qui pût les tenter : il s'agissait surtout de leur envoyer pour intermédiaire, en essayant habilement de le leur faire agréer pour chef, un homme qui comprît toute la pensée royale et sût en même temps inspirer confiance à ces hardis bandits. Si le bon trouvère dont le poëme est arrivé jusqu'à nous a rendu un compte fidèle de l'entrevue de Du Guesclin et des routiers au camp de Châlons, lorsqu'il arriva pour leur offrir deux cent mille francs au nom du roi de France, avec la perspective d'une belle fortune à faire en Espagne ; si le discours qu'il prête au chevalier breton, dans cette immense orgie de quarante mille hommes, a été vraiment tenu par Du Guesclin, ce discours monumental suffirait assurément pour le classer parmi les orateurs les plus consommés :

Seigneurs, leur dit Bertam, veilliez-moi écouter ;
Pourquoi je sui venus je vous veil récorder.
Si vien de par le roi qui France doit garder,
Qui voldroit volontiers pour son pueple sauver
Faire tant devers voux, je vous le di au cler,
Qu'avec moi venissiez où je voldroie aler,
En bonne compagnie vous voldroie porter.
Car j'ai grant volenté de Sarrasins gréver
Avec le roi de Chippre, que Dieux veille garder,
Ou aler en Espeigne largement profiter,
Car li païs est bon pour vitaille mener

Et si a de bons vins, qui sont friands et clers.
Et se ne me volez ce fait-ci accorder,
En Avignon irons, où je sai bien aler,
Et absolucion vous irai impétrer
De trestous vos péchés de tuer et embler,
Et puis irons ensamble no voiage achever.
Nous porrions bien de vrai en nous considérer
Que fait avons assez pour nos âmes dampner.
Pour moi le dis, seigneurs, je le sai bien au cler,
Je ne fis onques bien dont il me doit peser :
Et si j'ai fait des maux, bien vous poez compter
D'estre mes compagnons, encore de passer
D'avoir fait pis de moi bien vous poez vanter.
..... Faisons à Dieu honneur et le diable laissons.
A la vie visons comment usé l'avons :
Efforcées les dames et arses les maisons,
Hommes, enfans occis et tous mis à rançons ;
Comment mangié avons vaches, buefs et moutons,
Comment pillé avons oies, poucins, chapons,
Et béu les bons vins, fait les occisions,
Églises violées et les religions.
Nous avons fait trop pis que ne font les larrons.
Pour Dieu avisons-nous, sur les païens alons ;
Je nous ferai tous riches, si mon conseil créons,
Et arons paradis aussi quand nous morrons.

Quel moyen de résister à de tels arguments développés par un tel homme? Des cris de joie se firent entendre de toutes parts ; le nom du roi fut répété avec enthousiasme par toutes ces bouches avinées, et rendez-vous fut pris pour aller souper avec lui dans son propre palais. En ce jour mémorable, Du Guesclin conquit, à beaux deniers comptants, sa première armée à la royauté mise hors de page, et quarante mille soldats, soumis à sa seule influence, devinrent au dehors les instruments dévoués de sa politique.

Charles V avait su trouver enfin un but à l'activité de ces bandes redoutables et paralyser ainsi leur incessante hostilité. Tel est le problème à résoudre à la fin de toutes les grandes crises sociales : à ce prix seulement se terminent les révolutions. Lorsqu'un pouvoir intelligent voit en face de lui des forces vives, il doit bien moins aspirer à les détruire qu'à se les assimiler. La France n'a plus à redouter les grandes compagnies, et l'admirable licenciement de la Loire a montré au monde, dans les circonstances les plus critiques où une nation pût se trouver placée, quelles profondes racines l'ordre matériel avait jetées au sein de la société nouvelle. Les routiers ne rançonnent plus les villes, ils ont cessé de menacer l'honneur des nobles dames, et les *condottieri* contemporains vendent leur encre au lieu de vendre leur sang. Il n'est pas cependant moins nécessaire d'assigner un grand but à ces imaginations et à ces espérances violemment excitées ; et si Charles V sut deviner à propos l'expédition de Castille et Bertrand Du Guesclin, ne peut-on pas croire qu'un gouvernement qui comprendrait sa situation dans ses périls et dans ses ressources trouverait aussi une tâche féconde à entreprendre, et des hommes pour le seconder?

Le roi, tout entier au désir de délivrer la France des compagnies, à quelque prix que ce fût, avait paru d'abord accueillir avec chaleur l'idée d'une

croisade; mais les événements qui se passaient alors en Espagne vinrent donner un autre cours à ses projets, et il eut l'habileté d'associer ceux-ci à l'inspiration religieuse, à laquelle Du Guesclin avait d'abord fait un appel énergique. Le roi de Castille, Pierre-le-Cruel, assassin de son épouse, Blanche de Bourbon, était depuis ce crime en état d'hostilité contre la France. Le roi Jean avait depuis longtemps recueilli à sa cour Henri de Transtamarre, frère et rival de ce prince. La noblesse espagnole presque tout entière aspirait à un changement, et l'instant était venu d'essayer, avec le concours de la France, une entreprise dont le résultat touchait aussi directement à ses intérêts au delà des Pyrénées, et à l'honneur de sa maison royale.

XV

L'Espagne était alors le pays des prestiges et de la chevalerie. Passer les monts, c'était commencer une croisade, car on rencontrerait bientôt devant soi les Sarrasins de Grenade, amis et alliés de Pierre-le-Cruel, sorte de renégat et de nécroman dont la lointaine renommée rapportait d'étranges nouvelles. Des royaumes à conquérir, des Maures à pourfendre, une belle reine à venger, de l'argent à gagner, et l'absolution à enlever de vive force au passage, comment

ne pas réussir avec une telle perspective et avec un chef comme Du Guesclin?

On sait le résultat de la double expédition conduite dans la Péninsule avec une si rare prudence et un génie militaire inconnu jusqu'alors. Personne n'ignore comment Henri de Transtamarre s'assit une première fois sur le trône de Castille pour en tomber bientôt sous les efforts d'une formidable expédition anglaise, conduite par le Prince Noir, pour renverser le roi élevé par la France. On sait aussi comment les fautes et les crimes de don Pèdre rendirent, plus tard, des chances à son rival, qui, après une laborieuse campagne, dirigée par Du Guesclin comme commandant en chef des troupes françaises et castillanes, finit enfin par s'assurer la possession d'un trône ensanglanté par un fratricide.

Les deux expéditions de 1365 et de 1368 sont l'un des premiers exemples qui se rencontrent dans notre histoire d'une opération difficile et lointaine conçue dans la pensée d'une influence extérieure à conquérir et à conserver. Du Guesclin sut maintenir parmi les aventuriers chargés de cette entreprise autant d'ordre et de discipline qu'en comportaient les temps. Ces troupes de pillards rentrèrent en France transformées en soldats; ils devinrent, sous la main de l'homme dont l'unique préoccupation consistait à prêter aide et puissance à son roi, le noyau permanent de cet établissement précieux qui allait bien-

tôt changer la face de la monarchie. On sait comment Charles VII, profitant de la force que lui avait prêtée Jeanne d'Arc, comme son aïeul de celle qu'il avait reçue de Du Guesclin, compléta, par la mémorable ordonnance de 1448, l'organisation qu'avait commencée ce grand homme, en créant un rôle militaire par paroisse, et en instituant les compagnies d'ordonnance dans lesquelles se précipita bientôt toute la jeunesse [1].

Dès ce moment, les montres et les contingents seigneuriaux ne furent plus que des accessoires sans importance dans l'organisation militaire du royaume; le service cessa d'être la conséquence et le prix de la tenure territoriale, l'édifice féodal fut frappé dans sa base même, et l'armée, placée sous la main des rois, devint l'instrument de cet absolu pouvoir qui nivelait le sol pour le préparer à recevoir des semences nouvelles. Les compagnies royales achevèrent cette aristocratie superbe dont l'artillerie à feu eut bientôt démoli les imprenables demeures. Il faut bien reconnaître, en effet, qu'avant l'invention du canon, le siége d'une place était une opéra-

[1] « Ordonnons qu'en chaque paroisse de notre royalme y aura un ar-« chier qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et « convenable de salade, dague, espée, arc, trousse, jacque ou hugue de « brigandine, et seront appelés les francs archiers; lesquels seront esleus « en chaque élection, sans avoir égard ne faveur à la richesse et aux re-« questes que l'onc pourroit sur ce faire. Et seront tenus de nous servir « toutes les fois qu'ils seront par nous mandez, et leur ferons payer quatre « francs pour homme, pour chacun, mais du temps qu'ils nous servi-« ront. » (Ordonnance de Montils-lès-Tours.)

tion infiniment plus longue dans ses mesures, plus incertaine dans ses résultats, qu'elle ne le devint après que l'artillerie à feu se fut propagée. Avant cette époque, il n'était pas rare de voir le plus modeste château, défendu par une cinquantaine d'hommes déterminés, tenir en échec, durant le cours d'une année entière, des forces assaillantes infiniment supérieures; et tel fut l'effet de la révolution commencée par l'application de l'artillerie à feu au siége des places, que l'avantage, qui jusqu'alors appartenait toujours aux assiégés, passa tout entier aux assiégeants, et que dès lors n'y eut plus de place imprenable.

Ainsi allaient tomber pierre par pierre cette multitude de donjons et de châteaux qui bravaient depuis des siècles la puissance du suzerain; ainsi la physionomie matérielle de la France allait se renouveler comme celle de la société même. Ce fut donc un grand jour dans l'histoire que celui où Du Guesclin braqua quelques canons en batterie contre une mauvaise bicoque; ce ne fut pas un jour moins décisif que celui où, à la stupéfaction des bourgeois de la capitale, on le vit, selon la promesse qu'il en avait faite, conduire à Paris pour souper en grande pompe dans les appartements royaux, où les attendait Charles V en personne, les chefs de ces terribles bandes destinés à devenir bientôt de fidèles et dévoués capitaines. L'homme auquel il a été donné de faire cela a été autre chose qu'un brave chevalier; ce

fut un grand esprit politique, qui sut agir sur son siècle parce qu'il le devançait, et les beaux coups de lance dont ses chroniqueurs ont si grand soin de conserver le souvenir sont assurément son moindre titre à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

XVI

Si Du Guesclin n'avait eu la pleine conscience de son devoir et de sa mission, il eût écoulé ses jours à l'ombre de ce trône d'Espagne élevé par son épée, et auquel sa présence n'avait pas cessé d'être nécessaire. Créé connétable de Castille, comte de Soria et duc de Molinas, comblé de richesses et d'honneurs, Du Guesclin, en rentrant en France malgré les supplications d'un roi auquel le succès n'avait pas enseigné l'ingratitude, échangeait une grande position incontestée contre les chances de la guerre et du hasard, les dangers de la jalousie et toutes les incertitudes de l'avenir. Mais cet homme avait l'âme si ardemment française et l'esprit si éminemment monarchique, deux choses fort rares au quatorzième siècle, encore qu'elles soient devenues fort communes au dix-septième, qu'il ne comprenait la vie de gentilhomme que comme une lutte constante contre l'Angleterre, et comme le sacrifice perpétuel de sa volonté à celle du prince dont la personne résumait, à ses yeux, la patrie tout entière.

Pendant qu'il soumettait, au fond de l'Andalousie, les dernières places qui tinssent encore pour don Pèdre, des lettres de Charles V étaient arrivées à Du Guesclin pour réclamer son prompt retour. Ce prince, qui s'était longuement préparé à la reprise des hostilités par une politique prévoyante et par des trames nouées, au sein des provinces conquises, avec autant d'habileté que de secret, voyait enfin se produire pour le royaume un retour de fortune ; mais, pour tirer parti des ressources amassées par sa prudence et pour seconder le réveil de l'esprit public, dont il guettait depuis longtemps les symptômes, il fallait un chef qui sût organiser l'armée en même temps qu'agir fortement sur elle : il fallait un homme qui réunît le génie d'un grand capitaine au prestige d'une renommée populaire.

La nature avait départi à Du Guesclin le premier de ces dons ; la fortune venait de lui conférer l'autre, car son éclatante expédition fixait alors sur lui les yeux de tout le royaume, et le mettait hors ligne parmi les chevaliers de son temps. Il y a tout lieu de croire que son élévation à l'éminente dignité de connétable était, depuis plusieurs années, arrêtée dans l'esprit du prince réfléchi qui savait aussi bien laisser mûrir les hommes que les choses. Avant de recommencer cette guerre, dont il prenait l'initiative à son tour, le roi fit donc partir pour l'Espagne le maréchal d'Andreham, le vieux compagnon d'armes

de Bertrand. Il avait mission d'apprendre à celui-ci les intentions de son maître, et lui portait l'ordre de repasser au plus vite les Pyrénées, en rassemblant, tant en France qu'en Espagne, toutes les forces qu'il pourrait organiser pour le service de la couronne.

XVII

On peut admettre sans difficulté, avec tous les biographes de ce grand homme, l'émotion profonde qu'il ressentit en se voyant soudainement appelé à la plus éminente des dignités du royaume, à l'exclusion de tant de princes et de seigneurs que cette charge allait placer sous ses ordres. On peut croire, sans rien prêter à sa modestie, qu'il éprouva et des hésitations et des craintes en atteignant le sommet d'une fortune sans exemple avant lui. Mais le maréchal d'Andreham lui garantissant l'adhésion unanime de la chevalerie du royaume au choix que le roi venait de faire de sa personne, Du Guesclin promit d'accepter l'épée de connétable, et ne subordonna sa résolution qu'à une seule condition, par laquelle son esprit organisateur se révèle tout entier. Il exigea l'engagement formel d'une solde déterminée, à payer périodiquement à son armée, afin d'être en mesure d'y maintenir l'autorité du commandement. Il pressentait, sans doute, en faisant une telle stipulation, les difficultés qui lui seraient bientôt suscitées, même par les conseillers

les plus éclairés du roi Charles ; il devançait l'heure de ses amers démêlés avec Bureau de La Rivière, qui ne comprenait pas qu'une armée ne se suffît pas à elle-même, comme au temps passé, et qu'il fallût vider pour elle le trésor royal, alors si pauvre.

Pleinement rassuré par le maréchal d'Andreham sur les intentions du roi et sur le parfait accord de leurs pensées, Du Guesclin se mit en route, et, après avoir passé les monts, il entra dans le pays de Foix, dont le comte était resté sujet fidèle de la France. Sa marche, depuis le pied des Pyrénées, fut une série de combats acharnés, car il rencontrait à chaque pas des forteresses anglaises à travers son chemin, et des corps isolés de l'armée du prince de Galles, qu'il fallait écraser en passant. Mais ses forces grossissaient à mesure qu'il s'avançait sur cette terre de France, que commençait enfin à remuer le souffle puissant de l'indépendance. C'était chaque jour un assaut, une surprise, un combat corps à corps, une de ces grandes apertises d'armes que nous déroule Froissart dans l'ampleur de son style héroïque. A travers le Languedoc, le Périgord et le Limousin, le cri de *Notre-Dame Guesclin!* volait d'écho en écho comme l'aigle impériale de clocher en clocher. A la vue de cette armée qui, à chaque pas et à chaque victoire, s'affermissait dans sa confiance et son patriotique orgueil, les peuples se prirent à s'éveiller de leur long assoupissement. Du Guesclin prêchait par la

parole et par son exemple la conquête du royaume si cruellement mutilé, le retour aux souvenirs d'une gloire obscurcie, et surtout la haine de l'Anglais, mot qu'il a fait et qui vivra autant que la France. Il agitait les provinces en les traversant, faisant appel à toutes les forces morales en même temps qu'il organisait toutes les ressources matérielles, et conviant pour la première fois les populations elles-mêmes à l'œuvre de leur délivrance.

Cependant le roi d'Angleterre, avec son activité accoutumée, s'était mis en campagne : avant que Du Guesclin eût passé la Loire, il avait envahi la Normandie et le Maine, et un gros corps aux ordres de Robert Knolles s'avançait à marche forcée vers les murs de Paris. Les chroniques racontent comment les coureurs anglais vinrent frapper plus d'une fois à la porte Saint-Honoré, et comment, du haut des tours de Notre-Dame, on voyait chaque soir briller dans la campagne les feux de l'ennemi. Instruit par le souvenir de tant de désastres, Charles, avant de faire agir contre Knolles les forces réunies dans l'enceinte de Paris, voulait avoir près de lui son nouveau connétable, qui seul lui inspirait confiance à cette heure décisive de sa fortune. Après la prise de Limoges, Du Guesclin se décida donc à précipiter son retour, et, laissant à Mauny et à son noble frère Olivier le commandement de l'armée, il sauta sur un bon roussin, vêtu en humble marchand, et, tra-

versant ainsi avec promptitude et non sans grand péril les lignes anglaises qui cernaient la capitale, il entra dans ses murs et courut à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des flots du peuple criant *noël* sur son passage. L'audace d'une telle démarche, le succès qui l'avait couronnée, ce que la renommée rapportait des faits et gestes du chevalier, tout concourait à exalter le sentiment populaire et à susciter cette confiance qui, chez nous, provoque si vite l'héroïsme lorsqu'elle existe, et l'impuissance lorsqu'elle disparaît.

XVIII

C'était au mois d'octobre 1369 que Du Guesclin, devenu l'hôte de son roi, dont il ne quittait ni la table ni le palais, recevait solennellement dans la capitale, entourée par l'ennemi, l'épée de connétable au milieu des acclamations publiques. Il jugea d'un seul coup d'œil, en grand homme de guerre qu'il était, qu'il fallait prendre les Anglais à revers, et que, la défense de Paris étant assurée par les forces qui y étaient concentrées, il importait d'attaquer au plus vite l'ennemi dans le Poitou et la Normandie, pour le séparer du midi et de la mer, dont il tirait toutes ses ressources.

Laissant donc le commandement des troupes qui gardaient la capitale au brave maréchal de Sancerre,

il arriva à Caen lorsque l'Anglais le croyait encore à Paris. Il y fut promptement rejoint par la plus grande partie de son armée, à laquelle il distribua, pour lui tenir lieu de solde, toutes ses richesses rapportées d'Espagne, toute sa vaisselle d'or, don magnifique du roi Henri, à laquelle Tiphaine de Raguenel, sa noble épouse, voulut joindre les bijoux à son usage personnel. L'organisation de ses troupes accomplie, il se mit en campagne, et peu de jours après il se trouvait en face de l'armée du célèbre Thomas Grandson; puis, à la suite d'une marche difficile, exécutée dans les ténèbres d'une nuit orageuse, il surprenait l'ennemi et remportait l'éclatante victoire de Pont-Vallain. Grandson devenait, après une lutte corps à corps, prisonnier de Du Guesclin lui-même; la chevalerie anglaise apprenait enfin, après un demi-siècle de succès et d'insolence, à mordre la poussière et à payer rançon à son tour, car « il n'y eut pas, dit Lefèvre, jusqu'au moindre écuyer et goujat qui, ce jour-là, n'eût aussi son prisonnier. »

Après ce grave échec infligé aux armes anglaises, nous voyons Du Guesclin entamer par la prise de Saumur, de Saint-Maur et de Bressuire, cette campagne poliorcétique qu'il continua durant près de dix années en Poitou, en Saintonge, en Guienne et en Auvergne, arrachant toutes ces provinces aux Anglais ville par ville, château par château, et pour

ainsi dire bastion par bastion. A chaque marche sur ce sol hérissé de forteresses féodales, on était arrêté par une barrière, et l'on n'avançait qu'à force d'assauts. La mine et l'incendie détruisaient l'une après l'autre ces tours de granit, devenues les derniers asiles de l'étranger. D'affreuses cruautés, d'horribles souffrances, venaient de part et d'autre imprimer à cette guerre un caractère inexorable; elles élevaient une barrière éternelle entre les combattants. A la longue apathie des populations avaient succédé la fureur de l'agression et le désespoir de la résistance. Le cours des idées changeait visiblement, et cette longue lutte se transformait de jour en jour en un immense duel de peuple à peuple. Ce n'étaient plus deux familles rivales qui se disputaient un trône et une suprématie d'honneur : c'étaient la France et l'Angleterre qui se heurtaient avec rage l'une contre l'autre; c'étaient deux nationalités qui naissaient à la fois dans des couches laborieuses et sanglantes.

Rien de plus curieux à étudier que ce travail intérieur qui a constitué la France moderne. Lui seul fait bien comprendre cet antagonisme de deux grands peuples devenu la loi de leur existence mutuelle, et comme la condition même de tous leurs développements ultérieurs.

« Le roi, dit Froissart, qui sage estoit et sub-
« til, sçavoit gens attraire et tenir à amour où son

« profit estoit. Il avoit tant fait que les prélats « de Bretagne, les barons, les chevaliers et les « bonnes villes estoient de son accord... De l'autre « côté, tastoit aussi bellement ceux d'Abbeville et « de Ponthieu, quels il les trouveroit, et s'ils de- « meureroient Anglois ou François. Et ne désire- « roient-ils alors autre chose que d'estre François, « tant haieoient-ils les Anglois. Ainsi acqueroit le « roi de France des amis de tout lez. » Mais c'était surtout dans le midi du royaume que ce travail de propagande s'opérait avec ardeur. La plus grande partie de la noblesse, froissée dans ses susceptibilités et dans ses droits par les mesures arbitraires du gouvernement anglais, en appelait depuis quelques années au roi de France. « Car estoient les Anglois or- « gueilleux et présomptueux ; et ceux de Poitou, de « Quersin, de Limosin, de Hovergnes, de La Ro- « chelle, ne peuvent aimer les Anglois, quelque « semblant qu'ils leur montrent, mais les tiennent « en grand dépit et vileté. Et ont les officiers du « prince si surmonté toutes gens en Poitou, en Sain- « tonge et en La Rochelle, qu'ils prennent tout en « abandon, et ils fond si grand levée, au titre du « prince, que nul n'a rien du sien. Avec ce, touts « les gentilshommes du pays ne peuvent venir à nul « office, car tout emportent les Anglois [1]. »

[1] *Chronique de Froissart*, livre 1er, seconde partie.

XIX

A mesure que Du Guesclin s'avançait sur cette terre ainsi préparée, qu'il avait mission de reconquérir pas à pas, il trouvait donc une immense force morale, et quelquefois un dévouement sublime dans les populations, au cœur desquelles il savait parler. Les dispositions menaçantes des habitants de Poitiers contraignirent les Anglais à évacuer cette grande ville. Peu après les bourgeois de La Rochelle, et leur maire, Jean Cadorier, stimulés par la vue des bannières fleurdelisées flottant autour de leurs remparts, s'emparaient, par un audacieux coup de main, du gouverneur et de ses principaux officiers, et ouvraient leurs portes à l'armée du connétable. A Chisay, dans une bataille rangée disposée avec un art infini, celui-ci écrasait les forces anglaises, et faisait, par cette victoire, rentrer sous la domination du roi l'Aunis et la Saintonge, dont la conquête préparait celle de la Guienne, de l'Aquitaine et de l'Auvergne. Mais un important épisode dans la vie de Du Guesclin devait couper en deux cette campagne du Midi, qui ne fut interrompue que par quelques voyages à Paris, où le ramenait le besoin de s'entendre directement avec Charles V pour triompher quelquefois du mauvais vouloir, le plus souvent de l'ignorance des conseillers du prince.

Suivant le plan qui lui avait si bien réussi dans d'autres parties du royaume, le roi de France avait pratiqué des intelligences dans la Bretagne, soumise, depuis la bataille d'Auray et le traité de Guérande, à l'influence britannique. Jean IV de Montfort, se voyant menacé d'une insurrection formidable, fit ce que tout autre prince aurait probablement fait à sa place ; il appela les Anglais à son secours, et ceux-ci, heureux de prendre pied sur le continent, couvrirent bientôt le duché tout entier, mettant garnison dans toutes les places et s'établissant, de l'entrée de la Loire au promontoire de Saint-Mathieu, dans des positions réputées inexpugnables.

Quelques seigneurs gagnés par la France se saisirent alors de villes importantes, en attendant l'arrivée d'une armée française, la plus nombreuse et la plus belle que depuis longtemps eût mise sur pied le royaume. Du Guesclin en prit le commandement sans hésiter, car dès longtemps il ne se considérait plus dans son cœur que comme le premier serviteur de la couronne de France ; sentiment fort légitime, puisqu'il fit sa force et sa gloire, mais que sont loin de comprendre, même de nos jours, les Bretons de vieille roche, les fils de ceux qui arguèrent si longtemps de la félonie du connétable pour faire exclure de la salle des États de Bretagne l'image du vainqueur de sa patrie. Du Guesclin réduisit l'un après l'autre ces innombrables châteaux, perchés alors comme des nids

de vautours sur nos rochers et nos montagnes, et dont nous aimons aujourd'hui à chercher les débris dispersés par la catapulte sous l'ajonc fleuri qui les recouvre. Du Guesclin et Clisson, son farouche auxiliaire, entrèrent en vainqueurs, et souvent en vainqueurs impitoyables, dans ces villes où tout leur rappelait des souvenirs d'enfance et de jeunesse. La Bretagne fut promptement conquise, et si son indépendance nominale se maintint un siècle encore, on peut dire que dès ce jour l'avenir de ce pays fut décidé, et qu'il succomba sous les armes des deux plus illustres entre ses fils.

XX

Après cette campagne, dont les détails sont décrits avec une grande science stratégique et locale dans l'ouvrage de M. de Fréminville, on voit le connétable voler tout à coup en Picardie, y attaquer et y détruire une nouvelle armée, commandée par le duc de Lancastre, et que les historiens ne font pas monter à moins de soixante mille hommes. Cela fait, Du Guesclin retourne, avec son obstination bretonne, à l'œuvre fondamentale de sa vie, la destruction de la puissance anglaise dans le Midi et l'absorption de ces provinces au sein de la monarchie française. Il déploie un grand talent d'ingénieur

militaire au siége de Bergerac, qu'il finit par emporter; puis il entreprend et obtient la soumission définitive du Languedoc.

Ici trouvères et chroniqueurs se taisent : un voile épais recouvre les dernières années de cette vie si longtemps exposée tout entière aux regards du monde. Les faits manquent, les versions se contredisent, les dates ne concordent plus. La figure du connétable ne s'éclaire que par intervalles dans des récits incertains et confus, à travers lesquels on devine, sans pouvoir les préciser, de grandes douleurs, d'amères déceptions, des découragements et des injustices, accompagnements ordinaires de toutes les grandeurs humaines. Du Guesclin ne reparaît plus qu'en 1380, au pied de la citadelle de Randan, en Auvergne. Il semble se traîner autour de cette place, atteint d'un mal intérieur et secret qui laisse l'armée comme lui-même sans espérance. Enfin, après trois jours d'une fièvre aiguë, il expire chrétiennement sur son lit militaire. Alors a lieu la scène antique de la remise des clefs aux pieds de ce cadavre dont la main tient encore sa formidable épée, et qui remporte ainsi dans la mort sa dernière victoire.

Si quelques nuages s'étaient élevés, aux dernières années de sa vie, entre Du Guesclin et son roi, si des douleurs mortelles aux âmes ardentes et fidèles hâtèrent le terme d'une existence précieuse, Char-

les V sentit, comme la France entière, l'immense étendue de la perte que l'un et l'autre venaient de faire. Pendant que le cercueil de Du Guesclin traversait lentement le royaume, au milieu des sanglots du peuple et de l'armée, dont il avait le premier proclamé la patriotique fraternité, le roi préparait solennellement à Saint-Denis cette double sépulture dans laquelle il vint occuper sa place deux mois après son bon connétable.

XXI

Neuf ans après, à pareil jour, le jeune Charles VI, nourri de ces grands souvenirs, destinés à rendre ses douleurs cuisantes, préludait à la guerre par une imposante cérémonie. La sainte basilique voilait sous de sombres tentures le jour de ses verrières; l'aigle éployée de Du Guesclin se dessinait dans son écusson d'argent sur des draperies funéraires, et mille bannières anglaises, suspendues aux voûtes, se balançaient au-dessus de la tête de la plus noble chevalerie du royaume. Armés de toutes pièces et à cheval, dans la nef, les princes du sang et les plus illustres seigneurs portaient les insignes du grand connétable. Alors, en présence de ces guerriers auxquels le héros populaire allait bientôt manquer si tristement, un vieil évêque parut dans la chaire où devait un jour monter Bossuet, et prononça l'une des

premières oraisons funèbres dont notre histoire garde le souvenir :

Quant l'offrande si fu passée,
L'évesque d'Auxerre prescha.
Là ot mainte larme plorée
Des paroles qu'il récorda;
Car il conta comment l'espée
Bertrand de Glasquin bien garda,
Et comme en bataille rangée
Pour France grant peine endura.

Les princes fondoient en larmes
Des mots que l'évesque monstroit,
Car il disoit : Plorez, gens d'armes,
Bertrant, qui tretous vous amoit;
On doit regretter les fetz d'armes
Qu'il feist au temps qu'il vivoit :
Dieux ayt pitié sur toutes ames,
De la sienne, car bonne estoit[1].

Ainsi finissent et ce règne et cette vie voués à la même pensée; ainsi passa cette époque, l'une des plus importantes de notre histoire pour les destinées de la France. Pendant que celle-ci se dessine au dehors avec sa physionomie native, elle s'asseoit au dedans sur la large base de l'unité monarchique. La royauté se prépare une armée. Cette création entraîne, par une suite nécessaire, l'établissement d'un système financier. La puissance des capitaux s'élève et fait concurrence à la puissance territoriale. L'administration se forme autour du trône; elle enlace le pays que l'action seigneuriale a cessé de dominer,

[1] Extrait du poëme d'un auteur contemporain, Guillaume de Quimper, manuscrit de l'église de Saint-Aubin d'Angers.

et, pour compléter l'œuvre de cette grande transformation, de petits légistes, se substituant aux hauts barons, chassent ceux-ci des siéges fleurdelisés du parlement, et finissent par le transformer en cour des pairs et en suprême conseil national.

XXII

Ce régime nouveau, qu'à notre tour nous appelons l'ancien régime, ne s'établit pas sans doute en un jour, et de grands événements ne tardèrent pas à venir traverser l'œuvre monarchique conçue par Charles V. Une solennelle épreuve était encore nécessaire avant que la France s'assît parmi les nations sur sa base indestructible, et l'on vit l'Angleterre renouveler, dans des conditions plus menaçantes peut-être, la tentative qui venait d'échouer contre la prudence d'un grand roi et le génie d'un grand capitaine.

Azincourt rouvrit toutes les blessures de Poitiers, et Henri V, reprenant le débat qui semblait épuisé, fit traverser à la nationalité française une crise non moins terrible que celle dont elle avait triomphé sous Édouard III. Mais ce sentiment avait alors poussé de trop profondes racines pour être arraché du cœur des peuples. Il ne fléchit pas sous l'orage que déchaînèrent sur le royaume et les rivalités princières, et les conspirations domestiques, et jusqu'à cette dé-

nence royale qui vint se joindre comme une cala-
nité suprême à cet abîme de calamités. La France
ut envahie, mais non pas domptée ; elle vécut l'épée
ur la gorge, toute prête à se redresser pour la ven-
eance et pour la mort ; et lorsque Dieu, qui se
omplaît à la sauver par des voies où éclate sa provi-
lence, lui envoya la houlette de Jeanne d'Arc en
igne de réconciliation et de salut, la nation la vit
riller au-dessus de sa tête comme l'épée flam-
oyante du connétable. Elle salua dans la fille du
euple, aussi bien que dans le chevalier breton, un
nissionnaire de la même cause, un instrument de la
nême œuvre. Double symbole des forces les plus
ives et les plus pures de l'ancienne monarchie,
e la classe agricole et de la noblesse provinciale, la
ainte paysanne et l'humble gentilhomme resteront
es supports éternels de l'édifice fondé par l'héroïsme
e l'un et consacré par le martyre de l'autre.

LOUIS XI.

I

Lorsqu'un principe puissant a marqué la société de son empreinte, il est rare qu'il succombe du premier coup et qu'il n'exerce pas sur ses vainqueurs une influence sensible. On voit souvent ce principe abattu sortir plus fort des ruines faites autour de lui, et ses adversaires de la veille en devenir les ardents propagateurs, soit que leur intérêt ait changé avec leur victoire, soit qu'ils ne sachent comment remplacer la pensée contre laquelle ils ont combattu. L'histoire de la féodalité nous en est un grand exemple.

Cette organisation de la société par le sol, dont la royauté était parvenue à triompher après une lutte opiniâtre, faillit renaître, relevée par la royauté elle-même sous des formes plus menaçantes. A partir de Philippe-Auguste, les rois n'avaient entretenu qu'une seule pensée : celle de substituer la hiérarchie des personnes à la hiérarchie des terres, et de donner un centre de vie à l'immense polype qui embrassait la France. Louis IX avait rattaché au trône la distribution de la justice, élevé les légistes en abaissant les seigneurs, et jeté les bases d'une administration uniforme. Philippe-le-Bel et ses fils continuèrent, en la modifiant selon l'esprit des temps, l'œuvre de leur saint aïeul. Arrêtée sous les premiers Valois par l'influence de la maison de Plantagenet, qui aspirait à la couronne de France et qui s'était constituée la protectrice des hauts barons contre leur suzerain, cette œuvre avait repris son cours sitôt que les victoires de Du Guesclin eurent ranimé au cœur de la France la vie nationale prête à s'éteindre. Le triomphe de la couronne contre l'aristocratie territoriale aurait été, dès lors, complet et assuré, si, au moment où la nation était tout entière à la lutte entamée contre l'étranger, les rois n'avaient, de leur propre main, implanté dans le sol les germes d'une féodalité destinée à devenir plus redoutable que celle dont ils venaient de triompher au prix de tant d'efforts.

Dans la pensée d'augmenter l'importance politique des princes du sang royal, afin de les opposer avec plus d'avantage aux grands feudataires, le souverain se dépouilla du gouvernement héréditaire des plus belles provinces de la monarchie. Il en résulta que, lorsque toutes les dynasties particulières eurent disparu devant les progrès de la royauté, ces établissements princiers, destinés à ne faire retour à la couronne qu'à défaut d'héritier mâle, se trouvèrent plus en mesure de lui résister que n'avaient jamais été les grands fiefs détruits par elle. A la puissance territoriale les princes ajoutaient, en effet, le prestige de leur origine royale, et devenaient d'autant plus dangereux pour la couronne que leur sang les en rapprochait davantage. Les nombreux intérêts liés à l'antique organisation de la société se rattachèrent donc avec ardeur à la cause des princes apanagés, et ceux-ci devinrent les représentants du principe territorial au moment même de sa défaite. Ce fut une nouvelle bataille à livrer qui ne dura pas moins d'un siècle : lutte difficile, où la royauté était contrainte de se ménager elle-même, parce que les coups portés par elle faisaient couler son propre sang ; lutte délicate, où l'astuce ne la servit pas moins que le courage.

Saint Louis ouvre avec majesté la première phase du grand duel engagé par la monarchie contre la fédération conquérante. Le nom de Louis XI se dé-

tache dans un sombre éclat durant la seconde période de ce conflit; Richelieu termine enfin cette lutte de six siècles, au moment où l'idée féodale, toujours vaincue et toujours renaissante, s'efforçait, au moyen des grands gouvernements provinciaux, de reprendre en sous-œuvre la tentative qui avait succombé au quinzième siècle avec le système des apanages.

II

Il n'y a guère dans l'histoire de spectacle plus triste que celui de la dynastie capétienne à l'avénement de la branche de Valois. La guerre contre l'étranger se complique d'une lutte domestique dans laquelle s'absorbent misérablement les destinées de tout un peuple. La maison de Bourgogne et la maison d'Orléans, celles d'Évreux, d'Anjou, de Dreux, de Bourbon remplissent le royaume de querelles non moins honteuses dans leurs motifs que stériles dans leurs résultats. Tous ces rameaux issus du tronc capétien luttent avec acharnement les uns contre les autres pour conquérir le gouvernement de l'État, et viennent attester à la fois et le triomphe de la race royale, devant laquelle toutes les autres ont succombé, et l'imprévoyance sans exemple avec laquelle les chefs de cette race ont usé de leur victoire.

Il n'est pas de princes auxquels on puisse, avec

autant de justice qu'aux premiers Valois, imputer toute la responsabilité de l'avenir. Dénués de prévoyance autant que de suite dans les desseins, ils furent les auteurs de la plupart des embarras de leur règne, et de presque tous les périls sous lesquels manqua succomber leur postérité. Le roi Jean, qui, pour sortir de prison, n'avait pas hésité à livrer la moitié du royaume, commit une faute plus grave encore que le traité de Brétigny : il étendit le système des apanages, déjà développé outre mesure, en donnant à son quatrième fils, sous la réserve d'un retour éventuel, le duché de Bourgogne, que la mort du dernier prince de cette maison avait réuni à la couronne. Philippe-le-Hardi, devenu la tige d'une nouvelle maison ducale, réunit bientôt, par son mariage avec la veuve de Philippe de Rouvre, les comtés de Flandre et d'Artois à l'apanage reçu de l'aveugle libéralité de son père. Jean-sans-Peur, par son union avec l'héritière du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande, vint augmenter cette agglomération déjà redoutable, et la France, qui luttait à grand'peine contre l'invasion de l'étranger, vit se former sur sa frontière un État qui s'étendait de la mer du Nord aux portes de Lyon.

Les souverains de cet État nouveau tinrent le sort de la plus vieille monarchie de l'Europe entre leurs mains, durant la longue crise dans laquelle fut engagée l'existence nationale de la France, et ouvri-

rent aux Anglais les portes du royaume jusqu'au moment où il leur plut de négocier une paix dont ils demeurèrent les souverains arbitres. A l'autre extrémité du territoire, la Bretagne, gouvernée depuis deux siècles par une branche de la maison royale, ne menaçait pas moins la monarchie française dans tous les conflits où l'existence de celle-ci se trouvait engagée. Si l'étendue territoriale de cette province était moindre que celle du duché de Bourgogne, sa nationalité était plus vivace et son unité plus compacte ; il suffisait aux ducs de Bretagne d'ouvrir leurs ports aux Anglais et de menacer les frontières de la Normandie pour troubler la sécurité de la capitale.

Entre ces deux grandes souverainetés, qui ne relevaient de la couronne que par la vaine formule de l'hommage, s'étendaient les vastes domaines devenus le patrimoine exclusif des princes de la race royale. La maison d'Anjou possédait le Maine et la Provence, et aspirait à la souveraineté de la Sicile ; celle d'Orléans, qui poursuivait la conquête du Milanais, avait de grands apanages au centre même du royaume. La maison d'Évreux avait longtemps réuni la Navarre à des possessions qui touchaient aux portes de Paris. La branche de Bourbon, maîtresse de l'Auvergne et du Bourbonnais, s'appuyait sur la Bourgogne, qu'elle redoutait plus que la France. Enfin, en consentant à la paix d'Arras, le duc Philippe-le-

Bon avait retenu en dépôt les places baignées par la Somme. Demeuré, de cette manière, maître de la Picardie, le duc de Bourgogne pouvait, à son gré, troubler Paris, et donner la main aux vieux ennemis du royaume demeurés en possession de Calais.

III

Tel était l'état des choses lorsqu'en 1461 Charles VII expirait de tristesse et de soupçon, après un règne de près de quarante ans traversé par les événements les plus contraires. Servi par de nobles guerriers et par une assistance miraculeuse, il avait été le témoin de la renaissance de la nation plutôt qu'il ne l'avait provoquée. Mais, depuis la paix signée avec la Bourgogne et la trève conclue avec l'Angleterre, il avait déployé une habileté véritable pour préparer la transition, alors si difficile, de l'état de guerre à l'état de paix; il avait usé d'une adresse peu commune pour amortir l'effet des maximes de liberté invoquées par chaque faction au milieu des malheurs publics, afin d'agir sur l'imagination des peuples et de se concilier leurs sympathies.

Au moment où ce prince fermait les yeux, le sort de la monarchie française n'était pas moins incertain que la nature des institutions destinées à la régir. Sous le rapport territorial, cette monarchie était à peu près en équilibre avec les États des princes dont

les possessions relevaient de la couronne. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne réunis le tenaient en respect : ligués avec les autres *seigneurs du sang*, comme on parlait alors, ils mettaient la royauté dans un péril sérieux, et la ruine de celle-ci aurait été certaine, au cas que l'Angleterre se fût entendue avec les mécontents pour recommencer une guerre qu'elle n'avait suspendue que par lassitude. Maintenir à tout prix la paix avec l'Angleterre, diviser les princes du sang pour les affaiblir l'un par l'autre, telle était donc l'œuvre obligée de la royauté, et son sort dépendait du résultat de cette double tentative.

IV

Il n'était pas plus facile de pressentir l'avenir politique vers lequel marchait la nation, et de dire quelles formes de gouvernement sortiraient des essais de représentation essayés au milieu des désordres inséparables de guerres civiles, compliquées par une invasion étrangère. Le cours des événements n'avait pas mis la France en mesure de concentrer dans un seul corps, ainsi que le faisait déjà l'Angleterre, tous les pouvoirs constitutionnels et tout le prestige d'une représentation nationale. Saint Louis avait altéré l'essence du parlement en faisant dominer son caractère judiciaire sur son caractère politique. En devenant une magistrature gardienne

et interprète des lois, cette haute cour féodale avait renoncé implicitement au droit de concourir, au nom du peuple, à leur confection; et ce n'était pas sur ces bancs, réservés aux pairs, conseillers-nés de la couronne, et aux légistes, ses conseillers de confiance, qu'il était possible de faire asseoir la mobile représentation du tiers-état, lorsqu'on se trouva bientôt dans le cas d'appeler celui-ci à la vie publique.

De cette impossibilité de faire des parlements un corps législatif dans lequel se concentrassent toutes les forces vives de la nation, sortirent les États-généraux, qui s'élevèrent à côté des grandes compagnies judiciaires, sans que les attributions des uns et des autres fussent parfaitement définies. Philippe-le-Bel fit appel aux hommes des communes, afin de trouver dans la bourgeoisie naissante un point d'appui pour sa lutte contre la papauté. Fréquemment convoqués sous les successeurs de ce prince, les États exercèrent sans opposition le droit souverain de voter l'impôt, et si plus tard ils s'emparèrent avec violence du gouvernement du royaume au milieu de l'anarchie entretenue par les factions princières et par l'étranger, ces usurpations n'empêchèrent pas qu'au retour de la paix publique, et après la délivrance du territoire, l'opinion ne reconnût aux trois ordres le droit exclusif de consentir les subsides, et de statuer, de concert avec la royauté, sur

les grands intérêts de la nation. Mais dans quelle limite et sous quelles formes ce droit devait-il être exercé? Nul ne le pouvait dire, tant les attributions étaient mal définies, tant les prétentions réciproques des cours souveraines et des États venaient apporter de confusion dans les idées comme dans les faits!

V

Tout était donc précaire et incertain au moment où le sort de la France tombait aux mains d'un prince que son père avait estimé capable d'attenter à sa vie, et qu'un exil de douze années avait éloigné du royaume. La nation connaissait assez les maximes de la liberté pour qu'il n'y eût pas à s'étonner qu'une organisation régulière et pondérée sortît alors des événements; d'un autre côté, ces maximes avaient été trop compromises par les désordres d'une triste époque pour n'avoir pas perdu une partie de leur autorité. La lassitude, d'ailleurs, était grande, et le dégoût des expériences profond. Dans une telle disposition des esprits, il n'était pas plus interdit de croire au despotisme qu'à la liberté, et les destinées politiques de la France étaient livrées à l'habileté des hommes et au hasard des événements.

La même incertitude planait sur un intérêt plus grand encore, celui de la sécurité du territoire. Que les princes du sang s'entendissent pour recommencer

contre la royauté la lutte qui lui avait été si funeste, et le péril était grave; qu'ils amenassent l'Angleterre ou l'Empire à se déclarer contre la France, et la ruine de celle-ci devenait inévitable. Jamais le champ des conjectures n'avait donc été plus vaste, et en aucun temps la conduite d'un souverain n'avait été en mesure d'exercer sur le cours des choses une influence aussi décisive.

Louis XI n'hésita pas un moment sur son but : il y courut tout droit et sans prendre haleine, soit qu'il n'entrevît pas distinctement tous les obstacles, soit que son inclination dominante ne lui permît pas d'en tenir compte. Il avait hérité de son père d'un esprit prompt, d'un cœur sec et d'un égoïsme à toute épreuve. Étranger à toutes les passions qui troublent la vie des hommes et les détournent de leur but, le fils de Charles VII n'en connut jamais d'autre que la passion du pouvoir, la seule qui soit persévérante et qui permette d'associer le sang-froid de la conduite à la violence des désirs. Patrie et famille, honneur et religion, haine et amour, tous les mobiles de l'existence humaine étaient paralysés chez cet homme par une seule pensée, et si à ses derniers jours il se cramponnait à la vie avec angoisse, c'était moins par appréhension de la mort que parce que la vie était pour lui la condition de la puissance.

Louis XI n'avait pas senlement l'amour du pouvoir, il en avait aussi la jalousie : il fallait qu'il

l'exerçât lui-même et sans en communiquer la moindre part. De là le goût des instruments subalternes, la haine de toutes les natures élevées, le besoin d'exercer une action directe, visible à tous les regards. Dans son activité maladive, ce prince descendait jusqu'aux détails les plus vulgaires, aimant mieux se susciter des embarras par une intervention personnelle que d'en triompher par d'autres que par lui-même. Il avait les défauts aussi bien que les qualités de son caractère, et nul ne compromit plus souvent le but vers lequel il se dirigeait toujours. Il ne sut jamais ni contenir sa passion, ni l'ajourner, et ses empressements venaient à chaque instant lui enlever le bénéfice de ses tromperies. Mais habile à réparer ses fautes non moins que prompt à les commettre, il ne déployait jamais plus de ressources que pour sortir des périls qu'il s'était créés. Généreux et clément par spéculation, fidèle à ses créatures par calcul, moins cruel par nature que la plupart des princes de son temps, mais impitoyable par système, il subordonnait tout à son idée fixe, comme un monomane à son point de folie ; il aurait joué l'honneur de son nom et le salut de son âme pour le plus léger succès, portant d'ailleurs dans la perpétration du mal une sorte d'effroyable bonhomie qui ne se rencontre qu'en lui seul.

VI

L'intelligence était chez Louis XI en accord avec le caractère, et demeurait trop fortement concentrée sur son objet pour embrasser les vastes horizons. Nul ne renfermait plus soigneusement son action dans la sphère de ses intérêts immédiats. Renforcer le pouvoir royal en rattachant à tout prix à la couronne les provinces démembrées par voie d'apanage, tel fut le plan auquel il demeura fidèle pendant vingt-deux ans de règne, et hors duquel il ne permit jamais aux événements de l'entraîner. Conséquent avec lui-même, et par des motifs que peu d'historiens ont compris, il préféra la réunion de la Bourgogne à l'annexion des Pays-Bas à la monarchie française, aimant mieux voir la France se reconstituer naturellement dans ses limites que d'étendre celles-ci au prix d'un conflit avec l'Allemagne. Il abandonna complétement en Italie les intérêts de deux branches de sa maison, et, s'il s'occupa quelquefois des affaires d'Angleterre, ce fut dans la pensée d'amortir, en y entretenant les troubles civils, l'action extérieure du gouvernement. Il ne prêta pas même l'oreille aux plaintes de la papauté, qui conviait la chrétienté à un grand effort contre le Turc; et l'un des premiers actes de son règne fut d'en détourner le duc Philippe de Bourgogne, qui

paraissait y incliner : tout entier à son œuvre circonscrite, mais nettement conçue, les destinées du monde, aussi bien que les principes du droit, disparaissaient pour lui devant l'affermissement de sa puissance. Ce fut par cette persévérance dans un même plan que, sans être un homme supérieur, Louis XI parvint à dominer son époque et à l'emporter sur son rival.

Charles de Bourgogne avait un vague instinct de grandeur qui manquait au roi de France, mais il usa sa vie dans la poursuite des projets les moins concordants, plus incapable encore de les mûrir que de les suivre. Pendant que la pensée de former un royaume, tantôt aux bords du Rhin, tantôt en Italie, traversait la tête du Bourguignon, son impassible adversaire, changeant de moyen sans changer de but, planait au-dessus de sa proie, l'enlaçant de cercles concentriques, sacrifiant l'éclat au profit et plus jaloux du succès que de la gloire.

Tel était l'être étrange qui allait s'asseoir au trône de saint Louis et décider du sort de la nation qui avait fait les croisades. Dans d'autres temps Louis XI n'aurait été qu'un prince médiocre quoique sagace, appelé à fournir une carrière peu éclatante ; mais dans la dernière moitié du quinzième siècle il devint, par la seule force des choses, le dominateur d'une société qui ne comprenait plus aucune sorte de grandeur.

VII

L'aspiration chrétienne, qui avait fait la vie de l'Europe, semblait épuisée, et l'unité catholique était à la veille de se dissoudre. Le grand schisme avait amené des rivalités scandaleuses, porté un coup terrible à l'autorité morale de l'Église, et le ciment divin qui unissait la chrétienté était tombé pièce à pièce.

Pendant que trois papes se disputaient la tiare, les Turcs s'étaient avancés à marches forcées vers l'Europe, et la chute même de Constantinople n'avait réveillé dans les âmes ni les héroïques souvenirs, ni les dévouements religieux. Si l'on parlait parfois de croisade, on était fort décidé à n'y plus risquer sa personne. Quelques braves aventuriers passaient encore les mers, et dans l'ivresse des festins les princes juraient souvent de prendre la croix; mais, lorsqu'il s'agissait d'accomplir cette solennelle promesse, ils se bornaient d'ordinaire à envoyer quelques secours en Terre Sainte, ou à se faire suppléer par leurs bâtards, comme il arriva au bon duc Philippe de Bourgogne [1].

Pie II, épuisé par ses efforts, mourait la face tournée vers l'Orient, et jetait en vain au monde,

[1] Croisade d'Antoine, bâtard de Bourgogne, 1465. Voir les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, livre Ier, ch. 16.

occupé à d'autres soins, ses anathèmes et ses prophétiques paroles. La conscience publique était éteinte et le siècle était épuisé de grandes pensées comme de grands hommes. Aux vastes projets qui l'entraînèrent si longtemps vers la Syrie et vers l'Égypte, la France avait substitué les complots du roi de Navarre et les querelles des Bourguignons et des Armagnacs. L'Angleterre se noyait dans le sang et égorgeait soixante-dix membres ou alliés de la famille royale dans la lutte des deux roses. La Castille et l'Aragon étaient plongées dans les guerres civiles et les trahisons domestiques. L'Italie avait perdu toutes ses grandes renommées et se débattait entre des tyrans et des démagogues, montrant au monde Alexandre VI dans la chaire de saint Pierre et César Borgia sur les marches d'un trône.

La vie nationale s'était maintenue en France au commencement de ce siècle, grâce à la guerre de l'indépendance et à la protection du Ciel visiblement étendue sur le royaume. A défaut de grands hommes, les braves guerriers ne lui avaient pas manqué, et la gloire avait dissimulé quelque temps l'affaiblissement progressif des caractères. Mais à la fin du règne de Charles VII, durant la longue paix qui succéda à une guerre de cent années, l'épuisement devint sensible. De tous les brillants compagnons de la miraculeuse Pucelle, le comte de Dunois

survivait seul, couvert d'infirmités, usant dans d'obscures intrigues pour agrandir sa maison les restes d'une vie héroïque. Sous Louis XI il ne s'éleva ni un homme, ni une idée, et la stérilité de la nature vint servir à souhait la pensée royale. Cette pensée domina sans résistance. C'est le juste châtiment des époques de décadence d'être régies par des esprits vulgaires et de servir de piédestal à des médiocrités que l'abaissement universel finit par transformer en grands hommes.

C'est grâce à cette disparition momentanée de tous les instincts généreux que l'habile persistance de Louis XI s'est élevée à la hauteur du génie politique, et que ce prince a pu mériter d'être compté au nombre des fondateurs de la monarchie.

VIII

Ce fut à son avénement que le nouveau roi commit ses plus grandes fautes, ce qui arrive rarement, même aux princes malhabiles. L'homme qui résuma toute la science du gouvernement dans l'art de dissimuler débuta par violer sa maxime favorite. Il réunit en faisceaux, par ses mesures précipitées, toutes les forces qu'il lui importait tant de séparer, et qu'il apprit plus tard à diviser, au profit de sa puissance.

Il avait tant souffert dans son maigre apanage du

Dauphiné, et il éprouvait une telle impatience de régner, qu'il ne garda aucune mesure, lorsqu'après quarante années d'attente il se sentit enfin la couronne sur la tête. Durant ces jours solennels où la royauté se montre d'ordinaire dans ses pompes et dans sa clémence, le nouveau roi chassa les serviteurs les plus éprouvés de son père, et confia à des hommes ignorés les plus grandes charges de la magistrature et du gouvernement.

Le duc Philippe l'avait accompagné en grande pompe à son entrée dans le royaume : après l'avoir protégé si longtemps contre les ressentiments du roi son père, il semblait appelé à exercer sur Louis XI une influence grande et heureuse. La France devait beaucoup à l'héritier de Jean-sans-Peur, puisque, en séparant sa cause de celle de l'étranger, le prince bourguignon l'avait enfin mise en demeure de rompre le joug de l'Angleterre. Comblé de richesses et de puissance, au déclin d'une vie élégante et dissolue, Philippe n'aspirait qu'à passer en paix ses derniers jours, et rien ne laissait pressentir qu'il fût possible de l'entraîner dans une rupture avec la France. Il avait débuté par donner une preuve éclatante de ses intentions équitables en consentant, moyennant le paiement de la somme stipulée sous le précédent règne, à la remise des places de la Picardie. Cette importante négociation avait été conduite à la cour de Bourgogne par les seigneurs de

Croï, qui possédaient toute la confiance de leur maître, et que les libéralités du roi avaient acquis à la France. La faveur dont jouissait cette famille paraissait le gage de relations faciles. Cette faveur fut cependant la première cause d'une rupture qui allait exposer le royaume à une chance redoutable.

Les Croï étaient odieux au jeune comte de Charolais, fils aîné de Philippe, dont les fougueuses passions vinrent tout d'abord se heurter contre cet obstacle. En paraissant s'appuyer sur ses ennemis, le roi devint odieux au bouillant héritier du bon duc; et Louis XI, se croyant sûr de ce dernier, se complut à aigrir par l'imprudence de ses paroles et l'ostentation calculée de ses démarches des ressentiments contre lesquels il n'estimait pas avoir de longtemps encore à se mettre en garde. Parce que le roi son père l'avait traité lui-même en ennemi et avait rassemblé une armée pour le chasser du royaume, Louis crut qu'il ne serait pas impossible d'amener le vieux duc de Bourgogne à une rupture éclatante avec son fils. Il oublia que tous les pères n'avaient pas le cœur aussi froid que Charles VII, et que tous les fils n'étaient pas capables de supporter d'un front impassible la malédiction paternelle. Le duc Philippe, pressentant sa fin prochaine, reçut en grâce l'héritier de sa race, qui, dans le cours d'une longue maladie, venait de se montrer pour son vieux père fils respectueux et tendre. Il lui remit

le gouvernement de ses vastes États, ne conservant plus jusqu'à sa mort qu'une souveraineté nominale. Cette abdication prématurée avait échappé aux prévisions du roi de France.

IX

Louis XI n'avait pas été plus heureux vis-à-vis du duc de Bretagne, et sa politique avait aussi éprouvé un grave échec de ce côté. François II n'aspirait, comme Philippe-le-Bon, qu'à jouir en paix de sa belle seigneurie et à passer une vie indolente aux pieds d'une ambitieuse maîtresse. Faire de cette femme une pensionnaire de la France, constituer à prix d'argent un parti français au sein de la Bretagne, en attirant auprès du roi les seigneurs les plus qualifiés de la province, tout cela pouvait être d'une bonne politique; mais il n'aurait pas fallu en perdre les fruits en voulant les cueillir avec trop de promptitude. Sommer tout à coup François II de renoncer à son titre de duc par la grâce de Dieu et à l'exercice des prérogatives souveraines dont ses prédécesseurs avaient usé, réveiller au début d'un règne toutes les querelles qui, pendant des siècles, avaient divisé la Bretagne et la France, c'était un fort mauvais moyen pour endormir l'héritier de Jean de Montfort dans les bras de madame de Villequier. Une pareille conduite aurait donné du cœur aux

plus lâches. Au lieu de séparer la Bretagne de la Bourgogne, Louis provoquait donc à plaisir la confusion de leurs intérêts, et préparait la formation d'une ligue que tous ses soins auraient dû tendre à prévenir.

Son antipathie contre les princes du sang et son désir immodéré de les affaiblir le poussaient en même temps à des démarches intempestives et souvent outrageantes. Il se liait d'amitié avec François Sforze, le conquérant du Milanais, ôtant ainsi à la maison d'Orléans toute espérance de recouvrer l'héritage qu'elle poursuivait du chef de Valentine de Milan. Il ne ménageait pas davantage les prétentions des princes d'Anjou au trône de Sicile, et traitait avec le roi d'Aragon, leur compétiteur. Le duc de Calabre, estimé pour sa valeur et son expérience, le comte de Dunois dont l'écusson, malgré la brisure de bâtardise, était le plus éclatant entre tous ceux des seigneurs du sang, les princes de Bourbon, étroitement liés à la maison de Bourgogne, et dont le roi avait négligé d'amorcer l'ambition, en un mot, presque tous les princes issus du tronc capétien se trouvèrent associés dans une hostilité commune. Bientôt la maison de Savoie vint unir ses ressentiments à ceux des princes français, et l'on vit Louis XI faire emprisonner, au mépris du droit public, l'un des membres d'une famille qui, durant son exil, avait consenti à lui donner une épouse.

Loin d'amortir par des mesures générales l'effet des coups qu'il se complaisait à porter aux plus hautes existences du royaume, le roi promulgua des édits qui atteignaient dans ses plaisirs et dans son orgueil l'aristocratie féodale tout entière. Ce fut ainsi, par exemple, qu'il restreignit le droit de chasse par des dispositions qu'on aurait dit empruntées à la législation sauvage des Plantagenets. Aucune mesure populaire ne révélait l'intention de rechercher l'appui du tiers-état contre la noblesse : les mécontentements de celle-ci devenaient de jour en jour plus prononcés, et, après deux ans de règne, une crise était devenue imminente.

X

Louis déploya, pour y faire face, autant d'activité qu'il avait d'abord montré d'imprudence. Il négocia avec l'Angleterre pour décider Édouard IV à se déclarer contre la Bourgogne, montrant en perspective à ce prince les Pays-Bas à partager, et n'hésitant pas même, au rapport de quelques historiens, à lui faire espérer, pour prix de son concours, la cession de quelques-unes des provinces françaises arrachées à la couronne britannique. Quoique Louis XI eût déjà commencé à exercer près de la cour d'Angleterre le système de corruption qui lui réussit si bien par la suite, ces ouvertures ne furent pas prises

au sérieux, et le seul résultat de cette tentative, qu'Édouard s'empressa de révéler, fut de compromettre davantage le caractère du roi de France, et de lever à la cour de Bourgogne les dernières incertitudes. Le vieux duc, vivement offensé par les procédés du roi, avait remis à son fils les rênes du gouvernement, et le comte de Charolais consacrait tous ses soins à lever une armée et à cimenter la ligue dont il devenait le principal point d'appui.

Déjà une vaste organisation enlaçait la France, et celle-ci échappait encore à la sagacité de Louis XI. Les nombreux agents du roi, répandus dans toutes les cours, courant toutes les foires et tous les pèlerinages sous mille travestissements divers, n'avaient pas découvert qu'au centre même de sa bonne ville, et jusque dans la nef de Notre-Dame de Paris, les conjurés, au rapport d'un gentilhomme fort mêlé à ces événements, se reconnaissaient à certains signes et recevaient un mot d'ordre [1]. Le duc de Bretagne, que Louis XI prenait si mal son temps pour attaquer, poussait avec chaleur les princes à se déclarer. Bientôt le frère unique du roi quitta la cour, et l'adhésion de l'héritier présomptif de la couronne [2] vint donner à cette fédération d'intérêts privés une sorte de caractère politique.

Ce jeune prince n'était en mesure d'exercer par

[1] Olivier de la Marche, livre 1er, ch. XXXV.

[2] Le dauphin, depuis Charles VIII, ne naquit qu'en 1470.

son intervention personnelle aucune influence sur les événements; il n'avait aucune force militaire à joindre à celles que rassemblaient activement le duc de Bretagne, le comte de Charolais et les ducs de Bourbon et d'Anjou-Calabre. Charles, duc de Berry, était un doux jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qui, à la vue du sang répandu pour sa cause, se prit à concevoir toutes sortes de regrets de son imprudence. Tenu à l'écart de toutes les choses du temps, il ne connaissait guère plus les griefs que les projets des coalisés. Mais on lui avait souvent répété que le Berry formait un trop mince apanage pour un aussi grand prince, et qu'il avait droit de réclamer la Normandie. De telles raisons avaient fini par lui paraître convaincantes; et, cédant à l'insistance de serviteurs en possession de toute sa confiance, il consentit à revêtir de son nom le manifeste des alliés et à se réfugier auprès du duc de Bretagne. Il avait été devancé, à ce rendez-vous général de toutes les factions, par le duc d'Alençon, que Louis XI avait tiré récemment d'une prison d'État, et qui semblait destiné à dégoûter ce prince d'un premier essai de clémence.

L'investiture de la Normandie pour le duc de Berry devint dès lors le but ostensible du grand mouvement qui s'opérait dans le royaume. Dépouiller la couronne de sa plus riche province, c'était en effet le moyen le plus sûr pour réduire celle-ci à

'impuissance, et pour la livrer désarmée à l'assaut le toutes les ambitions et de toutes les cupidités. C'était le seul but que se proposât la ligue du *Bien public*. Les déclarations emphatiques et vides émanées des coalisés, leurs plaintes sur la misère du peuple sans nulle allusion aux moyens de réformer le gouvernement, tout constatait la nature de cette insurrection. La noblesse française commença ce jour-là la longue histoire de ses agitations stériles et de ses mécomptes. Admirablement trempée pour la guerre, le Ciel l'avait laissée dépourvue de tout esprit politique. Toujours jalouse d'exploiter le pouvoir sans s'inquiéter jamais du soin d'en régler l'exercice, elle ne songea pas plus sous Louis XI que sous Marie de Médicis et sous Anne d'Autriche à justifier ses résistances en les associant à un grand intérêt public. Lorsqu'elle aurait pu affaiblir la couronne sans l'abaisser, en fondant sous sa propre influence des institutions permanentes, l'aristocratie française considéra toujours son œuvre comme terminée, sitôt qu'elle eut arraché à main armée des gouvernements et des pensions : si elle n'avait héroïquement prodigué son sang sur tous les champs de bataille de l'Europe, il n'y aurait pas plus d'excuse pour son égoïsme que pour son imprévoyance.

XI

Louis XI venait de commettre des fautes nombreuses, et avait provoqué une ligue qu'il semblait plus facile de prévenir que de dissoudre. Cependant il était par sa nature et la vivacité de son esprit fort supérieur à ses adversaires, et demeurait l'unique représentant d'un principe d'unité territoriale qui touchait plus la nation que l'agrandissement du duc de Berry ou le triomphe de M. de Charolais. Aussi les sympathies publiques inclinèrent-elles vers le monarque, particulièrement dans la bourgeoisie parisienne. Il déploya pour se l'attirer une grande souplesse et une activité infatigable, se montrant inépuisable en ressources et toujours confiant dans sa fortune. Au milieu de trahisons chaque jour signalées, il joua avec un naturel parfait le rôle de la clémence, le seul qu'il fût alors en position de prendre sans péril. Le prince qui passa ses dernières années derrière les palissades du Plessis-lès-Tours courait les parloirs aux marchands et les places publiques, flattait les riches prud'hommes, faisait danser leurs femmes, et trouvait dans la simplicité, non de son cœur, mais de ses habitudes, nombre de mots heureux et de saillies populaires. On aime à le voir, dans le journal d'un greffier de l'Hôtel-de-Ville, se mêlant aux bourgeois, se gaussant des princes et

de leur dévouement au bien public [1]. C'était surtout en exposant aux Parisiens les vues secrètes des principaux coalisés qu'il trouvait des paroles animées et déployait une verve intarissable. Il aimait à traduire en nombres ronds les belles déclarations émanées des chefs de l'entreprise, et donnait en livres tournois la mesure de chaque patriotisme.

XII

Les premiers mois de l'année 1465 s'écoulèrent dans des marches et des contre-marches sans résultats pour empêcher la jonction de divers corps amenés par les princes, et pour tenir en échec le duc de Bourbon. Pas un général de renom ne dirigeait activement les opérations militaires, et cette guerre se poursuivait de part et d'autre sans entraînement et sans vigueur, ainsi qu'il arrive lorsqu'aucun intérêt national n'est engagé dans une entreprise. L'armée du roi était numériquement inférieure à celle du *Bien public*, mais la vigilance du prince y maintenait une discipline sévère, et cette armée doublait sa force en s'appuyant sur Paris, demeuré fidèle.

On sait quelle fut l'issue de cette étrange bataille de Montlhéry, où chacune des deux armées triompha de l'aile qui lui était opposée, et à la suite de

[1] Chronique de Jean de Troyes, 1re partie, année 1465.

laquelle on vit des fuyards des deux camps courir, d'un côté jusqu'aux frontières de la Bourgogne, de l'autre jusqu'au cœur du Poitou. Louis s'y comporta en soldat intrépide, mais l'honneur personnel qu'il retira de cette journée ne lui donna aucun goût pour la guerre, et ne l'empêcha pas de préférer toute sa vie les parties où l'on n'exposait rien à celles où il fallait risquer quelque chose.

Durant le siége de Paris qui suivit la rencontre à Montlhéry, le roi se retrouva sur un terrain plus conforme aux habitudes de son esprit, et il y déploya toutes ses ressources. Quoique l'armée bourguignonne, réunie aux Bretons et aux autres coalisés, vînt assiéger la capitale à grand renfort d'artillerie, ses chefs comptaient beaucoup moins sur l'effet de leurs bombardes que sur celui des menées de leurs partisans. Dans l'état de désordre où était cette armée, l'assaut devenait impossible, et un blocus rigoureux impraticable. Le comte de Charolais, établi de l'autre côté de la Seine en son logis de Conflans, où il faisait grande chère aux Parisiens, espérait par sa présence ranimer de vieux souvenirs au cœur de ces bourgeois qui avaient porté si longtemps le chaperon de Bourgogne.

XIII

Ce fut un lutte réciproque de captations et de stratagèmes, et l'on ouvrit une sorte de marché public, d'un côté pour acquérir les hommes influents dans les corps de métiers, de l'autre pour éblouir les chefs de l'entreprise par des ouvertures magnifiques, et pour reconquérir les mécontents passés à l'ennemi. Le roi hésitait d'autant moins sur l'étendue de ses promesses qu'il était plus fermement résolu à ne les point tenir, et qu'il ne pouvait se résoudre à livrer au sort des armes la solution de la querelle. En lui envoyant un corps de quatre mille auxiliaires milanais, Sforze avait joint à ce secours précieux un conseil, fruit de sa vieille expérience. Il insistait vivement pour que le roi ne s'engageât pas dans une lutte incertaine, et pour qu'il traitât avec les princes comme avec les chefs d'une intrigue, et non comme avec les chefs d'un parti. Il voulait que l'on promît sans hésiter à chacun d'eux ce qu'il demanderait pour lui-même, ajoutant qu'une fois l'armée de la Ligue dissoute, mille moyens s'offriraient pour les exciter les uns contre les autres, et pour ressaisir en détail ce qu'on aurait paru livrer en gros.

Jamais prince n'avait été plus propre que le roi Louis à pratiquer une telle politique, car aucune démarche humiliante ne lui coûtait près des per-

sonnes, et nulle concession politique ne lui pesait, pourvu qu'il fût bien assuré de la reprendre. Aucun roi ne s'abaissa à ce point devant des hommes dont il avait besoin, aucun ne se consola si facilement par la perspective du succès du prix auquel il fallait l'acheter.

« Dès qu'il cuidoit estre à seur, il se mettoit à « mécontenter ès gens par petits moyens qui par luy « servoient, et à grande peine parvenoit à endurer « paix : mais à l'opposite il conduisoit sagement « l'adversité. C'estoit le plus sage roi pour soi tirer « d'un mauvais pas, le plus humble en paroles et en « habits, et qui plus travailloit à gaigner un homme « qui le pouvoit servir ou luy pouvoit nuire..... Et « ne s'ennuyoit pas d'estre refusé une fois ; mais y « continuoit en luy promettant largement et don- « nant par effect argent et estats qu'il cognoissoit « luy plaire. Et quant à ceulx qu'il avoit chassés et « débouittés en temps de prospérité, il les rachetoit « bien et cher quand il en avoit besoin, et ne les avoit « en nulle hayne pour les choses passées. Ces termes « et façons qu'il tenoit luy ont sauvé la couronne, « vu les ennemis qu'il s'estoit luy-mesme acquis à « son advénement au royaume [1]. »

De pareilles natures ont des ressources infinies et corrigent par leur bassesse tous les inconvénients de

[1] *Mémoires de Philippe de Commines*, livre Ire, ch. x.

leur insolence. Le roi, mis au pied du mur, fit des excuses aux uns, des avances aux autres, promit à ceux-ci des charges, à ceux-là des terres, et se montra bon compagnon avec tous. Louis XI déploya dans ces longues transactions une simplicité et une bonhomie parfaites; on dirait parfois Henri IV, avec cette différence que l'un était clément dans la victoire et l'autre dans la défaite. Lorsque chacun eut sa promesse dans sa poche et se trouva secrètement nanti, il devint difficile de continuer une guerre qui n'avait plus d'objet. Aussi le comte de Charolais, inquiet des dispositions de l'armée et plein de méfiance contre les confédérés, dut-il accueillir les propositions que le roi alla porter lui-même au camp ennemi avec l'empressement d'un homme disposé à tous les sacrifices, parce qu'il se tient pour assuré de gagner la dernière partie.

XIV

La paix fut signée avec toutes les conditions réclamées par la Ligue. Le duc de Berry reçut, comme apanage héréditairement transmissible, la souveraineté de la Normandie, avec l'hommage des ducs de Bretagne, dans les mêmes conditions que les anciens ducs normands. Le duc de Bourgogne reprit les villes de la Somme et obtint quelques places à sa convenance. Le duc de Calabre eut plusieurs villes,

cent mille écus comptant, et stipula dans l'intérêt de sa maison la rupture de l'alliance conclue par le roi de France avec le roi d'Aragon, maître du royaume de Naples; Etampes et Montfort furent abandonnés au duc de Bretagne, et les prérogatives souveraines qu'il s'était attribuées cessèrent de lui être contestées; le comte de Dunois retrouva ses domaines et perçut de l'argent comptant; le duc de Nemours, de la maison d'Armagnac, obtint une grosse pension avec le gouvernement de l'Ile-de-France; le sire d'Albret se fit attribuer des terres et des compagnies de gendarmes entretenus par la couronne; Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le plus puissant seigneur des États de Bourgogne, s'imposa à la France comme connétable de ses armées; enfin tous les seigneurs disgraciés au début du nouveau règne retrouvèrent leurs positions grossies par les libéralités du monarque. La décence publique obligea d'ajouter au traité une clause portant que, « pour remédier aux désordres du royaume et « dommages du peuple, le roi commettrait trente-six « notables avec pouvoir d'informer des fautes com- « mises dans le gouvernement et d'y mettre remède. »

De tous les articles de la convention de Conflans, ce dernier fut assurément celui qui coûta le moins au monarque, car il savait que ce serait la clause dont l'exécution serait poursuivie avec le moins d'insistance.

Un tel traité exécuté dans toutes ses conditions aurait porté un coup mortel à la puissance de la couronne. La reconstitution du duché de Normandie aurait fait rétrograder la monarchie française au delà des temps de Philippe-Auguste. Il ne se pouvait pas que Louis XI acceptât sérieusement une semblable extrémité; sa position, quoique critique, ne lui imposait pas un pareil sacrifice, et son caractère ne le comportait pas davantage. S'il consentait volontiers à compromettre son honneur pour échapper à des embarras, c'était avec la ferme résolution de ne jamais laisser entamer son pouvoir. Dans sa pensée, la paix de Conflans n'était donc qu'un expédient de quelques semaines, et il était fort résolu à se justifier promptement de la honte de l'avoir conclue par l'honneur qu'il estimait se faire en se montrant plus avisé que ses ennemis.

Les clauses sans importance politique furent exécutées avec d'autant plus d'empressement que c'était en désintéressant les personnes que le roi espérait se rendre assez fort pour refuser les choses. La bourse des Juifs et des usuriers pourvut à toutes les dépenses, et de nouvelles tailles arbitrairement imposées eurent bientôt bouché la brèche faite aux finances du prince par l'assaut de tant de cupidités. Une rude leçon venait d'enseigner au roi qu'il était plus sûr de corrompre que d'outrager, et qu'un seigneur puissant était plus dangereux dans l'exil que sous la

main de son maître, lorsque sa tête devenait le gage de sa fidélité. Louis ne l'oublia plus. Le duc de Bourbon, comblé de ses bienfaits, lui fut acquis des premiers et pour toujours; le roi rendit ses bonnes grâces aux comtes de Dunois et de Dammartin; il rétablit aux premiers postes de la magistrature les hommes qu'il en avait exclus; le comte de Saint-Pol ceignit l'épée de Du Guesclin, et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui avait si mal répondu aux premiers bienfaits du monarque, continua à profiter de sa prodigalité jusqu'au jour d'une expiation sanglante.

XV

Mais le traité était à peine signé que de secrètes mesures étaient prises pour en éluder les dispositions principales. Si le roi avait témoigné beaucoup d'amitié à son frère, il n'était pas moins résolu à ne jamais laisser le jeune prince en possession d'une province sans laquelle la France était comme démantelée. Les circonstances le servirent à souhait. Au moment où le nouveau duc de Normandie arrivait à Rouen, accompagné du duc François, dont l'armée traversait la Normandie pour retourner en Bretagne, une querelle entre les Normands et les Bretons vint ranimer d'anciennes inimitiés et provoquer une violente collision. Les Bretons se forti-

fièrent dans les places occupées par eux, et l'on pense bien que les agents secrets du roi n'exercèrent pas dans cette crise un ministère de conciliation. Le monarque avait conservé sur pied toute son armée pendant que les princes dissolvaient la leur, emportant chacun le prix de leur victoire et s'inquiétant désormais fort peu de l'avenir. Quel meilleur prétexte d'entrer en Normandie que celui d'y rétablir l'ordre public? Quel motif plus spécieux pour y rester que de céder aux supplications unanimes des habitants, travaillés par des émissaires, et le moyen de trouver mauvais que le roi gardât les villes où il venait de jeter de sûres et fortes garnisons, lorsqu'on n'était pas soi-même assez fort pour les reprendre?

Puis le Parlement avait parlé; il avait adressé de vives remontrances au roi, et Louis XI éprouvait des scrupules constitutionnels sur l'étendue de ses droits et de ses prérogatives souveraines. Plein de déférence pour ses conseillers muets jusqu'alors, il reconnut humblement qu'il avait excédé les bornes de sa puissance, en cédant de sa seule autorité une province qui supportait à elle seule le tiers des charges du royaume. Il fallut donc pour apaiser ses remords que son frère déguerpît sans plus tarder. Pourchassé de ville en ville, le nouveau duc de Normandie ne tarda pas à être contraint de se réfugier en Bretagne. François II l'accueillit avec le respect

dû à l'hériter présomptif de la couronne, mais sans se dissimuler qu'une telle hospitalité était coûteuse et pleine de périls, et qu'elle ne manquerait pas d'attirer sur son duché tous les efforts du roi devenu libre et demeuré à la tête de forces imposantes. Ce fut ainsi que Charles de Valois, après avoir été quelque temps duc de Normandie, cessa même d'être duc de Berry, et qu'il se vit contraint, après un si grand mouvement excité pour sa cause, d'aller habiter à Vannes le château de l'Hermine, « pauvre et « deffait, dit Commines, abandonné de tous ses « chevaliers qui avoient traité avec le roy, mieux « appointés de luy que n'avoient jamais été de son « père. »

Les cessions territoriales faites à la Bourgogne n'eurent guère plus de résultats. Quelques places fortes seulement reçurent garnison bourguignonne, car le roi s'empressa d'envoyer dans tous ses bailliages de Picardie des ordres pour des levées de troupes. Lorsque le comte de Charolais transmit des plaintes véhémentes sur cette violation publique du traité, Louis XI se contenta de répondre qu'il avait entendu céder le domaine utile et point la souveraineté. Au point où en étaient les choses, cette raison-là en valait une autre, et le Bourguignon, grâce à l'activité du roi, avait trop d'affaires pour venir l'inquiéter de sitôt.

En peu de mois la face des affaires avait donc

complétement changé : les princes de la maison de Bourbon étaient redevenus fidèles et dévoués; le duc de Calabre était attiré vers le roi par les conseils de René d'Anjou, son père, et par l'espoir d'épouser la princesse Anne, que Louis promettait en même temps au comte de Charolais. Le connétable épousait une princesse de Savoie et devenait beau-frère du roi; le duc de Bretagne, fatigué d'efforts dispendieux et inutiles, se plaignait amèrement du duc de Bourgogne, son allié; et, pendant que Philippe-le-Bon touchait à Bruges au terme de sa vie, le comte de Charolais luttait dans les provinces belgiques contre des insurrections sans cesse renaissantes. Il venait d'exercer sur la ville de Dinan une vengeance presque sans exemple dans la chrétienté; mais cet acte de rigueur était loin d'avoir intimidé tant de puissantes communes, toujours inquiètes pour leurs priviléges, toujours préparées à en maintenir la jouissance les armes à la main. Ainsi tous les rôles avaient été intervertis, et dans cette guerre de séduction et de tromperie la victoire était demeurée au plus habile.

XVI

Au mois de juin 1467, le comte de Charolais succédait à son père, et l'avénement de ce prince au trône ducal de Bourgogne était salué par une révolte

des Gantois. A cette révolte répondit le soulèvement du pays de Liége, et l'agitation s'étendit bientôt dans toutes les grandes cités du Brabant et des Flandres, assez populeuses pour lever, assez riches pour payer des armées. Une main invisible et partout présente excitait toutes les colères et faisait mouvoir tous les ressorts. Il n'y avait pas un riche brasseur de Gand, un riche drapier de Louvain, un opulent armateur d'Anvers, qui ne pût se vanter de se voir recherché par le roi de France.

Le duc de Bourgogne ne triompha pas sans peine de l'insolence des Liégeois, et entra par la brèche dans cette ville qui avait pris trop au sérieux les encouragements et les promesses du monarque. Ce mauvais succès ne touchait guère Louis XI, puisqu'il n'en payait pas lui-même les frais, et l'échec de ses bons amis les Liégeois ne l'empêcha pas de continuer ses pratiques. Il était d'ailleurs parvenu à susciter au duc Charles des embarras de plus d'une sorte; le comte de Nevers, issu d'une branche collatérale de la maison de Bourgogne, réclamait une portion du Brabant du chef de son aïeul, frère du duc Jean-sans-Peur, et les habitants de Bruxelles, aussi bien que les états de la province, auraient préféré le gouvernement d'un prince faiblement apanagé à la domination d'un puissant souverain, en mesure de restreindre et de détruire leurs libertés. Inutile de dire que Louis XI secondait le duc de Nevers comme il aidait

les Gantois, et qu'il n'était pas un mécontent ou un brouillon dans les Pays-Bas qui n'obtînt l'appui de la France. Enfin, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée entre le souverain et son vassal, la lutte était commencée, ou, pour mieux dire, elle n'avait pas cessé un moment depuis la signature de la paix.

Charles n'était pas moins fourbe que Louis et avait de plus que ce dernier le tort d'afficher des qualités contraires. Miné de toutes parts par les sourdes pratiques du monarque, il faisait de son côté de grands efforts pour ranimer au sein du royaume les germes de discorde dont il déplorait amèrement de n'avoir pas mieux profité. Le duc d'Alençon était retombé dans la révolte comme dans un péché d'habitude; le comte du Maine, de la maison d'Anjou, demeuré fidèle au roi pendant la crise du *Bien public,* menaçait alors de l'abandonner, et le comte de Saint-Pol, ballotté entre la Bourgogne et la France, commençait, dès cette époque, à pratiquer la politique de bascule qui devait plus tard lui devenir si funeste. Mais ce qui rendait le duc Charles plus ferme dans ses projets et plus menaçant dans ses paroles, c'est qu'il se croyait désormais assuré du concours actif de l'Angleterre.

XVII

Sacrifiant aux besoins de sa politique ses prédilections pour la maison de Lancastre, à laquelle il tenait par sa mère, il venait de demander et d'obtenir la main de Marguerite d'York. Devenu beau-frère d'Édouard IV, le duc espérait triompher de l'indolence de ce prince et réchauffer dans l'aristocratie anglaise les haines contre la France, entretenues par le souvenir de tant de belles seigneuries perdues.

Louis XI avait fait de son côté de grands et persévérants efforts pour se concilier la cour d'Angleterre, car il n'ignorait pas que son intervention apporterait un poids décisif dans la balance. On l'avait vu courir de sa personne jusqu'au port où descendirent les envoyés d'Édouard, et témoigner sans dignité comme sans mesure de la joie que lui causait l'envoi d'une ambassade. Pendant le séjour des plénipotentiaires en France, il ne les avait pas quittés d'un pas, leur prodiguant les attentions les plus empressées et les libéralités les plus abondantes. S'il n'avait pu réussir à établir une association étroite entre lui et le roi d'Angleterre, Louis XI était du moins parvenu à amortir l'effet de l'alliance de famille contractée entre les maisons d'York et de Bourgogne. Il avait acquis la certitude que le roi Édouard s'engagerait très-difficilement dans une lutte de nature à troubler

ses plaisirs et à compromettre son repos. Cependant il y avait dans l'éventualité d'une intervention anglaise de tels périls pour la France agitée par les factions, que cette garantie ne suffisait point au roi; et du jour où il se vit contraint de renoncer à conquérir l'entière confiance du prince qui régnait alors sur l'Angleterre, il prit d'actives mesures pour rendre à la maison de Lancastre toutes les chances qu'elle avait perdues. On sait que le fameux comte de Warwick, auquel Édouard devait son trône, devint l'instrument de cette révolution, et que celle-ci ne fut elle-même qu'une courte phase dans le mouvement qui agitait l'Angleterre. Ce redoutable mécontent avait épuisé sa force et se vit trahi par la fortune; mais la politique du roi de France avait réussi, car, pendant les années les plus périlleuses de son règne, il avait mis l'Angleterre dans l'impossibilité d'exercer une intervention sérieuse dans les affaires du continent.

XVIII

C'était surtout vers la Bretagne et vers son frère que se reportait la pensée du monarque. Si la pénible position de ce jeune prince n'était pas une épreuve pour sa tendresse, elle était un embarras grave pour sa politique. Chaque jour il était sommé par le duc de Bourgogne de remplir la clause principale du traité de Conflans; et, de son côté, le duc

de Bretagne trouvant fort dur d'entretenir le frère du roi, réclamait pour lui un apanage, moins encore dans l'intérêt du prince exilé que dans le sien.

Le nom de l'héritier de la couronne était le lien de tous les complots, et son sort le spécieux prétexte de toutes les plaintes. La nation s'étonnait qu'on laissât sans établissement et sans ressource un prince dont le jeune âge atténuait les torts, et une pareille conduite ne paraissait pas moins contraire aux sentiments de la nature qu'à la dignité du trône. Louis comprit enfin qu'il fallait enlever une telle ressource aux factions, et engager la France elle-même dans sa politique par une éclatante solidarité. Il prit la résolution inattendue de l'appeler à délibérer, de concert avec lui, sur le sort du duc de Berry, et sur la clause du traité dont ses ennemis lui reprochaient si amèrement la violation. Le prince, qui s'était mis à couvert derrière les remontrances du Parlement pour ne pas céder la Normandie, pensa qu'il pouvait, sans péril pour son autorité, provoquer pour un moment une intervention plus imposante encore. Soumettre aux états-généraux une question qui touchait à l'intégrité du territoire, et les prendre pour arbitres entre son frère et lui, c'était leur donner le plus haut témoignage de déférence. Le roi se crut assez sûr de leur opinion pour pouvoir y recourir sans danger, et fit un autre calcul qui ne lui succéda pas moins heureusement.

Il avait presque doublé les tailles, et le peuple succombait sous le poids des charges de toute nature imposées aux personnes et aux diverses industries. Louis prévit que la grandeur de la question politique soumise aux délibérations des trois ordres absorberait d'abord leur attention tout entière, et qu'en usant soudainement d'un motif spécieux pour arrêter le cours de leurs délibérations on parviendrait facilement à les empêcher de porter la main sur les matières d'administration, qu'il était fort décidé à dérober à leur examen. Un tel plan offrait sans doute quelque péril ; mais, si l'on parvenait à le réaliser, il avait pour effet certain de faire légaliser aux yeux de la nation, par le silence de ses représentants, un état de choses contre lequel s'élevaient des plaintes amères. Rendre stériles les délibérations des états-généraux était le meilleur moyen d'en dégoûter le pays, car aucune épreuve n'est plus funeste aux institutions que celle de leur impuissance.

XIX

Ce plan réussit dans toutes ses parties. Les élections se firent presque partout sous l'influence des officiers royaux, et le 6 avril 1467 les députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état se réunirent à Tours dans la grand'salle de l'archevêché. Louis XI,

entouré des nombreux princes de son sang, parut au milieu des représentants de son peuple dans tout l'éclat de la royauté. Un costume magnifique faisait ressortir sa haute taille et son grand air, et, dans cet éclatant appareil si étranger à ses habitudes, sa personne avait subi comme une sorte de transfiguration. Les précautions les plus minutieuses furent prises pour isoler les ordres et rendre les communications difficiles. La salle des états fut disposée dans ce but, et tous les détails du cérémonial vinrent concourir au résultat que se proposait le monarque.

Par une combinaison des plus habiles, la convocation de l'assemblée avait été rapprochée des solennités de la semaine-sainte, moyen sûr pour en suspendre les travaux et pour en avancer le terme. Le chancelier, dans une harangue longue et diffuse, exposa l'objet de cette réunion, en montra toute l'importance, et fit ressortir la confiance du roi dans ses sujets qu'il appelait, par un acte de sa souveraine volonté, à délibérer sur une question d'où dépendait l'avenir de la monarchie. Guillaume Juvénal des Ursins parcourut l'histoire depuis la création, cita Aristote et Cicéron, Perse et Juvénal, pour démontrer l'utilité de la concorde entre les frères, et les dangers du système de morcellement que la sagesse du roi Charles V avait essayé d'arrêter par une ordonnance mise en oubli. Il conclut en invitant, au nom du roi, les états-généraux à s'expliquer d'abord

sur la cession de la Normandie, faite en vertu d'un traité imposé les armes à la main ; puis, pour le cas où les actes de Conflans leur paraîtraient contraires aux lois fondamentales, il les priait d'indiquer quels revenus il leur paraîtrait convenable d'assigner au frère du monarque, soit en apanage, soit en pension.

La savante harangue du chancelier termina la séance. Les deux jours suivants furent consacrés à présenter au roi les députés des bailliages qu'il ne charmait pas moins par la simplicité de ses manières que par sa spirituelle loquacité et par la chaleur de ses protestations en faveur de son bon peuple. Puis chacun des trois ordres se choisit un président, et rédigea une réponse au discours du chancelier, par laquelle le roi était supplié de ne jamais distraire la Normandie de son domaine, à raison du grand péril que cette distraction ne pouvait manquer d'occasionner au royaume. Chacun des ordres signala le traité de Conflans comme dénué de toute force obligatoire, et estima que le roi devait se contenter d'accorder à son frère un revenu en terres jusqu'à concurrence de 60,000 livres, mais à titre personnel et sans tirer à conséquence pour les autres fils de France. Les trois ordres se mirent d'ailleurs à la pleine disposition du roi pour l'aider à triompher de ses ennemis du dedans et du dehors : le clergé offrait le tribut de ses prières, la noblesse celui de

son sang, le tiers-état ses contributions et l'assurance de sa fidélité inviolable.

Ces conclusions identiques furent réunies dans un acte commun destiné à servir de réponse à la harangue officielle, et cette déclaration collective fut solennellement portée au roi le 14. A partir de ce jour les cérémonies de la semaine-sainte absorbèrent tout le temps des membres des états, et, pendant cette suspension de leurs travaux, les bruits les plus alarmants, adroitement répandus, vinrent donner un autre cours à l'opinion publique. On annonçait mystérieusement que le duc de Bretagne venait d'entrer en campagne, et que déjà de forts partis se montraient non loin de Tours. Le roi était trop jaloux de la sûreté de ses fidèles sujets des états pour ne pas leur faire donner sous main le conseil de pourvoir au plus tôt à leur sûreté; il courut s'enfermer lui-même en son château des Montils, et ce départ soudain fut le signal d'une désertion générale. Ce fut ainsi que la nation vit ouvrir et clore en huit séances, et sans aucun débat sur les matières du gouvernement, l'assemblée sur laquelle reposaient toutes les espérances de redressement et de liberté [1].

[1] Le comte de Boulainvilliers a fait, d'après Dutillet, une histoire détaillée de cette curieuse session. Voyez, dans l'*Histoire de l'ancien Gouvernement de la France*, la XIVe lettre sur les Parlements et les États-Généraux.

XX

Ainsi Louis XI était arrivé à ses fins. Les trois ordres du royaume venaient de lui prêter leur force morale sans élever aucune barrière contre son absolu pouvoir. Ces états-généraux naguère si redoutables n'avaient trouvé ni en eux-mêmes ni dans les excitations du dehors assez de force pour résister aux ruses les plus vulgaires, et les libertés reconnues par tant de rois étaient escamotées par un jongleur.

De ce moment les destinées politiques de la France furent fixées, et la fondation du despotisme marcha du même pas que l'établissement de l'unité territoriale. La foi aux droits de la nation survécut sans doute à Louis XI[1], et il est curieux de voir le prudent Commines s'exprimer sur ce point d'une manière aussi nette que pourrait le faire un publiciste moderne.

Mais si la croyance au droit de consentir l'impôt et de délibérer sur les grands intérêts de la monarchie se maintint énergique et vivace dans la conscience publique, cette croyance demeura stérile par suite de l'absence de toute organisation politique

[1] Voyez le *Journal des États-Généraux de France tenus à Tours en* 1484, au début du règne de Charles VIII, par Jehan Masselin, l'un des députés de Rouen, qui joua dans cette assemblée le rôle actif, mais inutile, de défenseur des libertés nationales. Ce journal, édité par M. Bernier, fait partie de la collection des monuments inédits sur l'histoire de France.

permanente, et plus encore peut-être par l'effet de la confusion introduite dans l'opinion entre les droits du Parlement et ceux des états-généraux. La main de plomb de Louis XI abaissa tellement les têtes, qu'elles devinrent incapables de se relever même sous la minorité de son faible successeur. Seize années après, une nouvelle réunion des états-généraux du royaume fut convoquée au même lieu pour inaugurer le règne de Charles VIII et légaliser l'acte en vertu duquel les princes du sang avaient formé le conseil du nouveau roi. Du sein de cette assemblée partirent sans doute des révélations terribles sur le règne qui venait de finir, et quelques protestations éclatantes sur les droits de la nation et la nécessité de les maintenir; mais ces protestations isolées ne furent suivies d'aucun effort commun. Les princes demeurèrent maîtres de l'assemblée, dont les cahiers ne furent pas plus respectés que les plaintes [1], et il n'y eut pas même une lutte à livrer pour déraciner de la terre de France les germes de liberté rentrés sous terre pendant trois siècles!

XXI

Mais l'habileté du roi ne devait pas toujours le servir aussi heureusement, et elle allait lui manquer

[1] Commines, livre v, année 1477.

dans la crise la plus dramatique de son règne et de sa vie. Fort de l'approbation des états, il avait poussé avec vigueur la guerre contre le duc de Bretagne, et continuait dans cette province des pratiques qui devinrent plus funestes à sa nationalité que les armes mêmes de la France. François II ne soutenait qu'avec répugnance cette lutte, engagée pour d'autres intérêts que les siens, et les pensionnaires secrets du roi faisaient tous leurs efforts pour aigrir le duc contre Charles de Bourgogne, quoique celui-ci fît alors de grands efforts pour rassembler une armée et tenter une diversion utile à son allié. François II, persuadé qu'il n'avait à attendre de ce côté aucun secours efficace, et déçu par de faux rapports adroitement ménagés, traita avec le roi de France en abandonnant tous ses confédérés, moyennant que le réglement des intérêts du duc de Berry serait abandonné à des arbitres spéciaux, à la décision desquels le roi consentait à s'en rapporter.

Le duc de Bourgogne parcourait en ce moment ses places de l'Artois et de la frontière de Picardie, disposant tout pour une invasion qui avait été concertée avec le duc de Bretagne. Déjà il avait épuisé dans ce but les trésors amassés par son père, et, pour faire face aux grands frais de son armement, il s'était vu contraint d'emprunter 50,000 écus d'or aux négociants d'Anvers, ce qui blessait beaucoup sa fierté. En apprenant l'existence d'un traité séparé conclu

par François II, au mépris de ses engagements, Charles entra dans une furieuse colère. Le cardinal Balue, envoyé en ambassade auprès de lui, ne manqua pas de l'exciter encore en lui présentant sous le jour le plus défavorable des négociations sur lesquelles le duc de Bourgogne n'avait pu se procurer nul renseignement, tous les courriers du duc de Bretagne ayant été interceptés. Balue connaissait les embarras financiers du duc, il avait apporté comme argument irrésistible une grosse somme en or, et offrait de l'abandonner immédiatement au prince pour le couvrir de ses avances, s'il consentait à signer avec le roi une convention particulière, et à traiter le duc de Bretagne comme il avait été traité par lui. Louis s'était transporté à quelques lieues de la frontière et suivait la négociation avec une ardeur qui ne lui laissait aucun repos. Oter à son frère l'appui de ses deux protecteurs et brouiller ceux-ci l'un avec l'autre, une telle perspective le transportait, et, dans l'exaltation de ses pensées, il n'était rien dont il ne se sentît capable pour réaliser ainsi d'un coup toutes ses espérances.

XXII

Cependant le duc de Bourgogne résistait au cardinal, car il avait appris à ses dépens à ne pas se fier au roi, et un grand mépris pour le caractère de Louis

était venu se joindre à la vieille antipathie qu'il entretenait contre sa personne. Il y avait d'ailleurs dans les arrangements signés avec la Bretagne certaines circonstances qu'il ne parvenait point à éclaircir, et l'insistance du roi était loin de diminuer ses méfiances. Dominé par sa passion et plus encore par sa confiance en lui-même, le roi crut qu'il parviendrait à lever les difficultés en donnant au duc de Bourgogne un témoignage solennel de confiance. Des communications de cette sorte lui avaient réussi pendant le siége de Paris, et l'une des infirmités de cette nature malheureuse était de se méfier toujours des services rendus par les autres. Il résolut donc, malgré les prudentes observations des membres de son conseil, de demander une entrevue au duc et d'aller le joindre dans Péronne. Fort surpris d'une telle demande, que les convenances lui interdisaient de refuser, Charles adressa à son suzerain un respectueux sauf-conduit, et Louis, suivi d'un petit nombre de seigneurs et de quelques archers de la garde écossaise, pénétra dans la ville, où l'attendait une épreuve sans exemple.

Il ne tarda pas à voir que, loin d'être disposé à subir son influence, le duc mettait toute son étude à se tenir en garde contre lui. Il n'avançait pas plus par ses efforts personnels que par ceux de ses ambassadeurs, et l'irritation était près de succéder à la froideur lorsque survint à Péronne la nouvelle

d'une subite insurrection des Liégeois. Ils avaient fait prisonnier leur prince-évêque, massacré ses plus fidèles serviteurs, et des indices trop certains attestaient la participation du roi de France à ce mouvement inopportun. Louis liait tant d'intrigues à la fois qu'il n'y avait pas à s'étonner si l'une des mines pratiquées par lui faisait explosion avant terme. C'était ce qui venait d'arriver à Liége, où ses agents avaient fomenté l'insurrection sans être en mesure de la retarder.

A la nouvelle de ces attentats, grossis par la rumeur publique, la colère de Charles s'exalta jusqu'au délire et parut prête à se porter aux dernières extrémités. Livré à toute la frénésie de sa passion, le Téméraire aurait déchiré de ses mains quiconque se fût efforcé de le calmer avant l'heure. La seule étude de ses plus prudents conseillers fut de retarder des ordres précipités, sans lui contester le droit d'une éclatante vengeance.

Ce soin échut principalement au sire de Commines, l'un des chambellans du duc, qui, après avoir été le témoin oculaire de cette grande scène, était destiné à en devenir le peintre. Lorsque dans ce rude assaut livré par la colère à une nature sauvage, celle-ci eût été domptée par la violence même de ses transports, il devint possible de parler au duc de son intérêt et de la magnifique occasion que lui envoyait la fortune. Pendant ce temps,

le roi de France, gardé à vue dans la tour où cinq siècles auparavant un grand vassal du royaume avait fait mourir Charles-le-Simple, affectait un extérieur tranquille, prêtait l'oreille aux moindres bruits, et trouvait moyen de faire distribuer 15,000 écus d'or parmi les serviteurs du duc de Bourgogne. Enfin, après trois jours passés sans dépouiller ses vêtements, après de nombreux paroxysmes de rage, traversés par des accès d'ambition, l'intérêt politique prit pour un moment le dessus chez le puissant vassal; et, sans renoncer encore à une vengeance terrible, il résolut de la faire précéder d'une épreuve suprême. Il parut devant son suzerain, « se faisant « humble de contenance et de corps, mais avec le « geste et la parole aspres, » et il lui proposa de jurer immédiatement sur la vraie croix de Charlemagne l'exécution pleine et entière des traités d'Arras et de Conflans, ajoutant qu'il serait libre, pour peu qu'en témoignage public de son bon vouloir il consentît à l'accompagner de sa personne dans l'expédition préparée pour châtier la rébellion des Liégeois.

Louis avait été secrètement averti qu'une résistance quelconque opposée à cette proposition provoquerait immédiatement une résolution funeste, et il était trop dans ses habitudes de compter sur les chances de l'avenir pour hésiter à se les ménager au prix d'une humiliation passagère. Il accepta toutes

les conditions du duc avec une humeur joviale, fit tirer de ses coffres la croix miraculeuse, jura et signa tout ce que l'on voulut, et fut le premier à cheval pour aller punir les vilains qui n'avaient pas craint d'abuser de son nom royal pour outrager un évêque issu de la maison de Bourbon. Il partit donc de Péronne, commandant l'armée chargée de veiller sur sa personne, prescrivant à ses serviteurs de prendre la croix de Saint-André, et répondant par le cri fortement accentué de *Vive Bourgogne!* à quiconque s'avisait de crier *Vive le roi de France!*

XXIII

Arrivé sous les murs de Liége, où sa présence dans le camp ennemi ne causa pas moins d'étonnement que de consternation, on le vit présider de l'air le plus dégagé du monde à toutes les dispositions militaires, ordonner les attaques et marcher bravement en tête, pendant que des compagnies bourguignonnes surveillaient tous ses mouvements, et que le duc prenait plus de souci de la présence de son auxiliaire que des efforts de l'ennemi. La ville prise et saccagée, le roi fut respectueusement reconduit jusqu'aux frontières de son royaume, où il rentra après avoir perdu en un jour tous les profits conquis par six années de duplicité. C'était tout une partie

à recommencer. D'autres auraient désespéré de la fortune ; mais, en joueur bien trempé, Louis aimait à lutter contre elle et était d'autant plus excité qu'elle lui résistait davantage.

En s'exécutant d'aussi bonne grâce il avait obtenu du duc de Bourgogne une concession qui n'était pas sans importance. Par dérogation au traité de Conflans, Charles avait consenti à ce que le duc de Berry reçût en apanage la Champagne au lieu de la Normandie. C'était en faire un prince moins puissant sans doute; mais la Champagne touchait à la Bourgogne, et, en plaçant cette province sous l'influence et la souveraineté effective du Bourguignon, on le mettait à quelques lieues de Paris. Aussi Louis était-il fort résolu à ne pas se dessaisir de la Champagne. Quelques paroles ambiguës, adroitement jetées dans une conversation sur la convenance d'obtenir l'agrément préalable de son frère de Berry, servirent bientôt à le dégager de sa parole.

De plus, pendant les trois mortelles semaines qu'il venait de passer en compagnie du duc Charles, Louis avait lié des rapports étroits avec les principaux membres de son conseil. Il avait pu juger par lui-même de l'incohérence des projets de son adversaire, et de l'inquiétude que les débuts de son gouvernement avaient jetée dans tous les bons esprits. L'un des conseillers les plus éclairés de ce prince était déjà secrètement acquis au roi. Philippe de

Commines avait porté dans l'appréciation de l'avenir la sagacité qui éclate en tous ses jugements, et qui fait de son livre le manuel pratique de l'homme d'État. Entre deux maîtres également dénués de vertus morales, il alla au moins brutal et au plus habile. Un long commerce avec Louis XI lui apprit à le connaître et à le peindre. Il le fit sans flatterie et sans colère, parce qu'il était trop bien né pour descendre jusqu'à la bassesse, et qu'il n'était pas d'un caractère assez fort pour s'élever jusqu'à l'indignation. Naturellement honnête, il avait subi l'énervante influence de son temps. Dans l'affaiblissement de tous les principes, il s'inclinait devant le succès comme devant l'unique réalité, échappant aux passions par la prudence et aux vices par le bon goût, acceptant enfin, avec une résignation facile, les conséquences d'une obéissance sans respect et d'une admiration sans estime.

XXIV

Les engagements que le roi venait de contracter étaient graves; mais il s'inquiétait moins de leur teneur que de l'échec subi par sa réputation d'habileté. Le vieux renard pris au piége ne permettait pas même aux perroquets de répéter impunément le nom de Péronne, et l'on peut voir dans la chronique de Jean de Troyes les effets de ses grotesques co-

lères. Sous le coup de ce funeste traité, la réconciliation avec son frère devenait indispensable, car ce n'était désormais qu'avec son assentiment qu'il était possible d'en modifier les dispositions les plus dangereuses. Louis connaissait la nullité de ce prince et la domination exercée sur lui par quelques serviteurs. Il traita avec le principal d'entre eux; et, par un acte dressé avec le cynisme habituel à cette époque, le sire de Lescun s'engagea « à servir le roi « quelque part qu'il fût, et à ne plus se mêler des « affaires du prince son maître que pour être utile « au roi, et non pas à lui. » Cet engagement n'empêcha pas cet homme de trahir Louis XI à la première occasion, et ce ne fut qu'après avoir été créé comte de Comminges et doté des plus riches seigneuries du royaume qu'il demeura fidèle, non pas au roi, mais à lui-même.

Louis voyait avec une vive anxiété que ses efforts près de son frère et ses promesses magnifiques n'amenaient aucun résultat, lorsqu'une découverte inattendue vint l'éclairer sur des obstacles jusqu'alors inexplicables pour lui. Ses agents arrêtèrent un secret message du cardinal Balue, et le roi acquit la certitude que ce misérable, élevé par lui aux plus hautes dignités de l'Église et de l'État, était en communications suivies avec le duc de Bourgogne et avec le duc de Berry. Dans la double pensée de ménager l'héritier présomptif de la couronne et de se rendre

plus nécessaire à Louis XI en multipliant ses embarras, Balue dissuadait le frère du roi d'accepter les offres du monarque et d'acquiescer à un arrangement amiable, devenu, depuis les événements de Péronne, le premier besoin de la politique royale. Sitôt qu'un cul de basse-fosse eut fait justice de cet homme que la pourpre romaine sauva de l'échafaud, le prince Charles, docile aux conseils de ses serviteurs, ébloui d'ailleurs par la brillante perspective que le roi ouvrait devant lui, vint se mettre à sa merci.

Il fallait à tout prix l'amener à refuser la Champagne : devant ce grand intérêt du moment tous les autres s'effaçaient ; aussi, pour le déterminer à renoncer spontanément au bénéfice du dernier traité, Louis n'hésita-t-il pas à lui proposer de le créer duc de Guienne. Cet apanage, auquel il joignait le Périgord, le Quercy, la Saintonge et l'Aunis, assurait à Charles une position qu'aucun prince français n'avait encore possédée. Celui-ci s'empressa de l'accepter, en renonçant solennellement à toute alliance contraire aux intérêts et à la volonté du roi. Enfin, l'espérance d'obtenir la main de l'infante Isabelle de Castille le conduisit à signer l'engagement de ne plus poursuivre, contrairement à la volonté de son frère, la conclusion de son mariage avec l'héritière de Bourgogne ; mariage magnifique sans doute, mais fort incertain, car la main de la princesse Marie était l'appoint de tous les traités passés par son père, l'ap-

pât proposé à toutes les ambitions royales : il n'était pas de grand prince en Europe qui ne pût montrer une promesse écrite que le duc Charles était fort résolu à ne pas tenir de son vivant, tant il craignait de s'affaiblir en choisissant un gendre.

XXV

Le roi accourut dans les marais du Poitou pour sceller, par une démarche publique, sa réconciliation avec le prince qu'il arrachait enfin aux factions et à l'alliance de ses ennemis. Une entrevue eut lieu sur un pont de bateau, à travers une forte balustrade, après qu'on eut réglé de part et d'autre le nombre des témoins et la force des escortes, précautions qui, dans ces jours de perfidie et d'assassinat, n'étonnaient plus la France et ne déshonoraient personne. Conséquent avec le plan qu'il s'était tracé de n'avoir jamais deux adversaires à la fois, le roi s'empressa de désintéresser le duc de Bretagne dans toutes les questions qui le touchaient directement, et ne tarda pas à recueillir le fruit de l'accord passé avec son frère. En abattant le drapeau de toutes les séditions, il affermit les princes et les seigneurs dans une fidélité si longtemps douteuse, et bientôt la naissance presque inespérée d'un dauphin vint ajouter la force que donne un avenir assuré aux rois longtemps restés sans postérité.

XXVI

Cet événement changeait toutes les situations et ôtait au duc de Bourgogne son principal moyen d'action. Il en était donc pour son traité de Péronne, dont lui seul, dans le silence du duc de Guienne et du duc de Bretagne, réclamait l'exécution : ainsi l'impassibilité avait triomphé de la colère, et l'astuce l'emportait encore une fois sur la violence. En ce moment Louis n'avait donc plus devant lui que Charles-le-Téméraire. La Bretagne et la Bourgogne, telles étaient les deux forces contre lesquelles il usait sa vie : il s'attaquait successivement à chacune d'elles, arpentant son royaume de l'une à l'autre extrémité, comme une bête fauve parcourt sa cage et se heurte la tête aux parois, sans se lasser jamais dans cette lutte inutile.

Si la convention de Péronne avait été un traité ordinaire, il aurait suffi au roi, pour s'en considérer comme dégagé, d'alléguer la violence faite à sa liberté au mépris d'un engagement solennel. Mais ce traité avait été juré sur la vraie croix de Charlemagne, appelée la croix de Saint-Laud, et il était de foi populaire que quiconque contrevenait à un pareil serment mourait dans l'année. Cette sanction touchait fort Louis XI, et, pour la sécurité de sa vie plus que pour celle de sa conscience, il se crut obligé de sou-

mettre le cas à la décision d'une grande assemblée. Quatre-vingts princes et notables réunis par son ordre établirent pertinemment la nullité du traité, et constatèrent les nombreux griefs de la France contre une maison qui, depuis un siècle, avait été si funeste au royaume. Ils conclurent en suppliant le roi de poursuivre à outrance un vassal rebelle qui portait l'ordre de la Jarretière, et ne craignait pas de se déclarer Anglais dans l'âme.

Une guerre acharnée semblait donc inévitable. Le roi avait rassemblé sur les frontières de l'Artois et de la Bourgogne la plus belle armée qu'eût vue la France depuis le commencement de son règne. Quatre mille lances et vingt mille hommes de pied opéraient sous les ordres du comte de Dammartin, et sous l'autorité du connétable, dont le roi surveillait la conduite avec un coup d'œil que l'habitude de tant de trahisons avait rendu encore plus sûr. Le duc de Bourgogne, de son côté, se préparait à une résistance désespérée, et le moment paraissait venu où la force seule allait enfin décider de l'issue d'une querelle dont tant de trames suspendaient depuis si longtemps le cours naturel.

XXVII

Mais Louis ne pouvait se décider à courir de tels hasards et à n'être plus lui-même et lui seul le prin-

cipal instrument de ses desseins. Aussi, après avoir déployé une prodigieuse activité pour rassembler ses forces, la consacra-t-il tout entière à empêcher ses généraux de hasarder une entreprise décisive. Tout se réduisit donc de la part de l'armée royale à des mesures défensives, à l'attaque de plusieurs places et à la surprise d'Amiens, enlevé par une manœuvre habile du grand-maître Dammartin. Heureux dans quelques entreprises partielles et courant moins après la gloire qu'après le profit, Louis songeait bien moins à vaincre qu'à inspirer à son adversaire le désir de traiter. Celui-ci y inclinait de son côté, malgré une pointe heureusement exécutée en France, et que vint arrêter l'héroïque défense de Beauvais. Le roi avait tellement pratiqué ses serviteurs que Charles ne se fiait plus à personne. Entre les trahisons domestiques et les insurrections de ses puissantes communes, ce prince n'était plus libre de ses mouvements ni maître de ses secrets. D'ailleurs, d'autres desseins commençaient à germer dans sa tête, et c'était alors vers l'Allemagne et vers la Lorraine que se portaient ses pensées incohérentes et ses confuses espérances de grandeur.

Au lieu de hasarder sa fortune dans une grande bataille, le duc aurait aussi préféré combattre le roi par ses propres armes, et il avait noué des négociations avec tous ceux que leurs intérêts et l'irrésistible influence de l'esprit du temps poussaient au désordre

et à la révolte. Le comte de Saint-Pol était son sujet, ses plus belles terres et ses plus fortes places étaient situées dans les États de Bourgogne : c'était sur l'équilibre soigneusement maintenu entre les forces du roi et celles du duc que s'était assise la puissance de ce seigneur et que reposait sa sécurité. La maison d'Anjou était secrètement attirée par l'espérance d'obtenir, pour le petit-fils du roi René, la main de l'héritière de Bourgogne. Sur l'ordre de son père, Marie s'engageait, par un écrit signé d'elle, avec le jeune prince, en même temps qu'on la promettait à Maximilien d'Autriche, et qu'on renouait une négociation avec le duc de Guienne, dont les bienfaits du roi n'avaient pas changé l'humeur inquiète, et qui s'était remis à conspirer dans son riche apanage aussi bien qu'il avait conspiré dans son exil. De part et d'autre, une sorte d'accord tacite faisait suspendre toutes les opérations militaires qui auraient pu avoir un caractère sérieux; et les braves gens, disposés à se battre comme se battaient leurs pères, se voyaient, non sans honte, condamnés à attendre dans une inaction calculée le résultat des menées des innombrables espions, astrologues, empoisonneurs et assassins auxquels était alors dévolu le premier rôle dans les conseils des princes.

XXVIII

Mais déjà il devenait possible de pressentir le triomphe définitif et prochain de la royauté dans cette lutte de machinations et de subtilités. Les événements conspiraient en sa faveur pendant que ses adversaires semblaient se précipiter eux-mêmes vers leur ruine.

Le duc de Guienne n'était plus, et les soupçons que sa mort fit naître n'avaient, à cette triste époque, rien d'assez nouveau pour empêcher le roi de recueillir, dans toute sa plénitude, le bénéfice d'un événement qui dénouait d'une manière si inattendue les principales difficultés de son règne. Ces soupçons, propagés alors par tous les ennemis du monarque, ne reposaient d'ailleurs, il faut le reconnaître, sur aucun fondement sérieux. Le duc de Guienne succomba à une maladie de langueur, et ne témoigna jamais plus de confiance à son frère que dans ses derniers moments. Il lui recommanda tous ses serviteurs; et si quelques-uns d'entre ceux-ci, compromis près du monarque ou dédaignés par lui, s'empressèrent de répandre des bruits sinistres, Louis XI parut à peine s'en inquiéter, trop occupé d'exploiter son heureuse fortune pour se préoccuper beaucoup du soin de défendre sa renommée.

Les fautes de ses ennemis ne le servaient pas moins

que les coups imprévus de la nature. Lassé d'une lutte depuis si longtemps inutile, dans laquelle son génie succombait devant un autre, Charles de Bourgogne dirigeait alors vers l'Allemagne les efforts vainement essayés contre la France. Depuis quelques années il avait reçu sous sa protection les beaux domaines que la maison d'Autriche possédait en Souabe, et le duc Sigismond lui avait engagé ses terres, afin qu'il les défendît contre les incursions des Suisses. Le roi de France, auquel ce prince avait d'abord offert la suzeraineté de ces territoires lointains, l'avait prudemment refusée; et, loin de s'opposer à ce qu'elle fût proposée au duc de Bourgogne, il en avait pressé Sigismond, dans la pensée qu'en associant ses intérêts à ceux de la hautaine noblesse des bords du Rhin le duc Charles ne tarderait pas à se faire une querelle avec les fiers montagnards dont la réputation militaire s'établissait de plus en plus. En 1470, Louis XI avait conclu avec les ligues suisses une étroite alliance, et bientôt ces nouveaux venus amenèrent, par leur intervention dans les affaires de l'Europe, une péripétie inattendue.

Charles s'engageait chaque jour davantage dans les affaires de l'Empire, à mesure qu'il était contraint de détourner sa pensée de la France. Il venait d'acquérir le duché de Gueldres, et songeait à la conquête de la Lorraine, province interposée entre le Luxembourg et le comté de Bourgogne, et qui

coupait en deux le vaste corps de ses États. C'était commencer, mais trop tard, à entrer dans les voies de la véritable politique indiquée par la nature à cette maison de Bourgogne, qui, pendant quatre générations, dépensa sans but et sans résultats ses trésors et sa puissance.

XXIX

Faire du Rhin l'artère principale d'un grand royaume fondé entre la France et l'Allemagne, faire vivre d'une vie commune les belles cités commerciales qu'arrosent ses eaux, les provinces agricoles de la Belgique et les terres maritimes de la Hollande, c'eût été là une pensée féconde autant que magnifique. Un tel État, fortement assis dans le courant du quinzième siècle, aurait changé les destinées du monde et prévenu la plupart des collisions qui l'ont ensanglanté. Cette œuvre, entreprise en temps utile et suivie avec persévérance, n'aurait rencontré que d'assez faibles obstacles. Dans l'impuissance à laquelle était réduit l'Empire au temps de Frédéric III, ce n'étaient ni de faibles États ecclésiastiques ni des principautés comme celles de Clèves ou de Gueldres qui auraient arrêté longtemps la puissance de la Bourgogne. Si la maison fondée par le roi Jean avait songé à s'établir solidement sur la rive gauche du Rhin plutôt qu'à maintenir son influence

à Paris, si elle avait hardiment travaillé à fonder une nationalité nouvelle, au lieu de rester en même temps toujours française et toujours factieuse, ses destinées n'auraient pas fini par la mort d'un téméraire à demi dévoré par les vautours.

Mais, pour s'élever à la hauteur d'une telle fortune, il ne fallait pas moins de sagacité que de persistance. Ce n'était pas en conspirant aux halles de Paris et en ouvrant le royaume aux Anglais qu'il était possible d'atteindre un pareil but. Le concours de la France était nécessaire pour le poursuivre : loin de lui disputer avec acharnement la ligne de la Somme, il aurait fallu savoir, au besoin, reculer jusqu'à l'Escaut; à ce prix seulement il aurait été possible de fonder au centre de l'Europe un grand État, qui serait devenu, par la force des choses, le pivot même de la politique générale. Les quatre princes qui portèrent, non sans éclat, la couronne ducale de Bourgogne, ne conçurent aucune vue semblable. Tout entiers aux événements qui se passaient aux bords de la Seine, ils restèrent Capétiens de cœur en se faisant Anglais par la conduite : aussi leur puissance sans racine demeura-t-elle soumise à toutes les chances du sort, et n'a-t-elle laissé dans la mémoire des hommes qu'un brillant souvenir qui ne s'associe à aucune pensée féconde.

XXX

Ce n'était pas une boutade du duc Charles qui pouvait servir de base à un grand plan de conduite. Le moment était passé d'entreprendre une telle œuvre, et ce prince la commençait d'ailleurs par une faute irréparable. Les Suisses, qu'il n'avait aucun intérêt à inquiéter dans leurs montagnes, et dont l'infanterie était la meilleure de l'Europe, auraient pu devenir contre l'Empire des auxiliaires précieux; le duc de Bourgogne en fit ses premiers et ses plus terribles ennemis, et prépara, par ses violences et par ses fautes, une alliance jusqu'alors réputée impossible entre les Cantons et la maison d'Autriche.

Le chef du Saint-Empire venait de repousser les prétentions de Charles-le-Téméraire au titre royal, et, dans une entrevue ménagée entre Frédéric III et le duc, ce prince, par sa fastueuse ostentation, avait profondément blessé l'orgueil impérial et les susceptibilités de la nation allemande. Pendant ce temps, les complications que Louis XI avait prévues ne manquèrent pas de se produire. Dans les domaines de la Haute-Alsace, engagés au duc de Bourgogne, les gouverneurs nommés par ce prince soulevèrent les populations par leurs rapines, et par une conduite dont la violence aurait été sans excuse même chez des vainqueurs. Ils se prirent de querelle avec la ville de

Berne pour quelques intérêts territoriaux sans importance, et leurs exactions amenèrent la suspension de toutes les transactions commerciales entre les nouveaux sujets du duc et les Suisses. Ceux-ci, stimulés par le roi de France, qui venait de conclure un nouveau traité de subsides avec eux, ne tardèrent pas à s'unir aux princes de Souabe, qui n'étaient pas moins menacés par l'ambition du duc de Bourgogne qu'offensés par la hauteur de ses agents. Dans l'hiver de l'année 1474, les gens de Berne, de Fribourg, de la Forêt-Noire et des villes forestières pénétrèrent en belle ordonnance dans la comté de Bourgogne, y gagnèrent la bataille d'Héricourt, et ne contribuèrent pas peu, par leurs déprédations, à augmenter la lassitude générale que commençait à inspirer aux plus fidèles sujets un gouvernement non moins imprévoyant qu'impitoyable. Pendant ce temps, le duc s'épuisait en efforts stériles contre la forte place de Neuss, dans l'électorat de Cologne, et la longue résistance de cette ville finissait par amener sous ses murs toutes les forces de l'Allemagne réunies pour en faire lever le siége. Ainsi Charles de Bourgogne se trouvait engagé dans une lutte avec tous les princes du Saint-Empire au moment où il lui importait tant de s'y ménager des auxiliaires.

XXXI

Dans le rapide déclin de sa fortune, une chance inespérée vint s'ouvrir pour ce prince, mais son incorrigible imprévoyance ne tarda pas à la faire tourner contre lui. Le roi d'Angleterre, blessé du concours prêté par Louis XI à la maison de Lancastre, stimulé surtout par ses Communes, qui faisaient d'une guerre avec la France la condition de tout octroi de subsides, s'était enfin décidé à une grande entreprise. Par un traité signé avec la Bourgogne, il venait de s'obliger à descendre sur la côte de Normandie pour revendiquer les droits de ses prédécesseurs à la couronne des rois très-chrétiens. Cet acte assurait au duc Charles, pour prix de son concours, de belles et vastes provinces avec dispense de toute vassalité. Les dispositions du duc de Bretagne, les secrètes ouvertures adressées par le connétable et par plusieurs grands seigneurs du royaume semblaient garantir le succès de cette tentative, la seule qui ait jamais causé à Louis XI des appréhensions sérieuses ; mais les événements ne tournèrent pas comme il avait été naturel de le supposer, et l'on vit la sécurité du roi de France et la consolidation de son autorité sortir de la crise même où sa couronne avait paru un moment sur le point de s'abîmer.

Le duc de Bourgogne, avec sa présomption accoutumée, s'était engagé à porter de grands coups au roi de France avant le débarquement des Anglais, et ceux-ci s'attendaient à trouver, en mettant le pied sur le sol du royaume, l'armée française en désordre et l'armée bourguignonne victorieuse. Aussi, lorsqu'au mois de juillet 1475 Édouard débarqua dans la ville de Calais, à la tête de compagnies plus brillantes que nombreuses, éprouva-t-il l'une des plus amères déceptions qui puisse atteindre un souverain engagé dans une entreprise périlleuse : son allié était loin de lui ; aucune armée n'était assemblée, aucun dépôt de vivres n'avait été préparé, et, loin que des trahisons éclatassent dans le royaume, il voyait s'organiser de toutes parts une énergique résistance. Le comte de Saint-Pol lui-même, aussi timide dans la faction que vacillant dans la fidélité, fit fermer au roi d'Angleterre les portes de sa ville de Saint-Quentin lorsqu'il se présenta sous ses murailles; enfin, quand le duc de Bourgogne arriva près du roi, son beau-frère, il n'était suivi que de quelques gentilshommes et avait laissé loin derrière lui son armée, exténuée de fatigues par le siége de Neuss, ne voulant l'exposer dans cet état de démoralisation ni aux regards de ses alliés, ni aux coups de ses ennemis.

Cependant les jours s'écoulaient dans l'hésitation et l'incertitude. Les délégués des Communes qui

avaient suivi le roi commençaient à trouver que la conquête du royaume de France n'était pas chose aussi facile qu'on se le figurait à Londres ; l'armée était mal nourrie, le trésor épuisé, et le roi Édouard, qui avait entrepris cette campagne par spéculation plus que par goût, se voyait appauvri, compromis dans son honneur et troublé dans son repos, ne trouvant d'ailleurs à ses côtés qu'un allié hautain et impuissant qui l'insultait lui-même pour se dérober à ses trop justes reproches. Aucun mécontent n'osait s'agiter, tant la police du roi était vigilante et la main de son prévôt rapide ; partout la présence des vieux ennemis du royaume ranimait l'énergie nationale, si longtemps comprimée.

Une magnifique occasion semblait se présenter pour finir d'un seul coup cette querelle, où tant de générations avaient été engagées, et pour effacer à jamais les noms de Crécy et d'Azincourt dans les champs témoins de ces grands désastres. La nation se retrouvait belliqueuse et confiante ; l'armée, lassée de son rôle inutile, demandait à combattre, et si un roi français avait alors régné sur la France, une grande date allait trouver placer dans son histoire.

Mais le froid calculateur aux mains duquel étaient remises ses destinées ne comprenait pas une telle ambition et était fermement résolu à ne rien laisser à la force et au hasard de ce qu'il pourrait leur ôter.

Renvoyer les Anglais le plus promptement possible était le seul but de ses efforts, le dernier terme de ses espérances. Aussi lorsque de secrètes ouvertures, émanées des principaux conseillers du roi Edouard, lui eurent révélé le découragement de ce prince et la disposition où il paraissait être de traiter, si de grands avantages pécuniaires lui étaient assurés, Louis s'empressa-t-il de faire toutes les avances auprès de lui et d'accepter la plupart de ses conditions. Amener un tel ennemi à se rembarquer sans hasarder une bataille était à ses yeux un avantage qui ne pouvait être acheté trop cher. Il le paya 75,000 écus comptant, et consentit en outre à garantir au roi Édouard une pension annuelle de 50,000 écus, ressource d'un prix inestimable pour un souverain auquel son Parlement refusait l'argent nécessaire à l'éclat de sa cour et à ses somptueuses prodigalités. Aux yeux des Anglais, cette somme prit le caractère d'une sorte de tribut, et la rédaction du traité était loin d'exclure une pareille interprétation; mais le prince qui consentait à n'être pas même désigné dans cet acte solennel par son titre de roi de France ne pouvait se montrer fort difficile sur cet article. Louis, d'ailleurs, affirmait avoir gagné la partie chaque fois qu'il était parvenu à faire accepter son argent. Il croyait, et l'avenir justifia cette prévision, qu'en devenant son pensionnaire le roi Édouard allait se trouver placé dans

son étroite dépendance. Toute la cour de ce prince avait eu part aux libéralités du monarque ; et, à partir du traité de Pecquigny, il n'y eut pas un membre du conseil d'Angleterre qui ne reçût ouvertement pension du roi de France. Moyennant de l'argent et l'illusoire promesse de marier sa fille au jeune dauphin, Édouard IV s'obligea à quitter le sol du royaume quelques semaines après y être descendu pour revendiquer le glorieux héritage d'Édouard III. Ainsi finit, par un acte d'abaissement réciproque bien digne des temps où il fut consommé, la plus grande lutte qu'ait vue l'Europe, et des usuriers juifs achevèrent l'œuvre pour laquelle avait combattu Du Guesclin et Jeanne d'Arc.

XXXII

Louis XI se montra aussi fier du départ volontaire de ses ennemis qu'un autre aurait pu l'être de leur fuite. Les exactions redoublèrent, et des emprunts forcés prélevés sur les principaux personnages de la bourgeoisie et du Parlement vinrent mettre le roi en mesure de faire face à tous ses engagements. La triste issue de cette expédition mettait l'Angleterre dans l'impossibilité d'exercer désormais aucune influence sur la politique du royaume, et les mécontents perdirent ainsi leur dernière espérance. Le duc de Bourgogne, exaspéré par la signature du traité

de Pecquigny, s'empressa, pour rétablir ses affaires et remonter son armée, de conclure avec le roi le renouvellement des trêves.

Celles-ci étaient périodiquement continuées par les deux adversaires dans l'espérance de recueillir le bénéfice des machinations qu'ils employaient l'un contre l'autre, et qui se paralysaient mutuellement. Un seul sentiment pouvait les réunir : c'était le sentiment d'une même haine et d'une commune vengeance à satisfaire. La perte du connétable, si souvent jurée par l'un et par l'autre, et toujours différée, parce que chacun croyait en avoir encore besoin contre son ennemi, fut enfin consommée, à la grande terreur de ceux qui, conservant encore en France une existence seigneuriale, rêvaient de la rendre indépendante de la couronne. Le comte de Saint-Pol, livré au roi par le duc de Bourgogne, malgré le sauf-conduit qui le protégeait, subit une condamnation judiciaire trop justifiée par dix années de manœuvres déloyales. Le sang impérial des Luxembourg coula en place de Grève sans plus d'effet que celui d'un conspirateur vulgaire. Déjà les chefs de la maison d'Armagnac avaient payé de leur vie ou de leur ruine le projet encore plus insensé que coupable d'arracher à la domination royale, par le concours de l'Angleterre, les provinces méridionales du royaume. Ces derniers représentants d'une féodalité turbulente avaient apporté dans leurs

tentatives l'aveuglement de tous les partis vaincus, et s'étaient obstinés à ne pas voir que les rois n'avaient plus de combat sérieux à livrer que contre les princes de leur propre sang. Prétendre se montrer redoutable à la couronne sans être de la race de Hugues Capet, c'était désormais une témérité qui s'expiait sur l'échafaud au milieu de l'étonnement et de l'indifférence publics. Plus tard le duc de Nemours, issu de cette funeste maison d'Armagnac, succomba à la pensée qui avait perdu toute sa famille. Prêtant l'oreille aux dangereuses confidences du connétable, il approuva, sans y prendre une part active, le projet, souvent formé par le parti des princes, d'ôter au roi le gouvernement du royaume pour le confier à une régence agissant au nom du dauphin. Des commissaires condamnèrent, sur un ordre du roi, le noble accusé, et Louis XI ne prévit pas qu'il allait, en agissant ainsi, ériger en innocent aux yeux de la postérité celui dont une justice régulière aurait fait un coupable. Mais, comme tous les princes préoccupés d'une seule pensée, le roi renforçait son pouvoir en affaiblissant les institutions, peu soucieux de l'avenir pourvu que chaque jour le délivrât d'un obstacle.

XXXIII

Pendant que le roi triomphait par la corruption ou par la force de toutes les résistances intérieures, le duc de Bourgogne devançait, comme à plaisir, l'heure de la catastrophe que les esprits prévoyants considéraient dès lors comme inévitable. Il avait passé les montagnes pour aller tirer des Suisses une vengeance éclatante, et les pasteurs de Schwitz et d'Uri, accourant au son de leurs trompes rustiques au devant de son armée, l'écrasaient à Grandson et à Morat, et se partageaient d'inestimables dépouilles dont leur simplicité leur laissait même ignorer le prix. Vaincu deux fois par des pâtres et par des bourgeois, privé de ses soldats, de ses trésors et du magnifique appareil de sa puissance, en horreur à ses nouveaux sujets d'Allemagne, et ne rencontrant désormais dans ses pays héréditaires qu'une obéissance incertaine, le duc Charles n'était plus maître de lui, et n'essayait ni de contenir sa rage, ni de régler ses desseins par la plus vulgaire prudence.

Au lieu de rentrer dans ses provinces encore fidèles pour calmer l'irritation publique, se ménager le bénéfice du temps et traiter avec quelques-uns des nombreux ennemis qu'il s'était faits, ce prince se jeta dans la Lorraine pour reprendre Nancy dont le duc René de Vaudemont était parvenu à chasser la

garnison bourguignonne. Au sein d'un pays soulevé, à la veille d'une prochaine invasion des Suisses, il n'avait pour faire face à tant de périls qu'une armée insuffisante et un courage farouche; fermée à l'amitié, à la confiance, à toutes les affections de la nature, cette âme abandonnée se consumait elle-même, ne se servant plus d'un reste de pouvoir que pour la cruauté et pour la vengeance. La trahison ne menaçait pas le duc de moins près que la guerre, et il ne savait pas plus se défendre contre l'une que contre l'autre. Lorsque, par des motifs qui font moins d'honneur à sa loyauté qu'à sa politique, Louis XI le faisait avertir que le comte de Campo-Basso, l'un de ses principaux officiers, était résolu à le trahir et à le tuer, le duc lui répondait froidement que, « s'il eust esté vray, le roy ne luy eust « point faict sçavoir [1], » et redoublait de confiance pour le traître qui contribua plus que tout autre à avancer sa perte. Enfin, aux premiers jours de janvier 1477, une troisième défaite vint achever, sous les murs de Nancy, la grande ruine préparée depuis trois années; et la hallebarde d'un Suisse, si ce n'est le poignard d'un assassin, termina l'existence de l'homme qui, en courant après la domination de l'Europe, avait amené la chute de la dernière maison princière qui pût encore tenir tête à la royauté.

[1] Commines, livre v, ch. vi, et Olivier de la Marche, livre ii, ch. vi.

XXXIV

Dans cette circonstance, comme dans toutes les grandes occasions de sa vie, Louis fut plus redevable aux événements qu'à lui-même, et la mort, sa plus fidèle alliée, le délivra du duc de Bourgogne comme elle l'avait débarrassé du duc de Guienne. Cette catastrophe ouvrait devant lui des horizons tout nouveaux et changeait sa politique de fond en comble. Au lieu de consacrer son activité à se défendre contre un vassal et à éventer des conspirations, il était appelé tout à coup à réunir de vastes provinces au royaume et à délibérer sur le sort des autres pays dépendant de cette grande succession. Une princesse de vingt ans, sans appui et sans expérience, était la seule héritière du duc Charles. Enfermée dans la ville de Gand, au milieu d'un peuple en insurrection qui prétendait exercer sur elle une tutelle sauvage, la triste fille du duc de Bourgogne ne paraissait pouvoir opposer aucune résistance ni aux volontés ni aux entreprises du roi. Mais celui-ci n'avait pas l'esprit à la hauteur de sa fortune inattendue, et son jugement, si sûr d'ordinaire pour la pratique de sa politique toute défensive, se troubla étrangement devant la résolution décisive qu'il fallait alors arrêter et poursuivre.

Il n'y avait que deux partis à prendre dans l'intérêt

présent de la France et pour sa sécurité future, et un prince doué d'un véritable esprit politique n'aurait pas manqué de le comprendre : il fallait réunir immédiatement au royaume, par droit de dévolution, les provinces qui en avaient été distraites en 1363, et faire en même temps épouser Marie de Bourgogne, demeurée maîtresse du reste de ses États, à un prince allié éprouvé du royaume ; ou bien, si l'exercice de ce droit paraissait périlleux dans la disposition des esprits, généralement animés contre la France, il fallait consacrer tous ses soins à gagner la confiance de la royale orpheline et négocier sans nul délai son mariage avec le dauphin. Issue du sang de France des deux côtés, Marie désira d'abord vivement cette union qui offrait, dans des conditions honorables, une complète sécurité à elle-même et à ses peuples, et elle se montrait fort disposée à acheter ce bien au prix d'un mariage avec un enfant de huit ans, malingre et difforme. Elle persista dans cette pensée jusqu'à ce que les indignes procédés du roi eussent élevé entre elle et lui une barrière insurmontable.

Louis XI ne méconnaissait pas à coup sûr les avantages d'un mariage qui aurait fait de son fils le plus puissant prince de la chrétienté ; mais une telle extension du royaume le touchait peu, car il était plus jaloux d'un pouvoir fort que d'une vaste domination, et il était moins ambitieux de territoire que de puissance. Or, cette union, en faisant passer dans

les mains du roi une foule de seigneuries ressortissant de l'Empire, aurait engagé la France dans des querelles sans nombre avec l'Allemagne, et probablement avec la Suisse et la Savoie, que le monarque ménageait fort à cette époque de son règne. Cet avenir était trop obscur pour qu'il osât s'y aventurer; c'était livrer aux chances des événements et des combats ce qu'il s'efforçait depuis si longtemps de leur dérober, et commencer aux derniers temps de sa vie un édifice tout différent de celui dont il avait avancé la construction lentement et pierre à pierre.

Une autre considération le touchait encore davantage. En recherchant la main de Marie de Bourgogne, il aurait fallu se brouiller avec Édouard IV, qui tenait avec passion à la promesse faite aux conférences de Pecquigny de marier sa fille au dauphin, et la perspective d'une rupture avec l'Angleterre le troublait toujours à tel point qu'aucune pensée ne pouvait contre-balancer l'effet de celle-là. Enfin, peut-être cet homme, qui touchait au terme de sa vie sans admettre qu'elle pût jamais lui échapper, n'envisageait-il pas sans une secrète appréhension la puissance qu'un tel établissement assurerait à son successeur, et reculait-il, sans s'en rendre bien compte, devant des craintes entretenues par ses propres souvenirs.

XXXV

Quels que fussent ses motifs, soit calcul politique, soit répugnance instinctive, le roi ne fit en temps utile aucune démarche propre à amener la conclusion d'un mariage qu'il faisait néanmoins profession publique de souhaiter. Son goût le portait vers le premier parti, et ses armées, aux ordres des comtes de Dammartin et de Craon, s'étaient jetées, sitôt la mort du duc Charles, dans le duché et le comté de Bourgogne et dans les comtés d'Artois et de Flandre, pour réunir au royaume les provinces qui en avaient été distraites; mais elles rencontrèrent dans la Franche-Comté, et surtout dans les grandes villes de l'Artois, des résistances obstinées, et toute place en mesure de se défendre résista énergiquement aux efforts des troupes royales.

Il y avait dans les riches communes du Nord des habitudes de liberté municipale qui leur rendaient odieuse la perspective de tomber sous la domination de Louis XI, et si la plus grande partie de la noblesse des deux Bourgognes avait fait son appointement avec ce prince, le peuple gardait à la petite-fille de Philippe-le-Bon une fidélité touchante. Lorsque les résistances se produisaient d'une manière imposante et heureuse, le roi en tenait grand compte et ne manquait pas de parler du mariage de la princesse

avec son fils comme du but unique où tendaient toutes ses démarches et tous ses vœux ; mais quand les remparts des villes tombaient devant sa puissante artillerie et qu'il pouvait faire accrocher les bourgeois à de longues potences, il n'était plus guère question ni de Mademoiselle de Bourgogne, ni du mariage. Bien loin de ménager la jeune princesse, le roi son oncle avait livré aux Gantois sa correspondance secrète, et cet acte, indigne d'un gentilhomme, avait amené une émeute dont le résultat fut de couvrir la royale orpheline du sang de ses plus fidèles conseillers, dont elle disputa vainement la tête à l'échafaud. De plus, au lieu d'envoyer en ambassade auprès d'elle un seigneur qualifié pour la disposer à écouter favorablement ses propositions, le roi lui avait adressé son chirurgien-barbier, et l'impertinence de maître Olivier-le-Daim avait indigné toute cette superbe cour de Bourgogne.

Pendant que Louis XI hésitait selon les chances de la guerre et changeait de langage avec les événements, on se hâtait auprès de la princesse, et, au moment même où la mauvaise tournure des affaires du roi lui faisait désirer enfin avec ardeur le mariage si longtemps ajourné, il apprit que Marie avait donné sa main au fils de l'empereur accouru pour la défendre. Ainsi la maison d'Autriche allait s'élever sur les débris de celle de Bourgogne, et, en place de Charles-le-Téméraire, la France avait Char-

les-Quint en perspective. Telle est la plus éclatante condamnation d'un règne sans grandeur, et la preuve la plus certaine que l'habileté ne saurait dispenser de la prévoyance.

XXXVI

Ces lointaines éventualités touchaient peu le monarque, trop occupé des affaires présentes pour tenir grand compte de chances qui ne menaçaient que ses successeurs. Prendre dans les dépouilles du duc Charles la meilleure part possible, sans s'attirer du dehors des ennemis trop dangereux, telle fut la règle de sa conduite. La guerre fut donc poursuivie pendant trois années avec des succès divers. Plus d'une fois les meilleures places de Bourgogne furent prises par les Français, reprises par l'archiduc d'Autriche, pour être reconquises par le roi Louis. Souvent on vit des négociations inutiles s'ouvrir sous l'influence de l'Angleterre ou la médiation de la Papauté, et cette situation accablante pour les peuples se fût peut-être prolongée longtemps encore si la mort n'avait rendu un nouveau service au roi de France en frappant la princesse Marie dans la fleur de sa jeunesse. Ses enfants se trouvèrent placés, comme elle l'avait été elle-même, sous l'inquiète tutelle des Gantois, et l'archiduc, étranger à la pro-

vince, perdit toute autorité pour réclamer de nouveaux sacrifices.

Pressé par la clameur publique, Maximilien dut se résigner à morceler l'héritage du jeune archiduc son fils, et, en 1482, un traité conclu à Avesnes vint enfin assurer à la France les deux Bourgognes et le comté d'Artois. Vers la même époque, le testament de René de Sicile et la mort du comte du Maine amenaient le retour à la couronne de la Provence et des autres domaines de la maison d'Anjou : retour contestable en droit, et qu'il fallut préparer par de longues machinations et d'inépuisables libéralités près des serviteurs du testateur royal. Ainsi, au terme de sa vie, le roi Louis XI recueillait, par la faveur du sort autant que par l'effet de sa persévérance, d'aussi vastes territoires que ses plus glorieux prédécesseurs, et un règne non moins stérile en hautes inspirations qu'en nobles caractères devenait, malgré la malédiction des peuples écrasés sous le faix, l'une des plus grandes dates de l'histoire.

XXXVII

Après ces éclatants résultats, on vit commencer la lente et terrible agonie de l'être étrange qui les avait préparés. Cet homme avait gouverné vingt-deux ans la France en demeurant aussi étranger à la

vie nationale qu'aurait pu l'être un *condottiere* d'Italie ou le dernier juif de ses États ; il avait vécu soixante ans sans avoir connu d'autres émotions que celles des succès et des mécomptes, sans avoir rafraîchi son âme par aucune des affections de la nature humaine. Ce ne fut cependant que dans les trois dernières années de son règne que, par une transformation soudaine du caractère et des habitudes, il prit les mœurs solitaires et farouches à travers lesquelles sa sombre figure apparaît toujours à la postérité. Louis XI était familier et jovial, et d'une conversation abondante autant qu'enjouée : gaieté singulière, il est vrai, qui n'amenait sur ses lèvres qu'un impitoyable sourire, et qui sortait d'un esprit net et clair, mais incisif et glacé comme la lame d'un poignard. Sa volumineuse correspondance n'a pas moins de traits que celle de Henri IV ; mais dans ces pages si lucides et si vives on ne rencontre pas un seul mot qui ait été échauffé au foyer du cœur, et qu'on aime à conserver dans sa mémoire. Louis XI fut presque toute sa vie d'un abord facile, parce que cette facilité était une offense aux grands, ses seuls ennemis, parce qu'elle lui permettait de descendre lui-même aux derniers détails de son gouvernement, et de faire de ses propres mains la *cuisine de sa politique,* selon une expression plus heureuse encore qu'elle n'est vulgaire.

Mais cette dévorante activité finit par épuiser ses forces, et sur la fin de sa vie il se trouva incapable de résister aux assauts que tant de souvenirs et tant d'inquiétudes livraient chaque jour à sa nature affaiblie. Il s'écarta du monde sans trouver plus de repos dans la solitude que dans le bruit, et les images qui remplissaient son cerveau malade finirent par le bouleverser. Frappé de deux attaques d'apoplexie, Louis XI assista pendant dix-huit mois au spectacle de sa propre destruction, moins préoccupé de ses souffrances que du soin de les cacher au monde, jaloux qu'il était de se montrer plein de vie au seuil même de la mort. C'est qu'en effet, pour ce prince qui ne s'était jamais fié à personne, la perte de son activité était la perte de sa sécurité même. Le poignard qui venait de frapper presque en même temps Galéas Sforze et l'un des Médicis semblait lui annoncer une destinée que des tentatives fréquemment réitérées contre sa personne rendaient en effet vraisemblable. Haï des hommes et abandonné du Ciel, il se serait livré aux puissances de l'enfer si elles avaient consenti à ranimer un souffle prêt à s'éteindre. « Le roi faisait de grandes et terribles médecines, » dit avec une sorte d'effroi un fidèle interprète des bruits et des émotions populaires [1]; mais les nécromans y échouèrent comme les docteurs, et,

[1] Jean de Troyes, deuxième partie, année 1483.

le 30 août 1483, Dieu délivra la nation de l'homme qui avait exercé sur son génie une compression si longue et si dangereuse.

XXXVIII

Cette influence avait été telle qu'aucune réaction ne s'éleva d'abord, et qu'on put croire que Louis XI avait consommé son crime et tué l'âme de la France. Ce ne fut que dix années plus tard, lorsque l'enfant débile enfermé par son père dans le château d'Amboise fut devenu un chaleureux jeune homme, que le pays, stimulé par son jeune roi, commença à se retrouver lui-même. On se prit à rêver alors la conquête de l'Italie, la reconstitution de l'empire de Charlemagne, l'expulsion des Turcs de Constantinople, entreprises irréfléchies et mal conduites, folles imaginations peut-être, mais qui rendirent du moins à la nation quelque chose de sa propre estime. Au moment de la mort de Louis XI, la France n'eut qu'une seule pensée : elle respira par l'espérance de se voir soulagée des charges accablantes que ce grand corrupteur public avait fait peser durant vingt ans sur elle pour suffire à son système et pensionner tous ses ennemis : charges et exactions d'une telle nature que la culture du sol était abandonnée dans plusieurs provinces, et que les populations rurales, pressurées par les receveurs des tailles et pillées par

les gens de guerre, mouraient de faim, trop épuisées pour essayer même la résistance.

L'espérance d'un soulagement fut la seule pensée qui ranima ce peuple aux abois. Quant à l'oubli de sa liberté, au mépris des juridictions régulières et à la pratique de cette politique sans foi appuyée sur le bourreau, il ne paraît pas que les contemporains éprouvassent rien de l'horreur qu'elle nous inspire. En lisant les écrits du quinzième siècle on demeure frappé de la constante impassibilité de l'opinion en face des plus grands attentats, lorsque ceux-ci semblent justifiés par la raison politique. Louis XI fit bien plus souffrir son peuple par la dureté de son gouvernement qu'il ne l'étonna par sa sévérité impitoyable; et si l'impôt n'avait pas été si lourd, il aurait passé pour le plus grand roi de l'Europe.

C'est que, à vrai dire, Louis n'était pas plus cruel que la plupart des princes de son temps, et qu'il avait fait des choses dont aucun d'eux ne s'était montré capable. Charles de Bourgogne était plus sauvage dans la guerre et aussi déshonnête dans la paix; parmi ses ennemis intérieurs, le comte de Saint-Pol était un spéculateur sans foi; le duc d'Alençon avait été légalement condamné comme faux-monnoyeur et comme assassin; les princes d'Armagnac avaient épuisé tous les crimes, depuis le rapt jusqu'à l'inceste; en Angleterre, Édouard IV faisait noyer l'un de ses frères dans un tonneau de vin, en attendant

que l'autre égorgeât ses fils ; en Espagne, Ferdinand et Isabelle préludaient par l'usurpation aux grandeurs de leur règne ; en Italie, le poison était l'instrument usuel de la politique, et c'était au pied des autels que Milan et Florence voyaient se consommer les attentats sanglants des factions. Louis XI avait au moins un avantage sur tous ses contemporains : c'est qu'il avait triomphé de difficultés que beaucoup d'autres auraient estimé insurmontables, et qu'il laissait son pouvoir plus affermi que jamais. Ce prince avait de plus, à un degré inconnu jusqu'à lui, cette foi dans la royauté, si dangereuse aux consciences royales, et qui lui donnait dans la perpétration du mal une sorte d'inexplicable sécurité. Il croyait en son droit comme Louis XIV ; et peut-être, lorsqu'on tient compte des mœurs du temps, n'y a-t-il pas plus à s'étonner en le voyant concilier les actes les plus cruels avec les pratiques de la dévotion la plus minutieuse qu'en voyant, deux cents ans plus tard, un prince religieux donner à l'Europe le scandale de la légitimation de ses bâtards adultérins. Dès le commencement du quinzième siècle avait commencé à se répandre cette opinion désastreuse que les choses du gouvernement ne sont pas régies d'après les lois de la morale ordinaire et les règles du droit particulier. L'affaiblissement, chaque jour plus sensible, de l'autorité spirituelle et la diminution de toutes les vérités de la foi préparaient le

règne du despotisme, en même temps qu'ils endorment la conscience publique. Le monde ne saurait longtemps vivre ainsi, et une crise sociale et religieuse était devenue inévitable : aussi Machiavel grandissait-il sous Louis XI, et l'année qui vit mourir ce prince vit-elle naître Martin Luther.

JEANNE D'ARC [1].

I

Je ne connais guère dans l'histoire que l'épisode de Jeanne d'Arc où l'instrument surprenne plus que l'action accomplie, et je n'en sais aucun dans lequel les investigations de la science contraignent plus invinciblement la critique de remonter des faits de l'ordre naturel à ceux d'un ordre supérieur. Tout écrasante que soit pour l'esprit la libération d'un royaume accomplie en trois mois, contrairement à toutes les prévisions de

[1] L'impression de ce volume ayant été commencée avant la publication du travail sur Jeanne d'Arc, cette monographie se trouve suivre celle de Louis XI qu'elle devrait précéder.

la politique et de la stratégie, la pucelle d'Orléans est assurément un personnage plus extraordinaire que son œuvre, et il y a moins à méditer sur ses actes que sur les mobiles auxquels elle les rapporte et qui les inspirent. Que sont des batailles et des victoires devant tant de prodiges dont la grandeur n'est surpassée que par la simplicité virginale de l'enfant qui les accomplit? Que sont les pompes de Reims à côté des flammes de Rouen, et que valent les plus beaux coups d'épée en présence de ces merveilleuses réponses, dont l'évidente sincérité triomphe à quatre siècles de distance des résistances les plus obstinées et des convictions les plus rebelles?

Voici à peine quelques années que Jeanne d'Arc nous est apparue dégagée des ombres accumulées autour d'elle par les passions de ses contemporains autant que par l'ignorance des âges suivants. Ce n'est que de nos jours qu'elle a pris pleine possession de sa gloire. Le type sublime deviné par une royale artiste s'est trouvé presque simultanément confirmé par les investigations de la science et par les plus sévères procédés de l'analyse. Avant la publication intégrale des deux procès et des documents originaux qui les ont suivis, la pucelle n'était pour l'Europe lettrée qu'une héroïne au caractère mal défini et presque équivoque, une sorte de personnage de l'Arioste, qui, par l'effet de certaines couleurs fantastiques et de certaines allures théâtrales à peu près convenues, touchait d'aussi près à la légende qu'à l'histoire.

II

Des causes dont l'influence se fit sentir du vivant même de Jeanne, quoiqu'elles aient été peu soupçonnées jusqu'ici, ont contribué depuis le xve siècle soit à dévoyer l'opinion, soit tout au moins à la faire hésiter en présence de cette mémoire. L'exécution de Rouen ne fut-elle pas applaudie par un parti nombreux qui comprenait une notable portion de la bourgeoisie française, par l'université, le parlement et la presque totalité de la population de Paris ? Cet acte ne fut-il pas consommé par un évêque de bonne renommée[1], assisté d'un délégué de l'inquisition et de docteurs généralement réputés honnêtes et savants? Comment s'expliquer pareille chose, si des erreurs populaires et des passions abominables n'avaient dès ce temps-là égaré la raison publique? Comment comprendre qu'un tel procès se soit poursuivi régulièrement durant de longs mois sans qu'aucun cri d'indignation ait retenti dans cette France que la généreuse enfant venait d'arracher de l'abîme, sans que toute la chevalerie du royaume se soit cotisée pour payer au poids de l'or la rançon de la captive?

Vainement voudrait-on douter de la froideur de l'opi-

[1] Pierre Cauchon est qualifié de *vir bonæ memoriæ* dans le bref du pape Calixte III, du 3 juin 1455, qui autorise la révision du premier procès.

nion en présence de l'immolation judiciaire : cette indifférence n'est pas moins démontrée par le silence des Armagnacs que par les insultes des Bourguignons, et l'histoire est contrainte de reconnaître que pas un effort ne fut tenté ni par la cour, ni par l'armée, ni par l'Église, soit pour sauver l'héroïque prisonnière, soit pour la faire mettre à rançon, selon le droit commun du temps, soit même pour intéresser la papauté à une cause ecclésiastique dans laquelle l'accusée en avait appelé au souverain pontife. Parmi tant de preuves qu'on pourrait en apporter, il suffit de citer un seul témoignage, parce qu'il appartient à l'un des plus courageux citoyens d'un temps qui en comptait peu. Dans un long mémoire adressé aux états tenus à Blois en 1433, Jouvenel des Ursins expose les succès miraculeux obtenus par le roi Charles VII, et les attribue à la grâce de Dieu et au courage de ses chevaliers, sans nommer la sainte martyre dont les cendres fumaient encore, et qui avait été le bras de l'un et l'inspiratrice des autres.

De telles ingratitudes ne deviennent possibles que par la fascination de l'esprit de parti, ou par la sceptique lassitude qu'engendrent d'ordinaire les profondes perturbations et les longues calamités. Jeanne d'Arc épuisa dans leur cruelle amertume des douleurs morales plus aiguës que celles du bûcher. Les mauvais vouloirs qu'elle rencontra, la suspicion dont elle fut l'objet au sein même du camp royal torturèrent sa vie, non pas seulement dans le silence de son cachot, mais au milieu de ses

succès et dans l'enivrement de la faveur populaire. Les sentiments de doute, de méfiance et de jalousie qui arrêtèrent l'élan de la France au jour de son supplice, et dont le roi ne se départit lui-même qu'avec une sorte d'hésitation après un silence de vingt années, s'étaient développés sitôt son arrivée à la cour; ils la contrarièrent dans la plupart de ses desseins et la découragèrent dans ses plus hautes inspirations, lors même que des succès prodigieux venaient chaque jour imprimer à ses actes le sceau d'une miraculeuse consécration. Tels furent les obstacles puissants, quoique secrets, qui l'arrêtèrent court au milieu de sa carrière inachevée, et ce fut aussi sous l'influence de ces sentiments-là que se développa, dans le parti de Charles VII, une opinion acceptée par la postérité, et suivant laquelle Jeanne aurait eu le tort grave de prolonger sa mission, strictement limitée par le Ciel à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims. La génération suivante, quelque sincérité qu'elle y mit d'ailleurs, ne jugea les actes de cette noble fille que sous le reflet des passions qui avaient empoisonné sa vie, et qui l'empêchèrent d'accomplir jusqu'au bout la tâche véritable qu'elle s'était toujours donnée, celle de *bouter jusqu'au dernier les Anglais hors de toute France.*

L'opinion bourguignonne, qui était celle des classes lettrées, produisit d'ailleurs plus d'écrivains que le parti armagnac, et les plus modérés ne manquèrent pas de présenter le rôle de celle qui avait relevé la fortune de

Charles VII et de la France sous un jour peu bienveillant, laissant volontiers douter si un tel secours était venu au dauphin du ciel ou de l'enfer, si la pucelle dirigeait réellement les chefs de guerre ou si elle était conduite par eux, si elle avait été l'instrument de la Providence ou l'instrument d'une intrigue [1].

III

D'autres causes concoururent à fausser l'opinion, et à faire rejeter dans l'ombre les documents nombreux accumulés dans les greffes par le procès de condamnation de 1431 et par celui de la réhabilitation qu'un bon mouvement de conscience de Charles VII fit enfin prononcer en 1456. Le drame de Rouen avait à peine reçu son triste dénoûment en présence de milliers de témoins, que diverses aventurières parurent en France et au dehors, exploitant la crédulité des simples et leur persuadant que la pucelle avait été miraculeusement arrachée aux flammes. Une de ces fausses Jeannes parvint même, paraît-il, à se faire avouer de la famille d'Arc, et à tromper à son profit la reconnaissance si naturelle de la ville d'Orléans. L'effet de ces substitutions fut étrange : la pucelle perdit en quelque sorte son existence historique et devint pour les masses une sorte de personnage auquel elles se complurent à attri-

[1] *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet.

buer tous les faits et gestes dont le récit défrayait leurs veillées. Si son rôle s'agrandit dans cette phase nouvelle, ce fut au préjudice de ce qu'il avait de sérieux, et l'effet de cette apothéose populaire fut de provoquer chez les savants une vive réaction en sens opposé. La plupart des écrivains du seizième siècle témoignent de cette tendance que l'esprit de la réforme ne pouvait manquer de développer encore davantage. Alors parut prévaloir l'opinion que « le roi s'était avisé de cette ruse pour donner quelque bon espoir aux Français, leur faisant entendre la sollicitude que notre Seigneur avait de son royaume. » Ce sont les expressions mêmes dont se sert Guillaume Du Bellay dans son traité *De la Discipline militaire*. Quelques années plus tard, Du Haillan alla plus loin, et en s'efforçant d'établir que Jeanne s'était prêtée avec complaisance au rôle que lui imposait la politique royale aux abois, cet historiographe patenté de Henri III ne rougit pas, sous le règne d'un prince de la maison de Valois, de descendre aux derniers outrages contre celle qui avait fait du roi de Bourges un roi de France, et de jeter dans l'histoire le germe infâme qu'une autre main devait si tristement cultiver.

L'opinion que Jeanne n'avait servi qu'une intrigue avait presque universellement prévalu aux dernières années du seizième siècle : en maintenant dans une discussion approfondie le caractère surnaturel de la mission de la pucelle, le savant auteur des *Recherches de la France* proclame avec une douleur profonde que jamais

mémoire ne fut plus décriée que l'était encore de son temps celle de la femme qui « secourut, dit-il, l'État si à propos, et le rétablit par un miracle très-exprès de Dieu[1]. »

Avec le règne des princes de la maison de Bourbon commença un retour vers la reconnaissance et vers la justice. Sous Henri IV et sous Louis XIII, le nom de la vierge de Domremy fut remis en honneur; la société de l'hôtel de Rambouillet s'inclina devant son héroïque et chaste figure, et sa statue, renversée par les iconoclastes de la réforme en 1567, fut relevée dans la ville qu'elle avait délivrée. Un concours fut ouvert pour composer l'inscription destinée à ce monument. L'aigle du temps, Malherbe, y porta quelques méchants vers qu'on pardonne au sentiment patriotique qui les inspira.

Il était écrit d'ailleurs que la poésie porterait toujours malheur à l'être dont il semble qu'il devrait suffire de prononcer le nom pour en faire déborder toutes les sources. L'épopée de Chapelain, publiée en 1656, porta à Jeanne d'Arc un coup non moins funeste que celui qu'elle avait reçu des odieuses inventions de Du Haillan. Ce poëme, annoncé comme un chef-d'œuvre, n'obtint qu'un succès de fou rire, et l'héroïne se trouva enveloppée dans la chute du malheureux poëte. L'effet de ce désastre littéraire fut si grand, qu'il fit, même pour les bons esprits, approcher le ridicule de la vie la plus pro-

[1] Étienne Pasquier, livre v, chap. VII et VIII.

pre à le défier par la grandeur des souffrances et des services. Les travaux d'érudition, si nombreux dans le dix-septième siècle, se détournèrent de cet écueil comme par un dessein concerté, et l'opinion demeura suspendue dans une sorte d'incertitude dont les travaux apologétiques, d'ailleurs inédits, d'Edmond Richer sur la pucelle n'étaient pas en mesure de la tirer.

Telle était sur cette partie de notre histoire la disposition déplorable de l'esprit public lorsque Voltaire osa l'acte dont l'accablante responsabilité ne retombe pas moins sur son temps que sur lui-même. Cette œuvre était en effet le plus cruel châtiment qui pût être infligé à un pays pour son ignorance et pour son ingratitude. La leçon profita : toute sceptique que fut cette génération, toute indifférente qu'elle demeura aux grandeurs de l'âme et de l'histoire, elle s'indigna qu'on la crût tombée assez bas pour oser lui servir une telle pâture. La publication de *la Pucelle*, qui eut lieu au milieu du dix-huitième siècle, détermina un vif retour, dont l'effet fut de commencer sur des bases très-étroites, il est vrai, et avec des matériaux fort incomplets, une sorte de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Lenglet-Dufresnoy et l'abbé Dartigny s'attachèrent à venger l'honneur de la femme et de la guerrière. Cette œuvre fut continuée avec plus de science et d'autorité par M. de Laverdi, ancien ministre du roi Louis XV, et ce fut en se rattachant au même mouvement d'idées qu'écrivirent plus tard MM. Lebrun des Charmettes et Berriat Saint-Prix.

Si ces écrivains n'ont pas unanimement admis l'inspiration divine de Jeanne, ils ont du moins reconnu qu'elle y croyait pleinement elle-même, et tous ont constaté la pureté d'une vie sur laquelle il n'est pas un témoignage contemporain qui ne concorde, même devant le tribunal de l'évêque de Beauvais.

Jeanne d'Arc était donc à peu près réhabilitée pour le dix-neuvième siècle[1]; mais si le pays avait retrouvé le respect de son nom, c'était sans la connaître encore : la France n'avait jamais été admise à contempler face à face, dans la naïveté de ses vertus, l'amertume de ses épreuves et les sublimes élancements de son âme, l'être unique dans l'humanité et dans l'histoire sans lequel ce pays aurait cessé de compter au rang des nations. L'un des plus grands services qu'on pût rendre à la France, c'était de lui montrer ce qu'elle vaut aux yeux de Dieu par la grandeur même des moyens qu'il emploie pour la sauver.

IV

Un étranger qui porte dignement un nom illustre a le premier de nos jours appelé l'attention de l'Europe

[1] Cette réhabilitation ne s'étend pas encore d'ailleurs au-delà de nos frontières : il suffit, pour en rester convaincu, de lire le jugement que porte sur la pucelle d'Orléans le plus illustre historien contemporain de l'Angleterre catholique. Voyez Lingard, *Hist. of England.*

savante sur un épisode qui suscite tant de problèmes de psychologie et d'histoire. M. Guido Goerres a passé le Rhin pour l'étudier à ses sources : il a présenté à sa patrie dans sa vérité grandiose la physionomie de la sainte guerrière, non moins défigurée par les romanesques inventions de Schiller que par les brutalités de Shakspeare; mais c'était à la science nationale qu'était heureusement réservé l'entier accomplissement de cette œuvre de haute justice et de haute critique. Elle a été accomplie par M. Quicherat avec un savoir, une conscience et une méthode qui font de sa grande publication sur Jeanne d'Arc l'un des monuments les plus précieux et les plus utiles de l'érudition moderne. M. Quicherat a édité le texte intégral des deux procès : il a mis chacun en mesure de contempler la fière jeune fille devant ses juges dans l'incomparable grandeur de son patriotisme et de sa foi; il a vulgarisé des détails ignorés ou travestis de l'enquête ouverte pour la réhabilitation de la victime, enquête dans le cours de laquelle de nombreux témoins, paysans, prêtres, princes et guerriers, viennent relever jusqu'aux plus secrets mystères de la vie de Jeanne.

A ces documents, éclairés par un commentaire sobre et sage, M. Quicherat a joint la totalité des textes inédits ou incomplétement publiés émanant des contemporains de la pucelle, que ceux-ci aient écrit en vers ou en prose, en France ou au dehors, et il a donné d'ailleurs un développement égal aux publications du parti fran-

çais et à celles de la faction anglo-bourguignonne. Le lecteur se trouve donc placé désormais en présence d'une masse de témoignages d'où jaillissent des flots de lumière. Dans des aperçus originaux joints à sa publication, M. Quicherat a exposé avec une courageuse liberté les convictions qu'a suscitées dans son esprit ce long commerce avec une femme dont les actes, soumis à la plus rigoureuse analyse, demeureraient sans nulle explication plausible, si l'on n'en acceptait l'interprétation qu'elle en donne elle-même.

Je voudrais dire quelles impressions m'a laissées cette étude d'un intérêt sans égal, et, à l'aide de travaux dont l'honneur appartient à d'autres, replacer Jeanne d'Arc dans le milieu tout plein de troubles et de passions où elle a vécu et souffert. Je n'aurai garde, on le comprend, de rappeler tous les incidents d'une histoire qu'on sait par cœur ; mais je signalerai les aperçus nouveaux suggérés par tant de documents ignorés, et je démontrerai facilement, je crois, pièces en main, que les esprits les plus raisonnables en cette matière sont ceux qui, n'y portant aucune idée préconçue, consentent à incliner leur raison devant des faits dont l'évidence accable et confond.

L'époque où parut Jeanne d'Arc appartient à ces temps durant lesquels les sociétés flottent incertaines entre une pensée dont l'énergie s'est épuisée et une idée qui ne s'est pas encore résolûment produite. L'Europe avait vu finir dans les scandales et les perplexités du

grand schisme l'ère magnifique durant laquelle l'Église s'était épanouie dans sa plus éclatante fécondité. L'esprit humain n'était pas encore en révolte ouverte contre la foi; mais le scepticisme germait en s'ignorant lui-même, comme la larve du ver caché au calice d'une fleur encore brillante. Venue entre les croisades et la réforme, Jeanne d'Arc allait dans sa courte carrière subir la double influence de saint Louis et de Calvin. L'esprit de l'un explique en effet les merveilles de sa vie, et l'esprit de l'autre ne fut point étranger aux impitoyables rigueurs de sa mort. La France était trop croyante pour ne pas l'acclamer dans l'éclat de sa victoire; mais elle ne l'était plus assez pour la soutenir jusqu'au bout dans l'obscurcissement de sa fortune et l'amertume de ses épreuves.

V.

La lutte ouverte entre la France et l'Angleterre après l'avénement de la maison de Valois avait eu des phases diverses : dans sa première période, elle avait été un grand duel engagé entre deux dynasties pour la suprématie de l'Europe occidentale; car si la guerre commença d'abord sous Philippe de Valois avec une certaine hésitation de la part des populations françaises, qui flottaient incertaines entre deux maisons dont aucune ne

leur était étrangère, elle avait pris bientôt, grâce à l'habile politique de Charles V servie par l'héroïsme de Du Guesclin, le caractère d'un véritable mouvement patriotique contre l'invasion anglaise. Lorsque Charles V mourut en 1380, le sort des armes avait prononcé, et l'on devait croire que c'était à toujours. Ce prince, qui, selon Du Tillet, ne vêtit jamais armure, avait repris la pleine possession de son royaume; et si Édouard III était demeuré le plus grand guerrier de l'Europe, Charles V, riche en finances et vainqueur de toutes les factions qui avaient menacé sa jeunesse, en était devenu le souverain le plus absolu et le plus puissant.

L'enfant qui allait s'appeler Charles VI reçut donc une couronne qu'il n'était plus donné à l'étranger d'ébranler sur son front. Bien loin d'être dans ce moment-là en mesure d'inquiéter la France, l'Angleterre paraissait à son tour dans le cas de trembler pour elle-même. La pensée de Charles VI aux premiers temps de son règne fut en effet de reporter dans l'île voisine tous les maux que celle-ci avait depuis deux générations déchaînés sur la France. Comment ce prince, qui, du haut des falaises de Picardie, menaçait les côtes d'Angleterre à la tête de l'armée victorieuse à Rosebecque, fut-il conduit à déshériter son propre fils pour préparer le sacre d'un monarque anglais dans la basilique où dormaient tant de rois de sa race? Ce fut l'œuvre et le châtiment d'une corruption jusqu'alors sans exemple dans la nation, qui menaça toutes les existences et toutes

les fortunes par le déchaînement des forces brutales. La France, mise au pillage par les princes du sang, ses protecteurs naturels, avait cessé de s'appartenir à elle-même longtemps avant que Henri de Lancastre se décidât à profiter de son épuisement pour paraître sur un champ de bataille où il fut appelé tour à tour par la faction d'Orléans et par celle de Bourgogne. Tout était commun en effet dans les procédés de celles-ci, et l'attentat de la rue Barbette avait répondu à celui du pont de Montereau.

Toutefois, pendant que la faction d'Orléans, dirigée par un prince, type brillant de toutes les qualités comme de tous les vices de sa race, ne représentait encore que d'égoïstes intérêts, la faction de Bourgogne s'était donné plus de cohésion et de puissance en devenant le point d'appui de tous les griefs populaires, et en ranimant dans la nation les idées hardies si bruyamment professées par les états-généraux dans le cours du siècle précédent : mais ces inspirations réformatrices, provoquées par d'odieux calculs et mises au service d'intérêts étrangers, n'eurent d'autre résultat que de provoquer des scènes dont nos plus hideuses journées révolutionnaires n'ont pas dépassé l'horreur. L'anarchie fit donc incliner les intérêts, à défaut des cœurs, vers une dynastie nouvelle, acceptée par l'une des factions nationales en haine du Dauphin, qui s'était jeté dans les bras de l'autre. La pensée que tant de maux ne pouvaient être conjurés par cette maison de Valois divisée contre elle-même,

où la voix de la nature était muette jusque dans le cœur d'une mère, découragea un moment la France d'une fidélité dont la déliait solennellement un roi en démence. Durant cet affaissement universel, Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne, réconciliés par l'espoir d'une commune vengeance, purent proclamer, sans soulever l'indignation publique, l'avénement d'une royauté représentée par un prince étranger, mais habile, qui, entre tant de factions impuissantes et décriées, promettait au moins un gouvernement à la France. Le sentiment public en était là lorsque la domination anglaise reçut une sorte de titre légal par le traité de Troyes. En vertu de ce traité, Henri V de Lancastre devenait le gendre et le successeur désigné du roi Charles VI, et prenait comme régent le gouvernement du royaume.

Cependant le troisième fils du monarque, devenu dauphin par la mort prématurée de ses deux frères, errait dans les provinces centrales en fugitif plutôt qu'en prétendant. Charles de Touraine, léger comme tous les princes de sa maison, timide comme un enfant repoussé des bras paternels, avait marché de faute en faute depuis le commencement de son rôle politique. En acceptant la responsabilité personnelle de l'assassinat commis contre Jean-sans-Peur, il avait élevé entre lui et la maison de Bourgogne une barrière qui semblait infranchissable, et il ne s'était pas moins gratuitement aliéné le duc de Bretagne. Dominé par des favoris médiocres, Charles était sans suite dans ses desseins comme

sans fidélité dans ses relations, et cherchait au milieu de distractions vulgaires l'oubli de maux dont la grandeur ne relevait ni son cœur ni son intelligence. Écrasé par les déclarations d'une furie qui affichait son propre déshonneur pour infirmer dans sa source le droit héréditaire de son fils, le prince semblait participer, sur ce droit même, à l'incertitude que ses ennemis s'efforçaient de propager. L'orgueil de son sang n'éclatait ni dans ses allures ni dans ses actes : triste jusque dans le plaisir, incertain jusque dans le succès, on eût dit qu'il fléchissait sous sa fortune, et que le dernier des Valois, comme le dernier des Atrides, sentait peser sur sa tête les pieds d'airain du sort.

L'espèce de résignation, pour ne pas dire de facilité, avec laquelle le nouveau roi paraissait accepter son malheur avait été, à la mort de Charles VI, l'un des plus sérieux obstacles au succès d'une cause déjà compromise par tant de fautes, et qui ne se fût jamais relevée si elle n'avait été celle de la France. Ses auxiliaires étrangers, ceux que l'Écosse lui envoyait en haine de l'Angleterre, ceux qu'il recevait de l'Italie et des provinces méridionales par l'influence de la maison d'Armagnac, lui enlevaient plus de force morale qu'ils ne lui prêtaient de force militaire. La vraie France de ce temps-là, celle qui s'étend des bords de la Meuse à ceux de la Seine et de la Loire, ne se sentait pas représentée dans un camp où dominaient des montagnards des Hébrides, des archers milanais et de faméliques Gascons. Elle n'a-

vait nulle confiance dans cette cour nomade composée d'hommes obscurs qui se disputaient la faveur de leur maître sans parvenir à la fixer.

Depuis qu'il portait le titre de roi, Charles n'avait pas été plus heureux que lorsqu'à l'excitation des conseillers de sa première jeunesse il avait accepté la complicité d'une faction jusque dans ses crimes. Quelques succès, dus à des bandes que leur indiscipline rendait incapables de toute opération décisive, n'avaient point réparé les désastres de Crevant et de Verneuil, où ce prince avait perdu dans ses auxiliaires écossais la force principale de son armée. Il est constaté, par les aveux mêmes du roi, qu'aux jours qui précédèrent l'arrivée de Jeanne d'Arc il méditait une retraite en Écosse, et l'on sait que la plupart des tristes personnages qui formaient alors son conseil n'aspiraient qu'à ménager quelque part à leur maître une petite souveraineté, calcul qui n'aurait servi des intérêts personnels qu'en compromettant pour jamais ceux de la France. C'était donc avec la confiance la plus entière, et en apparence la mieux fondée, que les Anglais, maîtres du pays jusqu'à la Loire, s'avançaient avec toutes leurs forces, afin de pénétrer par Orléans au centre des provinces méridionales, qui prêtaient à la cause de Charles VII un concours plus égoïste que dévoué, car ces provinces n'appuyaient les droits de cette royauté fugitive qu'à cause de sa faiblesse, et pour se maintenir en face d'elle dans la demi-indépendance à laquelle elles aspiraient toujours.

VI

Toutefois, lorsqu'au mois d'octobre 1428 les Anglais commençaient ce siége mémorable, la royauté de Henri VI ne reposait point en France sur des bases aussi solides qu'on aurait pu le croire, à en juger par le désarroi du parti contraire. La nation s'était abandonnée plutôt qu'elle n'avait été vaincue, et elle se sentait supérieure à sa triste fortune. Les Anglais n'avaient pu conduire sur le continent que des forces insuffisantes, car le mauvais vouloir de ses communes avait plus d'une fois contraint Henri V de mettre en gage jusqu'aux diamants de sa couronne pour payer la solde de son armée. Après sa mort, le gouvernement de l'enfant qui lui succéda n'exista plus à Paris que sous le bon plaisir de la faction bourguignonne. Aux yeux de ce parti, les étrangers étaient des auxiliaires et point des conquérants, position qu'il mettait autant de soin à maintenir que les Anglais en prenaient pour la changer. Si les ennemis des Armagnacs avaient été conduits par l'entraînement des circonstances et des passions à opposer au dauphin un prétendant étranger, il ne leur avait pas été donné de se transformer eux-mêmes dans leurs plus intimes instincts. Des froissements quotidiens révélaient l'incompatibilité de cette royauté importée avec le génie français, et d'autre part, l'esprit britannique, rebelle à

toute assimilation, abordait de front tous les obstacles que la prudence aurait commandé de tourner.

Le duc de Bedford, régent de France pour le jeune Henri VI, était un prince d'une habileté consommée, mais ses efforts n'empêchaient point la bourgeoisie et le clergé de se lasser d'un gouvernement formaliste et hautain que les vues divergentes des princes de Lancastre laissaient sans unité dans ses plans et sans ressources dans ses besoins. Lorsque, pour les maintenir sous sa bannière, Bedford distribuait aux seigneurs d'Angleterre les duchés et les seigneuries du royaume, les grands qui avaient adhéré au traité de Troyes étaient conduits à se demander si, en donnant en France un tel pied à l'étranger, ils avaient aussi bien servi leurs intérêts que leurs haines. Dans les temps de révolution, c'est le plus souvent par les exigences de ses alliés qu'on arrive à se rapprocher de ses anciens adversaires. Ainsi agit d'abord le duc de Bretagne, qui, sans servir Charles VII, avait fini par se détacher des Anglais. Le duc de Bourgogne inclinait vers le même parti, et ces dispositions, bien que très-vagues encore, étaient fort naturelles. Si la maison de Bourgogne avait mis le feu dans Paris pour y jouer le premier rôle, en présence du régent anglais son chef n'était plus que le second personnage du royaume. Aussi, malgré le lien de famille qui rattachait ces deux princes, le chef du parti bourguignon n'était plus fidèle à l'Angleterre que par fidélité à sa propre faction, de telle sorte que si le parti de

Charles VII continuait à demeurer impopulaire et impuissant, la royauté de son rival commençait à son tour à devenir à charge à la plupart de ceux qui l'avaient faite.

Comment rétablir un lien entre le roi légitime et la nation, étrangers l'un à l'autre? comment relever celle-ci du profond découragement où l'avaient jetée tant de misères? Que fallait-il pour ranimer le cœur de ce pauvre peuple qui, depuis quinze années, « ne connoissoit que feux, volleries, pilleries, carnages, et en brief tous les maux de ces furieux temps[1], » et pour que, se relevant du fond de l'abîme, il retrouvât tout à coup sa foi dans ses destinées? Il fallait que le cours des événements échappât, par une péripétie soudaine, aux mains qui ne tentaient pas même de les diriger, et qu'une vision radieuse, illuminant toutes les ténèbres, dissipât et les incertitudes du prince sur son propre droit, et celles de la nation sur son avenir. Pour ressentir sa honte et retrouver la puissance de la secouer, il fallait que le peuple de Charles-Martel et de saint Louis s'incarnât dans un type héroïque, et que cette génération, abaissée par le malheur, reprît confiance en Dieu en le voyant s'incliner vers elle.

[1] Étienne Pasquier. *Recherches de la France*, liv. V, ch. VI.

VII

La France tenait une trop grande place dans l'économie générale des idées et des choses pour que la Providence la laissât périr faute d'un miracle pour la sauver. A la veille du jour où elle allait devenir le point d'équilibre entre les croyances catholiques et les aspirations naissantes du monde moderne, elle ne pouvait disparaître comme une peuplade obscure sous une invasion qui n'était pas même l'œuvre d'un grand peuple, mais celle d'une dynastie destinée à ne laisser dans l'histoire britannique que le souvenir des plus stériles forfaits.

L'Europe considérait sans doute comme perdue la cause de ce roi vagabond, sans royaume, sans armée, sans prestige personnel; et lorsque le comte de Salisbury fut parvenu à enlacer Orléans dans un cercle de bastilles réputées imprenables, l'on tint pour certain au dehors, tous les témoignages du temps l'attestent, que cette ville devait bientôt succomber, malgré l'héroïsme de ses habitants, chez lesquels survivaient, comme au cœur de la nation expirante, les dernières étincelles du patriotisme français. Mais le peuple dans ses chaumières n'en jugeait ni comme l'étranger, ni comme les bourgeois et les seigneurs qui avaient livré la France. Ce peuple était sans doute incapable de rien tenter d'efficace dans l'épuisement auquel il avait été réduit;

cependant il persistait à espérer contre toute espérance, et lorsque le sol de la patrie se dérobait sous ses pieds, il se réfugiait dans l'inviolable domaine de son imagination et de son cœur; il attendait son salut non de la terre, mais du ciel, non de la force, mais de la faiblesse. Des prophéties circulaient depuis longtemps dans toutes les provinces, annonçant à cette nation, qui avait vu se dérouler tant de scandales, *que la France, perdue par une femme, serait un jour sauvée par une femme.*

Je n'entends point reprendre ici en sous-œuvre la thèse fameuse que *tous les grands événements de l'histoire ont été prédits;* mais en s'en tenant strictement au temps qui nous occupe, il est certain que l'attente d'une libératrice envoyée pour mettre un terme aux maux de la France était, dans la première partie du quinzième siècle, une croyance aussi répandue que l'avait été dans le monde romain, à la veille du grand avénement, l'opinion antique et constante qu'un être mystérieux sortirait bientôt de la Judée pour conquérir et gouverner le monde[1]. Des prédictions attribuées à Merlin annonçaient que le salut viendrait à la France d'une vierge sortie d'un bois épais, situé sur les frontières de la Lorraine, et ces prédictions, très-souvent alléguées par Jeanne elle-même, exercèrent une grande influence et sur l'opinion

[1] « Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri ex ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judeâ rerum potirentur. » (Tacit., *Histor.*, lib. v, c. XIII.) — « Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio esse in fatis ut eo tempore Judeâ profecti rerum potirentur. » (Sueton., *in Vespas.*)

publique à Vaucouleurs, lorsqu'elle y annonça sa mission, et sur le roi, qui ne se résolut à l'entendre que contre l'avis de plusieurs de ses conseillers[1].

VIII

Le drame d'où sortit le salut du royaume commença dans une obscure vallée enlacée dans les possessions de la Lorraine et de l'empire. Entouré de garnisons bourguignonnes qui occupaient presque toutes les places voisines, séparé par cent lieues de pays des provinces demeurées fidèles à Charles VII, le village de Domremy, si pauvre et si éloigné qu'il fût du centre des luttes politiques, en avait reçu le contre-coup, et gardait à la royauté et à la France une fidélité que l'histoire constate sans l'expliquer. Les habitants de ce poste avancé du royalisme perdu dans des provinces depuis longtemps soumises au gouvernement anglo-bourguignon aimaient cordialement le roi de France, et haïssaient l'Anglais de la haine vigoureuse qui enflammait en ce moment-là les cœurs des défenseurs d'Orléans. Les déclarations de Jeanne à son procès constatent l'énergie des passions populaires au fond de ce hameau, dont les

[1] « Prophetisatum fuit quod Francia per mulierem deperderetur, et per unam virginem de Marchiis Lotharingiæ restaurari debebat. » (*Proc. de réhabilit.*, t. II, p. 477, t. III, p. 132.) — « Erant prophetiæ dicentes quod circa nemus quod vocaretur gallice *le Bois-Chenu*, debebat venire quædam puella quæ faceret mirabilia. » (*Proc. de condamn.*, t. I, p. 68, 213.)

enfants engageaient chaque jour des luttes sanglantes contre ceux des localités voisines qui, professant généralement des opinions bourguignonnes, insultaient par leurs sarcasmes au droit du soi-disant dauphin[1]. Les horreurs de la guerre n'avaient pas épargné ce coin de terre dans ces temps affreux où les biens de tous appartenaient au premier occupant, la France, selon l'heureuse expression d'un contemporain, ressemblant alors à la mer, où « chacun a autant de seigneurie comme il a de force[2]. »

Au milieu de ces périls et des souffrances qui en étaient la suite journalière, naquit à Jacques d'Arc et à Isabelle Rommée, honnêtes cultivateurs de Domremy, une fille qui vint ajouter une charge nouvelle à l'entretien d'une famille déjà nombreuse. L'enfance de Jeanne n'eut rien qui la distinguât de celle de la plupart des filles de laboureurs. Elle passait sa vie entre sa mère et ses sœurs, occupée à coudre et à filer, et n'allait que rarement aux champs garder le troupeau remis aux soins de ses frères et de ses sœurs. Il est surabondamment établi, par les déclarations d'une foule de témoins entendus lors de l'information de 1455 à Donremy et à Vaucouleurs, qu'elle n'avait pas été préparée aux violents exercices dans lesquels elle déploya tout à coup une dextérité si surprenante, car sa vie casanière ne fut interrompue que par deux excursions de quelques jours

[1] *Procès de condamn.*, t. Ier, p. 66.
[2] Alain Chartier.

à Toul et à Neufchâteau. En présence de tels témoignages, il devient impossible d'expliquer comment Monstrelet[1] a pu transformer en hardie servante d'auberge et en une sorte de virago la plus timide des jeunes filles ; il doit paraître plus étrange encore que d'autres écrivains accrédités, parmi lesquels on s'étonne d'avoir à citer Pasquier lui-même[2], aient pu donner vingt-neuf ans à une accusée qui déclare devant ses juges, sans contradiction, qu'elle en a dix-neuf.

Il n'est pas difficile de se représenter Jeanne d'Arc dans son enfance d'après les déclarations très-concordantes recueillies aux lieux où s'écoula sa vie obscure[3]. *Jeannette* était une petite fille d'une figure élégante et délicate, quoique d'une constitution robuste, très-occupée de ses devoirs domestiques et fort aimée de ses compagnes, encore qu'elle ne prît part à leurs jeux qu'avec une sorte de réserve ; tous ses voisins attestent en effet qu'elle s'éloignait d'ordinaire des plaisirs bruyants, n'aimant ni à s'ébattre, ni à danser, ce qui ne l'empêchait pas de porter dans son commerce habituel une sorte de gaieté tranquille. La seule chose qui pût la faire remarquer alors, c'était une piété fervente, quoique nullement singulière. Elle trouvait une joie peu ordi-

[1] *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, t. II, ch. LVII.

[2] *Recherches*, liv. V, ch. VIII.

[3] Voyez surtout les dépositions de Jacques Morel, Durant-Laxart, Simonnin, Musnier, Bernard Lacloppe, et généralement de tous les témoins entendus soit à Domremy, soit à Vaucouleurs. (*Procès de réhabilit.*, t. III, p. 378 à 483.)

naire dans l'enfance à remplir les plus stricts devoirs de la religion; elle visitait les malades, disposait pour les pauvres du peu de superflu dont elle jouissait elle-même, et plus d'une fois, selon l'attestation d'un déposant, elle coucha sur la dure afin de leur prêter son propre lit. Elle ne savait pas lire, ne connaissait en fait de prières que le *Pater* et l'*Ave;* mais son intelligence était naturellement droite et n'inclinait aucunement vers les superstitieuses croyances, à peu près universelles dans ces temps et ces lieux reculés. Aux efforts persévérants de ses juges pour rattacher les inspirations qui l'entraînèrent si loin des voies communes aux enchantements de l'arbre des fées, sous lequel elle venait s'abriter quelquefois avec les autres enfants du village, elle oppose des dénégations fermes et légèrement ironiques, tirées des croyances de l'Église et des enseignements de son curé. Dans cette enquête, le cœur de la douce enfant reluit comme un miroir qu'aucun souffle n'a terni : les erreurs les plus usuelles dans son siècle n'ont pas effleuré la rectitude de son esprit, et nul sentiment exalté ne s'est encore produit dans cette âme, ignorante des vices du monde comme de ses propres vertus. Jamais il ne fut plus difficile de soupçonner l'héroïsme que chez cette fillette de douze ans, réservée sans maussaderie, grave sans tristesse, qui ne connaissait d'autre plaisir que d'ouïr la messe chaque matin et de prier avec dévotion au tintement de l'*Angelus* du soir.

Une crise s'opéra cependant dans cette nature placide.

Vers la treizième année de son âge, Jeanne, sans sortir encore du calme extérieur de sa vie, est agitée par des émotions contre lesquelles elle engage visiblement une lutte terrible. Ce fut à l'époque où les maux de la guerre vinrent fondre sur la lointaine vallée, et contraignirent les habitants de Domremy à se réfugier avec leur bétail, soit dans les murs de Neufchâteau, soit dans une petite tour fortifiée qui dominait leur village. Jeanne n'avait séjourné que quelques semaines hors de son hameau natal, mais le spectacle de désolation auquel elle assista avait ouvert devant elle de nouveaux horizons. Sa piété revêtit un caractère plus ardent et plus mélancolique. Sans manquer à aucun de ses devoirs, elle recherchait davantage la solitude, allant de sanctuaire en sanctuaire pour demander à la Vierge sainte de lui épargner les épreuves dont le pressentiment bouleversait déjà son être, et priant le plus souvent à l'ombre des forêts, dont le murmure semblait correspondre aux tempêtes de son âme [1]. Le son des cloches lui causait surtout d'inexprimables ravissements ; elle le suivait à travers les airs, comme si des voix du ciel fussent descendues vers elle avec leurs vibrations sacrées. L'enquête a conservé le

[1] « Et sæpe cum jocaret insumul cum aliis puellis in pasturis sive pascuis, Johanna se trahebat ad partem et loquebatur Deo, ut sibi videbatur, et ipse, et alii deridebant eam. Bona erat et simplex, nebat, necessaria et utilia domus præparabat, ad aratrum cum patre ibat, frequentabat ecclesias et loca sacra, ita quod aliquotiens, dum erat in campis et ipsa audiebat campanam pulsare, ipsa flectebat genua, portabat sæpe candelas et ibat ad Nostram Dominam de *Bermont* in peregrinationem. » (Déposition de Jean Waterin, *Proc. de rév.*, t. II, p. 420.)

naïf témoignage du marguillier auquel elle fit de petits présents pour le déterminer à sonner les cloches de la paroisse à toute volée[1].

Ses parents ne reconnaissaient plus leur Jeannette. Son cœur portait le poids d'un secret qu'elle s'efforçait de leur cacher; des soupirs s'échappaient avec ses prières, et, quoique la jeune fille continuât à édifier le village par une fréquentation encore plus assidue des sacrements, ils entendirent plus d'une fois dans le silence de la nuit sortir de sa bouche des mots étranges; elle parlait d'armes, de guerre et de voyage en France. Son père, troublé, rêva qu'elle était partie avec un soldat, songe affreux qui mit le vieux Jacques au désespoir, car il aurait, disait-il, noyé de sa main sa fille chérie plutôt que de la laisser consommer son déshonneur[2]. Ce secret, que l'innocente enfant n'osait pas livrer à sa mère, puisqu'il impliquait la cruelle nécessité de s'en séparer, était néanmoins trop accablant pour qu'elle n'en allégeât pas le fardeau par quelques demi-confidences. Il arriva pour Jeanne d'Arc ce qui advient toujours pour les êtres supérieurs à l'humanité. Sa mission fut d'abord reconnue par un cénacle restreint d'initiés. Ce fut la famille Laxart qui reçut les premières semences de la foi destinée à sauver la France. Jeanne annonça à son oncle et à sa tante que les maux du

[1] « Et ipsa promiserat eidem testi dare lanas ut diligentiam haberet pulsandi completorias. » (Déposition de Perrin le drapier, t. II, p. 413.)
[2] *Proc. de condamn.*, t. Ier, p. 132.

royaume touchaient à leur terme, car, malgré son indignité, les anges et les saints du paradis la visitaient chaque jour pour lui signifier que par sa main les Anglais seraient bientôt chassés du royaume, et qu'elle mènerait le dauphin à Reims pour l'y faire sacrer. Elle avait fait, disait-elle, de vains efforts pour repousser les pensées qui, depuis plusieurs années, la dévoraient comme une flamme, mais elle n'avait pu soutenir contre Dieu une lutte inégale, et, devenue sous sa main comme un roseau pliant, la vierge vaincue répétait du fond de son cœur le grand mot qui précéda la délivrance de l'humanité : *Qu'il me soit fait selon votre parole!* On peut inférer des déclarations des membres de la famille Laxart qu'ils furent promptement subjugués par l'ascendant de la jeune fille, et que les prophéties qui avaient alors grand cours en Lorraine, touchant une future libératrice du royaume, furent le motif principal de leur adhésion [1].

IX

De plus en plus malheureuse et agitée, Jeanne avait obtenu de ses vieux parents la permission d'aller passer

[1] Dépositions de Durant-Laxart et de Catherine Le Royer, de Vaucouleurs, *Procès de révision*, t. II, p. 443. Voyez aussi, sur les longues perplexités de Jeanne et sa soumission définitive aux ordres de Dieu, les interrogatoires de la pucelle, et plus spécialement *Sexta Sessio*, III *martii* (*Proc. de condamn.*, t. Ier.)

quelques semaines à Vaucouleurs, dans sa famille maternelle, et ce voyage fut dans sa pensée le premier pas vers le but où l'entraînait une irrésistible puissance. Elle parvint à décider son oncle à s'ouvrir au capitaine qui tenait la place pour le roi, et le bon Laxart alla lui conter le cas de sa nièce, qui, comme on peut le conjecturer par l'enchaînement des faits, commençait déjà à s'ébruiter. Robert de Baudricourt mourut une année avant l'ouverture de la seconde enquête, et n'a pu y déposer; mais les témoins interrogés à Vaucouleurs sont unanimes pour attester la joviale incrédulité avec laquelle le vieux chevalier accueillit le récit du père Laxart. En entendant parler d'une jeune fille qui voulait aller en guerre et partir pour faire le siége d'Orléans, le capitaine fut pris d'un fou rire; il crut avoir affaire à une folle ou à une ribaude, et conseilla à l'oncle de corriger sa nièce à grands renforts de soufflets en faisant bonne garde autour d'elle. Jeanne mit cette première humiliation au pied de la croix, et, fortifiée par les voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite, avec lesquelles elle déclarait entretenir un commerce journalier, elle suivit résolûment ses projets. Elle signifia au petit nombre de personnes devant lesquelles son cœur s'était ouvert qu'il lui fallait partir pour rejoindre le dauphin, dût-elle se traîner à pied jusqu'à lui, car elle seule pouvait empêcher Orléans de succomber. Son impatience dévorait le temps et l'espace, et dans ses sublimes angoisses elle ressemblait, au dire d'une villa-

geoise que sa foi avait vaincue, à une femme en peine attendant sa délivrance[1].

Trop sûre d'elle-même pour rien craindre, la jeune fille aborda sans intermédiaire le vieux capitaine, et lui rappelant des prédictions dont l'existence n'était alors contestée par qui que ce fût, elle lui déclara qu'elle était la personne désignée pour sauver la France et réparer les maux attirés sur le royaume par une autre femme. L'impression produite par les paroles de Jeanne fut vive, si l'on en juge par les actes qui suivirent. Robert de Baudricourt craignit sans doute d'engager sa responsabilité, soit en privant le roi, dans l'extrémité de ses affaires, d'un secours peut-être miraculeux, soit en lui adressant une créature placée sous la puissance de l'Enfer. Il commanda donc au curé de la paroisse d'exorciser Jeanne pour savoir si elle venait de par Dieu ou de par Satan ; mais loin de s'agiter comme une réprouvée sous l'étole, la jeune fille à genoux la serra sur sa poitrine, témoignant d'ailleurs quelque étonnement que le curé eût pu se prêter à une telle épreuve après l'avoir si souvent entendue en confession. Ce fut probablement alors que Baudricourt écrivit au roi pour l'informer des événements qui occupaient Vaucouleurs et la Lorraine tout entière.

[1] « Et erat tempus sibi grave ac si esset mulier pregnans, eo quod non ducebatur ad delphinum ; et post hoc, ipsa testis et multi alii suis verbis crediderunt. » (Déposition de Catherine Le Royer, *Procès de révision*, t. II, p. 447.)

Le bruit en était déjà arrivé jusqu'au duc : Jeanne avait été appelée à Nanci près de ce prince, qui lui adressa de pressantes questions relatives à ses intérêts personnels et à son état de santé. Avec la réserve qui fut l'un des traits les plus persévérants de son caractère, elle répondit au duc Charles qu'elle n'avait d'autre mission que de rendre le royaume de France au dauphin, et qu'elle ne savait ni ne pouvait rien touchant les intérêts et les affaires des autres princes. Il paraît toutefois qu'elle ne quitta pas Nanci sans donner au duc des conseils chrétiens et quelque peu hardis, puisque le premier fut de mieux vivre avec la princesse son épouse, qu'il avait abandonnée ; puis elle retourna à Vaucouleurs, où l'opinion lui prêtait une force sans cesse croissante, à laquelle dut céder probablement Robert de Baudricourt. Les documents établissent que, dans tous les rangs de la société, beaucoup croyaient déjà à ses paroles, et que, dès son retour dans leur ville, les habitants se cotisèrent pour lui fournir un équipage convenable au début de sa grande entreprise[1].

Parmi les plus ardents promoteurs de la mission de Jeanne d'Arc, on remarquait deux jeunes gentilshommes qui, par une confiance sublime, jouèrent leur vie et leur fortune sur la parole de cette enfant. Jean de Metz et Bertrand de Poulengy l'avaient vue arriver

[1] « Et dum reversi fuerunt, aliqui habitatores dictæ villæ fuerunt sibi fieri tunicam, caligam, ocreas, calcaria, ensem et similia, et habitatores emerunt sibi unum equum. » (Déposition de Catherine Le Royer.)

pauvre et inconnue; ils avaient été admis à l'entendre, et bientôt la jeune fille avait triomphé de leurs doutes par son inspiration surhumaine et son adorable simplicité. « Il faut qu'avant la mi-carême j'aille vers le dauphin, leur disait-elle avec une conviction calme et une douce mélancolie, quand je devrais y user mes jambes jusqu'aux genoux. Il n'est personne en ce monde qui puisse lui rendre le royaume de France, ni rois, ni princes, ni fille du roi d'Écosse; il n'a rien à attendre que de moi seule, quoique j'aimasse bien mieux filer près de ma pauvre mère, car de telles choses ne vont pas à des personnes de ma condition; mais il faut que je parte, et j'arriverai, car mon Seigneur veut que les choses soient ainsi [1]. »

Devant ces paroles les hésitations des chevaliers se dissipèrent comme les nuages aux rayons d'un ardent soleil, et, mettant leur main dans celle de Jeanne, ils lui engagèrent leur foi, jurant de la mener eux-mêmes vers le roi, sous la conduite de Dieu, afin que le bras qui tenait encore la quenouille la quittât pour prendre l'épée destinée à sauver la France.

Ce fut l'heure solennelle où Jeanne, délaissant pour jamais la robe brunâtre apportée du village et bien souvent décrite dans l'enquête, revêtit l'habit d'homme qu'aucune puissance humaine ne put désormais lui faire abandonner. On sait avec quelle ténacité elle porta ce

[1] Déposition de Jean de Novelompont, dit de Metz, et de Bertrand de Poulengy. *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 435 et 454.

vêtement, persévérance devenue jusqu'au dernier jour du procès le principal grief de ses accusateurs. On n'ignore pas qu'elle le défendit au prix de sa vie, comme si ses célestes conseillers lui avaient ôté toute liberté sur ce point-là, tellement que sa force semblait attachée à son costume aussi étroitement que celle de Samson à ses cheveux. Cet habit ne fut d'ailleurs le gage de sa force que parce qu'il était le bouclier de sa pudeur. Les plus minutieux détails en avaient été combinés pour protéger la vierge sans défense [1]. Si l'on en croit les témoins de l'enquête et la plupart des écrivains contemporains, une puissance étrangère aurait arrêté, en présence de cette femme charmante, les plus irrésistibles entraînements de la nature humaine. Ce vase de pureté faisait évanouir jusqu'aux désirs coupables, et Jeanne n'eut pas à contenir des passions qui ne naissaient pas en sa présence. Dispensée, selon que l'attestèrent sous serment les personnes qui vécurent dans sa plus étroite intimité, de la triste infirmité de son sexe, elle eut encore le privilége de se défendre contre les atteintes de la pensée par un charme supérieur à celui de sa beauté [2].

[1] « Portabat caligas ligatas multis ligis fortiter colligatis. » (*Procès de réhabilitation*, t. III, p. 147.)

[2] Les premiers témoignages qui se rencontrent sur ce point sont ceux des deux chevaliers, alors dans toute la fougue de leur jeunesse, qui conduisirent la pucelle jusqu'au roi, après un voyage durant lequel ils reposèrent onze nuits à côté d'elle, presque toujours sous l'abri des forêts : « Dixit etiam eundo quod ipse testis et Bertrandus qualibet nocte jacebant cum ea insimul, sed ipsa puella, juxta eumdem testem, suo gip-

La lecture des documents laisse croire que tout fut spontané dans le départ de Jeanne, auquel Baudricourt se borna probablement à ne pas s'opposer. Ses deux guides, bien loin d'avoir été baillés à sa garde *moult envis*, comme le disent diverses relations du quinzième siècle[1], firent entièrement à leurs frais ce long et périlleux voyage. Ses habits, ses équipages et son cheval furent achetés par ceux qu'il est permis d'appeler ses

pono et caligis vaginatis induta, et quod eam item testis timebat taliter quod non ausus fuisset eam requirere; et per suum juramentum dixit quod numquam habuit voluntatem ad eam, neque motum carnalem. » (*Proc. de réhab.*, t. II, p. 436.) — Bertrand de Poulengy raconte les mêmes faits que Jean de Metz et presque dans les mêmes termes. (*Procès*, t. II, p. 457.) Le prestige qui avait protégé Jeanne dans la solitude des forêts se maintint dans la liberté des camps, au sein d'un débordement universel. Ceci est attesté par tous les compagnons d'armes de la pucelle. On lit dans la déposition du comte de Dunois : « Non credit aliquam mulierem plus esse castam quam ipsa puella erat. Affirmat præterea dictus deponens quod similiter ipse et alii, dum erant in societate ipsius puellæ, nullam habebant voluntatem seu desiderium habendi societatem mulieris, et videtur ipsi deponenti quod erat res quasi divina. » (*Proc. de réhab.*, t. III, p. 15.) — La même observation est présentée par la plupart des chevaliers entendus dans l'enquête de réhabilitation, entre autres par Rodolphe de Gaucourt et Simon de Bellecroix; mais rien n'égale, en ce qui touche les particularités les plus sècrètes de la vie de la pucelle, l'intérêt que présente la déposition de Jean d'Aulon, le guerrier le plus respecté de l'armée, que Charles VII avait attaché en qualité d'intendant à la maison de la pucelle. La naïveté de cette déposition, reçue à Lyon, et qui n'a point été couverte au procès par le voile d'une langue morte, interdit d'en reproduire les termes. (*Proc. de réhab.*, t. III, p. 219.) On trouve d'ailleurs un témoignage de l'opinion universelle des contemporains sur l'atmosphère de chasteté que Jeanne étendait en quelque sorte autour d'elle dans la *Chronique de la Pucelle*, publiée par Denis Godefroy, et qui, malgré ses lacunes, est très-probablement l'œuvre d'un témoin oculaire (t. IV, p. 250). — Voyez aussi la lettre écrite du camp royal, le 21 juin 1429, par Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan, t. V, p. 114.

[1] *Journal du Siége d'Orléans*, t. IV, p. 125.

premiers disciples. Elle se mit en route le cœur tout rempli d'une joie sereine en voyant les voies de Dieu s'aplanir devant elle. Lorsque ses compagnons éprouvaient quelque terreur en traversant trois provinces ennemies, lorsque dans leurs marches nocturnes ils se croyaient poursuivis par des partis d'Anglais ou de Bourguignons, un regard ou une parole venait raffermir ces nobles cœurs dans leur foi. Ils suivaient l'étoile de la France, et je ne sais rien de plus admirable que le naïf récit de ce voyage entrepris par six jeunes gens sur la parole d'une belle vierge dont ils respectent la pudeur, parce qu'ils attendent d'elle le salut de la patrie.

X

Durant ce trajet de cent lieues à travers des pays hérissés de forteresses, Jeanne se tint à cheval comme un homme de guerre, aussi calme qu'infatigable, et n'éprouvant d'autre regret que celui d'être forcée d'éviter les églises et de ne point entendre la messe. Au douzième jour, la petite troupe atteignit Chinon, résidence de la cour, où le bruit de ce voyage extraordinaire, si heureusement accompli, avait précédé la merveilleuse jeune fille. Jamais la ruine de la monarchie française n'avait été plus imminente. C'était après la funeste rencontre connue sous le nom de *journée des harengs*, dans laquelle les défenseurs d'Orléans, en essayant d'enlever

un convoi destiné au camp anglais, avaient essuyé une défaite complète malgré l'héroïque résistance du bâtard de sang royal qui, dix ans plus tard, se nomma le comte de Dunois. Aucun espoir ne restait à la malheureuse cité, qui, dans la prévision de sa chute prochaine, venait d'envoyer une députation vers le duc de Bourgogne, pour demander à être placée en dépôt entre ses mains. Le parti de Charles VII, dévoré par les dissensions, était dans l'impossibilité manifeste de rien tenter désormais pour la secourir; enfin le roi lui-même, réduit à la dernière détresse, ne satisfaisait plus à ses besoins personnels qu'à l'aide des expédients dont tant de chroniques nous ont conservé le piquant souvenir[1]. Dans une situation aussi critique, il était, ce semble, aussi naturel de recourir sans hésiter à des moyens extraordinaires qu'il l'est à un malade d'appeler l'empirique lorsqu'il est abandonné du médecin. Cependant les choses ne se passèrent point ainsi, et Charles VII se raidit longtemps contre un secours dont il ignorait la véritable nature, et qu'il craignait de ne pouvoir employer sans ajouter à tous ses dangers celui du ridicule.

[1] Aux témoignages des chroniques on peut ajouter ceux de l'enquête. On lit, par exemple, dans la déposition de Marguerite Latouroulde, veuve du trésorier du roi, qui fut l'hôtesse de Jeanne d'Arc : « Quo tempore in hoc regno et in partibus regi obedientibus tanta calamitas et pecuniarum penuria quod erat pietas, imo omnes regi obedientes erant quasi in desperatione ; et hoc sit loquens quia suus maritus qui erat tunc receptor generalis, nec de pecuniâ regis, nec de suâ, nisi quatuor scuta habebat, et non erat modus quo civitas Aurelianensis posset juvari. » (*Proc. de réhab.*, t. III, p. 85.)

La plupart des gens de guerre éprouvaient une vive répugnance à recevoir dans leurs rangs une femme qui s'annonçait comme venant accomplir une œuvre dans laquelle ils avaient échoué. Plusieurs étaient disposés à penser que, s'il y avait chez cette créature une puissance surnaturelle, elle avait pu lui venir de l'enfer tout aussi bien que du ciel. Tel fut le premier sentiment du rude connétable de Richemont, que le péril du royaume avait fini par rapprocher de son souverain. Les conseillers de Charles VII n'étaient guère plus disposés à seconder l'audacieuse entreprise de la pucelle. George de La Trémouille, son favori, et l'archevêque de Reims, son chancelier, n'avaient pas pour les partis décisifs un repoussement moins vif que leur maître. La parole inspirée de la pucelle, la vigueur qu'elle entendait déployer dans la guerre, la confiance avec laquelle elle annonçait qu'après la levée du siége d'Orléans elle mènerait le roi à Reims, tout cela ne pouvait manquer d'être profondément antipathique à ces natures froides, égoïstes et méticuleuses. L'arrivée de la pucelle était un rude coup porté à leur malfaisante influence. S'ils finirent par la subir sous l'irrésistible flot des événements, ce fut avec la pensée bien arrêtée de restreindre le plus possible la sphère de son action, et d'attendre l'heure des revers pour faire prévaloir d'autres conseils. Les amis personnels du roi Charles VII formèrent en effet le noyau du parti qui arrêta tout à coup Jeanne d'Arc dans l'élan de sa victoire, et qui bientôt après

laissa consommer l'holocauste sans tenter aucun effort pour l'empêcher.

Qu'on juge des anxiétés de la jeune fille en entrant dans cette atmosphère si différente de celle de ses rêves, en entendant, après la langue des anges, cette langue des politiques! qu'on se figure surtout ses souffrances en ne trouvant que doute et froideur auprès du prince qui était, après Dieu et presque à l'égal de Dieu même, la seule passion de sa vie! Jeanne en effet aimait le roi avec l'exaltation d'une Vendéenne : professant des idées rares dans son siècle, inexplicables dans sa condition, elle voyait en lui le représentant de la Divinité sur la terre. Jeanne s'était fait sur cette matière une théorie qui devint la règle inviolable de sa conduite et de ses paroles. A ses yeux, Charles VII était le vicaire de Dieu dans l'ordre temporel, comme le pape dans l'ordre religieux; à ce titre seulement, il avait droit à la couronne de France, que le roi du ciel l'envoyait placer sur sa tête. Jusqu'au sacre, le prince ne fut pour elle que le gentil dauphin; après que l'huile sainte eut oint son front, il devint le bras vivant de Jésus-Christ, dont relevait directement le royaume[1].

[1] Pour comprendre cette théorie de la royauté chrétienne telle qu'elle était entendue par Jeanne d'Arc, il faut lire ses nombreux interrogatoires au procès de condamnation. Elle est d'ailleurs résumée dans les paroles suivantes du duc d'Alençon rendant compte dans l'enquête d'une conversation de Jeanne avec le roi, qu'il avait entendue lui-même : « Tunc ipsa Johanna fecit regi plures requestas, et inter alias quod donaret regnum suum regi cœlorum, et quod rex cœlorum, post hujus modi

Cependant le monarque, pour qui Jeanne professait une sorte de culte et vers lequel elle était venue à travers tant de périls, hésitait beaucoup à l'admettre en sa présence. S'il craignait d'irriter en la repoussant ceux qui commençaient à croire en elle, il redoutait davantage de fournir à la causticité bourguignonne un nouveau thème de sarcasme et d'insulte; mais, à Chinon comme à Vaucouleurs, l'instinct populaire l'emporta sur l'esprit politique, et les enthousiastes forcèrent la main aux habiles. Le bruit de l'arrivée d'une jeune fille qui se disait envoyée par le ciel pour délivrer Orléans s'était déjà répandu dans la ville assiégée, et il y avait été accueilli avec transport par une population que son héroïsme prédisposait aux grandes inspirations. Ce peuple crut à Jeanne d'Arc avant qu'aucune victoire eût justifié sa mission, et, comme l'aveugle de l'Évangile, il fut vraiment sauvé par sa foi. Les entraînements des multitudes tenaient encore une grande place dans les sociétés du quinzième siècle, quelque sensible que fût déjà dans les rangs élevés la décadence du sentiment religieux, quelque prochain que fût l'avénement de l'esprit de négation. Les prédications ardentes du frère Richard dont les chroniques relatent tant de merveilles, les prophéties de Marie d'Avignon dont le sens semblait le même que celui des centons attribués à Merlin, toutes ces fortes impulsions imprimées à la conscience et à la

donationem, sibi faceret prout fecerat suis predecessoribus, et eum reponeret in pristinum statum. » (*Procès de réhabilitation*, t. III, p. 91.)

pensée avaient prédisposé les peuples, dans l'abîme de leurs souffrances, à des secours d'une nature extraordinaire. Les conseillers de Charles VII fléchirent eux-mêmes sous cette influence, mais ce fut avec une confusion visible et un mauvais vouloir évident. Après trois jours d'hésitation, il fallut recevoir la jeune fille, dont Dunois avait envoyé quérir des nouvelles jusque dans le camp royal[1]. Jeanne parut donc enfin devant celui qui absorbait depuis si longtemps toutes les puissances de son âme. Ici la scène change, et les événements donnent tout à coup un éclatant triomphe à la folie du grand nombre contre la raison de quelques-uns.

XI

Personne n'ignore que la pucelle, admise en présence du roi, alla droit au monarque, quelques efforts que fît celui-ci pour donner le change à la jeune fille en se cachant dans la foule des seigneurs, plus richement vêtus, qui composaient sa cour. M. Guido Goerres a tracé d'après les chroniques contemporaines, et en particulier d'après celle de Jean Chartier, un tableau complet de cette grande scène dans lequel l'épreuve essayée sur Jeanne est exposée avec tous ses détails. Ces faits, attestés par l'unanimité des historiens du quin-

[1] La déposition du comte de Dunois constate quel était dans Orléans l'entraînement de l'opinion avant même que Jeanne eût commencé son œuvre. (*Procès de révision*, t. III, p. 2.)

zième siècle, reçoivent d'abord une confirmation irrécusable des témoignages judiciaires consignés à l'enquête, et ne sont plus de nature à être contestés[1].

On sait également que Jeanne répétait chaque jour à Vaucouleurs qu'arrivée devant le roi, un signe lui serait à l'instant donné pour contraindre le monarque à l'accueillir et à croire en elle. *Vade audacter*, lui répétaient ses voix; *quandò tu eris ante regem, ipse habebit bonum signum de recipiendo te et credendo tibi*[2]. Il est désormais démontré que ce signe consistait dans un secret dont le mot a été révélé à la postérité par les témoignages les plus concordants en même temps que les moins concertés. Nous connaissons en effet ce mystère historique, d'un côté par la déclaration du frère Jean Pasquerel, le confesseur et l'ami le plus intime de la pucelle, qui précise en quelques paroles le secret de Jeanne, en affirmant l'avoir reçu de sa propre bouche, en dehors de son ministère religieux: nous le connaissons, de l'autre, par l'aveu qu'en fit longtemps après le roi Charles VII au sieur de Boisy une nuit que ce brave chevalier avait été admis, selon l'usage du temps, à l'honneur de partager la couche de son maître.

Le mystère, dont la divulgation produisit sur Charles VII l'effet foudroyant signalé par tous les his-

[1] Lisez surtout la déposition d'un témoin oculaire, Simon-Charles, qualifié dans l'enquête président de la cour des comptes. (*Proc. de réhab.*, t. III, p. 114.)

[2] Interrogatoire de la pucelle, X *martii*. (*Proc. de condamn.*, t. Ier, p. 113.)

toriens, était le mot même de sa destinée et la suprême constatation de son bon droit. Un jour que le prince, telle est la version textuelle faite par lui-même au sire de Boisy, élevait à Dieu, au fond de son oratoire de Loches, un cœur plein d'angoisses et de découragement, il lui arriva de demander au ciel, dans une prière fervente, quoique toute mentale, de lui faire savoir avec certitude s'il était bien du sang des rois, et de maintenir dans ce cas sur son front la couronne de ses ancêtres, implorant, s'il n'en était point ainsi, une retraite en Écosse ou en Espagne pour lui-même et pour les serviteurs demeurés fidèles à sa triste fortune[1]. Peu de temps s'était écoulé depuis que le monarque avait ouvert son âme devant Dieu, et l'on peut juger de son émotion en entendant Jeanne lui dire à voix basse ces propres paroles, attestées en justice par l'homme qui l'avait le mieux connue : « Je viens vous dire de la part de *Messire* que vous êtes vrai héritier de France et *fils du roi*, et qu'il m'envoie pour vous conduire à Reims, où vous recevrez votre sacre[2]. »

La nature de ce récit explique la persévérance avec laquelle Jeanne refusa de le divulguer à Rouen devant les juges qui auraient pu tirer un si dangereux parti des incertitudes du monarque. Poursuivie avec acharne-

[1] La confidence du roi au sire de Boisy, son chambellan, fut répétée par celui-ci dans sa vieillesse à Pierre Sala, l'auteur de l'écrit intitulé *Hardiesses des rois et empereurs*, manuscrit de la Bibliothèque impériale, fragment publié par M. Quicherat, t. IV, p. 277.

[2] Déposition du frère Jean Pasquerel, *Proc. de réhab.*, t. III, p. 103.

ment sur ce point-là, l'accusée a recours aux allégories parfois les plus étranges pour concilier son profond respect pour le roi avec celui dont elle ne se départ jamais pour la vérité. Tantôt elle a déposé elle-même une couronne d'or sur la tête de Charles VII, tantôt un ange descendu du ciel est venu ceindre son front d'un diadème lumineux[1]. Il y a dans cette partie des interrogatoires des embarras et des réticences sans mensonge. La paysanne envoyée vers le roi pour rasséréner son âme pouvait à bon droit se dire une messagère du ciel, car depuis le jour où, sous l'arbre de Membré, des anges annonçaient au père d'un grand peuple les bénédictions promises à sa race, il n'y eut peut-être rien de plus saisissant sur la terre que le spectacle de cette vierge de dix-sept ans, venant au nom du Dieu de saint Louis réconforter le cœur de son héritier, en interposant sa parole entre les déréglements d'une mère et les perplexités d'un fils.

L'esprit dégagé d'un poids terrible, le cœur joyeux et la mine plus fière, Charles accueillit la jeune fille, et l'admit à suivre sa cour, mais sans statuer encore sur la convenance d'utiliser ses services, tant cette matière soulevait de difficultés, pour ne pas dire de problèmes. La déposition du duc d'Alençon décrit les chevaleresques promenades dans lesquelles paraissait Jeanne sur le beau cheval donné par ce prince, dans un appareil

[1] Interrogatoire de la pucelle, *Proc. de condamn.*, t. Ier, p. 91.

aussi gracieux que militaire. Celles de Louis de Contes, son page, et de son intendant d'Aulon laissent deviner toute la liberté de son esprit et l'élégance de sa personne, au début de cette vie dans laquelle elle s'engageait avec autant de dignité que de calme; elles constatent en même temps ce qu'il y avait de fort dans une piété qui, loin de s'affaiblir au milieu des agitations d'un camp, suggérait à la jeune fille des austérités à peine compatibles avec la faiblesse de son âge et de son sexe.

Dès le moment où sa mission eut été reconnue par le roi, Jeanne apparut à tous comme un être extraordinaire, doué de facultés manifestement surnaturelles; mais aux considérations politiques qui avaient arrêté d'abord les conseillers du monarque avaient succédé chez plusieurs d'entre eux, et particulièrement chez les ecclésiastiques, des hésitations de conscience fort sérieuses, et ce n'est qu'en se rendant bon compte de celles-ci qu'on parvient à comprendre les variations de l'opinion et les phases si diverses de la destinée de Jeanne d'Arc. A quel pouvoir attribuer l'universelle fascination exercée par cette jeune fille? L'esprit de ténèbres, souvent déguisé en ange de lumière, n'était-il pour rien dans des merveilles dont on voyait les effets sans en pénétrer les causes? Quelle avait été la vie antérieure de cette femme arrivée d'un lointain pays, en compagnie d'hommes de guerre? quelle était la pureté de sa doctrine religieuse? Jeanne était-elle bonne catholique?

son austérité n'était-elle pas un calcul et sa pudeur une feinte? avait-elle bien droit à ce titre de pucelle qu'elle prenait elle-même avec tant d'ostentation? Question ardue et de grave conséquence dans un siècle où l'on tenait pour certain que la puissance du démon ne pouvait s'étendre là où la virginité du corps protégeait par son parfum la pureté de l'âme.

D'un caractère trop faible pour affronter des obstacles d'une pareille nature, Charles VII voulut rassurer toutes les consciences et lever tous les doutes avant d'accueillir les supplications de Jeanne et de lui permettre de s'armer pour se mettre en campagne. Celle-ci accueillit avec sa douceur habituelle l'annonce des longs délais et des pénibles épreuves auxquelles elle allait être soumise. Conduite à Poitiers, où siégeait alors l'université royaliste, elle y fut gardée trois semaines en charte privée sous des regards toujours ouverts; mais soutenue par son commerce avec les anges et les saints, qu'elle disait voir aussi distinctement des yeux de son corps que de ceux de son âme[1], elle attendit avec une sereine confiance le résultat de l'information qui se suivait en Lorraine, en même temps qu'à Poitiers l'on arrachait

[1] Les visions séraphiques de Jeanne d'Arc, ses conversations particulières avec sainte Catherine et sainte Marguerite, les formes sous lesquelles s'opéraient ces apparitions et les phénomènes psychologiques qui les précédaient presque toujours sont exposés dans les trois interrogatoires de Jeanne avec une précision qu'un commentaire ne pourrait qu'altérer. Ce grand mystère ne peut être étudié que dans le texte même du procès ou dans la version en langue vulgaire qu'en a laissée le greffier Manchon, et que M. Quicherat a jointe au texte.

par des visites humiliantes les secrets les plus intimes de sa pudeur. Interrogée par une commission nombreuse et au début peu bienveillante, elle ne tarda pas à confondre et la science des docteurs et les subtilités des casuistes. Enfant docile de l'Église, sa foi débordait en cris du cœur; à ceux qui opposaient à ses promesses pour la délivrance d'Orléans l'extravagance d'une telle tentative, elle répondait que Dieu était plus puissant que les hommes; à ceux qui lui citaient des textes, la sublime ignorante, l'œil au ciel et le dédain sur les lèvres, disait « que plus de choses étaient écrites au livre de Messire qu'aux livres des docteurs. »

XII

Le procès-verbal des actes de Poitiers n'a malheureusement pas été conservé; mais plusieurs membres de la commission formée dans cette ville en 1429 furent entendus dans l'enquête en 1456, et leurs dépositions attribuent à Jeanne devant les commissaires des réponses dont le ton laisse déjà pressentir son admirable attitude devant ses juges. L'impression profonde produite par sa parole est surtout constatée par Régnault de Chartres, archevêque de Reims, dont le témoignage ne saurait être suspect; ce personnage en effet subit le plus tard possible l'ascendant de Jeanne d'Arc, et le secoua bientôt au point de jouir de ses épreuves et d'applaudir à son malheur.

Durant de longues semaines, ces impassibles docteurs, traitant cette jeune fille comme un bachelier en théologie, portèrent le scalpel dans toutes les fibres de son cœur, dans tous les replis de sa naïve intelligence, sans y découvrir autre chose que des trésors infinis de patriotisme et de pureté. Aussi déclarèrent-ils à l'unanimité que la doctrine de la pucelle étant irréprochable comme sa vie, le roi pouvait, sans compromettre sa conscience, accepter ses services dans l'extrémité à laquelle étaient réduites ses affaires. Jeanne avait triomphé de ses plus dangereux ennemis; elle avait eu raison des esprits forts et des fanatiques.

Quelque faveur qu'elle trouvât dans le peuple, elle ne s'imposa donc point à Charles VII par un de ces entraînements soudains très-communs au moyen âge. Dès le premier jour de sa carrière, elle rencontra dans les hommes d'église, dans les hommes de gouvernement et dans les hommes de guerre, des résistances qui finirent par dégénérer chez plusieurs en invincibles antipathies. Au sein de son propre parti, ses actes furent souvent dénaturés par la malveillance, toujours contrôlés par la plus sévère observation : aussi n'est-il aucun personnage dont la vie soit éclairée par des témoignages plus nombreux et plus considérables. Les faits que nous avons rappelés, ceux que nous aurons à rapporter encore, s'appuient sur des actes authentiques ou des preuves testimoniales qui manquent à coup sûr aux événements les plus avérés, et jamais le merveilleux ne toucha

d'aussi près à la certitude historique. Il serait moins téméraire de nier l'expédition d'Alexandre ou la conspiration de Catilina que de contester les circonstances principales de la vie de Jeanne d'Arc : ou il faut admettre celles-ci, sur les solennelles affirmations qui les constatent, ou il faut brûler toutes les bibliothèques et fermer tous les tribunaux.

Jeanne accomplit si visiblement une mission, elle est si manifestement soumise à une force étrangère à elle-même, que tout lui est commandé jusque dans les moindres détails de son œuvre. Elle semble lire dans un rituel dont elle accomplit les plus minutieuses prescriptions aussi aveuglément qu'un lévite de la loi mosaïque. Elle ne veut et ne peut combattre qu'avec un certain glaive dont ses voix lui avaient révélé l'existence, et qui est caché sous terre près de l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois. Ce glaive sera reconnu aux cinq croix qui en ornent la lame, encore que celle-ci soit recouverte d'une épaisse couche de rouille. On écrit donc au curé de cette paroisse ; un armurier de Tours est envoyé pour opérer des fouilles d'après les indications de la pucelle, et au milieu d'un amas de vieilles armes enfouies sous les dalles de la chapelle, le glaive est trouvé dans une position telle que la découverte exclut jusqu'à la possibilité même d'une fraude[1]. Ici les témoignages sont

[1] *Procès de condamnation*, t. Ier, p. 76, 235 ; *Chronique* de Jean Chartier, édition Quicherat, t. IV, p. 54 ; *Journal du Siége d'Orléans*, *ibid.*, p. 129 ; *Chronique de la Pucelle*, p. 220.

tellement concordants, qu'il n'est assurément aucun jury qui ne rendît sur l'authenticité de cette révélation un verdict affirmatif.

En même temps que Jeanne reçoit de la main dont elle est l'instrument docile le glaive destiné à délivrer la France, elle reçoit l'étendard qu'elle portera pour n'avoir pas à verser dans les combats le sang des hommes. Sur cet étendard devra être peinte l'image du Sauveur et celle de sa mère, avec des couleurs et des inscriptions déterminées, et les indications sont tellement sacramentelles, que les juges de Jeanne arguèrent avec persistance au procès de la précision de ces emblèmes pour transformer cet étendard en un talisman enchanté; mais l'admirable piété de l'accusée confond dans des interrogatoires réitérés tous les soupçons et toutes les colères. Jeanne expose sans dogmatiser jamais : ce n'est point une révélatrice qui vient armée de sa force pour changer la face des nations, c'est une vierge ignorante et soumise qui, à l'exemple de celle de Nazareth, accomplit l'œuvre de Dieu sans plus la comprendre que l'expliquer[1].

XIII

Enfin tous les mauvais vouloirs sont vaincus et tous les ajournements épuisés. Jeanne est mise par le roi en

[1] Voyez l'interrogatoire du 17 mars, traduction du greffier Manchon, *Proc. de condamn.*, t. Ier, p. 182.

demeure de réaliser ses promesses et de ravitailler Orléans en attendant qu'elle le délivre. Le 27 avril 1429, elle part de Blois avec une armée confondue du changement qui s'est déjà opéré dans son propre cœur. Ces affreux soudards, ivrognes, pillards et dissolus, ont, sur l'ordre d'une enfant qu'ils voient pour la première fois, éloigné d'eux toutes les femmes de mauvaise vie qui les suivaient de temps immémorial. Au lieu des blasphèmes et des cris de l'orgie, on n'entend plus s'élever dans leurs rangs que des hymnes et des prières ferventes. Jeanne n'admet auprès d'elle que des hommes retrempés par la pénitence et nourris du pain des forts; un clergé nombreux et d'étincelantes bannières précèdent l'armée qui porte à Orléans les approvisionnements devenus si nécessaires. Au dire de tous les écrivains contemporains depuis Jean Chartier jusqu'au chroniqueur anonyme édité par Denis Godefroy, la marche de ce grand convoi à travers les plaines de la Sologne ressemblait bien plus au mouvement d'une procession qu'à celui d'une armée. Jeanne s'avançait tenant à la main son mystérieux étendard avec une contenance ferme et sereine. Elle était heureuse comme les séraphins qui voient s'accomplir l'œuvre de Dieu; elle était confiante, et pourtant on l'avait trompée!

Effrayés à la pensée de traverser avec si peu de forces les lignes anglaises, aussi nombreuses que bien retranchées, les chefs avaient fait prendre par la rive gauche, malgré les prescriptions de Jeanne, qui entendait les

forcer. Cependant, arrivés en vue d'Orléans, ils rencontrèrent des obstacles d'une nature non moins sérieuse, car on avait trop peu de bateaux pour charger les provisions, et un vent terrible empêchait d'aborder la ville. Laissons parler ici le plus illustre témoin de cette scène, et n'oublions pas que la véracité de ces paroles, si étranges qu'elles puissent nous paraître aujourd'hui, est garantie par le témoignage le plus solennel qui puisse se présenter dans l'histoire, par le serment de Dunois: « Est-ce vous qui avez donné le conseil de venir par ce côté-ci et qui m'avez empêché d'aller directement là où sont Talbot et les Anglais? — A quoi le déposant répondit que d'autres plus sages que lui avaient cru ce conseil plus sûr. Alors Jeanne répondit: « *En nom Dieu*, le conseil de notre Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez voulu me tromper, et vous vous êtes trompés vous-mêmes, car je vous amène le meilleur secours qui ait jamais été donné à aucune ville et à aucune armée, puisque c'est le secours du roi du ciel. Il ne provient pas de moi; il vous est envoyé, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, par Dieu lui-même, qui a eu pitié de la ville d'Orléans..... Et dit en outre le déposant qu'au même moment le vent, qui jusqu'alors avait été contraire et empêchait par sa violence le transport des vivres, changea et devint tout à coup favorable. Aussitôt les bateaux partirent à pleines voiles et arrivèrent malgré le canon des Anglais. A partir de ce moment, il eut bon espoir, et supplia Jeanne d'en-

trer dans Orléans, où sa présence était si vivement désirée..... D'après toutes ces circonstances, il paraît audit déposant que ces choses-là venaient de Dieu plutôt que des hommes[1]. »

Dunois constate au même interrogatoire que Jeanne refusa de visiter Orléans, craignant que l'armée ne retombât, durant son absence, dans les désordres dont elle avait si soudainement tari la source. Il fallut cependant se rendre aux vœux des nobles citoyens qui avaient si bien mérité de la France. En voyant la guerrière, ils se sentirent, selon les paroles de l'un d'entre eux, « tout confortez et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être en cette simple pucelle, qu'ils regardaient moult affectueusement, tant hommes, femmes que petits enfants, et il y avait moult merveilleuse presse à toucher à elle et au cheval sur quoy elle estoit. »

Entrée dans Orléans, Jeanne s'y révéla sous un aspect qui n'avait pas même été soupçonné. Prenant fort au sérieux son titre de chef d'armée, elle imposa à tous la stricte exécution de ses ordres, et déploya en matière de stratégie une compétence et une rectitude d'esprit qui donnèrent à ses avis un poids considérable, indépendamment de la puissance extraordinaire qu'elle avait reçue pour les faire prévaloir. Elle eut grand'peine à pardonner à Dunois la déception dont il avait été l'auteur

[1] Déposition du comte de Dunois, *Proc. de réhab.*, t. III, p. 6.

principal, et d'Aulon a donné dans sa déposition le récit de la scène moitié piquante, moitié terrible, dans laquelle la jeune fille, assise à table près du bâtard, lui déclare que, s'il la trompe sur les mouvements de Falstaff et des Anglais, *elle lui fera oster la teste*[1].

Pendant qu'elle confondait les gens de guerre par la sagacité de son intelligence et par sa pénétration, tandis qu'elle préparait l'assaut des formidables bastilles élevées par les Anglais avec la solidité de places de guerre, la pucelle dictait une lettre à leurs généraux pour qu'ils eussent à vider incontinent la terre de France, où Dieu l'avait envoyée « pour réclamer le sang royal, les avisant que s'ils persistent à disputer l'héritaige au vrai héritier, lequel entrera à Paris en bonne compaignie, elle les férira et frappera, et en fera un si grand hayhay, qu'encore y a-t-il mil ans qu'en France ne fut si grant, si on ne lui faict raison[2]. »

Ces lettres à Talbot, au duc de Bedford et au duc de Bourgogne, que Jeanne multiplie comme des actes de conscience, sont curieuses à plus d'un titre : elles constatent cette horreur du sang toujours professée par elle jusque dans les plus terribles extrémités de son ministère; elles établissent combien ce ministère lui-même répugnait à sa nature, combien il était en quelque sorte étranger à sa propre personnalité. Livrée à elle-même, Jeanne était la plus douce des femmes, la plus ascétique

[1] *Procès de réhabilitation*, t. III, 212.
[2] *Procès de condamnation*, t. Ier, p. 240.

des chrétiennes. Elle passait ses jours et la plus grande partie de ses nuits dans l'oraison, le jeûne et la plus austère pratique des sacrements. Louis de Contes, son page, atteste, comme frère Pasquerel, son aumônier, qu'elle ne buvait jamais que de l'eau dans les somptueux banquets où sa présence enivrait les multitudes, qu'elle ne mangeait que du pain, et deux fois par jour seulement; ses compagnons de guerre sont unanimes pour déclarer qu'après le combat ses yeux étaient toujours pleins de larmes. Telle était la vraie Jeanne d'Arc lorsque le bras de Dieu ne la détournait pas de sa voie naturelle; mais sitôt que l'esprit soufflait et transformait cette faible créature, la brebis devenait lionne, et du fond de son oratoire elle s'élançait en poussant des rugissements.

Un matin, tout dormait dans la ville et autour d'elle, et on la croyait elle-même ensevelie dans le sommeil après une nuit passée dans la prière. Tout à coup on l'entend crier, avec un accent de désespoir et d'horreur qui éveille toute la maison, que ses gens sont repoussés, que le sang français coule, ce sang qu'elle ne peut voir *sans que les cheveux ne lui lèvent ensur*. Au milieu de l'universel silence et de l'étonnement général, elle appelle et demande ses armes avec une telle furie, qu'on la croit frappée de vertige; elle monte à cheval demi vêtue, demi armée, et reçoit par la fenêtre, des mains de son page, sa lance et sa bannière; elle se dirige vers la porte de Bourgogne par la route la plus courte, en-

core qu'elle ne l'eût jamais parcourue, disent les témoins, et pousse son cheval avec une telle ardeur, qu'à chaque pas le fer fait jaillir le feu du pavé. Après un moment d'hésitation, on se décide à la suivre, et bientôt l'extatique vision se transforme en une scène d'émouvante réalité. Une troupe de gens d'armes avait attaqué, sans en avoir l'ordre, l'un des retranchements anglais, et, repoussée par des forces supérieures, elle rentrait en désarroi dans la ville. La pucelle a bientôt rétabli le combat; elle s'élance avec fureur sur cet ennemi de la France, dont la pensée obsède depuis si longtemps sa vie, et qu'il lui est enfin donné de voir face à face : une foule d'Anglais jonchent le sol, un plus grand nombre est mis à rançon, le retranchement est enlevé, la terreur pénètre avec la défaite dans les rangs de l'armée anglaise, et ceux qui, au témoignage de Dunois lui-même, s'étaient depuis trop longtemps accoutumés à triompher des Français à deux cents contre mille tremblent et n'osent se défendre contre une femme envoyée pour leur humiliation plus encore que pour leur ruine [1].

A partir de cette rencontre, chaque jour fut marqué par une victoire. Immobiles dans leurs retranchements, les Anglais outrageaient Jeanne dans sa pudeur, lui disputant un bien qu'elle mettait au-dessus de la gloire,

[1] Voir sur ce fait, au *Procès de réhabilitation*, les dépositions concordantes de Dunois, de Jean d'Aulon, de Louis de Contes, d'Aignan Viole et de frère Jean Pasquerel, témoins oculaires.

parce que l'une lui venait de Dieu, et que l'autre était le parfum de son propre cœur ; mais leurs plus fiers chevaliers n'osaient affronter la terrible bannière, et d'assiégés les Français étaient devenus assaillants à leur tour.

Jeanne avait emporté la bastille des Augustins ; il s'agissait d'assaillir la forteresse du pont, dont la prise assurait le déblocus de la place en faisant tomber toutes les défenses anglaises. Plusieurs semaines auparavant, elle avait annoncé à Gien, à Charles VII lui-même, et elle avait répété depuis à nombre de personnes, qu'elle serait blessée dans cet assaut décisif, mais elle en avait en même temps assuré le succès. Or sa parole était désormais l'oracle de l'armée et de la population tout entière, c'était l'évangile de quiconque croyait à la France. Les dispositions militaires furent prises par elle avec une habileté admirable, et Jeanne s'élança au plus fort de la mêlée avec autant d'impétuosité que de sang-froid. Une lutte terrible s'engagea entre la surhumaine confiance des uns et la rage impuissante des autres. Un javelot vint frapper Jeanne au cou, qu'il traversa, ainsi qu'elle l'avait annoncé[1] ; mais, relevée sitôt après toute

[1] Cette prédiction, rappelée par Jeanne elle-même dans son procès, t. 1er, p. 79, est relatée dans huit ou dix dépositions de l'enquête de 1456. M. Quicherat fait d'ailleurs observer qu'un document irréfragable qu'il publie ôte sur ce point tout prétexte de doute, toute possibilité de contestation. Il s'agit de la déclaration du sire de Rotselaër, consignée dans un registre de la cour des comptes de Brabant par le greffier de cette compagnie, comme étant extraite d'une lettre datée de Lyon le 22 avril 1429, lettre écrite dès lors quinze jours avant l'événement survenu le 7 mai,

sanglante, elle fit porter sur le rempart sa bannière, autour de laquelle l'imagination frappée de l'ennemi voyait, au dire d'un chroniqueur contemporain, voltiger des légions d'anges, et « ci-après, nous dirent et affermèrent les plus braves capitaines des François, qu'ils montèrent contremont le boulevard aussi aisément comme par un degré, et ne sçavoient considérer comment se pouvoit faire ains sinon par œuvre divin. »

Voyant leurs troupes frappées d'épouvante, ne parvenant plus, malgré une grande supériorité numérique, à les mettre en ligne contre ces bourgeois si longtemps méprisés, les chefs de l'armée anglaise se résolurent à une retraite devenue nécessaire, puisque la prise d'Orléans était manifestement impossible. Jeanne avait fait dresser un autel en plein air, entre les murs et les bastilles anglaises pour y célébrer la victoire de la France. Au moment où l'ardent *Te Deum* montait dans les airs comme un long cri de délivrance, on aperçut les lignes épaisses des Anglais tournant le dos à Orléans et se dirigeant vers Meung. Alors chacun courut à son destrier et à sa lance; mais d'un signe Jeanne réfréna cette ardeur si naturelle de poursuite et de vengeance. « Ils s'en vont, ne les poursuivons outre et ne les tuons, car c'est aujourd'hui dimanche, et allons remercier Dieu. » Alors bourgeois, paysans, soldats et prêtres, portant sur leurs bras l'enfant par qui leur étaient venus tant de

et dans laquelle la prochaine blessure de la pucelle est annoncée sur sa propre déclaration. (*Collection des Procès*, t. IV, p. 425.)

biens, consommèrent l'alliance qui, jusqu'à la dernière génération, unira le peuple orléanais à sa libératrice, union touchante que la France était appelée à voir se renouveler sous la bénédiction d'un prélat dont l'éloquente parole a réveillé, après quatre siècles, dans la sainte basilique, le puissant écho des acclamations du grand jour[1]. »

XIV.

Orléans était délivré, et la France se sentait revivre. Jeanne avait accompli la première et certainement la plus hardie de ses promesses, car la terreur allait la précéder désormais, puisqu'en se montrant à l'ennemi, elle paralysait le courage au cœur des plus braves. Néanmoins, la marche sur Reims semblait, sous le rapport stratégique, présenter des difficultés plus insurmontables encore. Traverser soixante lieues d'un pays occupé par l'ennemi et hérissé de places fortes, passer trois rivières et s'exposer à plusieurs grands siéges, faire cela avec quelques milliers d'hommes enivrés du succès de la veille, mais que le premier obstacle pouvait jeter dans un découragement profond, entreprendre une telle campagne avec quelques centaines de francs dans le trésor royal[2], lorsque le régent anglais faisait refluer vers la Cham-

[1] Solennité du 8 mai 1855.
[2] *Procès*, t. III, p. 85; t. IV, p. 127, 335.

pagne toutes les forces disponibles dans le nord du royaume, c'était au point de vue de la prudence humaine un véritable acte de démence.

Les incertitudes de Charles VII et de son conseil étaient donc fort naturelles. Ce prince avait été atterré par le secret de Chinon, et la délivrance d'Orléans avait excité dans son âme autant de joie qu'en comportait sa nature languissante : en présence de la noble fille, il s'animait un moment au feu de sa parole et de ses regards; mais loin d'elle, la foi cessait bientôt d'échauffer son faible cœur. Il en était ainsi pour tous les membres de son conseil, qui, sans méconnaître les miracles du jour, s'obstinaient à douter de ceux du lendemain. Parmi ceux-ci, le sire de la Trémouille figurait au premier rang. Égoïste et pervers, il était aussi incapable de comprendre l'enthousiasme que de l'éprouver, et ne regrettait point la prolongation d'une crise qui avait considérablement élevé sa propre fortune. Avec des préoccupations moins déshonnêtes, le sire de Trèmes et l'archevêque de Reims étaient de vieux politiques auxquels n'allaient point les aventures. Le succès d'Orléans ne les rassurait aucunement sur l'entreprise de Reims. Charles VII balançait entre les cris de l'armée et les conseils de ses ministres. Il en fut ainsi jusqu'au jour où, forçant sa *chambre de retrait*, la pucelle apparut tout à coup devant lui en lui commandant au nom de Dieu d'aller prendre sa couronne. C'est dans la déposition même de Dunois qu'il faut lire cette scène incomparable où l'exal-

tation de la pythonisse est tempérée par la placidité de la vierge chrétienne[1].

La résolution royale fut emportée d'assaut comme l'avait été Orléans; mais avant de se diriger vers la Champagne, on résolut de s'emparer des places qui bordaient la Loire. Conformément à ce plan, Jeanne força l'enceinte de Jargeau après une lutte corps à corps dont la description semble empruntée aux *gestes* des paladins. A Pathay, elle tailla en pièces l'armée anglaise, dont la moitié demeura sur le champ de bataille. La plupart des villes fortifiées ouvrirent leurs portes, et l'on pénétra en Bourgogne presque sans résistance. Auxerre acheta de la Trémouille, à beaux deniers comptants, une convention de neutralité à laquelle le roi apposa sa signature, au grand déplaisir de la pucelle. Troyes parut devoir faire une longue et très-sérieuse résistance, et déjà l'armée royale, arrivée sous ses murs sans canons pour les forcer et sans pain pour se nourrir, menaçait de se débander, et doutait pour la première fois de sa conductrice. Au conseil on demandait vivement la retraite, et cet avis, que la situation semblait justifier, aurait probablement prévalu, lorsque introduite dans l'assemblée Jeanne prononça ces paroles : « Je vous dis,

[1] « Dum rex esset in suâ camara de *retraict* puella percussit ad ostium, et quam citò ingressa est posuit se genibus, et amplexata est tibias regis dicens : Nobilis delphine, non teneatis ampliùs tot et tanta consilia, sed venite quam citiùs Remis ad capiendam dignam coronam... et oratione suâ factâ, audiebat unam vocem dicentem sibi : *Fille de Dé, va, va, je serai à ton aide ! va.* » (*Proc.*, t. III, p. 12.).

au nom de Dieu, que demain le roi entrera dans la ville. » A cette heure s'opérait en effet la révolution la plus inattendue dans la disposition des habitants ardemment dévoués jusqu'alors à la faction bourguignonne. Des députés arrivèrent peu après au camp de Charles VII pour implorer sa clémence, et au jour dit il pénétrait dans cette place, assez forte pour retenir plus de six mois l'armée royale sous ses murs[1].

La soumission de Troyes assurait celle de Reims. La garnison anglaise évacua la ville sans la défendre, et Charles pénétra sans résistance dans cette terre promise de la royauté, dont un ange lui ouvrait l'entrée. Alors s'accomplirent les symboliques cérémonies qui, dans la pensée de Jeanne, étaient la consécration nécessaire du pouvoir : debout, près de l'autel, sa bannière à la main et le visage inondé de larmes, elle goûta l'une de ces joies recueillies et profondes qui laissent deviner les joies du ciel.

XV.

Sitôt après la phase de sa gloire s'ouvrit celle de sa passion. Ce n'est pas que Jeanne crût sa mission terminée à Reims, ni que celle-ci le fût en effet, selon une opinion si universellement accréditée qu'il faut pour la combattre s'armer d'irrésistibles autorités. M. Quicherat

[1] *Chronique* de Jean Chartier, p. 76; *Collection des Procès*, t. III, p. 117; t. IV, p. 18, 46.

a prouvé qu'après le sacre Jeanne ne se croyait pas moins qu'avant cette époque dans la plénitude de son action surnaturelle; il a établi, par les affirmations réitérées de la pucelle et par les dépositions de tous les témoins de sa vie, que la plus fausse interprétation d'un texte incomplet a pu seule faire prévaloir la croyance que Jeanne avait consenti, par condescendance pour le roi et peut-être par faiblesse pour elle-même, à prolonger son rôle militaire au delà du terme assigné par son inspiration intime [1]. La pucelle promettait de conduire le roi à Paris avec autant d'assurance qu'elle s'était engagée à le mener à Reims; elle répète plusieurs fois durant le cours de son procès que sa mission n'est point finie, et qu'elle se sent aussi assistée qu'au premier jour. En présence de l'ennemi qui la retient dans ses fers, elle déclare avoir conçu l'espérance de conduire elle-même une armée française en Angleterre pour y délivrer le duc d'Orléans prisonnier [2]. Enfin la poésie contemporaine, venant compléter et colorer l'histoire, attribue à Jeanne l'intention formelle de faire suivre la délivrance de la France de celle de la terre sainte, confondant ainsi dans l'œuvre de la pucelle les plus constantes aspirations de sa patrie [3].

[1] *Nouvelles observations sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, 1850, p. 40. Voyez dans cette brochure la rectification des textes altérés depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, particulièrement celui de la *Chronique anonyme de la Pucelle*.

[2] Interrogatoire du 12 mai 1431, t. ier, p. 138.

[3] Vers de Christine de Pisan datés du 31 juillet 1429.

Dans ses plus mauvais jours, Jeanne est aussi fière et, à bien dire, aussi confiante que dans ses plus magnifiques triomphes. Pourtant les dix mois qui s'écoulèrent depuis le sacre de Reims jusqu'au siége de Compiègne ne furent pour la pucelle qu'un enchaînement de douleurs et de revers à peine interrompu par quelques succès. Blessée sous les murs de Paris, elle est prise dans une sortie; écrasée sous des malheurs dont le commandement nominal de l'armée ne lui permet pas de décliner la responsabilité, on la dirait rejetée de Dieu et des hommes comme un instrument usé et compromis.

Le contraste si soudain de ces deux fortunes n'a rien d'obscur pour l'histoire. Il semblerait toutefois plus facile de l'expliquer encore en se plaçant un moment dans l'ordre mystique où vivait la pucelle. Le secours envoyé au roi de France ne pouvait être efficace qu'autant que ce prince y correspondrait spontanément par sa foi; si abondante et si extraordinaire que soit la grâce, elle ne saurait agir que dans la mesure où l'homme l'accepte, et concourt à son action par l'usage de sa liberté. Or cette acceptation avait été pleine et entière à Orléans, elle avait été incomplète, mais suffisante jusqu'à Reims, elle devint nulle de Reims à Paris. La puissance de la pucelle, tout en demeurant dans sa plénitude, fut donc paralysée dans ses effets par la résistance du scepticisme et par des antipathies rendues plus vives de jour en jour par les succès de Jeanne, et qui avaient fini par devenir implacables comme la vengeance.

Du mois de juillet 1429 au mois de mai 1430, la vie de Jeanne d'Arc ne fut qu'une lutte désespérée contre les mauvais vouloirs des chefs du gouvernement et de quelques chefs de l'armée. De Reims elle veut diriger celle-ci sur Paris, se portant garante que le roi entrera dans sa capitale sans résistance; mais cet avis n'est point suivi, et de Soissons l'armée se détourne sur Château-Thierry pour gagner Bray-sur-Seine. Dévoués à Jeanne, les soldats exigent qu'on reprenne la route de Paris, mais les politiques trouvent plus sûr d'y pénétrer par transaction que par assaut; l'on conclut donc avec le duc de Bourgogne une trêve que Jeanne refuse un moment pour son compte de reconnaître, et que le duc ne tarde pas à violer audacieusement. Il faut bien alors se résoudre à attaquer Paris; mais les moyens de la défense ont décuplé, et la ville est devenue inexpugnable. Un premier assaut est repoussé, Jeanne y reçoit une blessure grave. Elle se relève pourtant, l'œil inspiré et la parole sublime; elle affirme que ses voix lui garantissent le succès immédiat de l'attaque si l'on consent à la reprendre. Pour toute réponse, le sire de Gaucourt la fait mettre de force sur un cheval et reconduire au camp pendant qu'il ordonne de sonner la retraite [1].

A partir de ce jour, Jeanne ne fut plus au sein de l'armée royale qu'un embarras dont on aspirait à se dégager, parce qu'on redoutait son influence sur le

[1] *Chronique* de Perceval de Caigny, t. IV, p. 24, 26.

peuple, quelque scrupule qu'elle se fît d'en user jamais contre son roi. Les préventions et les haines se cachèrent sous des honneurs dérisoires, et il devint impossible de méconnaître le parti pris de tenir la pucelle en dehors de toutes choses, tout en continuant de s'en servir et de la compromettre dans des expéditions sans conséquences sérieuses. L'habileté avait repris le terrain qu'elle avait dû céder à l'enthousiasme, et Jeanne, devenue une étrangère à côté de la royauté qu'elle avait faite et qu'elle adorait, commença auprès de Charles VII le supplice qui devait s'achever sur le bûcher. Ayant toutes les apparences du commandement et toutes les réalités de la servitude, ne tenant plus à la vie que par le devoir, Jeanne s'élance à Compiègne sur les bataillons ennemis, et sans croire à une trahison que toutes les vraisemblances repoussent malgré l'assertion de quelques historiens, il est impossible de douter de la lâche satisfaction avec laquelle fut accueillie jusque dans le camp royal l'annonce de la prise de l'héroïque jeune fille, tombée aux mains d'un chevalier bourguignon pour être vendue à l'Angleterre [1].

[1] Voyez, entre mille autres preuves, la lettre de l'archevêque de Reims aux habitants de sa ville diocésaine après la catastrophe de Compiègne. *Collect. des Procès*, t. v, p. 168.

XVI.

Les bornes de cette étude nous interdisent de monter avec Jeanne tous les degrés de son long calvaire, et de la suivre durant une année de forteresse en forteresse, de cachot en cachot, de juridiction en juridiction. Aucun commentaire ne suppléerait d'ailleurs à l'impression que laisse la lecture des documents récemment édités. On demeure écrasé sous ces réponses d'une profondeur naïve et méprisante, comme celles de Joas à Athalie. Les plus hauts mystères de l'ordre psychologique et divin y sont abordés avec la sincérité de l'enfance, la hauteur du génie et la fierté du patriotisme, tempérée par un adorable esprit de soumission et de simplicité.

L'issue du procès ne saurait étonner personne, quelque monstrueuse que fût une telle poursuite contre une prisonnière que l'Angleterre n'avait point faite et qu'elle s'était procurée à prix d'argent. L'évêque de Beauvais, irréprochable au point de vue des mœurs et de la doctrine, fut jusqu'au dernier jour de sa vie un homme de parti aussi convaincu que passionné ; ses assesseurs, intimidés d'ailleurs par les menaces des Anglais, appartenaient presque tous à la faction bourguignonne. Ces hommes-là avaient à juger une personne dont l'intervention venait de rendre la France aux Armagnacs ; ils avaient vu pour la plupart se consommer sous leurs yeux les faits prodigieux dont on les appelait par leur juge-

ment à définir doctrinalement la nature. Pour eux, ces prodiges étaient manifestes, car bien loin que le caractère miraculeux en soit infirmé au procès, tout le travail des interrogateurs, et particulièrement de l'évêque président, consiste à mettre ce caractère surnaturel en dehors de toute contestation. Les miracles de Jeanne sont reconnus avec plus d'empressement par ses juges que par elle-même. Dès lors la seule question débattue devant ce sombre tribunal est celle-ci : Les prodiges accomplis par l'accusée au profit du parti armagnac viennent-ils du ciel ou de l'enfer ? Or quel autre verdict qu'un verdict de condamnation des Bourguignons pouvaient-ils rendre sur ce point-là ? Ceux-ci se firent les instruments d'une vengeance qui servait leurs propres passions, et la mort de Jeanne d'Arc ne fut pas moins le crime de l'esprit de parti que le crime de l'étranger.

D'ailleurs la vierge appelée à sauver le pays perdu par une femme devait être un holocauste encore plus qu'une triomphatrice, et les flammes du bûcher devenaient l'auréole nécessaire de sa couronne. Jeanne avait toujours eu la conscience de l'épreuve suprême qui l'attendait. Sans avoir jamais reçu de ses voix de révélation précise ni sur la date, ni sur le genre de sa mort, et tout en se rattachant à l'existence avec la vigueur d'une forte nature, elle soupçonnait qu'*elle ne durerait guère*, et conseillait sans cesse à ses partisans d'user vite et beaucoup de son secours, que le ciel ne tarderait pas à leur ôter. Ce contraste entre l'attachement à la vie d'une

belle jeune fille, sacrée par la gloire et par l'amour d'un peuple, et sa résignation dans des épreuves dépassant la limite des forces humaines, cette lutte continue entre la femme et la sainte, qui commence dans une chaumière pour finir dans un cachot, répand autour de la physionomie de Jeanne d'Arc une atmosphère d'inexprimable mélancolie ; c'est à travers un nuage que le nimbe radieux resplendit sur son front.

La mission de Jeanne eut deux caractères principaux : elle fut grande au point d'embrasser le plus lointain avenir de sa patrie ; elle fut manifeste au point de terrasser par son évidence quiconque prendrait la peine d'y regarder. Cette mission fut grande, car si au quinzième siècle Jeanne n'avait pas été envoyée, le monde moderne aurait changé de face, et la dictature morale de l'Europe, exercée deux siècles plus tard par la France, aurait passé à l'Angleterre. En délivrant Orléans et en menant le roi à Reims, Jeanne avait réalisé un prodige aussi manifeste dans l'ordre politique que l'eût été dans l'ordre naturel la résurrection d'un mort ou du moins la soudaine guérison d'un malade désespéré. Bien que les épreuves des derniers mois de sa carrière et la déplorable issue de la plupart des entreprises où elle restait engagée sans les avoir conseillées, surtout sans les conduire, eussent affaibli au sein du parti royaliste l'ardente foi par laquelle s'étaient accomplis tant de miracles, ce fut par Jeanne d'Arc et par elle seule que s'opéra, comme une conséquence de son œuvre, la déli-

vrance finale du royaume. Lorsque, six ans après la catastrophe de Rouen[1], Charles VII entrait dans Paris, qu'il n'avait pas vu depuis son enfance, lorsqu'il recouvrait plus tard la Normandie et la Guyenne, le monarque achevait l'œuvre de la paysanne, sans laquelle Charles de Valois n'aurait été pour l'histoire qu'un prétendant et peut-être qu'un bâtard.

La mission de la pucelle fut aussi évidente que féconde, car il faut répudier toutes les règles consacrées en matière de certitude historique, ou il faut accepter les faits qui l'établissent. Ces faits nous montrent Jeanne subissant la volonté d'en haut avec une douleur aussi profonde que sa résignation est entière, mais ne la subissant qu'après avoir supplié le ciel de détourner d'elle le calice, et engagé contre sa destinée la lutte de Jacob contre l'ange. Jeanne est un instrument; elle n'a rien en propre que sa pureté et sa faiblesse; rien n'est moins spontané que sa pensée, moins libre que son action. Aussi avec quel scrupule elle prend soin de circonscrire elle-même et cette mission et les pouvoirs qui en découlent! Pour sauver le roi et délivrer la France, elle se tient pour plus puissante que tous les monarques de la terre et vaut à elle seule dix armées; elle le déclare à chaque instant avec une hauteur qui serait monstrueuse si elle venait de l'homme, et qui n'est sublime que parce qu'elle vient de Dieu. Hors de là, elle n'est plus qu'une

[1] 13 novembre 1437.

pauvre fille passant ses jours à regretter l'obscurité de son enfance. Celle qui gagne les batailles ne peut soulager aucune misère, si ce n'est en pleurant sur elle comme la dernière des femmes; elle en sait sur les affaires étrangères à son œuvre beaucoup moins long que les autres, et lorsqu'on a recours à ses avis, c'est avec la plus entière conviction qu'elle invite à aller en consulter de plus savants. Elle n'a reçu aucun don, aucune grâce spéciale : lui demande-t-on à genoux sa bénédiction, elle la refuse et s'afflige de l'ignorance de ce peuple, qui la prend pour un évêque. Lui présente-t-on des malades à guérir, des enfants à toucher, elle s'épouvante à la pensée de devenir une occasion involontaire de superstition et presque de scandale. Elle peut tout pour délivrer un grand royaume, rien pour guérir une migraine. Celle qui écrit aux rois de l'Europe des lettres qu'on dirait émanées de la chancellerie de Charlemagne ou de Napoléon est pleine d'effroi à la seule pensée d'un fait qui aurait pu devenir pour elle l'occasion lointaine d'un péché véniel.

XVII.

Telle fut Jeanne d'Arc dans l'histoire, telle elle devra rester dans la postérité. Cette glorieuse mémoire a eu de bien tristes fortunes, et ne paraît pas en avoir encore épuisé le cours. L'étude a ramené vers elle : l'on a regardé et l'on a été vaincu. En présence de faits aussi

éclatants que la lumière, l'équivoque amazone si longtemps badigeonnée par l'ignorance a disparu sans retour; mais au lieu des draperies du cirque, voici venir les oripeaux de l'école humanitaire. L'on travaille à faire passer dans le nébuleux panthéon où la république côtoie le scepticisme la sainte qui manque au martyrologe chrétien. On va plus loin, et, par la plus bizarre des imaginations, on présente comme débordant d'enthousiasme républicain le cœur le plus ardemment royaliste qui ait jamais battu dans une poitrine; l'humble bergère catholique devient une adepte du progrès, à peu près comme si Cathelineau se transformait en Condorcet. Doué de trop de savoir, et, hâtons-nous de le dire, de trop de bonne foi pour méconnaître les faits prodigieux dont cette vie surabonde, on voudrait les expliquer par je ne sais quel don d'intuition et par la divination de la pensée démocratique, élevée chez Jeanne d'Arc à sa plus haute puissance[1]. Tant qu'on reste dans l'abstraction et la rhétorique, cette explication-là en vaut une autre; mais lorsqu'on aborde la vie de la pucelle jour par jour et page par page, il faut changer de terrain, sous peine de le voir se dérober sous vos pieds. Aller droit aux gens qu'on ne connaît point, pénétrer des secrets cachés au plus profond du cœur, voir dans l'obscurité de la nuit des scènes qui, par la distance, échappent aux regards les plus perçants, pré-

[1] Voyez les *Histoires de France* de MM. Buchez et Roux, Michelet, Lavallée, Henri Martin.

dire vingt fois, avec la ponctualité d'un astronome annonçant une éclipse, les faits les plus invraisemblables et, humainement parlant, les plus absurdes, ce sont là des actes qu'on tenterait très-vainement d'expliquer par l'*extase patriotique* ou par le *miracle des forces morales*. Qu'on le sache bien, aucune figure n'est moins propre que celle de cette douce madone à recevoir le vernis humanitaire. Il n'y a pas de personnage plus difficile à draper dans le manteau d'hiérophante, et qui se prête moins au rôle de prophétesse et de révélatrice qu'on aimerait à lui attribuer. Jeanne était aussi ferme dans sa foi que scrupuleuse dans sa conduite : elle unissait en religion l'ardeur de l'aigle à la timidité de la colombe.

Force est donc de se résigner ou à nier les faits, comme cela s'est pratiqué si longtemps, ou à chercher des explications plus plausibles. Pour moi, je n'en vois que deux entre lesquelles tout homme de sens est, ce me semble, conduit à choisir : ou la pucelle fut envoyée de Dieu pour sauver la France, comme la bergère de Nanterre l'avait été dix siècles auparavant, ou elle avait le don de la seconde vue et la perception magnétique. Ou elle a précédé Mesmer et Cagliostro, ou elle procède de Jésus-Christ. Elle est la sœur de sainte Geneviève ou la rivale du somnambule Alexis.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION. 1

L'abbé Suger. 75

Saint Louis. 155

Le connétable Du Guesclin. 251

Jeanne d'Arc. 401

Louis XI. 309

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, 30, rue Mazarine.